



HAL
open science

Cahiers de démographie locale 2009

Jean-François Léger

► **To cite this version:**

Jean-François Léger. Cahiers de démographie locale 2009. Les Cahiers de démographie locale, 2009, 2010, Démographie urbaine. halshs-03979064

HAL Id: halshs-03979064

<https://shs.hal.science/halshs-03979064>

Submitted on 8 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Cahiers de démographie locale 2009

Numéro coordonné par
Jean-François LÉGER

Cahiers de démographie locale 2009



Collection « Dynamiques des populations locales »

« Dynamiques des populations locales » est une collection dont l'ambition est de diffuser des recherches s'intéressant à la mesure et à la compréhension de la dynamique des populations locales. Son objectif éditorial est double :

- publier dans le cadre d'une revue à parution annuelle, les *Cahiers de démographie locale*, des articles scientifiques traitant des populations locales. Ces articles sont sollicités par le comité de rédaction ou sélectionnés à partir de libres propositions ;
- proposer des ouvrages thématiques traitant de l'étude des populations locales.

Cette collection est dirigée par Alfred Dittgen, professeur émérite à l'Institut de Démographie de l'Université Paris 1 ; elle est animée par Christophe Bergouignan (Institut d'Etudes Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV), Bénédicte Gérard (Université de Strasbourg) et Jean-François Léger (Institut de Démographie de l'Université Paris 1)

© Néothèque, 2010

7 place d'Austerlitz, 67000 Strasbourg

<http://www.neotheque.com>

ISBN 978-2-35525-058-3

ISSN 2102-3697

Sommaire

J.-F. LÉGER	Présentation	1
C. KERSUZAN, M. CAILLOT, C. BERGOUIGNAN	Portrait démographique des grandes aires urbaines de province	9
M. TRIBALAT	Concentrations ethniques et migrations des natifs en France de 1968 à 1999	71
A. DASRÉ	Spécialisation démographique et économique des territoires urbains : quels impacts de l'échelle d'analyse sur les territoires ?	99
J.-P. SANDERSON, T. EGGERICKX	Des outils d'aide à la décision : les indicateurs de condition de vie et de mixité socio-démographique des communes et des quartiers en Belgique	115
J.-F. LÉGER	Le lien logements-population à l'échelle d'une ville. Une interaction évidente, une corrélation nulle : Villeurbaine 1968/99	159
J. MENTHONNEX	Projections démographiques pour l'agglomération transfrontalière de Genève.....	201

Présentation

Jean-François LÉGER*

Depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes⁽¹⁾. C'est le cas de trois européens sur quatre. En France, plus de 80 % de la population réside dans un espace à dominante urbaine⁽²⁾. S'intéresser aux dynamiques démographiques locales, c'est donc, la plupart du temps, appréhender les mouvements de populations urbaines. Ce thème est précisément celui abordé par tous les articles rassemblés au sein de ce deuxième numéro des *Cahiers de démographie locale*.

Bien que depuis 1999 la population des espaces ruraux augmente à nouveau (et au même rythme que l'ensemble de la population française), plus des trois quarts de la croissance annuelle de la population française (environ 400 000 personnes entre 1999 et 2006) a lieu dans l'espace urbain. Les conséquences de cette augmentation générale de la population, quel que soit le type d'espace, ne sont pas les mêmes selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural.

La population urbaine se concentre sur 40 % du territoire métropolitain français. On y dénombre en moyenne 225 habitants au km² contre 35 en milieu rural. L'accroissement de la population dans l'espace à dominante urbaine se traduit donc par une variation plus importante que dans les campagnes de la densité de population. Entre 1999 et 2006, on compte ainsi 4 habitants de plus au km² dans les pôles urbains, tandis que la variation n'est que de 0,2 dans les espaces ruraux.

Si, depuis peu, milieux urbain et rural ne se distinguent plus par leur croissance démographique, l'espace urbain se singularise par l'extrême

* Institut de Démographie de l'Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 (IDUP)

(1) Véron J., 2007, « La moitié de la population mondiale vit en ville », *Population & sociétés*, INED, n°345.

(2) Laganier J., Vienne D., 2009, « Recensement de la population de 2006. La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *INSEE première*, n° 1218.

concentration de la population qu'elle accueille. Ce critère permet aussi, au sein même de cet espace, de distinguer plusieurs sous-ensembles :

- les villes centres, au sein desquelles la densité de population en 2006 est de 1 154 habitants au km² ;
- les banlieues (681 habitants au km²) ;
- le périurbain (74 habitants au km²).

Ce que l'on entend par espace urbain recouvre donc des sous-espaces très différents : dans les villes-centres, la densité de population est deux fois plus élevée (environ) que dans les banlieues, et 15 fois plus importante que dans le périurbain.

Entre 1968 et 1999, ces trois sous-espaces à dominante urbaine ont également connu des évolutions démographiques contrastées : « même s'il n'est pas systématique, le modèle dominant des trente dernières années reposait souvent sur un schéma allant du centre vers la périphérie : croissance faible au centre (ou décroissance), accentuée en banlieue, forte à très forte dans le périurbain »⁽³⁾. Depuis 1999, « ce développement sous formes d'ondes concentriques est en mutation : des villes-centres renaissent, certaines banlieues et couronnes périurbaines marquent le pas et des " linéaires urbains " apparaissent »⁽⁴⁾.

Ces observations générales soulignent surtout les échanges démographiques qui existent entre le centre et la périphérie des aires urbaines. Au-delà de la question de leur impact sur la croissance de l'effectif des populations locales, les interrogations portent aussi sur leurs effets sur la composition des populations urbaines : les migrations affectent-elles tous les groupes au prorata de leur poids au sein de la population ? Ou bien sont-elles sélectives ?

Le sujet n'est pas nouveau. Par exemple, B. Baccaïni et D. Pumain⁽⁵⁾ ont montré à partir de l'analyse des résultats du recensement de 1990 que « plus un groupe social a un poids important parmi la population non migrante d'une ville, plus il a également un poids important parmi la population ayant quitté la ville et parmi la population arrivée dans la

(3) Laganier J., Vienne D., 2009, *op. cit.*, p. 2.

(4) Laganier J., Vienne D., 2009, *op. cit.*, p. 3.

(5) Baccaïni B., Pumain D., 1998, « Les migrations dans le système des villes françaises de 1982 à 1990 », *Population*, 5, pp. 947-978.

ville entre 1982 et 1990. *Les migrations touchant les grandes villes modifient donc peu leur structure sociale, tout au moins à court terme.* »⁽⁶⁾ Mais qu'en est-il à plus long terme ? Et cela est-il vrai aussi quand on s'intéresse à la composition de la population selon d'autres critères comme l'âge, le sexe ou la nationalité ? Les observations faites en France valent-elles aussi chez nos voisins francophones ? Et sur le plan méthodologique, quel peut être l'effet de l'unité territoriale de référence sur les mesures de la distribution des groupes au sein des aires urbaines ? Les textes rassemblés dans ce deuxième numéro des *Cahiers de démographie locale* abordent précisément ces interrogations.

Claire Kersuzan, Mélanie Caillot et Christophe Bergouignan proposent en ouverture de ce volume un panorama des évolutions socio-démographiques des grandes aires urbaines françaises depuis 1968. Par rapport au travail de B. Baccaïni et D. Pumain, ils appréhendent la dynamique des populations urbaines sur une échelle de temps plus longue (plus de trente ans), en affinant le maillage urbain habituellement proposé par l'INSEE. Ce choix d'une échelle temporelle (assez) longue et géographique (assez) fine leur permet d'identifier « des types d'espaces affichant des caractéristiques démographiques très distinctes » et des structures de plus en plus « marquées sur le plan de la composition par âge ». La comparaison des pyramides des âges des populations des villes centres, des banlieues et des couronnes périurbaines est à ce titre spectaculaire. Elles témoignent bien, à elles seules, des échanges de population entre les différents types d'espaces urbains, ce que confirme l'analyse de l'intensité différentielle des migrations selon l'âge d'un espace à l'autre.

Le choix d'une échelle de temps longue a également été fait par Michèle Tribalat pour appréhender les mécanismes d'évolution des concentrations ethniques dans certaines communes de la banlieue parisienne⁽⁷⁾. Son analyse croisée sur trente ans de l'évolution du poids des étrangers dans la population de ces villes et de l'intensité des mouvements migratoires (entrées et sorties) avec, d'une part, les autres

(6) Baccaïni B., Pumain D., 1998, *op. cit.*, pp. 968-969.

(7) Notons que ce travail, comme celui de Claire Kersuzan, Mélanie Caillot et Christophe Bergouignan, n'aurait pu être conduit sans l'existence du fichier harmonisé des recensements (Saphir), créé et développé par Bernard Aubry à l'INSEE-Alsace. Depuis le départ en retraite de ce dernier, une version ne comportant malheureusement qu'un nombre réduit de variables est téléchargeable sur le site de l'INSEE.

territoires métropolitains et, d'autre part, l'étranger, lui permet de tordre le coup à un préjugé selon lequel les natifs fuiraient massivement les lieux où la concentration ethnique s'accroît. En fait, c'est moins la fuite que l'évitement de ces lieux par les natifs qui a contribué à la croissance importante de la concentration ethnique dans les communes étudiées par l'auteur.

Ces deux premiers articles ont également en commun le fait d'avoir retenu des unités territoriales propices à la mise en évidence des phénomènes de concentration démographique. À l'échelle de l'agglomération urbaine, la typicité des structures par âge ou du poids des étrangers est en effet moins évidente. C'est la construction de « catégories » géographiques ou la sélection de territoires particuliers qui a permis aux différents auteurs de montrer de manière convaincante les mécanismes de distribution non aléatoire des populations urbaines.

Mais, comme le note Aurélien Dasre dans son article, le choix de l'unité géographique d'analyse a un effet sur les mesures de concentration de population et les conclusions peuvent varier de manière significative. Il importe donc au préalable d'analyser ces phénomènes à différentes échelles et de comparer les divers résultats obtenus. C'est ce que propose l'auteur à partir de l'étude de la relation entre spécialisation démographique et spécialisation économique à la fin des années quatre-vingt-dix.

Bien maîtrisés, ces effets de l'unité géographique d'analyse sur les mesures peuvent se révéler très riches d'enseignements comme en témoignent ces premiers articles. C'est aussi l'un des aspects très intéressants du texte de Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson. Leur recherche a pour vocation initiale de proposer un outil d'aide à la décision destiné d'une part à « identifier les différences et inégalités des conditions de vie au sein de l'univers communal belge et, d'autre part, à favoriser la prise de conscience et la réflexion afin de mener une politique d'organisation du territoire qui valorise la diversité et le contact entre les individus et les groupes. »⁽⁸⁾ Les auteurs commencent donc par produire un indicateur synthétique de condition de vie pour

(8) On peut d'ailleurs noter que la démographie locale trouve auprès des collectivités territoriales un écho et un soutien plus importants qu'au sein du monde universitaire, ce qui n'est d'ailleurs pas sans effet sur les problématiques et les finalités des recherches engagées par les démographes « locaux ».

chaque commune, qui révèle une « opposition très nette entre les agglomérations urbaines, qui cumulent les problèmes sociaux, économiques et environnementaux et les espaces périurbains, où les conditions de vie sont les plus favorables. » Cet indicateur se concrétise par l'établissement d'un palmarès qui classe les communes les unes par rapport aux autres selon des caractéristiques que l'on pourrait qualifier d'intrinsèques à ces dernières. Un judicieux changement d'échelle territoriale va révéler la face plus « sombre » des bonnes conditions de vie et bouleverser ce classement. Les auteurs vont cette fois déterminer un indicateur d'hétérogénéité qui met en perspective chaque commune par rapport à la région à laquelle elle appartient. Les communes ne sont donc pas comparées directement entre elles ; elles le sont au travers d'un prisme plus agrégé, en l'occurrence régional. Conscients que l'hétérogénéité relative d'une commune peut masquer des phénomènes de forte concentration au niveau infra-communal, les auteurs dévoilent une approche expérimentale destinée à comparer les effets sur le classement des communes de la conjugaison du baromètre des conditions de vie et d'un indicateur de ségrégation, selon que ce dernier est déterminé pour des unités de base communale ou infra-communale. Les résultats de ces simulations font apparaître « une notion de complémentarité » entre espaces favorisés et défavorisés. Mais, et ce n'est pas le moins intéressant, elles laissent aussi en suspens beaucoup d'interrogations méthodologiques qui sont autant de pistes de recherche.

Comme le rappellent Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, « le marché du logement a un effet séparateur et constitue l'un des principaux moteurs de la ségrégation spatiale. » Il a aussi, en France, accompagné et même « soutenu » la concentration des jeunes adultes dans les villes centres par une spécialisation en petits appartements en location (cf. le texte de Claire Kersuzan, Mélanie Caillot et Christophe Bergouignan). Le confort, la taille, le statut d'occupation et le coût vont déterminer en grande partie les caractéristiques des nouveaux arrivants et plus généralement de la population des résidents. Mais si la relation qualitative « type de logement - composition de la population » est incontestable, le lien quantitatif « nombre de logements - effectif de la population » est loin d'être aussi univoque. Les cas de communes dont l'effectif a diminué cependant que le parc de logements augmentait ne

sont pas rares. Paris est exemplaire de ce point de vue⁽⁹⁾. Mais Paris se caractérise par un parc de logements très petits. Qu'en est-il de ce lien « logements-population » quand la taille des premiers (croissance de la part des grands logements) est favorable à l'augmentation de la seconde ? Le lien se traduit-il par une corrélation positive des évolutions du nombre respectif de logements et d'habitants ? L'exemple de la ville de Villeurbanne⁽¹⁰⁾ montre que la conjugaison de l'augmentation considérable du parc immobilier et de la part de logements destinés aux familles, sans qu'un phénomène de vacance anormale soit observé, n'a pas conduit à la croissance attendue de la population. L'analyse que nous proposons des évolutions sur trente ans de la composition des ménages résidant dans les différents types de logement permet de dégager certaines variables intermédiaires qui, tout en contribuant à assurer le lien entre logements et population, expliquent aussi dans certains cas l'absence de corrélation entre ces deux grandeurs.

Les différents territoires se situant à l'intérieur de l'espace urbain présentent donc des caractéristiques assez marquées. Si des modèles généraux peuvent être proposés, des nuances existent à l'intérieur d'un même pays comme l'ont bien montré Claire Kersuzan, Mélanie Caillot et Christophe Bergouignan. D'un pays à l'autre, les phénomènes de concentration socio-démographique et ethnique sont observés. Mais là encore des différences existent. Ainsi, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson opposent « les agglomérations urbaines qui cumulent les problèmes sociaux, économiques et environnementaux et les espaces périurbains, où les conditions de vie sont les plus favorables », tandis qu'Aurélien Dasre souligne qu'en France, c'est dans les villes centres que l'on observe les plus fortes concentrations de cadres, et ce d'autant plus que les agglomérations sont vastes. Par la diversité des entités qui composent une agglomération de grande taille, l'analyse de la

(9) Dittgen A., 2005, « Logement et taille des ménages dans la dynamique des populations locales. L'exemple de Paris », *Population F*, 3, pp. 307-348.

(10) Le choix de Villeurbanne a en partie été déterminé par le fait que cette commune a accueilli la deuxième journée du réseau « démographie et territoires », qui avait pour thème : « Quand la ville bouge ». La plupart des articles présentés dans ce numéro des Cahiers de démographie locale sont des prolongements de certaines des communications proposées à cette occasion. Cette manifestation s'est tenue le 13 novembre 2008 au Rize - Centre mémoires et société dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Villeurbanne et l'Institut de Démographie de l'Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 (IDUP). Le Centre mémoires et société est un organisme municipal dont la mission est, au travers de rencontres scientifiques, d'expositions et de manifestations culturelles, d'offrir à la population villeurbannaise des clés de lecture de la ville d'aujourd'hui et de demain.

dynamique démographique d'une grande aire urbaine est donc une entreprise difficile. Mais que dire alors quand on doit réaliser des projections et ajouter à la complexité des interactions entre les différentes parties des agglomérations l'incertitude relative aux mouvements futurs ? Il s'agit pourtant d'un exercice auquel les démographes sont régulièrement conviés.

Chaque territoire ayant sa spécificité, il est rarement opportun d'adopter à l'échelle locale des modèles de projection standardisée : les « erreurs » auxquels conduit parfois l'adoption du modèle OMPHALE de l'INSEE en témoignent. Néanmoins, il est toujours utile de pouvoir s'appuyer sur d'autres expériences. C'est la raison pour laquelle nous proposons pour clore ce numéro des *Cahiers de démographie locale* la réflexion de Jacques Menthonnex sur les projections de la population de l'agglomération transfrontalière de Genève. En plus des difficultés habituelles liées au fait que « les interdépendances entre les régions sont extrêmement complexes à estimer sur une période donnée » parce que fondées sur « toute une série de facteurs fluctuant au cours du temps », l'auteur en a rencontré une autre : celle de devoir appréhender des populations situées à cheval sur deux pays (la Suisse et la France). Cette originalité territoriale suppose en effet de s'appuyer sur deux appareils statistiques qui ne produisent pas les mêmes informations, qui diffusent des données qui n'ont pas la même qualité et qui se fondent sur des concepts différents.

Pour que cette expérience puisse être mobilisée dans d'autres contextes, il fallait que le propos soit transparent, ce qui est précisément le cas ici. Jacques Menthonnex dévoile donc les réponses apportées à toutes ces difficultés méthodologiques sans masquer pour autant les limites actuelles auxquelles se heurte un tel exercice. Celles-ci sont liées, en particulier, aux incertitudes qui pèsent encore dans la compréhension des dynamiques des populations à l'échelle locale. Il y a donc encore beaucoup à faire sur ce plan, ce qui n'est, somme toute, pas une si mauvaise nouvelle pour les démographes.

Portrait démographique des grandes aires urbaines de province

Claire KERSUZAN, Mélanie CAILLOT, Christophe BERGOUIGNAN*

Les espaces urbains français et leurs spécificités démographiques

Le concept d'aire urbaine : limites théoriques.....

Né de l'abandon des zones de peuplement industriel et urbain (ZPIU), qui avaient perdu tout pouvoir discriminant (Le Jeannic, 1996), le zonage en aires urbaines offre, depuis les années 1990, une nouvelle forme de subdivision spatiale de la France. L'aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave composé :

- d'un pôle urbain, constitué par des communes formant une agglomération regroupant au moins 5 000 emplois ;
- d'une couronne périurbaine, formée de communes dont au moins 40 % des actifs occupés vont travailler dans le pôle urbain ou dans d'autres communes de l'aire urbaine déjà agrégées au pôle urbain.

A ces aires urbaines s'ajoutent :

- les communes multipolarisées dont au moins 40 % des actifs occupés travaillent dans plusieurs aires urbaines, aucune de ces aires n'atteignant - seule - ce seuil ;
- les pôles ruraux, ils comprennent un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave formant une agglomération regroupant entre 2 000 et 5 000 emplois ;
- les communes rurales isolées.

Ce découpage est ici affiné de façon à subdiviser les pôles urbains en distinguant ville centre et communes de banlieue et en formant des

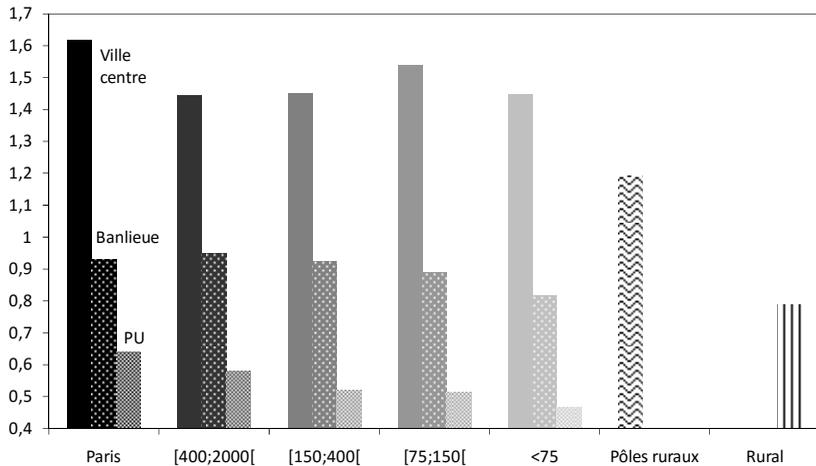
* Institut d'Etudes Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV (IEDUB)

sous-groupes d'aires urbaines (pôles urbains + communes périurbaines) selon 5 niveaux de taille (Paris, de 400 000 à 2 millions d'habitants, de 150 000 à 400 000 habitants, de 75 000 à 150 000 habitants, moins de 75 000 habitants)⁽¹⁾. Très fortement liée aux mobilités domicile-travail des actifs occupés (figure 1) cette subdivision de l'espace n'est en aucun cas universelle. Son application aux régions les plus denses comme l'Alsace tend ainsi à gommer la centralité secondaire de certaines agglomérations de taille moyenne qui sont englobées dans les couronnes périurbaines de Strasbourg et de Mulhouse. Elle est en revanche plus adaptée aux régions de l'Ouest qui associent des métropoles régionales importantes et un espace rural de faible densité. De plus, la notion d'agglomération qui repose sur une continuité du bâti parfois assez ténue pose, comme on le verra, le problème de la distinction parfois discutable entre les parties les plus périphériques de la banlieue et les communes les plus denses de la couronne périurbaine.

Par ailleurs, le découpage ici affiné dépend, pour discerner ville centre et banlieue, de définitions administratives et politiques sans lien univoque avec les réalités démographiques ou urbanistiques étudiées (figure 1). Ainsi, du fait d'un maillage administratif particulièrement étroit, les villes centres de Bordeaux, Lyon, Lille, Rouen ou Nancy représentent environ le quart de la population de leur aire urbaine. A contrario, grâce à des espaces communaux plus larges, les villes centres de Marseille, Montpellier, Strasbourg ou Rennes, constituent environ la moitié de la population de leur aire urbaine. Lors de l'interprétation des indices de mobilités résidentielles, il conviendra de tenir compte de ces inégalités administratives de structuration.

(1) Les analyses fondées sur cette typologie reposent toutes sur l'exploitation de données INSEE (Recensements généraux et renouvelé de population et état civil). La majeure partie des données des recensements généraux utilisées a été extraite du fichier SAPHIR élaboré par B. Aubry, INSEE Alsace, lors de stages à la direction régionale Alsace. Ces extractions agrégées résultent du traitement du fichier détail SAPHIR Ménages (Aubry, 2004), elles sont intervenues dans le cadre d'une convention entre l'INSEE et l'Institut d'Etudes Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. Les évolutions 1968-2006 de structure par âge, intègrent les différences de définition de l'âge (âge révolu pour les premières publications des résultats du recensement renouvelé de population), les données des recensements généraux 1968 à 1999 ayant été redressées dans ce sens.

Figure 1. Rapport emplois/actifs occupés 1999 dans les différents types d'espace français⁽²⁾ (selon la taille de leur éventuelle aire urbaine d'appartenance en milliers d'habitants)



..... et pertinence empirique

Considérant de nombreux indicateurs on peut toutefois constater (figures 2, 4) l'efficacité empirique du découpage retenu. Qu'il s'agisse de densité, de mobilité résidentielle ou de composition par âge de la population, on observe :

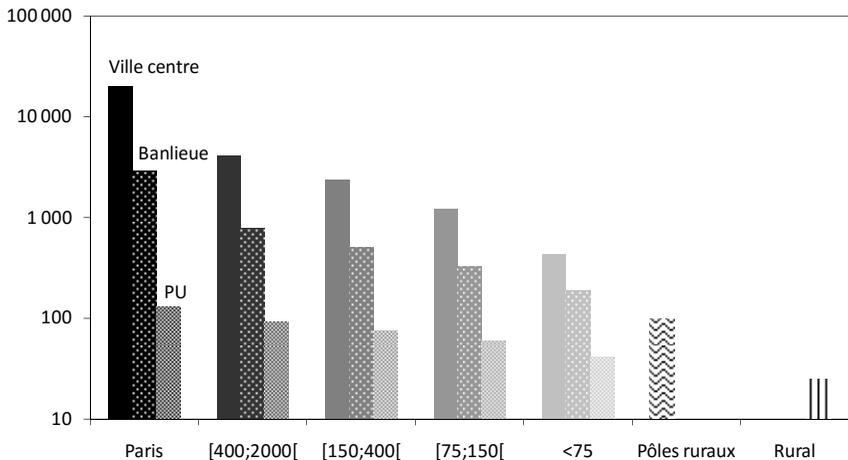
- au sein des aires de chaque catégorie d'importance, un gradient centre-périphérie ;
- et entre les catégories d'importance des aires, pour un même niveau de centralité, un gradient, fonction de la taille de l'aire.

De fait (figure 2) :

- pour une taille donnée d'aire urbaine, la densité de population est maximale dans les villes centres et minimale dans les couronnes périurbaines ;
- et pour un type d'espace donné (ville centre, banlieue, couronne périurbaine), la densité augmente avec la taille de l'aire.

(2) Dans l'ensemble des histogrammes de cet article les surfaces unies correspondent aux villes centres, les surfaces mouchetées aux banlieues, les surfaces filtrées aux couronnes périurbaines, les trames en vagues aux pôles ruraux et les trames en rayures verticales à l'espace rural. L'analyse ici entreprise se limite à la France métropolitaine.

Figure 2. Densité moyenne 1999 (en hab./km²) des différents types d'espace français (selon la taille de leur éventuelle aire urbaine d'appartenance, en milliers d'habitants)



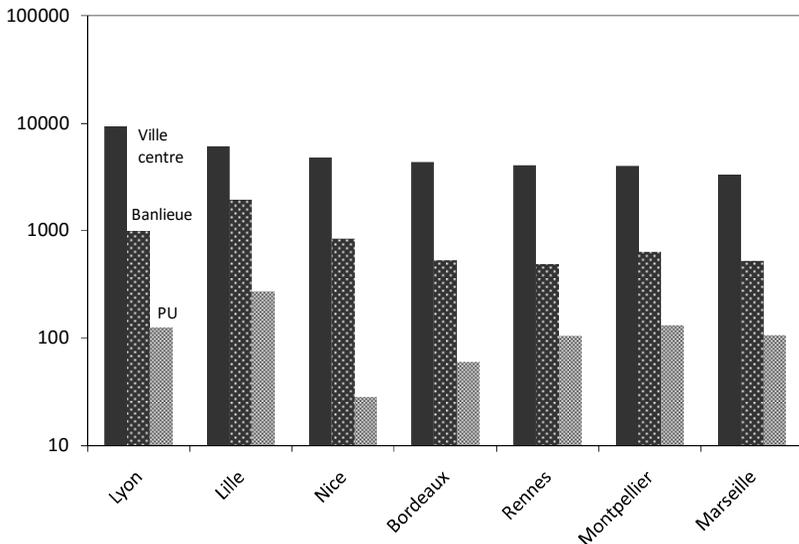
Il existe néanmoins des écarts de densité non négligeables au sein d'un même type d'espace. Si toutes les villes centres des plus grandes aires urbaines de province présentent des densités assez proches, les banlieues, mais plus encore l'espace périurbain, montrent des disparités de densité importantes (figure 3). Si la banlieue niçoise affiche une densité proche de la moyenne des plus grandes aires urbaines de province, l'espace périurbain niçois se situe parmi les moins denses de ceux de ces grandes aires urbaines. L'étalement littoral des parties les plus denses et le relief accidenté de l'arrière pays niçois expliquent en partie cette spécificité. Inversement, l'aire urbaine de Lille présente des densités périphériques (banlieue et couronne périurbaine) très élevées, ce qui témoigne à la fois du caractère multipolaire et frontalier de l'aire et, plus généralement, d'un espace régional démographiquement très dense. Ainsi, au regard de la forme très polarisée de 11⁽³⁾ des 17 aires urbaines de province de 400 000 habitants ou plus⁽⁴⁾, 6 d'entre elles présentent une structuration sensiblement différente :

(3) Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

(4) Population recensée en 1999.

- les aires multipolarisées dont Lille est l'exemple le plus frappant, mais dont les espace urbains côtiers de la méditerranée (Nice, Toulon, voire Marseille) sont aussi des illustrations ;
- les aires faiblement polarisées, Lens en constitue l'archétype, mais on en retrouve les caractéristiques dans certains autres bassins industriels du Nord et de l'Est du pays (Metz).

Figure 3. Densité (en hab./km²) des différentes couronnes des grandes aires urbaines provinciales

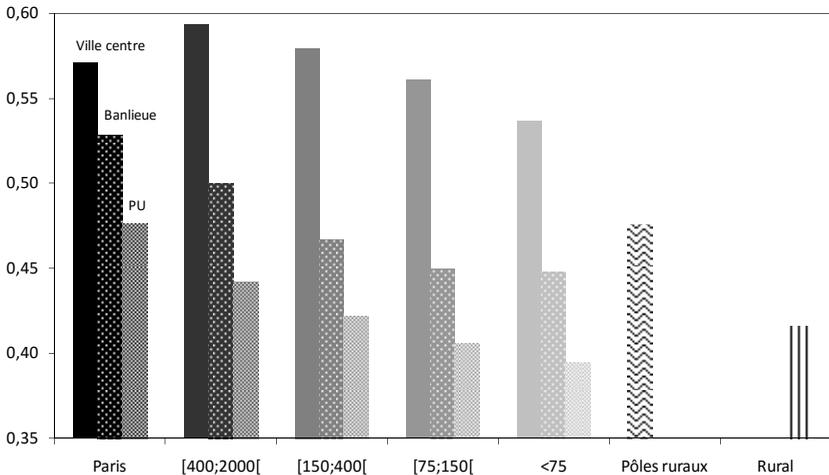


Pour une taille donnée d'aire urbaine, l'indice de mobilité résidentielle⁽⁵⁾ augmente avec la centralité (figure 4). De même, pour les territoires de banlieue et périurbains, l'indice de mobilité résidentielle s'accroît avec la taille de l'aire. Cette croissance de la mobilité résidentielle avec la taille de l'aire s'observe aussi pour les villes centres, à l'exception de Paris, de

(5) Personnes habitant le territoire en 1999 et résidant dans un autre territoire en 1990 (HT90RT99) et personnes ayant résidé dans le territoire en 1990 mais habitant dans un autre territoire de France métropolitaine en 1999 (RT90HTFM99) rapportées aux personnes ayant résidé dans le territoire en 1990 quelle que soit leur résidence en France métropolitaine en 1999 (RT90FM99) et aux personnes résidant nouvellement dans le territoire en 1999 (HT90RT99). Autrement dit, on rapporte toutes les personnes identifiées par le recensement 1999 comme des migrants ayant vécu dans le territoire en 1990 ou en 1999 à l'ensemble des personnes ayant vécu dans le territoire en 1990 ou en 1999, migrantes ou non, cela donne : $(HT90RT99 + RT90HTFM99) / (RT90FM99 + HT90RT99)$.

sorte que la mobilité résidentielle maximale est associée aux villes centres des plus grandes aires urbaines de province.

Figure 4. Indice de mobilité résidentielle 1990-1999 des différents types d'espace français (selon la taille de leur éventuelle aire urbaine d'appartenance en milliers d'habitants)



Dynamique démographique des types d'espace métropolitains

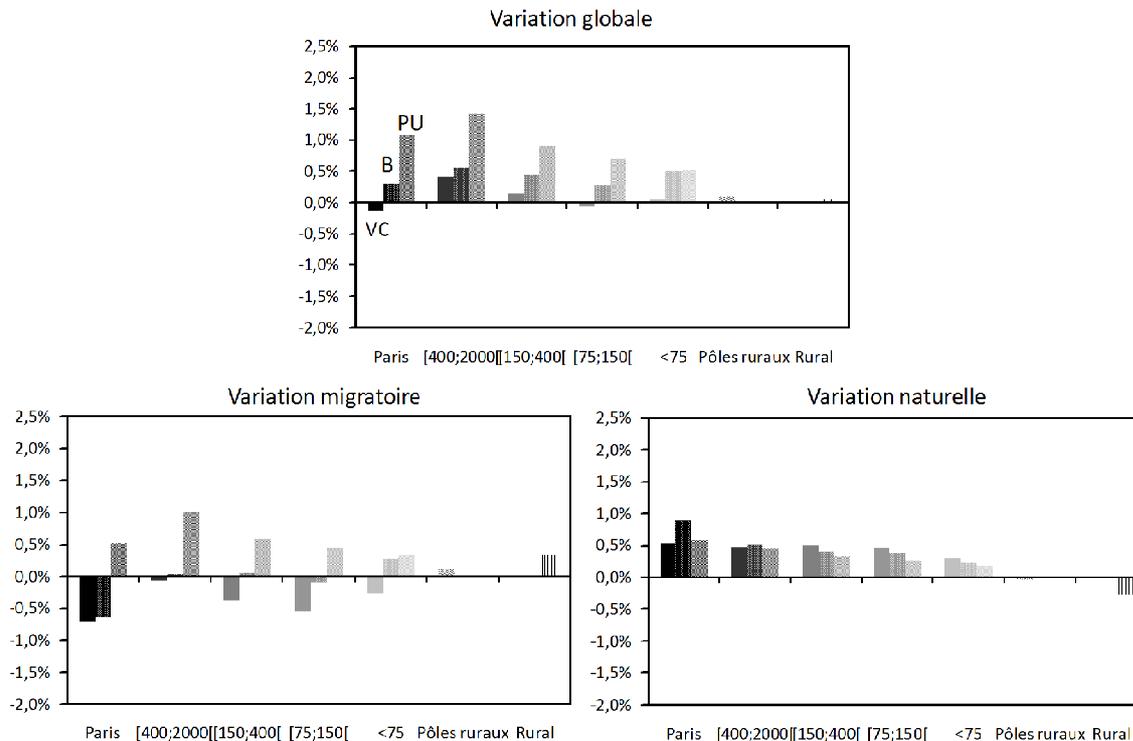
De façon générale (figure 5), la croissance démographique, est :

- à taille égale d'aire urbaine, d'autant plus soutenue qu'il s'agit d'une partie périphérique,
- pour un même type d'espace, maximale dans les grandes aires urbaines de province. Pour les villes centres et les banlieues, les minima sont observés dans l'aire de Paris. Pour les couronnes périurbaines, les plus faibles niveaux se manifestent dans les plus petites aires urbaines.
- très faible dans les espaces ruraux.

Les premiers résultats du recensement rénové de population montrent, pour la période récente, une légère atténuation de ces différences (annexe B). Ainsi, les espaces ruraux et les villes centres des grandes aires urbaines ont vu leur croissance s'accroître sous l'effet :

- d'une extension de l'aire d'influence des villes,
- et d'une densification du cœur des plus importantes d'entre elles.

Figure 5. Taux de variation annuel moyen 1990-1999 de la population des différents types d'espace français (selon la taille de leur éventuelle aire urbaine d'appartenance, en milliers d'habitants)



Note de lecture : VC = Ville centre ; B = Banlieue ; PU : Couronne périurbaine

Ces premiers résultats du recensement rénové s'inscrivent ainsi dans une continuité de long terme, avec la poursuite de l'élargissement de l'aire d'habitat des populations urbaines. Démarré dès le milieu des années 1960 en région parisienne, ce phénomène s'est progressivement diffusé aux autres agglomérations : fin des années 1960 et début des années 1970 pour les grandes aires urbaines de province, milieu des années 1970 pour les aires de taille moyenne, fin des années 1970 et début des années 1980 pour les petites aires. La liaison entre logement individuel en accession à la propriété, vie familiale et espaces périphériques constructibles qui en constitue le fondement, s'est ensuite inscrite dans la durée. Elle semble se maintenir dans la période très récente bien que la croissance démographique périphérique qui y est associée soit, depuis les années 1990, moins importante que ce qu'elle a été dans les années 1970. Ce relatif ralentissement des croissances démographiques périphériques liées à l'extension de l'aire d'influence des villes, est d'autant plus marqué que l'aire urbaine est importante. Ainsi, la croissance démographique de la couronne périurbaine de Paris est pour 1999-2006, plus de trois fois inférieure à ce qu'elle fut au début des années 1970, alors que les couronnes périurbaines des aires urbaines de moins de 400 000 habitants affichent une croissance 1999-2006 de leur population beaucoup moins différente de ce qu'elle fut à la fin des années 1970, notamment du fait d'une accélération non négligeable au début des années 2000. Les grandes aires urbaines de province présentent une situation intermédiaire avec une accélération modérée de la croissance périurbaine entre les années 1990 et le début des années 2000, la tendance la plus récente s'inscrivant néanmoins nettement en deçà des presque +3 % annuels des années 1970. De façon générale les moindres croissances périurbaines récentes au regard de celles des années 1970 s'expliquent à la fois par :

- Un effet de catégorisation spatiale, les espaces périurbains ici définis le sont dans leur définition 1999, ce qui ne permet pas de rendre compte de la réalité géographiquement dynamique de l'extension urbaine. Si cette distinction est cruciale lorsque l'on raisonne sur la constitution des populations périurbaines (par croissance démographique et par extension géographique ; Le Jeannic, 1996) elle l'est moins si l'on compare les seuls rythmes de variation démographique (le changement de définition ayant un impact modeste).

- La nature même de l'impact tendanciel d'une croissance à dominante migratoire sur une population dont elle cause la rapide augmentation. Les taux de variation de la population des espaces périurbains synthétisent des flux majoritairement composés d'arrivées depuis un autre territoire, *en les rapportant en partie à la population déjà présente*. Aussi, même si les comportements à la base des flux de renouvellement des populations périurbaines ne changent pas, notamment l'intensité des départs depuis les territoires d'origine des nouveaux arrivants, les taux de variation vont mécaniquement décroître au fur et à mesure de l'augmentation des populations périurbaines (c'est notamment le cas lorsque les populations des parties les plus denses des aires urbaines diminuent ou n'augmentent pas trop, situation la plus fréquente au cours des années 1970-1990).
- La décohabitation des enfants des familles installées dans les territoires périurbains au cours des années 1970. Devenus adultes, ces enfants quittent le ménage parental pour s'installer dans les parties plus centrales des agglomérations, ce mouvement ayant été renforcé au cours des années 1990 par l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur.
- La réduction des espaces périphériques des villes disponibles pour de nouvelles constructions. Elle résulte parfois de la volonté des habitants via leurs élus de préserver, au moins en partie, le cadre naturel qui les a attirés et se traduit par une limitation des permis de construire. Cela peut évidemment accroître l'extension de l'aire d'influence des villes par le report, vers les communes rurales les plus proches, d'une partie des nouvelles installations envisagées dans la couronne périurbaine.

Les premiers résultats du recensement rénové confirment aussi l'arrêt du dépeuplement des villes centres (annexe B). Survenu dès la fin des années 1980 dans les grandes aires urbaines de province, ce retournement s'est manifesté dans les années 1990 pour les aires de taille plus modeste. Succédant à 20 ans de pertes démographiques très rapides liées aux départs des familles des parties les plus denses de la ville, ce retour aux gains d'habitants dans le cœur des grandes agglomérations de province s'est d'abord appuyé sur l'afflux massif des nouveaux bacheliers. Il repose maintenant sur une attractivité un petit

peu plus diversifiée et se traduit par une augmentation plus soutenue de la population.

Dans une perspective tendancielle globale, la combinaison de ces facteurs de transformation démographique s'est traduite :

- par des écarts maximaux de rythme de variation de la population entre les différentes couronnes des aires urbaines à la fin des années 1960 et au cours des années 1970 (pertes d'habitants dans les villes-centres et gains très importants dans les couronnes périurbaines ou la banlieue lointaine), les disparités d'évolution étant plus accusées dans les grandes aires urbaines,
- par des différences de rythme de variation plus modestes depuis les années 1990 (retour des gains d'habitants dans les villes-centres, ralentissement modéré de la croissance des espaces périurbains).

On aboutit ainsi, entre la fin des années 1970 et les années 1990, à une réduction des écarts de variation de la population entre les couronnes des aires urbaines, qui est, de façon générale, d'autant plus marquée que l'aire est de grande taille.

Les résultats du recensement rénové de population confirment cette convergence partielle des tendances d'évolution démographique des types d'espace métropolitains, sans qu'un nouveau resserrement des rythmes de variation des différents espaces ne soit perceptible. Ce maintien global des écarts de tendance à leur niveau des années 1990, s'accompagne d'une modification des hiérarchies d'évolution démographique (globalement au « détriment »⁽⁶⁾ des banlieues et « en faveur » des villes-centres et des espaces ruraux) et le plus souvent d'une croissance un peu plus rapide. Cette accélération 1999-2006, néanmoins fort inégale selon les types d'espace, provient :

- pour une faible part de l'augmentation nationale de la fécondité du moment au début des années 2000,
- pour une part plus importante de la hausse, elle aussi très inégale selon les types d'espace, de la majeure partie des soldes

(6) Les termes « détriment » et « en faveur » sont ici entre guillemets car leur usage attribue une connotation forcément favorable à l'augmentation de la population et une connotation défavorable aux pertes d'habitants, ce qui selon le contexte d'aménagement du territoire dans lequel on se place n'a rien d'évident.

migratoires apparents. Elle est à la fois le reflet de l'augmentation, au début des années 2000, de l'immigration internationale en France métropolitaine, mais possiblement aussi de la modification de la méthode de collecte entre le recensement général de population de 1999 et le recensement rénové de population⁽⁷⁾.

Si les différences de rythme de variation de la population entre les types d'espace sont avant tout d'origine migratoire, les flux naturels :

- compensent les déficits migratoires conséquents des villes centres des aires urbaines provinciales de taille intermédiaire⁽⁸⁾ et ceux de la banlieue et de la ville centre de l'aire urbaine de Paris,
- représentent l'essentiel de la modeste croissance démographique des espaces dont le solde migratoire est quasi-nul (villes centres et banlieues des grandes aires urbaines de province⁽⁹⁾, banlieues des aires urbaines de taille intermédiaire),
- accentuent l'effet des fortes croissances migratoires des couronnes périurbaines, notamment dans les grandes aires urbaines de province,
- réduisent l'effet des croissances migratoires des espaces ruraux.

De façon générale, les écarts de variation naturelle entre les populations des différents types d'espace s'expliquent par les spécificités respectives de leur composition par âge.

Sur ce plan, mais plus encore sur celui de la variation migratoire, les valeurs moyennes correspondant à la déclinaison de la typologie de l'espace pour l'ensemble de la France métropolitaine dissimulent d'importantes disparités régionales. Ainsi, selon que l'on considère des régions déficitaires (Nord-Est de la France) ou excédentaires (Sud et Ouest de la France) sur le plan migratoire, ce portrait général doit être modulé. Dans une moindre mesure, les différences régionales de composition par âge et donc de fécondité passée (Sud-Ouest moins

(7) La consultation de données locales girondines issues de sources administratives vient néanmoins, pour la Gironde en tout cas, relativiser l'ampleur d'une telle dérive liée aux changements de la méthode de collecte.

(8) De 75 000 à 400 000 habitants.

(9) 400 000 habitants ou plus.

fécond que la moyenne métropolitaine et Nord plus fécond) influent aussi sur les évolutions démographiques des types d'espace.

Dans les régions déficitaires sur le plan migratoire, la forte croissance naturelle des grandes aires urbaines vient compenser des déficits migratoires moins importants que dans les autres types d'espace (pour lesquels on observe des excédents naturels plus modestes). Ces grandes aires constituent alors les seuls territoires régionaux affichant une nette croissance démographique.

En Aquitaine, l'aire de Bordeaux est la seule partie de la région présentant des excédents naturels conséquents, de sorte qu'ils réduisent fortement les différences territoriales de dynamique démographique résultant des différences de variation migratoire en faveur des aires urbaines de taille plus modeste (notamment leurs couronnes périurbaines).

En PACA, les croissances migratoires très importantes des espaces périphériques des aires urbaines impliquent que la distinction majeure de dynamique démographique oppose centre et périphérie des aires urbaines, notamment pour les plus grandes d'entre elles.

Au total, les grandes aires urbaines polarisent la croissance démographique dans les régions déficitaires sur le plan migratoire. La situation est moins flagrante dans les régions attractives qui cumulent croissance migratoire urbaine, périurbaine et rurale (notamment s'agissant de littoraux et de territoires proches de l'aire d'influence des grandes villes).

Concentration des âges et types d'espace

Les compositions par âge de la population constituent un des domaines produisant les différences les plus marquées entre les types d'espace (figure 6). Elles expliquent d'ailleurs en grande partie les écarts de croissance naturelle observés entre les types d'espace.

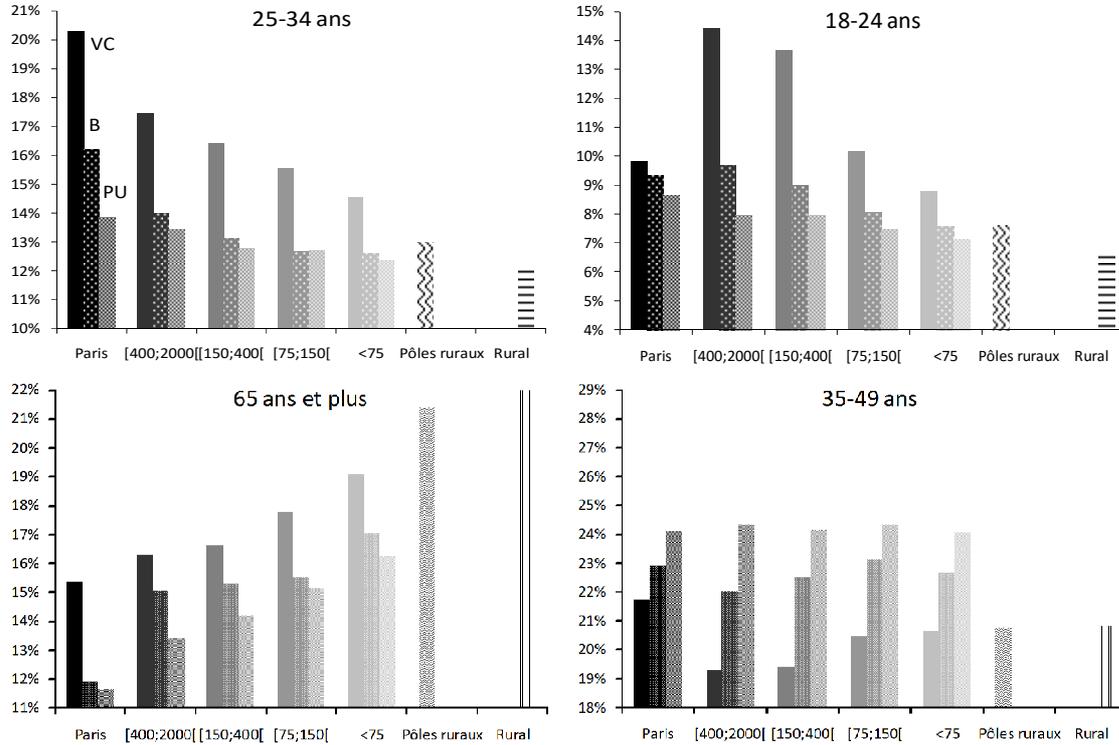
Ainsi, pour une même taille d'aire urbaine, le poids des 25-34 ans augmente avec la centralité et, pour un même niveau de centralité, il croît avec la taille de l'aire. Les grandes aires urbaines de province se caractérisent donc par une forte proportion de 25-34 ans, notamment les villes centres, mais c'est dans Paris intra-muros et en banlieue parisienne que la sur-représentation de ces jeunes adultes en début de

vie professionnelle est la plus marquée. Résultant en partie de la concentration en Ile-de-France des emplois les plus qualifiés (notamment ceux de la fonction publique), cette sur-représentation des 25-34 ans dans les parties les plus denses de l'aire urbaine de Paris s'est légèrement accrue au fil des 30 dernières années, répercutant ainsi de façon indirecte l'augmentation de la proportion de diplômés du supérieur au fil des générations.

De façon assez comparable, pour une même taille d'aire urbaine, le poids des très jeunes adultes (18-24 ans) augmente avec la centralité. De même, à centralité égale, la proportion de 18-24 ans augmente avec la taille de l'aire urbaine, du moins en province, puisque ce n'est pas dans les parties les plus denses de l'aire de Paris que la part des 18-24 ans atteint son niveau maximal. C'est dans les grandes aires urbaines de province que les villes centres concentrent le plus massivement les très jeunes adultes. A un moindre degré, cette sur-représentation des 18-24 ans s'observe aussi dans les villes centres des aires de taille plus modeste (entre 150 000 et 400 000 habitants). Provenant de la concentration des établissements d'enseignement supérieur, cette sur-représentation des très jeunes adultes dans les villes centres des grandes et moyennes aires urbaines de province, s'est accrue avec l'allongement de la durée des études. Du fait de l'augmentation rapide de la proportion de bacheliers dans les générations, une proportion de plus en plus importante de jeunes bacheliers résidant initialement en milieu rural ou dans les petites villes a quitté le ménage parental pour s'installer dans un logement à proximité des sites d'enseignement supérieur (Caillot, 2006). La relative accessibilité des universités franciliennes pour les bacheliers de la région parisienne a, malgré l'augmentation de leur poids dans les générations, empêché qu'elle ne se traduise par une aussi forte concentration des 18-24 ans dans les parties les plus centrales de l'aire de Paris.

Pour une même taille d'aire urbaine, la proportion de 65 ans et plus augmente avec la centralité, mais, pour un même niveau de centralité, elle diminue avec la taille de l'aire. Les grandes aires urbaines de province se caractérisent donc par une faible proportion de 65 ans et plus, notamment dans leurs couronnes périurbaines.

Figure 6. Part des différents groupes d'âge dans la population des différents types d'espace français en 1999 (selon la taille de leur éventuelle aire urbaine d'appartenance, en milliers d'habitants)



VC : Ville centre ; B : Banlieue ; PU : Couronne périurbaine.

Le poids des 35-49 ans diminue avec la centralité, son niveau est donc maximal dans les couronnes périurbaines pour lesquelles il varie peu avec la taille de l'aire urbaine. Il est en revanche assez différent dans les villes centres, y atteignant un niveau minimal pour les plus grandes aires urbaines de province.

Au total, les grandes aires urbaines de province se caractérisent par une population relativement jeune, les villes centres regroupant une proportion importante de 18-24 ans et, dans une moindre mesure de 25-34 ans. Réciproquement, leurs couronnes périurbaines comprennent une forte proportion de 35-49 ans avec leurs enfants. Ces grandes aires urbaines de province sont donc celles pour lesquelles les différences de composition par âge sont les plus marquées entre les couronnes. Parfois qualifié de « ségrégation démographique », ce phénomène qui culmine au sein des grandes aires urbaines de province, présente néanmoins une intensité assez variable d'une ville à l'autre.

Ainsi, l'aire de Bordeaux (annexe A) est assez représentative du profil général ici décrit.

L'aire urbaine de Lyon (annexe A) s'en distingue très légèrement avec, dans la ville centre, une proportion moindre de 18-24 ans et une proportion plus élevée de 25-34 ans, elle se rapproche, en ce sens, un peu de l'aire de Paris, sans pour autant constituer, à proprement parler, un profil « hybride ». Au regard de la population de Rhône-Alpes résidant hors des grandes aires urbaines, la jeunesse relative de la population de l'aire urbaine de Lyon est par ailleurs moins marquée que celle de l'aire de Bordeaux vis-à-vis des Aquitains habitant hors des grandes aires urbaines.

On retrouve cette moindre jeunesse relative de la population de l'aire urbaine de Lille vis-à-vis des habitants hors grandes aires urbaines de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle résulte peut être de la plus grande jeunesse de l'ensemble de la population régionale au regard de la population métropolitaine. En revanche, les différences de composition par âge entre les diverses couronnes de l'aire de Lille sont très marquées (annexe A), avec notamment une très forte sur-représentation des très jeunes adultes dans la ville centre. Au delà de spécificités en partie liées à la plus grande fécondité des femmes de la région Nord-Pas-de-Calais, l'aire urbaine de Lille constitue une forme extrême de la concentration des âges propre aux grandes aires urbaines de province, là où Bordeaux

(tout comme Nantes, Rouen ou Clermont) en serait l'expression moyenne. Les aires urbaines de Rennes, de Montpellier ou de Nancy présentent aussi des versions extrêmes de cette concentration des âges avec des sur-représentations records des très jeunes adultes dans la ville centre.

A contrario, Toulon (comme les autres grandes aires de PACA) présente un très faible niveau de concentration des âges selon les couronnes de l'aire urbaine (annexe A), les compositions par âge des populations de PACA résidant hors des grandes aires urbaines se différencient par ailleurs assez peu de celles de l'aire.

Analysée sur le long terme, la « ségrégation démographique » entre les différents types d'espace composant les grandes aires urbaines de province a eu tendance à s'accroître sous l'effet de deux facteurs :

- la périurbanisation de la vie familiale (à partir des années 1960) ;
- l'allongement de la durée des études (depuis le milieu des années 1980⁽¹⁰⁾).

Les années 1970 ont ainsi été marquées par une croissance des écarts des proportions de 35-49 ans et, dans une moindre mesure, de moins de 18 ans, entre les différentes couronnes des grandes aires urbaines de province (figure 7). On peut ainsi remarquer que les proportions de 35-49 ans et de moins de 18 ans dans les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province ont, entre 1975 et 1982, dépassé le niveau, jusqu'alors maximal, présenté par les banlieues de ces aires. Cette divergence croissante s'observait alors même que, sur ce plan, les écarts entre les régions françaises tendaient à se réduire. Très inégal selon les villes, ce phénomène se manifeste très faiblement à Strasbourg et dans les villes de la région PACA, alors qu'il est particulièrement patent à Grenoble, Montpellier, Lyon, Lille, Rouen, Toulouse ou Bordeaux dont la ville centre comprend une proportion minimale de moins de 18 ans (figure 8).

(10) Si l'allongement de la durée des études est un phénomène ayant débuté bien avant les années 1980, c'est la réforme « Chevènement », en 1985, qui a, après une longue période de stagnation (hommes) ou de croissance modeste (femmes), provoqué l'augmentation très rapide de la proportion de bacheliers dans les générations (environ 35 % pour la génération 1966 à près de 65 % pour la génération 1976) [Caillot, 2005].

Figure 7. Evolution 1968-2006 du poids (en %) des différents groupes d'âges dans la population des différents types d'espace des grandes aires urbaines de province et dans celle des régions françaises

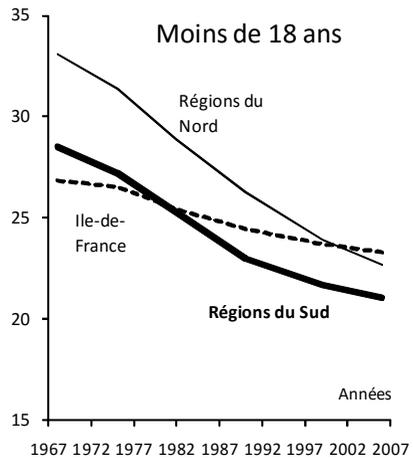
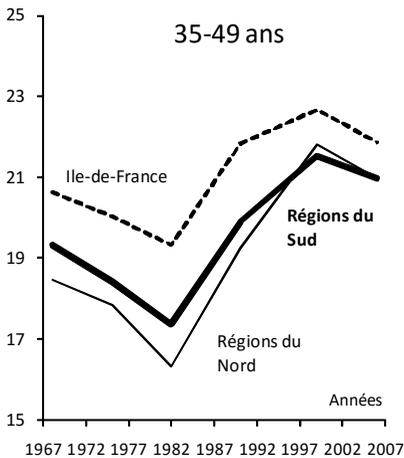
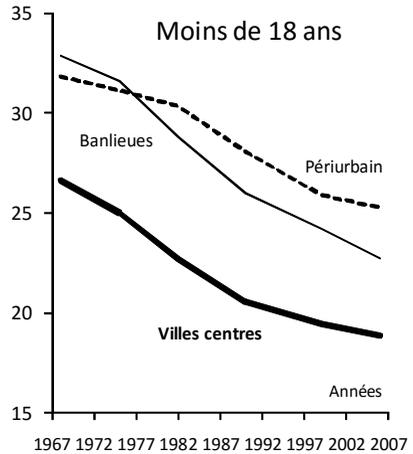
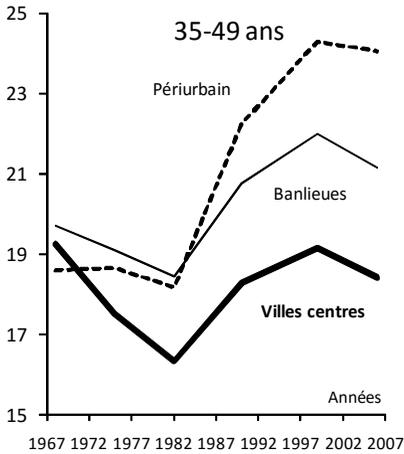
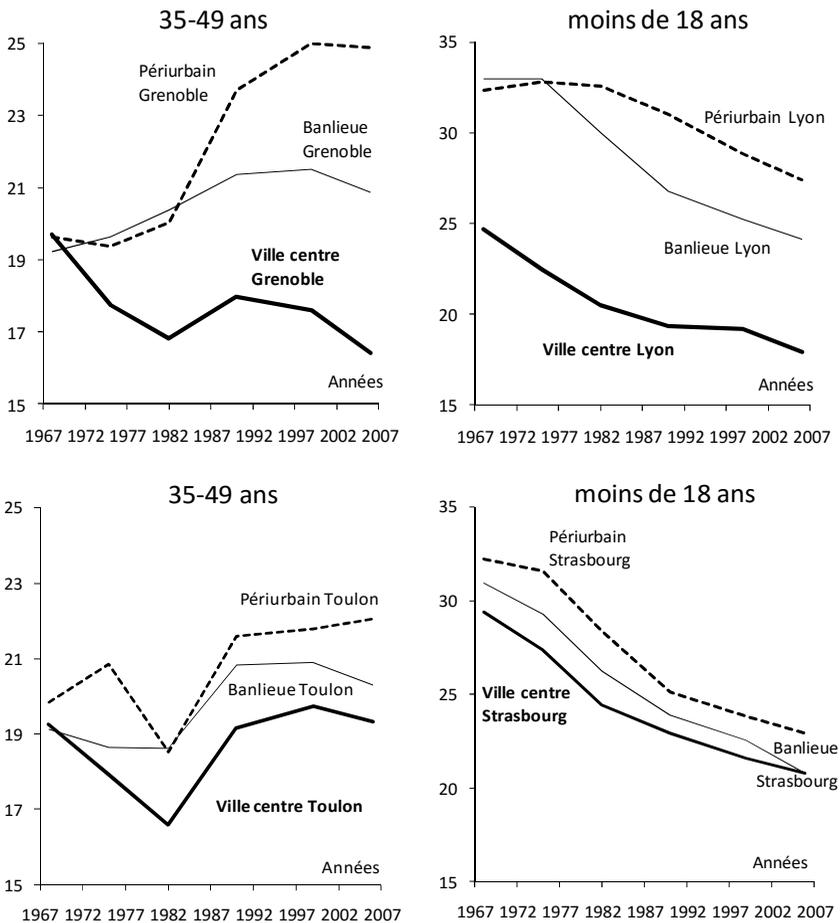


Figure 8. Evolution 1968-2006 du poids (en %) des différents groupes d'âges dans la population des couronnes de certaines aires urbaines



Cette périurbanisation de la vie familiale, s'illustre non seulement par l'évolution des compositions par âge de l'ensemble de la population, reflet de la sélection migratoire des populations en fonction de leur âge, mais aussi, par la sélection migratoire, à âge égal, des femmes en fonction de leur fécondité du passé récent ou de l'avenir proche (Bergouignan, 2002 ; Kersuzan, 2009). Mesurée, pour un territoire, par l'écart entre la fécondité des anciennes résidentes (ici les femmes présentes en 1990 où qu'elles soient recensées en 1999) et la fécondité

des résidentes ultérieures (ici les femmes recensées en 1999), cette sélection migratoire des femmes d'un même âge en fonction de leur comportement reproducteur est d'autant plus forte que la taille de l'aire urbaine est importante (figure 9). Elle est donc minimale dans les petites aires urbaines ce qui pourrait laisser supposer qu'une partie des naissances y précède la mobilité vers une couronne périphérique. Réciproquement, elle est maximale dans l'aire parisienne, avec une mobilité centre-périphérie peut-être plus fréquemment antérieure à la naissance. Dans les grandes aires urbaines de province, où elle atteint un niveau important, cette sélection migratoire se manifeste :

- pour les villes centres, par une fécondité des résidentes (ici 1999), inférieure à celle des anciennes résidentes (ici 1990), signe, pour des femmes d'un même âge, d'une tendance au départ plus marquée chez celles en train de vivre ou s'apprêtant à vivre un projet fécond, et d'une tendance au maintien sur place ou à l'arrivée de femmes ne s'inscrivant pas, au moins à court terme⁽¹¹⁾, dans cette démarche familiale ;
- pour les couronnes périurbaines, par une fécondité des résidentes (ici 1999), supérieure à celle des anciennes résidentes (ici 1990), signe, pour des femmes d'un même âge, d'une tendance à l'arrivée plus marquée chez celles en train de vivre ou s'apprêtant à vivre un projet fécond, et d'une tendance au départ de femmes ne s'inscrivant pas, au moins à court terme, dans cette démarche familiale ;
- pour les banlieues, par une fécondité des résidentes (ici 1999), souvent voisine de celle des anciennes résidentes (ici 1990), signe, pour des femmes d'un même âge, d'une tendance à la mobilité plus marquée chez celles en train de vivre ou s'apprêtant à vivre un projet fécond, et d'une tendance au maintien sur place de femmes s'inscrivant moins, à court terme, dans cette démarche familiale.

(11) Si cette comparaison permet de contrôler l'effet de l'âge des femmes sur la répartition territoriale des enfants, elle met en évidence une interaction entre mobilité résidentielle et fécondité et non une différence de comportement fécond à l'échelle de la totalité de la vie des femmes. Aussi, rien ne permet d'affirmer, que les femmes se maintenant dans les centres urbains, qui à un même âge, ont, entre 1990 et 1999, moins d'enfants que celles quittant ces centres, auront une moindre fécondité, à l'échelle de l'ensemble de leur existence.

Sur ce plan aussi on signale d'importants écarts entre les grandes aires urbaines de province. Cette sélection migratoire, à un même âge, des femmes des différentes couronnes des aires urbaines, en fonction de leur fécondité est ainsi très importante à Lille, conséquente à Bordeaux, Rennes ou Lyon et quasi-inexistante à Marseille.

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par une croissance de la proportion de 18-24 ans dans les villes centres des grandes aires urbaines de province (figure 10). Favorisée, voire engendrée, par l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur, qui implique l'installation d'une partie des nouveaux bacheliers à proximité des sites d'enseignement supérieur, elle intervient alors que le poids des très jeunes adultes est en recul à l'échelle des régions et de l'ensemble du pays. Elle se traduit donc par une diminution de la part des 18-24 ans dans les autres types d'espace (banlieues, mais surtout couronnes périurbaines, espaces ruraux et petites villes) dont proviennent une partie de ces nouveaux étudiants, qui sans cet allongement général de la durée des études n'auraient sans doute pas effectué cette migration décohabitante du domicile parental à un âge aussi précoce.

Pendant les années 1970, la part des 25-34 ans a crû au même rythme dans les diverses couronnes des grandes aires urbaines de province, épousant les variations nationales et régionales de cette proportion. Depuis 1982, la proportion de 25-34 ans maintient son augmentation dans les villes centres des grandes aires urbaines de province, alors même que le poids de ce groupe d'âge diminue dans les autres parties de ces aires urbaines ainsi qu'aux échelles régionales et nationales. Bien qu'il ne s'agisse plus qu'exceptionnellement d'âges de poursuite d'études supérieures, cette croissance de la part des 25-34 ans est indirectement le résultat de l'afflux d'étudiants de 18-24 ans dans les villes centre des grandes aires urbaines de province. Ces derniers ont en effet constitué un « réservoir » de population susceptible de se maintenir, notamment composée des anciens étudiants vivant seuls ou en couple sans enfant.

Figure 9. Ecart (en enfants par femme) entre la fécondité 1990-1998 des femmes recensées dans le territoire étudié en 1999 et la fécondité 1990-1998 des femmes résidant dans le territoire étudié en 1990 où qu'elles soient recensées en France métropolitaine en 1999 (selon la couronne pour les différentes tailles d'aire urbaine – en milliers d'habitants – et pour certaines grandes aires urbaines de province)

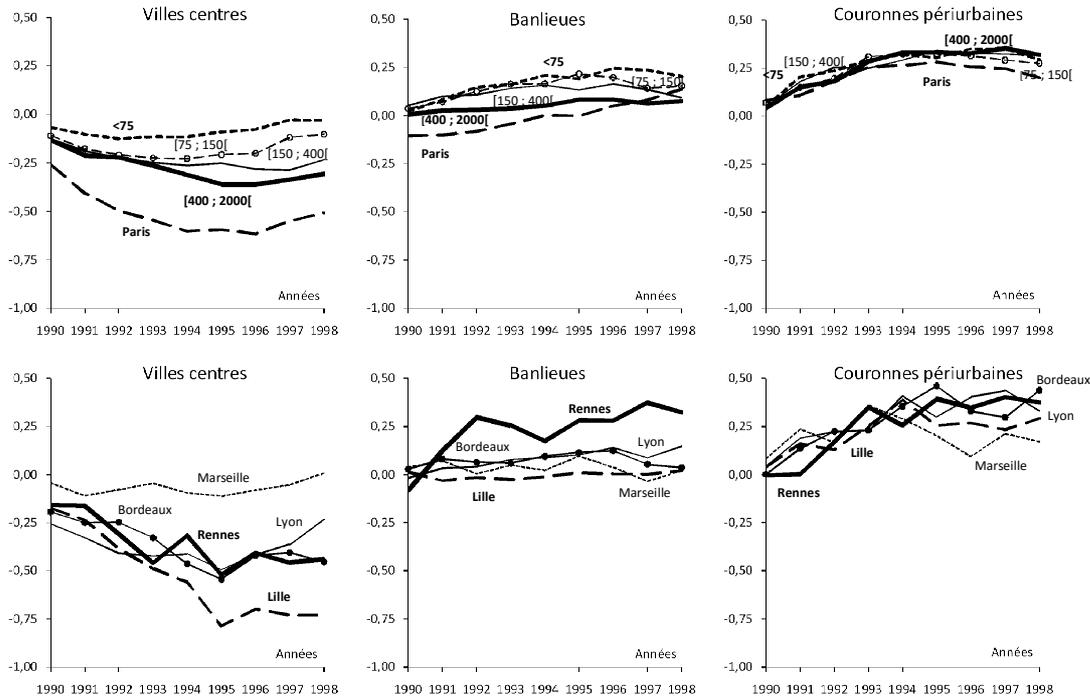


Figure 10. Evolution 1968-2006 du poids (en %) des différents groupes d'âges dans la population des différents types d'espace des grandes aires urbaines de province et dans celle des régions françaises

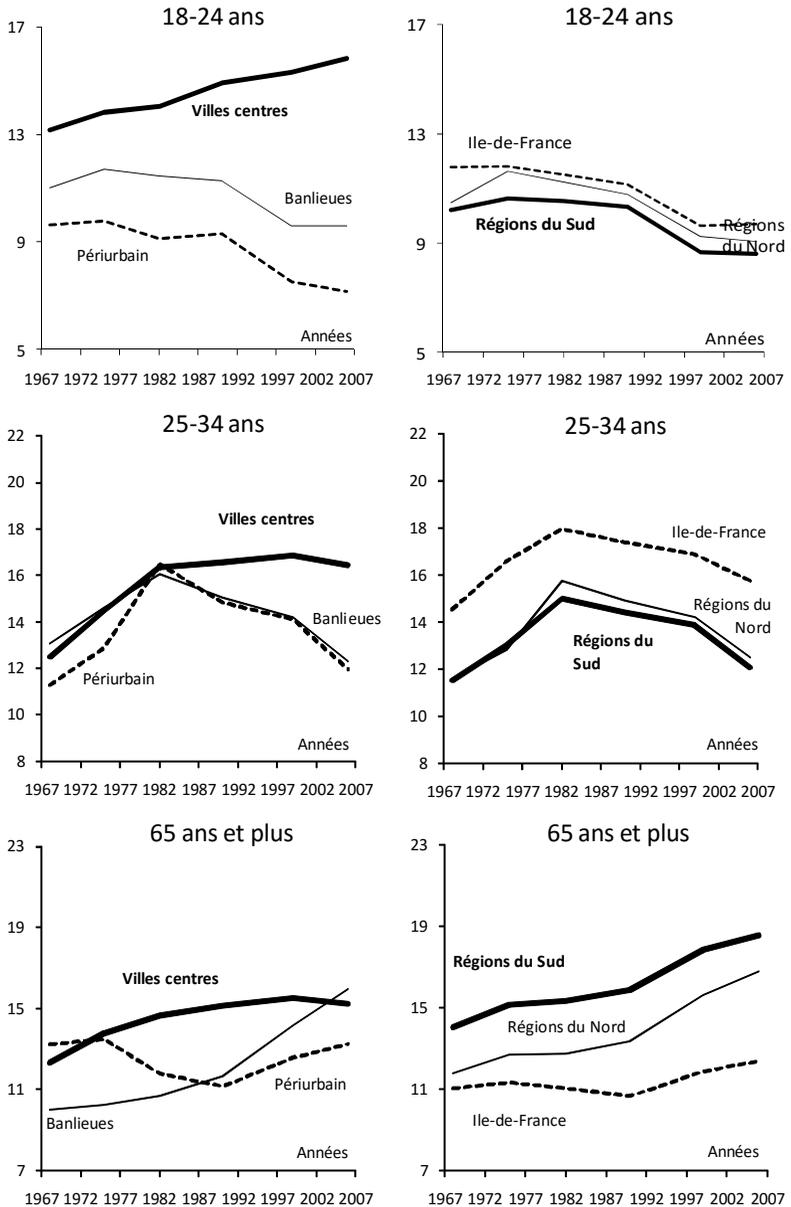
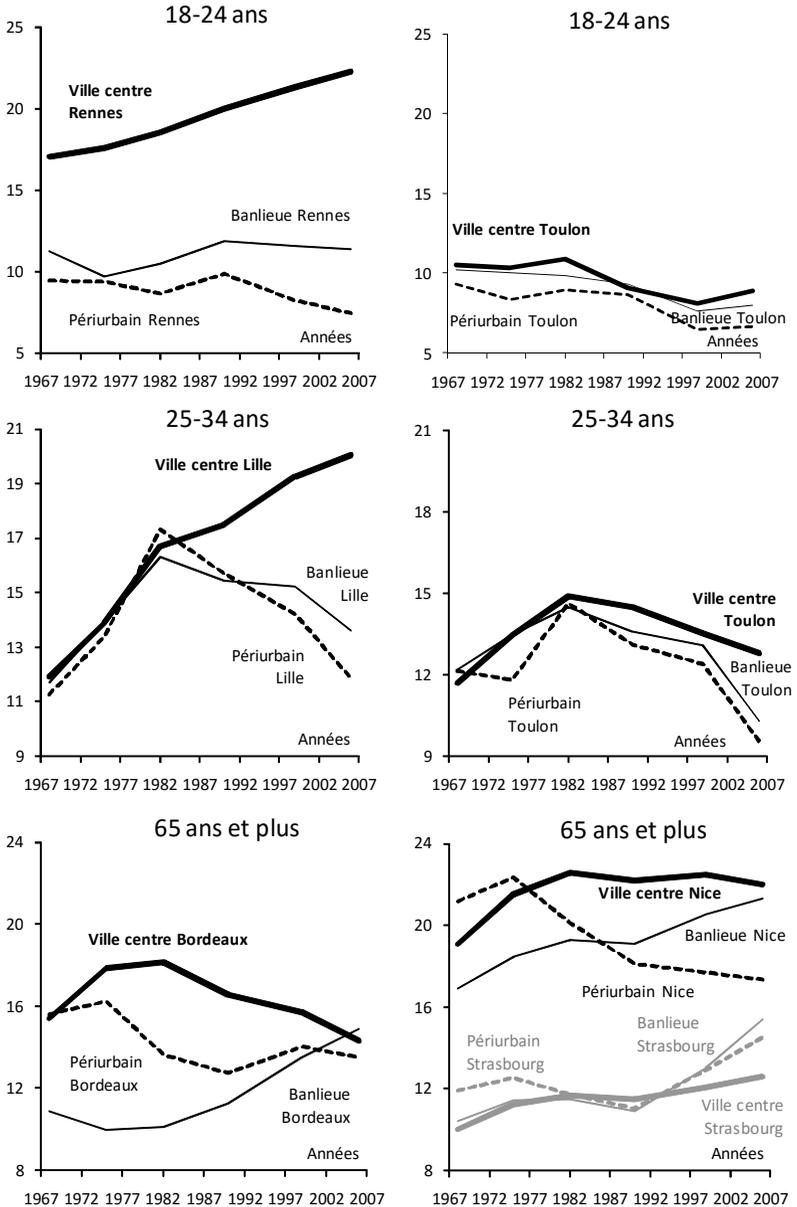


Figure 11. Evolution 1968-2005 du poids (en %) des différents groupes d'âges dans la population des différents types d'espace de certaines aires urbaines de province



Particulièrement net à Nancy, à Rennes ou à Lille, ce phénomène de « ségrégation démographique » croissante, notamment pour la présence relative des 18-24 ans et des 25-34 ans, est presque inexistant dans les grandes aires urbaines de la Côte d'Azur. Sans faire partie des aires urbaines les plus touchées par cette « ségrégation démographique » centrée sur les jeunes adultes, Bordeaux, Nantes ou Toulouse présentent sur ce plan un niveau relativement élevé, définissant une sorte de profil dominant des grandes aires urbaines de province (figure 11).

A l'inverse des évolutions du poids des jeunes adultes, depuis 1980, les différences en matière de proportions de 65 ans et plus entre les différentes couronnes des grandes aires urbaines de province se sont plutôt réduites. Initialement élevé dans les villes centres (de 1968 à 1982, Bordeaux présentait, sur ce plan, un niveau record, juste après Nice), et dans les territoires destinés à constituer l'espace périurbain actuel, le poids des personnes âgées était au contraire très faible en banlieue. Ces transformations des parts respectives de 65 ans et plus correspondent à 3 mouvements :

- au cours des années 1970 et 1980 les espaces les plus périphériques ont rajeuni sous l'effet de leur périurbanisation (arrivées de familles avec enfants) ;
- au cours des années 1980 et 1990, les personnes âgées occupant initialement les petits logements des villes centres ont été remplacées par les étudiants, dont certains restent après la fin de leurs études et avant la constitution de leur famille ;
- les adultes des familles avec enfants installées en périphérie vieillissent et leurs enfants quittent le foyer parental. Démarré dans les années 1970 et 1980 dans les banlieues, puis dans les années 1990, dans l'espace périurbain, ce vieillissement est, notamment dans les banlieues à partir de 1990, plus rapide que celui observé à l'échelle nationale ou régionale.

Moins représentative d'une évolution dominante que la hausse du poids des très jeunes adultes dans les villes centres, cette convergence des proportions de 65 ans et plus des différentes couronnes des grandes aires urbaines de province est assez variable d'une aire à l'autre. Maximale à Bordeaux où les parts de 65 ans et plus sont quasi identiques dans la ville centre, en banlieue et dans l'espace périurbain, la convergence est moins nette à Lyon (avec une couronne périurbaine

encore très jeune), elle l'est encore moins à Nice (avec une couronne périurbaine poursuivant son rajeunissement) ou à Strasbourg (avec un vieillissement identique de 1968 à 1999 dans les trois types d'espace).

Dynamique migratoire des grandes aires urbaines de province

Profil général et tendances des migrations affectant les grandes aires urbaines de province

Les évolutions précédemment décrites résultent essentiellement des flux migratoires et de leurs transformations. En comparant trois périodes intercensitaires (1962-1968, 1975-1982 et 1990-1999)⁽¹²⁾ on aboutit à deux types de conclusion.

Les profils par âge des migrations affectant les différents types d'espace composant les grandes aires urbaines de province sont restés assez stables au cours des 40 dernières années. Il s'agit :

- de couples de trentenaires, surtout avec des enfants de 3 à 12 ans pour les mobilités centrifuges au sein des grandes aires urbaines

(12) Au delà de la qualité des données collectées (non réponses ou déclarations erronées, fréquentes pour cette question), il est très délicat, d'un point de vue théorique, de comparer la mobilité observée via la question sur la résidence au recensement précédent pour plusieurs périodes intercensitaires de durée différente. L'annualisation linéaire n'est guère adaptée en raison de la corrélation entre l'âge, l'intensité des mobilités, la durée des séjours et le type d'espace de départ et d'arrivée. Décomposer l'analyse selon les âges permet de limiter ce genre de problèmes, dans ce cas l'annualisation linéaire sera d'autant moins biaisée que l'installation dans le territoire d'accueil sera durable. Elle est donc très inadaptée aux migrations de très jeunes adultes pour études supérieures et à celles des jeunes adultes en début de vie professionnelle ; elle transfigure moins la mesure des migrations de fin de vie professionnelle et de retraités. Par ailleurs, les données annuelles (enquêtes emploi) permettant une annualisation non linéaire (Courgeau, 1973) manquent de précision géographique pour rendre compte de territoires locaux ou de types d'espaces très spécifiques.

S'agissant de mesurer l'évolution, au fil des périodes intercensitaires, de profils par âge des migrations, l'absence d'une hypothétique annualisation, n'a qu'une incidence très limitée sur les conclusions. Pour rendre compte de la transformation, au fil des périodes intercensitaires, d'écarts de comportements migratoires entre des territoires, la quasi impossibilité d'annualiser pertinemment les résultats, ne perturbe que de façon assez marginale les conclusions. En revanche, pour évaluer pour un même territoire la variation, d'une période intercensitaire à l'autre, du niveau de mobilité pour un type de migration le faisant intervenir comme zone de départ ou d'arrivée, il est nécessaire, sans pratiquer une annualisation susceptible d'introduire une distorsion supplémentaire, de prendre en compte non seulement l'âge, mais aussi la nature du parcours. On peut ainsi estimer la durabilité de l'installation de façon à moduler l'interprétation à donner à l'évolution d'un indice de mobilité résidentielle d'une période intercensitaire à l'autre.

de province (ville centre vers banlieue ou espace périurbain, banlieue vers espace périurbain). De façon beaucoup moins marquée, et contrairement à une représentation dominante, ce type de migrations concerne aussi les populations très âgées (80 ans et plus). Il s'agit sans doute d'entrées en institution ou en logement spécifiquement aménagé ;

- d'adultes de 25-34 ans avec leurs enfants de moins de 10 ans et de personnes atteignant les âges de sortie d'activité, pour les mobilités centrifuges depuis les grandes aires urbaines de province vers l'espace rural et les petites aires urbaines ;
- de jeunes adultes de 23-29 ans beaucoup moins fréquemment accompagnés d'enfants, qui lorsqu'ils sont présents ont le plus souvent moins de 3 ans, pour les mobilités centripètes (espace périurbain vers ville centre ou banlieue, banlieue vers ville centre, mais aussi, banlieue ou ville centre vers l'aire de Paris). Plus la mobilité est centripète plus les enfants y sont rares et ce notamment pour les mobilités de l'espace périurbain vers la ville centre ou des aires urbaines de province vers l'aire de Paris ;
- de très jeunes adultes de 18-24 ans, sans enfant, pour les mobilités centripètes depuis l'espace rural ou les petites et moyennes aires urbaines vers les villes centres des grandes aires urbaines de province.

On peut néanmoins distinguer trois transformations légères et assez récentes de ces profils migratoires :

- les personnes aux âges de sortie d'activité ont vu leur importance s'accroître modestement⁽¹³⁾ dans les migrations depuis les villes centres des grandes aires urbaines de province vers l'espace rural ou les petites aires urbaines,
- les migrations de personnes très âgées (80 ans et plus) de la ville centre vers la banlieue se sont légèrement⁽¹⁴⁾ développées. Cette évolution résulte sans doute de la diversification de l'habitat

(13) Cette augmentation bien réelle reste néanmoins en effet assez modeste car le caractère relativement durable des installations correspondantes fait que les plus longues durées des périodes intercensitaires 1975-1982 et surtout 1990-1999, gonfle artificiellement la mesure prise de la mobilité (voir note 12, p. 33).

(14) Voir note 12, p. 33.

- spécialisé dans le grand âge (logements-foyers, résidences de services,...) ;
- un pic plus précoce (vers 18-21 ans) apparaît à partir de la période 1990-1999, dans les migrations depuis l'espace périurbain vers les villes centres. Ce phénomène se retrouve de façon beaucoup plus modeste pour les migrations depuis l'aire de Paris vers les villes centres des grandes aires urbaines de province. Il s'agit probablement de migrations étudiantes ;
 - concernant celles provenant de l'espace périurbain et malgré la possibilité géographique pour une partie des étudiants dont les parents habitent ces espaces de continuer à résider dans le ménage parental, elles sont favorisées par des facilités d'occupation des petits logements de ville centre qui accroissent les décohabitations,
 - concernant celles provenant de l'aire urbaine de Paris, elles sont accrues par la spécialisation des formations de niveau supérieur (ex DEA et DESS, Master 2) qui peut inciter les étudiants à changer de région.

Certaines formes de mobilité ont connu des changements importants d'intensité.

Comme on l'a signalé précédemment ce sont les migrations étudiantes depuis l'espace rural et les petites villes vers les villes centres des grandes aires urbaines de province, qui, du fait de l'allongement de la durée des études, présentent, au cours des années 1980 et 1990, la plus forte croissance⁽¹⁵⁾. Partant d'un niveau plus modeste, les migrations depuis les aires urbaines moyennes vers les villes centres des grandes aires urbaines de province se sont accrues dans des proportions comparables et ce malgré la mise en place d'antennes délocalisées de formation supérieure.

(15) Etant donné la durée relativement faible des installations d'étudiants dans les villes centres des grandes aires urbaines de province (entre 1 et 5 ans dans une majorité de cas), l'inégale durée des périodes intercensitaires comparées (6 ans, 7 ans et 9 ans) a peu d'effet sur la proportion de personnes ayant migré (voir note 12). L'évolution de la proportion de très jeunes adultes migrant depuis l'espace rural, les petites et moyennes villes vers les villes centres des grandes aires urbaines de province, peut donc être effectivement considérée comme en forte croissance entre les années 1970 et les années 1990, comme le montre l'exploitation ici entreprise de la question du recensement sur la résidence antérieure. Cela est d'autant plus vrai que les défauts de qualité des données sur la résidence antérieure tendraient plutôt à sous estimer le volume de cette forme de mobilité pour les années 1980 et 1990 (Bergouignan, 1999 ; Kersuzan, Bergouignan, 2009).

La mobilité depuis les villes centres et les banlieues des grandes aires urbaines vers leurs couronnes périurbaines (dans leur définition 1999), a connu une croissance d'ampleur presque comparable⁽¹⁶⁾ au cours des années 1970.

Les migrations de jeunes adultes en début de vie professionnelle⁽¹⁷⁾ depuis les villes centres (et dans une moindre mesure depuis leurs banlieues) des grandes aires urbaines de province vers l'aire de Paris ont significativement augmenté⁽¹⁸⁾ au cours des années 1990. Il s'agit d'une conséquence indirecte probable de l'allongement de la durée des études, de la hausse de la proportion de diplômés du supérieur, et de l'afflux de populations étudiantes dans les villes centres des grandes aires urbaines de province. En effet, une partie des grandes aires urbaines semblent dans l'impossibilité de proposer une quantité et une diversité d'emplois susceptibles de correspondre aux aspirations des diplômés du supérieur qu'elles forment dans des proportions deux fois plus importantes qu'au

(16) Le caractère plutôt durable des installations familiales en couronne périurbaine conduit à atténuer le constat d'augmentation de la proportion de personnes y ayant migré entre la période 1962-1968 et la période 1975-1982, puisque cette dernière est plus longue d'une année. L'ampleur des évolutions observées prouve néanmoins de façon robuste leur réalité.

(17) La relation entre âge et entrée dans la vie professionnelle ou dans la vie familiale est naturellement variable selon les milieux sociaux et les niveaux de diplôme. Aussi, l'attribution d'un facteur de mobilité résidentielle à partir du simple examen de indices de migration à chaque âge n'est pas en soi parfaitement justifiée. A 25-29 ans les populations les moins diplômées ont souvent entamé depuis plusieurs années leur vie tant professionnelle que familiale, là où les plus diplômées n'en sont pour la plupart qu'au début de l'une (professionnelle) et à l'orée de l'autre (familiale). Néanmoins, le croisement des âges et des parcours de migration (et notamment les valeurs observées chez les enfants) comme l'existence de travaux prenant en compte le diplôme dans l'analyse des trajectoires (Caillot, 2008) permet de conforter les imputations ici avancées. Concernant essentiellement des diplômés du supérieur et impliquant des enfants très jeunes et en faible proportion, la mobilité vers l'Île-de-France à 25-29 ans dont il est ici question est donc très clairement une mobilité associée à la vie professionnelle. En revanche la migration depuis l'espace périurbain des grandes aires urbaines de province vers les espaces ruraux et les petites villes qui est maximale pour des adultes à peu près du même âge, associe une mobilité enfantine beaucoup plus forte, implique des populations moins diplômées et présente une moindre concentration à 25-29 ans. Il n'est donc pas illégitime d'y faire prévaloir les motifs familiaux.

(18) En moyenne de plus faible durée que les installations périurbaines familiales, la résidence dans l'aire parisienne d'une personne s'y établissant pour débiter sa vie professionnelle est de plus longue durée que les séquences d'études supérieures impliquant d'habiter les villes centres des grandes aires urbaines de province. Cela conduit donc à atténuer légèrement le constat d'augmentation de la proportion de migrants entre les périodes 1975-1982 et 1990-1999, en raison de l'exposition de 2 ans supplémentaires au « risque » migratoire mesurable à partir des recensements. L'ampleur de l'évolution observée garantit sa réalité, les défauts de qualité des données sur la résidence antérieure tendant plutôt à sous estimer le volume de cette forme de mobilité lorsqu'elle s'exerce non pas depuis la ville centre d'une grande aire urbaine de province mais depuis sa banlieue (Bergouignan, 1999 ; Kersuzan, Bergouignan, 2009).

début des années 1980. A contrario, l'aire urbaine parisienne paraît offrir, sur ce plan, de meilleures opportunités.

Les migrations depuis les grandes aires urbaines de province vers l'espace rural et les petites villes sont en légère croissance⁽¹⁹⁾. On peut y voir l'effet de la poursuite de l'extension de l'aire d'influence des grandes aires urbaines de province qui dépasse les limites définies à partir des seules mobilités domicile-travail, mesurées en 1999.

En revanche, hormis la petite modification de profil par âge déjà signalée (départ vers la banlieue de personnes très âgées résidant initialement au centre), et si l'on tient compte de l'inégale durée des périodes intercensitaires, il ne semble pas que les échanges entre banlieues et villes centres des grandes aires urbaines de province aient connu de modifications notables⁽²⁰⁾, notamment en termes d'intensité. Ce constat de relative stabilité du niveau de mobilité vaut aussi pour les échanges entre banlieues et couronnes périurbaines depuis que les extensions des aires urbaines via les installations familiales ont eu lieu au cours des années 1970. Les indices de mobilité vers la couronne périurbaine n'augmentent ainsi que très peu entre les périodes 1975-1982 et 1990-1999⁽²¹⁾.

(19) Le caractère plutôt durable des installations familiales et de personnes aux âges de sortie d'activité en milieu rural et dans les petites villes conduit à atténuer le constat d'augmentation de la proportion de personnes y ayant migré entre la période 1962-1968, la période 1975-1982 et la période 1990-1999, puisqu'elles sont de durée croissante (6, 7 et 9 ans). La modeste ampleur des évolutions observées n'implique pas d'en nier la réalité mais elle commande de considérer que le phénomène subit jusqu'en 1999, une accélération relativement lente.

(20) Les installations en banlieue des grandes aires urbaines de province ne sauraient, pour une majorité suffisamment large de ménages, être considérées comme aussi peu durables que les installations en ville centre ou dans l'aire parisienne. Aussi, la très légère croissance observée de la proportion de personnes y ayant migré au fil des périodes 1962-1968, 1975-1982 et 1990-1999, ne peut, du fait de l'inégale durée des intervalles, être interprétée comme une plus grande fréquence de ces mobilités.

(21) La prise en compte de l'inégale durée des 2 périodes intercensitaires rendant finalement négligeable l'évolution observable.

Figure 12. Mobilité résidentielle entre les espaces des aires urbaines de province de 400 000 habitants et plus (proportion, en %, à chaque âge, de personnes résidant en fin de période dans l'espace de destination, parmi celles résidant en début de période dans l'espace d'origine)

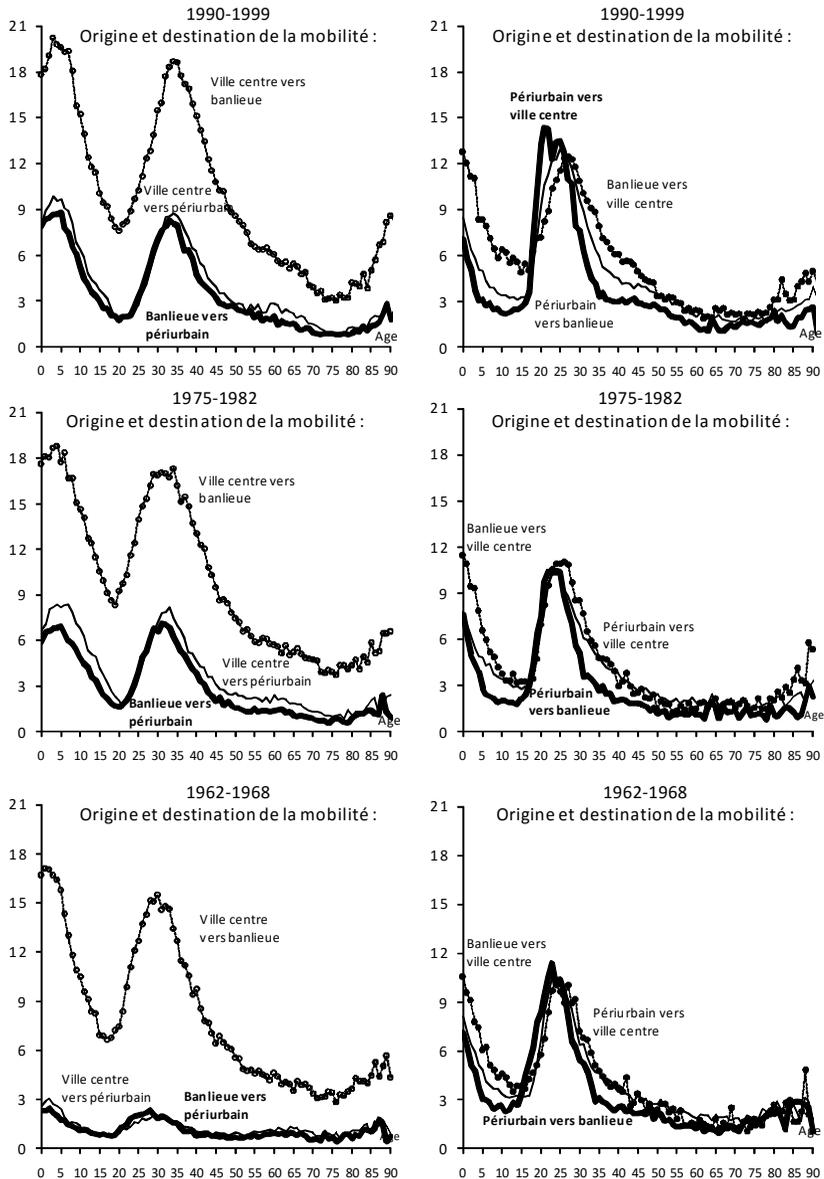
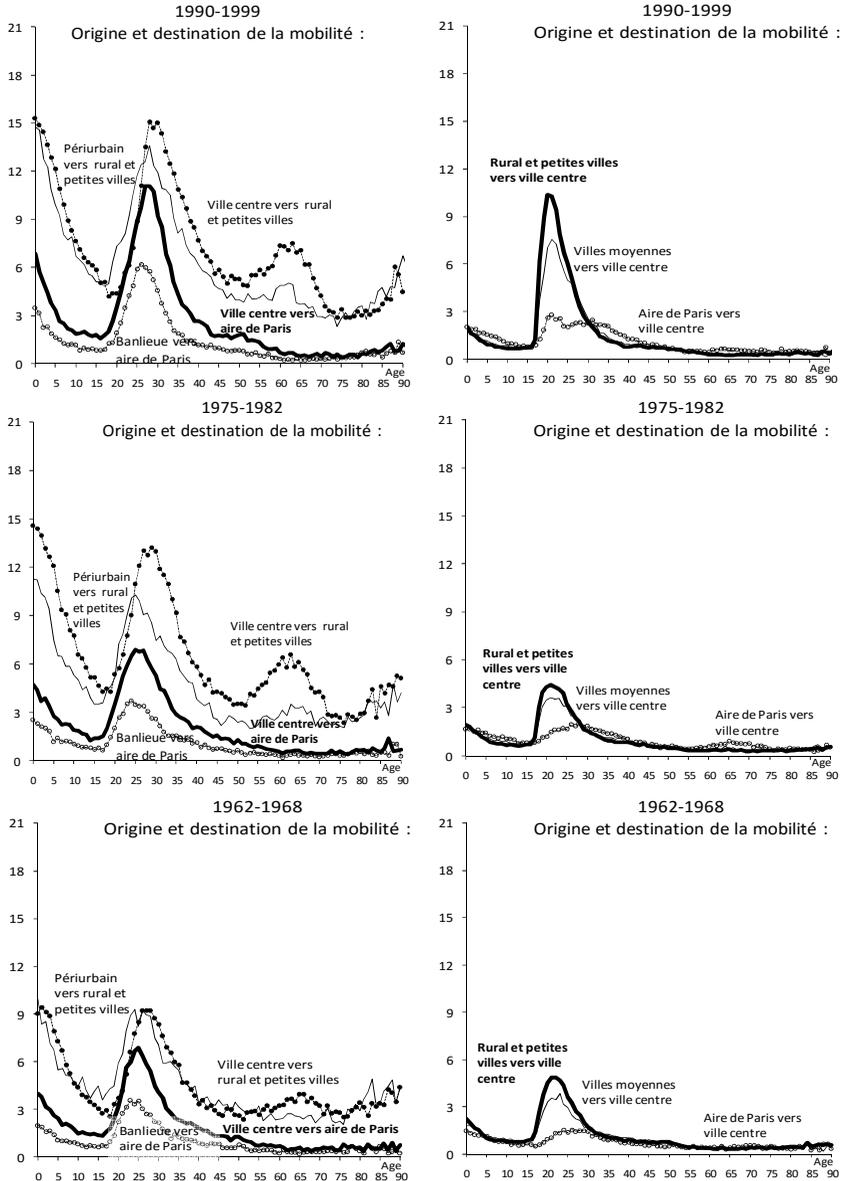


Figure 13. Mobilité entre les espaces des aires urbaines de province de 400 000 habitants et plus et les autres espaces métropolitains (proportion, en %, à chaque âge, de personnes résidant en fin de période dans l'espace de destination, parmi celles résidant en début de période dans l'espace d'origine)



La diversité du paysage migratoire urbain métropolitain

Fondées sur les comportements et évolutions moyens des 17 plus grandes aires urbaines après Paris, les conclusions précédentes synthétisent les stabilités et les transformations des équilibres migratoires entre les types d'espace les plus urbanisés de la province et vis-à-vis des territoires qui échangent des populations avec eux. La déclinaison à l'échelle de chacune de ces 17 aires urbaines de l'analyse des migrations montre, au delà de quelques rares exceptions, la permanence globale des traits déjà avancés, mais aussi une grande diversité dans les degrés avec lesquels les différentes formes de mobilité résidentielle se manifestent⁽²²⁾.

Du fait de la très grande superficie relative de leur banlieue, Bordeaux, Lille et Lyon présentent les indices de mobilité résidentielle de la ville centre vers la banlieue parmi les plus élevés des 17 aires urbaines étudiées. En corrigeant cet effet superficie, l'intensité des migrations de Bordeaux, Lille ou Lyon vers leur banlieue se situe à un niveau beaucoup plus modeste, Strasbourg et Clermont présentant les indices corrigés les plus élevés et Marseille les plus faibles. Que l'on corrige ou non les indices des effets de superficie relative, la mobilité de la banlieue vers la couronne périurbaine est particulièrement élevée dans les aires de Montpellier, Rennes, Clermont et Strasbourg, et très faible dans l'aire de Nice dont l'attractivité semble se structurer à partir d'espaces plus

(22) Cette diversité tient en partie aux découpages administratifs communaux qui influencent mécaniquement la probabilité de migrer d'un territoire vers un autre, et biaisent la comparaison entre les villes. De fait, pour une attractivité égale, la probabilité d'émigrer vers différents territoires pourra être, entre autres, proportionnelle à la superficie de chacun d'entre eux. De façon à améliorer les comparaisons on peut alors, lorsque la comparaison entre les 17 plus grandes aires urbaines de province implique une de leurs couronnes comme territoire d'arrivée, modifier les probabilités de migrer d'un territoire vers un autre en éliminant l'effet différence de superficie. Cela revient à calculer une propension à migrer par personne du territoire de départ et par km² du territoire d'arrivée lorsque celui-ci est un type d'espace d'une des 17 aires urbaines étudiées. Loin d'être parfaite, l'attractivité résidentielle d'un territoire n'est pas une force physique s'exerçant de façon homogène sur l'ensemble de sa surface, cette transformation permet de moduler les conclusions obtenues à partir de la mesure directement calculée sans prise en compte de la superficie. Par ailleurs, les graphiques (figures 14 et 15) représentant les indices calculés sans prise en compte de la superficie ont 2 types d'échelle :

- de 0 à 0,6 %, s'agissant de mobilités résidentielles partant d'un territoire extra-régional vers chaque type d'espace d'une des 17 aires urbaines,
- de 0 à 30 %, s'agissant de mobilités résidentielles se dirigeant vers chaque type d'espace au sein d'une des 17 aires urbaines et partant d'un territoire appartenant à la même région, ou de toutes les mobilités résidentielles partant d'une partie de chacune des 17 aires urbaines.

diversifiés que le cœur ou la banlieue de l'aire urbaine elle-même. Les migrations directes depuis la ville centre vers la couronne périurbaine sont (y compris en tenant compte ou non des effets de superficie différentielle entre les villes et les espaces) d'autant moins fréquentes que l'aire est peuplée. Aussi, cette forme de mobilité résidentielle est particulièrement rare à Marseille, Bordeaux ou Lyon, alors qu'elle se manifeste beaucoup plus intensément au sein des aires urbaines de Rennes, Montpellier, Clermont ou Rouen.

La mobilité résidentielle depuis les grandes aires urbaines de province vers le milieu rural et les petites villes des mêmes régions est plutôt élevée pour Grenoble, Bordeaux et Rennes. Elle concerne plutôt les familles à Grenoble, qu'elle associe à des personnes aux âges de sortie d'activité à Rennes et plus encore à Bordeaux. On pourrait supposer que des considérations de cadre et de qualité de vie de l'Aquitaine rurale et littorale gouvernent ces derniers choix. La comparaison avec d'autres grandes aires urbaines nuance ce point de vue puisque les aires urbaines affichant les plus faibles niveaux pour cette forme de mobilité mélangent des aires urbaines de régions attirant peu de populations pour ces raisons (Nord-Pas-de-Calais) avec celles de régions attirant davantage de populations pour ces raisons (PACA).

L'intensité des migrations de jeunes adultes vers l'aire urbaine de Paris depuis les ville-centres des grandes aires urbaines de province atteint son niveau le plus élevé pour Rennes et Bordeaux. C'est le signe à la fois de la forte concentration en anciens étudiants dans Rennes et Bordeaux et de leur difficulté à entrer dans une vie professionnelle pour laquelle ils sont concurrencés par les cadres expérimentés attirés par la Bretagne et l'Aquitaine. Ce phénomène est loin de ne répercuter qu'un effet de découpage administratif entre ville centre et banlieue. En effet, pour les migrations depuis la banlieue vers l'aire de Paris, l'aire de Rennes reste la plus touchée et celle de Bordeaux se situe dans la moyenne des 17 aires étudiées. Les aires les moins touchées par cette mobilité des jeunes adultes en début de vie professionnelle, vers l'aire de Paris, sont Marseille, Metz, Strasbourg et Lens. Elles correspondent soit à de bien moindres concentrations étudiantes (Metz et Lens) ou à des marchés de l'emploi des diplômés plus diversifiés (Marseille) ou moins concurrencés par le désir de s'établir de cadres expérimentés (Strasbourg).

Figure 14. Mobilité au sein des aires urbaines de province de 400 000 habitants et plus ou avec les autres espaces de la même région (proportion, en %, à chaque âge, de personnes résidant en 1999 dans l'espace de destination, parmi celles résidant en 1990 dans l'espace d'origine)

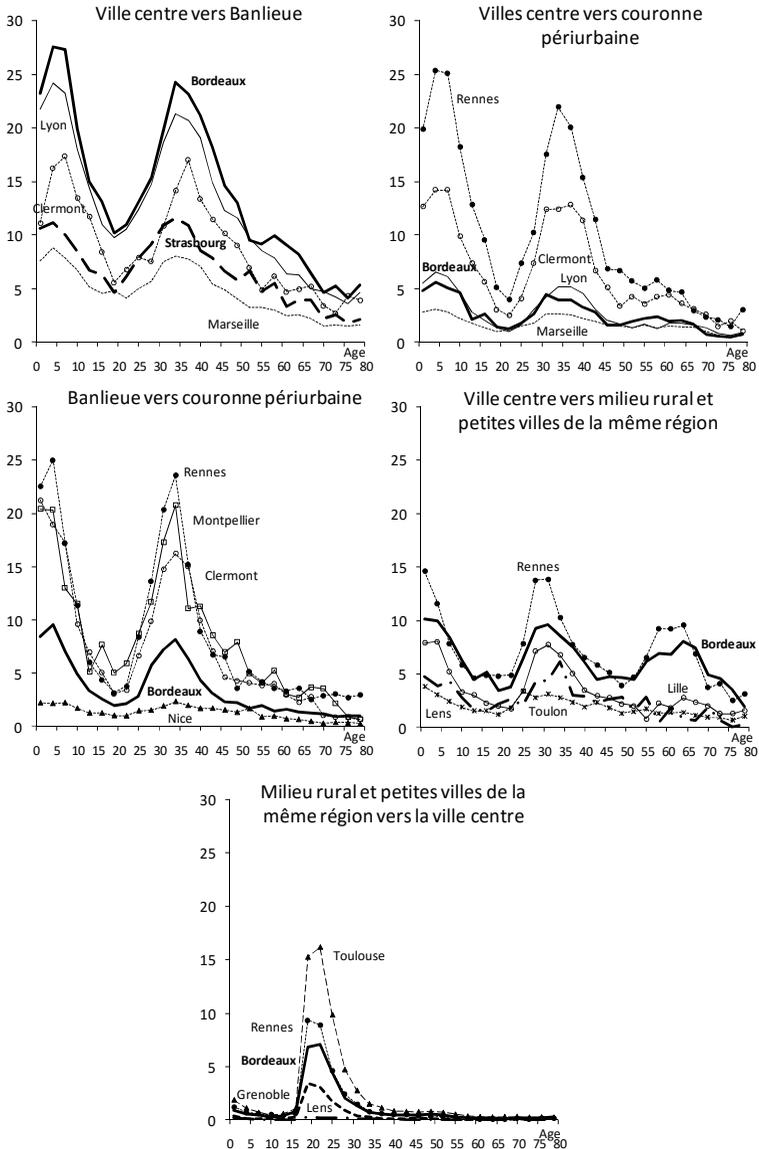
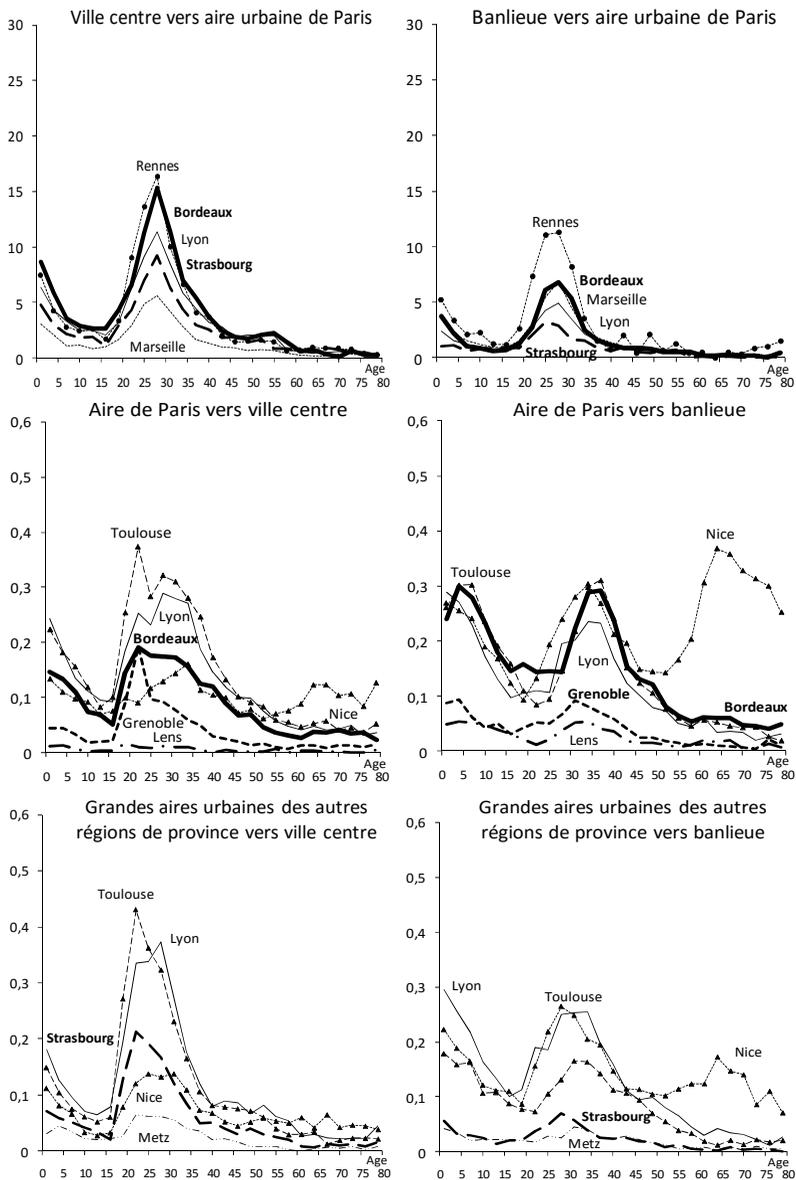


Figure 15. Mobilité entre les aires urbaines de province de 400 000 habitants et plus avec les autres régions (proportion, en %, à chaque âge, de personnes résidant en 1999 dans l'espace de destination, parmi celles résidant en 1990 dans l'espace d'origine)



Toulouse est l'aire urbaine la plus attractive vis-à-vis de l'aire de Paris, sans doute en raison d'un effet de taille critique, Marseille et Lyon sont les deux autres aires urbaines attirant le plus les parisiens, suivies de Bordeaux, Nantes et Nice. Dans cette logique d'effet taille, les parisiens migrent assez peu vers Clermont et Metz qui sont parmi les plus petites des 17 aires étudiées. Contrevenant quelque peu à cet effet taille, les aires de Lille et Strasbourg sont sous-attractives pour les parisiens compte tenu de leur population, là où Toulouse, Rennes et Montpellier reçoivent les arrivées les plus intenses de parisiens au regard de leur nombre d'habitants. Le profil par âge des nouveaux arrivants provenant de l'aire de Paris et leur couronne de destination au sein des grandes aires urbaines de province présentent certaines spécificités. Certaines villes centres comme celles de Lille, Grenoble, Toulouse ou Nancy présentent une très forte attractivité pour les très jeunes adultes originaires de l'aire de Paris, alors que dans d'autres villes universitaires comme Bordeaux, Strasbourg, Rennes ou Montpellier ces arrivées de très jeunes adultes parisiens sont beaucoup plus modérées. Il s'agit possiblement d'un effet grandes écoles (très présentes à Toulouse, Lille, Grenoble et Nancy) dont les concours spécifiques d'accès engendrent mécaniquement une mobilité pour de très jeunes adultes de l'aire de Paris bénéficiant par ailleurs d'une offre d'enseignement supérieur francilienne large, diversifiée et variablement sélective, justifiant peu, hormis pour quelques niches, une migration vers la province. Dans un registre différent, les aires urbaines méditerranéennes, notamment Nice, présentent une très forte attractivité pour les 50 ans et plus initialement résidant dans l'aire de Paris. Cette forme de mobilité résidentielle est modérée mais non négligeable vers les villes centres de Nice et Marseille, elle est très intense vers la banlieue de Nice et dans une moindre mesure de Toulon, et elle est modeste vers la couronne périurbaine de Montpellier, et à un plus faible degré vers celle des trois autres aires méditerranéennes. Au delà des particularités associées aux mobilités différentielles de très jeunes adultes, les aires urbaines de province sont plutôt attractives pour des parisiens trentenaires :

- sans enfant ou avec des enfants très jeunes (juste nés ou à naître) pour les villes centres,
- avec des enfants de moins de 12 ans pour les banlieues ou les couronnes périurbaines.

Le niveau de mobilité depuis les grandes aires urbaines des autres régions de province est lui aussi très lié à la taille de l'aire urbaine de destination. Les aires de Lyon et de Marseille sont donc logiquement les plus attractives, celles de Clermont, Metz et Nancy l'étant le moins. Toulouse, Montpellier et, dans une moindre mesure, Bordeaux, présentent une attractivité vis-à-vis des autres grandes aires urbaines de province, supérieure à celle que leur conférerait un simple effet taille, celles de Lens, Lille et Strasbourg connaissant la situation opposée (attractivité inférieure à celle attendue compte tenu de la taille de l'aire).

Les migrants vers les villes centres des grandes aires urbaines de province depuis les autres grandes aires urbaines de province sont essentiellement des jeunes adultes sans enfant. Dans une partie des cas, cette mobilité résidentielle est plus intense pour les très jeunes adultes (Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Nancy). Il s'agit sans doute de migrations étudiantes probablement moins associées à des formations supérieures très sélectives que les migrations en provenance de l'aire de Paris. Ainsi, ces mobilités étudiantes sont possiblement davantage liées à la combinaison de l'offre universitaire avec la perception que les futurs étudiants ont de leur cadre de vie. Dans d'autres villes centres (Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes) ces migrations depuis les autres grandes aires urbaines de province sont également intenses de 20 à 30 ans. Enfin, à Lens et dans les plus petites de ces 17 aires urbaines (Clermont, Metz, Rouen), cette attractivité des villes centres pour les jeunes adultes des autres grandes aires urbaines de province est très limitée.

Comme précédemment vis-à-vis des parisiens, mais à un moindre degré, les banlieues de l'aire urbaine de Toulon et de Nice et la couronne périurbaine de celle de Montpellier, se montrent relativement attractives pour les 50 ans et plus provenant des autres grandes aires urbaines de province. A ces spécificités méditerranéennes près, les banlieues et les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province attirent essentiellement des adultes des autres régions débutant leur vie professionnelle et/ou familiale, ils sont assez souvent accompagnés de très jeunes enfants. C'est d'autant plus marqué qu'ils proviennent d'un espace fortement urbanisé et qu'ils se dirigent vers une partie périphérique des grandes aires urbaines de province. Autrement dit, le caractère familial de la mobilité résidentielle sera :

- très fréquent, si l'origine de la migration est une grande aire urbaine de province et si la destination est une couronne périurbaine d'une autre grande aire urbaine de province,
- beaucoup plus rare, si l'origine de la migration est un territoire rural ou une petite ville et si la destination est une banlieue d'une grande aire urbaine de province d'une autre région.

Dans tous les cas l'effet taille de l'aire urbaine d'arrivée interagit avec la situation géographique (Nord et Est peu attractifs, Sud et Ouest très attractifs) pour définir l'intensité de la mobilité résidentielle.

Les mobilités depuis les territoires ruraux ou les petites villes vers les villes centres des grandes aires urbaines des autres régions de province sont essentiellement des mobilités de très jeunes adultes sans aucun enfant, probablement en deuxième partie d'études supérieures pour la majorité d'entre eux. Pour certaines villes centres (Lille, Nancy, Grenoble, Montpellier, Rennes) ils représentent la quasi-totalité de cette forme de mobilité. Pour d'autres villes centres comme Lyon ou Marseille et, dans une moindre mesure, comme Bordeaux ou Nantes, des adultes en début de vie professionnelle viennent s'ajouter aux étudiants au sein des arrivées depuis les territoires ruraux ou les petites villes des autres régions provinciales.

La mobilité des très jeunes adultes depuis le milieu rural et les petites villes pour poursuivre des études supérieures dans les villes centres des grandes aires urbaines de la même région présente d'assez fortes disparités :

- elle est ainsi très forte vers Toulouse ou Clermont, dont les régions ne comportent aucun autre pôle universitaire significatif,
- elle est en revanche très faible vers Lens ou Toulon dont les équipements d'enseignement supérieur sont très limités,
- elle est à peine supérieure vers Metz ou Nice dont les universités sont modestes au regard d'autres pôles régionaux (Nancy, Aix-Marseille),
- elle reste très modérée vers Grenoble qui, au delà de la concurrence lyonnaise, semble miser sur une attractivité étudiante extra-régionale autant qu'intra-régionale,
- elle est forte vers Montpellier et Rennes, dont on avait déjà constaté la très forte sur-représentation des très jeunes adultes,

- en considérant les communes de banlieue comprenant des sites d'enseignement supérieur et de l'habitat étudiant, l'attractivité relative de Bordeaux vis-à-vis des très jeunes adultes aquitains, se trouve assez nettement accrue (sites de Pessac et de Talence). C'est aussi le cas de Marseille avec le pôle d'Aix, mais à un bien moindre degré. Le pôle marseillais tout comme ceux de Bordeaux, Strasbourg, Lille et Montpellier accueillent de plus les migrations de très jeunes adultes provenant des villes moyennes de leur région (Bayonne et Pau, Mulhouse, Arras, Perpignan) dont les universités n'offrent pas une diversité suffisante pour répondre à la demande étudiante. Ce phénomène semble moins net pour Rennes (avec Brest) ou pour Nantes (avec Angers).

Des spécificités démographiques actuelles aux populations urbaines futures

Spécificités démographiques des couronnes et sur-représentation des cadres en ville centre

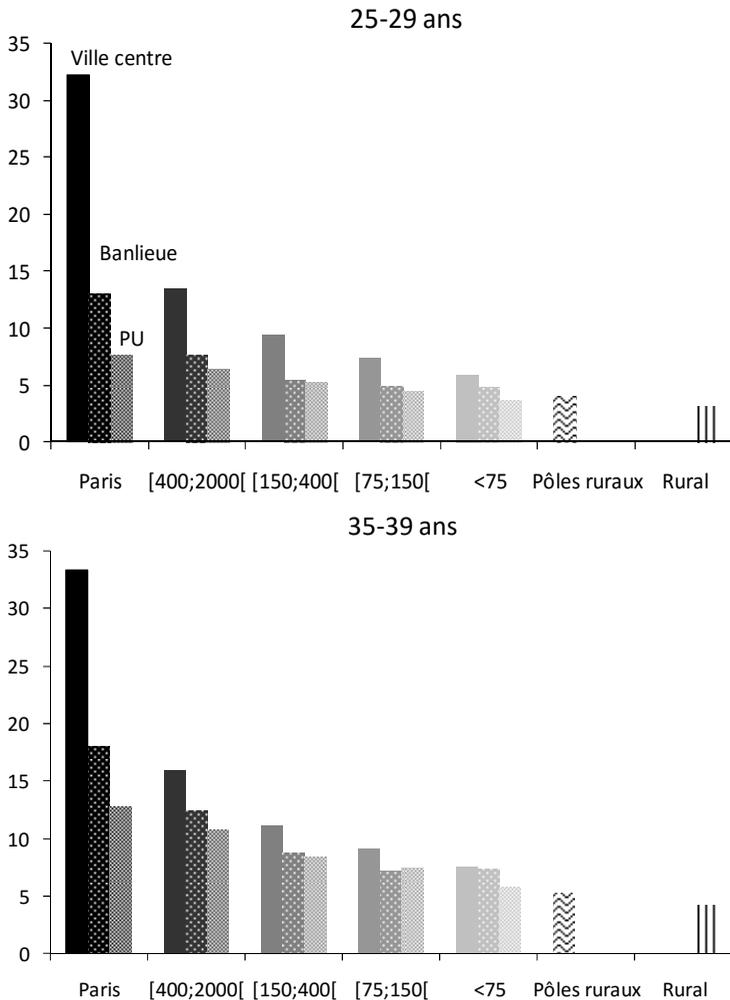
Sans être la seule forme de mobilité résidentielle à déterminer le peuplement et la structure démographique des grandes aires urbaines de province, la migration des très jeunes adultes vers leurs villes centres⁽²³⁾ est une caractéristique, qui, au delà de sa relative ancienneté, s'est très fortement accentuée depuis une vingtaine d'années. En grande partie fondée sur l'augmentation de la proportion de bacheliers et de diplômés du supérieur dans les générations, la concentration de très jeunes adultes découlant de ces migrations est par ailleurs socialement sélective. De fait, si, dans les générations récemment entrées dans la vie professionnelle, les diplômés du supérieur n'occupent pas tous des emplois d'encadrement, les personnes ne détenant pas de diplôme sont désormais quasiment absentes de ce groupe socio-professionnel. Autrement dit, les mobilités résidentielles vers le cœur des grandes aires urbaines de province causées par l'accès à l'enseignement supérieur des

(23) On a aussi identifié les mobilités liées au début de vie professionnelle, dont, notamment pour les jeunes diplômés, celles se dirigeant vers l'Île-de-France, les mobilités liées à la constitution de la famille, et dans une moindre mesure celles liées aux âges de sortie d'activité.

très jeunes adultes résidant en périphérie lointaine ou en milieu rural tendent à :

- vider les populations rurales de leurs futurs cadres,
- concentrer les futurs cadres dans les villes centres des grandes aires urbaines de province et, dans certaines de leurs banlieues.

Figure 16. Proportions (en %) de cadres parmi les populations de chaque groupe d'âge des différents types d'espaces métropolitains (selon la taille de leur éventuelle aire urbaine d'appartenance en milliers d'habitants)



Causé par les études supérieures, ce mouvement de répartition spatiale des futurs cadres est à la fois renforcé et réorienté vers l'Ile-de-France par les mobilités du début de vie professionnelle. Ainsi, la forte concentration des emplois les plus qualifiés dans la région capitale se traduit par d'importantes migrations de jeunes adultes diplômés du supérieur vers Paris et sa périphérie. Les territoires de départ de ces mobilités d'insertion sont préférentiellement les centres des grandes aires urbaines de province qui regroupent une bonne partie de ces populations, mais elles concernent aussi des espaces plus périphériques au sein desquels résidaient les étudiants ayant continué à habiter dans le ménage parental. Ces migrations laissent subsister une forte concentration de diplômés du supérieur dans les villes centres des grandes aires urbaines de province, leur insertion dans les emplois d'encadrement y semble néanmoins plus difficile qu'en Ile-de-France (Caillot, 2008). Le poids des cadres y est par ailleurs légèrement accru par les arrivées de jeunes diplômés du supérieur résidant antérieurement dans le logement de leurs parents, en général en proche périphérie. Les mobilités associées à la constitution de la famille ne réduisent que légèrement la sur-représentation des cadres dans les villes centres des grandes aires urbaines de province et dans Paris, pour l'accroître dans certaines parties des banlieues et surtout des couronnes périurbaines.

La sur-représentation des cadres parmi les jeunes adultes résidant en ville centre est particulièrement nette à Lille, Lyon, Nancy ou Grenoble, elle présente un niveau intermédiaire à Bordeaux, Toulouse, Nantes ou Strasbourg et elle est pratiquement inexistante dans les villes méditerranéennes, mais aussi à Rennes ou à Lens. De façon générale la sur-représentation des cadres parmi les jeunes adultes en ville centre est d'autant plus importante que la proportion de cadres parmi les jeunes adultes est élevée dans l'ensemble de l'aire urbaine. Grenoble (fortes différences entre les couronnes et forte proportion de cadres parmi les jeunes adultes de l'ensemble de l'aire) et Toulon (faibles différences entre les couronnes et faible proportion de cadres parmi les jeunes adultes de l'ensemble de l'aire) en sont les parfaites illustrations réciproques. Bordeaux (fortes différences entre les couronnes et proportion modeste de cadres parmi les jeunes adultes de l'ensemble de l'aire) et Rennes (faibles différences entre les couronnes et proportion importante de cadres parmi les jeunes adultes de l'ensemble de l'aire)

présentent sur ce plan des situations relativement déviantes. Dans le cas bordelais c'est donc plutôt la très grande rareté des cadres au sein des jeunes adultes de la couronne périurbaine qui est à l'origine de l'importance des écarts entre les parties de l'aire urbaine. Dans le cas rennais, c'est au contraire l'exceptionnelle proportion de cadres parmi les jeunes adultes de la banlieue qui explique la faiblesse de ces écarts.

Concernant les adultes plus avancés en âge, les mobilités de constitution de la famille ne semblent pas modifier fortement le classement des aires urbaines en fonction des différences de poids des cadres entre les couronnes. Néanmoins, les mobilités entre aires urbaines de régions différentes ont peut-être sur ce plan un rôle modeste mais non négligeable. Globalement les aires urbaines pour lesquelles les sur-représentations des cadres au sein des jeunes adultes de la ville centre sont les plus fortes sont aussi celles pour lesquelles les sur-représentations des cadres au sein des trentenaires de la ville centre sont les plus marquées. On peut néanmoins distinguer différents types d'aires urbaines selon la sur-représentation des cadres en ville centre :

- elle est parfois aussi forte pour les 25-29 ans que pour les 35-39 ans, Lyon en est l'exemple le plus net,
- dans d'autres cas elle est aussi faible pour les 25-29 ans que pour les 35-39 ans, les villes méditerranéennes en sont l'exemple le plus frappant,
- elle peut aussi être plus forte pour les 25-29 ans que pour les 35-39 ans, Lille et Grenoble illustrent cette situation avec une sur-représentation des cadres parmi les 25-29 ans qui pourrait constituer une trace de leur attractivité universitaire vis-à-vis des étudiants des autres régions,
- à l'inverse il arrive qu'elle soit plus faible pour les 25-29 ans que pour les 35-39 ans, Bordeaux et Nancy en constituent la meilleure représentation.

De façon globale, on peut remarquer que la sur-représentation des cadres parmi les jeunes adultes est d'autant plus forte dans la ville centre d'une aire urbaine que la sur-représentation des très jeunes adultes (trace de la spécialisation universitaire) y est elle même importante. Forte pour le poids des 18-24 ans et pour la proportion de cadres parmi les 25-29 ans, cette liaison entre différenciation

démographique et différenciation sociale des couronnes des grandes aires urbaines de province, s'atténue lorsque l'on considère la proportion de cadres parmi les 35-39 ans. La sur-représentation des cadres parmi les 35-39 ans de la ville centre reste assez nettement liée à la sur-représentation des cadres parmi les 25-29 ans de la ville centre, mais sa corrélation avec la sur-représentation des 18-24 ans dans la ville centre est nettement plus faible. Bien qu'il ne s'agisse pas des mêmes générations, cet amenuisement au fil des âges des corrélations entre les formes de différenciation démographique et sociale des couronnes au sein des aires urbaines pourrait retracer l'effet de la mobilité. Dirigées vers la capitale et sa région, mais intervenant aussi entre les aires urbaines de province et notamment leurs parties centrales, les migrations de début de vie professionnelle distendent un peu le lien entre les répartitions géographiques des étudiants (cadres potentiels) et des jeunes cadres. Le maintien, au delà de 30 ans, d'un niveau de mobilité associée à la carrière professionnelle conduit à un lien encore plus modeste entre distribution spatiale des étudiants et des cadres confirmés. Ce rôle de la mobilité entre grandes villes, notamment vers Paris, dans la moindre relation entre sur-représentation en ville centre des 18-24 ans et de cadres parmi les 35-39 ans, est par ailleurs cohérent avec le fait que l'accès des diplômés aux emplois d'encadrement est plus important lorsqu'ils changent de région (Caillot, 2008).

Dans les aires urbaines où elles se manifestent fortement, ces inégalités de répartition territoriale des cadres et professions intellectuelles ne sont pas nouvelles puisqu'on les observait déjà en 1968. On peut néanmoins signaler qu'elles ont été assez nettement accrues en faveur des villes centres des grandes aires urbaines de province via l'allongement de la durée des études. En effet, entre 1968 et 1982, la proportion de cadres parmi les 25-29 ans a augmenté de moins de 2 points de pourcentage dans tous les types d'espace provinciaux, l'allongement de la durée des études étant modéré pendant cette période. En revanche, entre 1982 et 1999, époque d'augmentation rapide de la proportion de bacheliers dans les générations atteignant les âges adultes, le poids des cadres parmi les 25-29 ans a cru beaucoup plus vite dans les villes centres des grandes aires urbaines (+5 points de pourcentage dans les villes centres des aires urbaines de plus de 400 000 habitants, et +3 dans celles de 150 000 à 400 000 habitants) que dans les autres espaces provinciaux (+1 à +2,5 points de pourcentage).

Cet accroissement a été encore plus important en faveur de Paris, via la concentration francilienne des emplois qualifiés (+8 points de pourcentage d'évolution du poids des cadres parmi les 25-29 ans entre 1968 et 1982 et +15 points de pourcentage entre 1982 et 1999) qui s'est renforcée simultanément à l'allongement de la durée des études, dans un contexte de forte concurrence entre les diplômés pour l'accès aux professions d'encadrement (Caillot, 2008).

Cet accroissement s'est aussi observé, à des âges plus élevés, en faveur des banlieues mais surtout des couronnes périurbaines, des grandes aires urbaines de province et, plus encore de Paris, via les mobilités sélectives de constitution de la famille. Cette périurbanisation des familles de cadres s'est surtout manifestée au cours des années 1970 (entre 1968 et 1982, +9 points de pourcentage d'évolution du poids des cadres parmi les 35-39 ans dans la couronne périurbaine de Paris, et +7 points dans les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province, contre +4 points en moyenne pour les territoires n'appartenant pas aux aires urbaines d'au moins 400 000 habitants). Dans les années 1980 et 1990 il n'y a guère que Paris et, à un moindre degré, les villes centres des grandes aires urbaines de province qui voient nettement augmenter leur proportion de cadres parmi les 35-39 ans, la tendance observée dans les couronnes périurbaines, y compris des grandes villes ne se différenciant guère des petites variations observées en milieu rural ou dans les petites villes.

Les premiers résultats du recensement rénové de population amplifient ce constat avec une poursuite assez marquée de la spécialisation sociale de l'espace liée à la mobilité des populations qualifiées. L'augmentation générationnelle globale du poids des cadres parmi les 25-29 ans intervenue entre 1999 et 2006 (+3 points de pourcentage) est ainsi beaucoup plus rapide dans Paris (+7 points de pourcentage) et, dans une moindre mesure, dans sa banlieue et dans les villes centres des grandes agglomérations de province (+4,5 points de pourcentage). Cela s'inscrit dans la continuité des tendances 1982-1999. Pour les 35-39 ans l'évolution générationnelle du poids des cadres entre 1999 et 2006 est assez semblable (+3 points de pourcentage), et son rythme est beaucoup plus rapide dans Paris (+6 points de pourcentage), mais aussi dans les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province (+5 points de pourcentage), qui, pendant les années 1980 et 1990,

affichaient une augmentation de la proportion de cadres proche de la tendance métropolitaine moyenne.

Une augmentation du poids des cadres au sein des 25-29 ans plus rapide que l'évolution métropolitaine moyenne s'observe principalement dans les villes centres de Grenoble, Lyon, Nancy, Rennes, Rouen et Toulouse. Dans la plupart des autres cas l'augmentation est quasi-identique à la tendance métropolitaine moyenne. Dans quelques villes (Lens, Metz, Nice et Toulon) connues pour la faible présence de sites d'enseignement supérieur la croissance récente de la proportion de cadres parmi les 25-29 ans y est moins rapide.

Une augmentation du poids des cadres au sein des 35-39 ans plus rapide que l'évolution métropolitaine moyenne s'observe dans presque toutes les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province, seules Bordeaux et Metz font exception. Cette évolution plus rapide que la moyenne métropolitaine touche aussi les banlieues de Grenoble, Nantes, Rennes et Toulouse. Au total, les aires urbaines les plus emblématiques des évolutions récentes du poids des cadres dans leurs différentes couronnes sont Toulouse et Grenoble.

Des caractéristiques des aires urbaines de province aux facteurs de mutation des mobilités

Si l'on adopte un regard assez global sur les grandes aires urbaines provinciales françaises on peut dégager un certain nombre de régularités démographiques que ce soit par rapport aux autres types d'espaces (Paris, villes moins importantes, espace rural) ou entre les différentes couronnes composant ces aires. De façon générale les grandes aires urbaines de province sont des espaces dont la croissance démographique est plus rapide que les autres espaces, ce qui résulte d'excédents naturels, via une population plus jeune, ainsi que de soldes migratoires globalement positifs, notamment aux jeunes âges adultes. En raison de la concentration des équipements universitaires cette attractivité des grandes aires urbaines de province vis-à-vis des jeunes et très jeunes adultes sélectionne les plus diplômés d'entre eux. De ce fait, on observe une sur-représentation des cadres dans les grandes aires urbaines, bien que la concentration des emplois qualifiés en Ile-de-France se traduise par une forte mobilité des futurs cadres vers l'aire de Paris depuis leurs espaces provinciaux de formation. Au sein des

grandes aires urbaines provinciales, ces caractéristiques (sur-représentation des jeunes adultes isolés et diplômés, des cadres et départs des familles) sont beaucoup plus marquées au centre. Les couronnes périurbaines présentent une plus grande diversité sociologique, mais une assez grande uniformité démographique au profit des couples avec enfants, qui, s'y installant en forte proportion, s'y trouvent nettement sur-représentés. Les banlieues constituent un espace intermédiaire associant familles en cours de constitution et jeunes adultes en début de vie professionnelle.

La plupart des 17 aires urbaines provinciales de 400 000 habitants et plus vérifient ce schéma, certaines d'entre elles en représentent même une forme extrême sur un plan ou un autre (Rennes, Montpellier ou Lille pour l'aspect démographique). Sans toujours former de purs archétypes Bordeaux, Lille, Lyon, ou, à une moindre échelle, Nancy ou Rouen associent toutes les caractéristiques ici analysées, là où Grenoble, Montpellier, Nantes, Strasbourg, Rennes ou Toulouse n'en réunissent qu'une partie (parfois de façon aiguë). En revanche, les villes de la région PACA (Marseille, Nice, Toulon) ou les aires urbaines correspondant aux anciens bassins industriels du Nord et de l'Est (Lens, et à moindre degré, Metz), échappent presque entièrement à cette logique de répartition spatiale des populations. Ces exceptions notables qui illustrent l'existence d'autres schémas de peuplement territorial conduisent à 2 questions. D'une part, comment la distribution des populations à l'intérieur de couronnes urbaines, somme toute assez vastes s'articule-t-elle avec les systèmes de différenciation démographique et sociale des couronnes ici analysés⁽²⁴⁾ ? D'autre part, quel peut être l'avenir de cette organisation démographique et sociale des grandes aires urbaines provinciales et des mobilités résidentielles qui en sont la cause ? On peut en effet s'interroger sur la permanence future des flux migratoires internes à l'origine de la spécificité démographique et sociale des types d'espace, notamment les villes centres, les banlieues et les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province. De fait, malgré le caractère très structurant des 4 principaux facteurs de mobilité résidentielle (études supérieures, vie professionnelle, notamment son début, constitution de la famille, âges de sortie d'activité), leurs manifestations ne sont en rien immuables. L'exemple de

(24) Voir l'article d'Aurélien Dasre dans ce même numéro (pp. 99-113).

l'effet de l'allongement de la durée des études sur l'accroissement très rapide, dans les années 1980 et 1990, des migrations de très jeunes adultes vers les villes centres des grandes aires urbaines de province est à ce titre assez évocateur. A l'avenir on pourrait imaginer un ralentissement de ce type de mobilité en raison du développement de filières supérieures d'enseignement électronique à distance. L'existence de telles modalités de formation permettrait aux étudiants dont les parents résident loin des sites universitaires, de continuer à vivre dans le domicile parental pour ne se rendre qu'occasionnellement⁽²⁵⁾ dans les lieux de cours et de travaux dirigés. De ce fait le peuplement des villes centres pourrait s'avérer relativement modifié avec une moindre sur-représentation des très jeunes adultes.

Par ailleurs, il n'est pas invraisemblable d'imaginer que les contraintes énergétiques et environnementales pourraient ralentir voire en partie inverser les flux familiaux centrifuges participant au mouvement d'extension de l'aire d'influence des grandes villes. Une telle évolution future supposerait néanmoins des transformations radicales :

- dans la nature de l'habitat offert dans les parties les plus denses des agglomérations, avec des logements de plus grande taille,
- dans les préférences des familles, avec un attrait moins marqué pour la maison individuelle avec jardin.

Le renouvellement du parc de logements et de ses occupants

Les années 1970, 1980 et 1990 se sont caractérisées par une spécialisation des parcs de logements des grandes aires urbaines avec, entre 1982 et 1999, une diminution du poids des petits logements (1 à 2 pièces) parmi les ménages de tous les espaces sauf ceux des villes centres, notamment dans les aires urbaines de plus de 150 000 habitants. Dans les espaces les plus périphériques de province (milieu rural et couronnes périurbaines des aires de moins de 400 000 habitants) on observe même des diminutions des nombres absolus de ménages résidant dans des petits logements au cours des années 1980

(25) Selon les formules d'enseignement à distance actuellement développées ou en cours de développement, les rencontres périodiques directes avec les enseignants sont assez variables, allant de presque rien à des entretiens individuels hebdomadaires. L'option la plus fréquemment retenue est de proposer aux étudiants entre 1 et 3 séminaires de quelques jours chaque semestre, pour qu'ils puissent interroger les enseignants sur les difficultés rencontrées dans les études de cas interactives.

et 1990. Démarré dès la fin des années 1960, avec la construction massive de maisons individuelles en accession à la propriété en périphérie, ce mouvement a été suivi à partir des années 1980 d'une spécialisation des villes centres dans les petits appartements en location destinés aux très jeunes adultes. Le développement de la demande pour ce type d'habitat résultait de la forte augmentation de la proportion de bacheliers entre les générations 1965 et 1976 entraînant un afflux de très jeunes isolés souhaitant résider à proximité des sites d'enseignement supérieur. L'évolution de l'offre s'est appuyée à la fois sur de la construction neuve, de la transformation de logements anciens et sur le remplacement des populations âgées décédées par de très jeunes adultes. Ainsi, entre 1982 et 1999, le nombre de logements de 1 ou 2 pièces occupés par des 18-24 ans a plus que doublé dans les villes centres des grandes aires urbaines de province, alors que dans le même temps le nombre de ceux habités par les 60 ans et plus y diminuait de près du tiers, l'effectif de l'ensemble des ménages vivant dans des logements de 1 ou 2 pièces y augmentant du quart. En matière de spécialisation de la ville centre dans les petits logements occupés par des 18-24 ans, les 17 grandes aires urbaines de province peuvent être classées en 3 groupes :

- les plus spécialisées qui comprennent Bordeaux, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy, Rennes, Rouen et Toulouse. L'importance relative des petits logements occupés par des très jeunes adultes y était déjà ancienne mais elle s'est considérablement accrue au cours des années 1980 et 1990 sous l'effet de la construction de nouveaux appartements et dans une moindre mesure du remplacement des anciens occupants âgés décédés. Lille présente la situation la plus extrême de cette évolution en associant ces deux moteurs de spécialisation de l'habitat. Montpellier, Rennes et Toulouse ont beaucoup plus joué sur la construction neuve, qui a été, au contraire, moins prépondérante à Bordeaux, Grenoble, Nancy et Rouen.
- les villes relativement spécialisées, qui comprennent Clermont, Lyon, Nantes et Strasbourg. L'importance relative des petits logements occupés par des très jeunes adultes y était déjà ancienne et assez voisine de ce qu'elle était dans le groupe aujourd'hui le plus spécialisé mais elle s'est accrue beaucoup moins vite au cours des années 1980 et 1990. Exception faite de

Nantes qui partait d'un habitat moins spécialisé en 1982, la construction de nouveaux appartements y a été moins intense et s'est surtout moins cumulée avec le remplacement des anciens occupants âgés décédés. L'évolution strasbourgeoise s'est plutôt appuyée sur la construction neuve alors que celle de Lyon et de Clermont repose davantage sur le remplacement des anciens occupants âgés décédés.

- Les villes peu spécialisées qui comprennent les villes centres des grandes aires urbaines de PACA (Marseille, Nice et Toulon) et celles des bassins industriels du Nord et de l'Est (Lens et Metz). L'importance relative des petits logements occupés par des très jeunes adultes y était déjà plutôt faible et elle s'y est peu accrue au cours des années 1980 et 1990. La construction de nouveaux appartements y a été très modeste et s'est peu cumulée avec le remplacement des anciens occupants âgés décédés. Nice présente une configuration particulière avec une proportion de petits logements initialement relativement élevée dont la quantité a peu augmenté et qui ont conservé une population plutôt âgée.

Des tendances récentes aux populations urbaines de demain

Les premiers résultats du recensement rénové de population semblent indiquer une stabilisation du poids des ménages occupant des logements de 1 et 2 pièces dans les villes centres des aires urbaines de plus de 75 000 habitants ainsi qu'en banlieue parisienne. Partout ailleurs, ce poids régresse légèrement. Dans les espaces les plus périphériques (milieu rural et couronnes périurbaines des aires de moins de 150 000 habitants) cela correspond à une poursuite de la diminution du nombre de ménages résidant dans des petits logements. Dans les espaces plus densément peuplés (villes centres et banlieues des petites aires urbaines, banlieues et couronnes périurbaines des grandes aires urbaines, Paris) cela traduit une croissance moins rapide du nombre de ménages résidant dans des petits logements au regard de celle de l'ensemble des résidences principales. Ce n'est toutefois pas toujours dans les villes centres déjà les plus spécialisées dans les petits logements occupés par les très jeunes adultes que l'on observe une augmentation du poids des logements de 1 et 2 pièces. Si Bordeaux, Rouen et, à un moindre degré, Nancy et Toulouse, ont encore accru leur spécialisation dans les petits logements, les autres villes dont l'habitat

était le plus spécialisé en 1999 (Grenoble, Lille, Montpellier et Rennes), affichent en 2006, une part de ménages résidant dans des logements de 1 et 2 pièces un peu inférieure à celle observée en 1999. Cette diversification très progressive des logements occupés par les habitants de certaines villes centres des grandes aires urbaines de province n'est pas passée par une réduction du nombre de ménages résidant dans des logements de 1 et 2 pièces, qui a parfois très fortement augmenté (+22 % à Lille en 7 ans). Elle a plutôt pris le chemin d'une croissance plus rapide du nombre de ménages occupants des logements plus vastes, ce qui s'observe aussi à Lyon, et à un moindre degré, à Nantes et à Strasbourg. Certaines villes centres qui, en 1999, étaient les moins spécialisées dans les petits logements occupés par de très jeunes adultes (Metz ou Toulon) ont vu augmenter leur proportion de ménages vivant dans des logements de 1 ou 2 pièces. La situation opposée s'observe pour d'autres villes centres de cette catégorie (Lens, Nice) tandis que Marseille présente une parfaite invariabilité en la matière.

Au total, les premiers résultats du recensement rénové de la population laissent apparaître une relative stabilité dans la spécialisation de l'habitat des différentes couronnes des grandes aires urbaines de province. L'hétérogénéité des situations de 1999 n'est guère corrélée avec les évolutions 1999-2006, qui montrent des variations de la spécialisation indépendantes des niveaux observés en 1999. En 2006, la spécialisation des parcs de logements des différentes couronnes des grandes aires urbaines de province reste donc une réalité qui ne saurait être rapidement renversée. Aussi, les représentations prospectives des principales formes de transformation de la répartition future des populations des différents groupes d'âge entre les territoires que l'on peut imaginer (enseignement supérieur à distance pour les concentrations de très jeunes adultes, crise énergétique et normes environnementales pour les installations périphériques de familles) doivent prendre en considération cette relative inertie d'un parc de logement comportant les fortes spécificités territoriales construites au cours des 40 dernières années. Une éventuelle reconquête des villes centres par des familles dont les enfants décohabiteraient plutôt à la fin des études supérieures qu'à leur début ne peut s'envisager qu'à long terme, et au prix d'une transformation nécessairement progressive de l'habitat. De ce fait, le prolongement du maintien des très jeunes adultes au domicile parental, via l'enseignement supérieur à distance, se

traduirait, avec l'arrivée aux âges étudiants des générations creuses 1991-1999, par une certaine disponibilité des petits logements en ville centre. Il n'existe aucun argument tendanciel pour supposer que ce parc de petits logements de confort médiocre est adapté pour accueillir des populations vieillissantes à la fois désireuses d'aménités disponibles dans un périmètre bien plus large que les seules villes centres et inquiètes des « nuisances » du cœur de ville (insécurité perçue et/ou réelle, bruit). En revanche, il existe de nombreux arguments pour considérer que ce parc de petits logements moins densément occupé par des très jeunes adultes (18-24 ans) appartenant passagèrement à des générations moins fournies et quittant plus tard le domicile parental, puisse être occupé par des jeunes adultes (25-34 ans) se maintenant plus durablement dans le centre. La crise économique pourrait en effet retarder leur accès à un emploi stable et par là même la constitution d'une famille, leur situation d'isolés ou de couple sans enfant à faibles ressources économiques étant assez compatible avec les petits logements de la ville centre. Indépendamment de la conjoncture économique les retards d'entrée dans certains aspects de la vie adulte, renforcés par les études supérieures peuvent former un frein au départ des espaces centraux, même si les difficultés d'insertion peuvent favoriser les tentatives de mobilité lointaines (IDF, étranger). La légère réduction 1999-2006 du poids des 25-34 ans dans les villes centres ne reflète que l'arrivée à ces âges des générations creuses de la fin des années 1970, et ne constitue en aucun cas un argument opposé à l'hypothèse de l'allongement futur de leur durée de présence dans les villes centres des grandes aires urbaines de province. D'une part, en 2006, les filières supérieures d'enseignement électronique à distance n'avaient connu qu'un développement très limité, et la crise économique n'avait pas débuté. D'autre part, la réduction du poids des 25-34 ans a été, entre 1999 et 2006, beaucoup moins rapide dans les villes centres des grandes aires urbaines de province que dans les autres territoires (figure 10).

La réaction la plus probable aux contraintes énergétiques et environnementales semble moins être un recentrage des familles vers les villes centres des grandes aires urbaines de province, voire vers leurs banlieues les plus denses, qu'un recentrage autour de pôles plus denses au cœur des espaces périurbains. Avec un habitat plus diversifié servant de plateformes multimodales de transports ces pôles auraient aussi une

population moins homogène que le reste des espaces périurbains en termes d'âge.

Au total, il est envisageable qu'à moyen terme les différentes couronnes des grandes aires urbaines de province réduisent légèrement leur spécialisation en termes d'âge :

- les banlieues et l'espace périurbain pouvant connaître un vieillissement sur place de leurs anciens arrivants,
- l'espace périurbain pouvant conserver plus tardivement certains des enfants des familles précédemment installées et accueillir des familles en début de constitution, plutôt faiblement diplômées, dans l'habitat locatif de petits pôles densifiés,
- les villes centres pouvant accueillir certains jeunes adultes diplômés à un âge plus avancé que celui du début des études supérieures, le poids des arrivées en cours et en fin d'études augmentant et s'associant à un départ plus tardif de diplômés connaissant plus tardivement les différentes expériences de la vie d'adulte. Sur ce plan, la ville centre constitue bien davantage qu'un simple territoire d'habitat et d'étude, mais elle représente un espace privilégié de formation de la vie sociale et affective du jeune adulte. L'évolution des formes de relation entre biographie professionnelle et familiale aura donc un impact important sur l'évolution démographique des villes centres.

Ces possibles inflexions des tendances à la spécialisation démographique des territoires se feront sans doute dans un contexte de variation moins rapide des effectifs de population totale. Les croissances communales de 3 % à 5 % par an rencontrées dans le passé en banlieue ou dans les couronnes périurbaines, ou les pertes comparables observées dans les villes centres au cours des années 1970, devraient ainsi être moins fréquentes. Rien ne dit par contre que cet environnement urbain aux territoires un peu moins spécialisés en âge et aux dynamiques démographiques moins brutales, serait moins producteur de concentrations socio-spatiales.

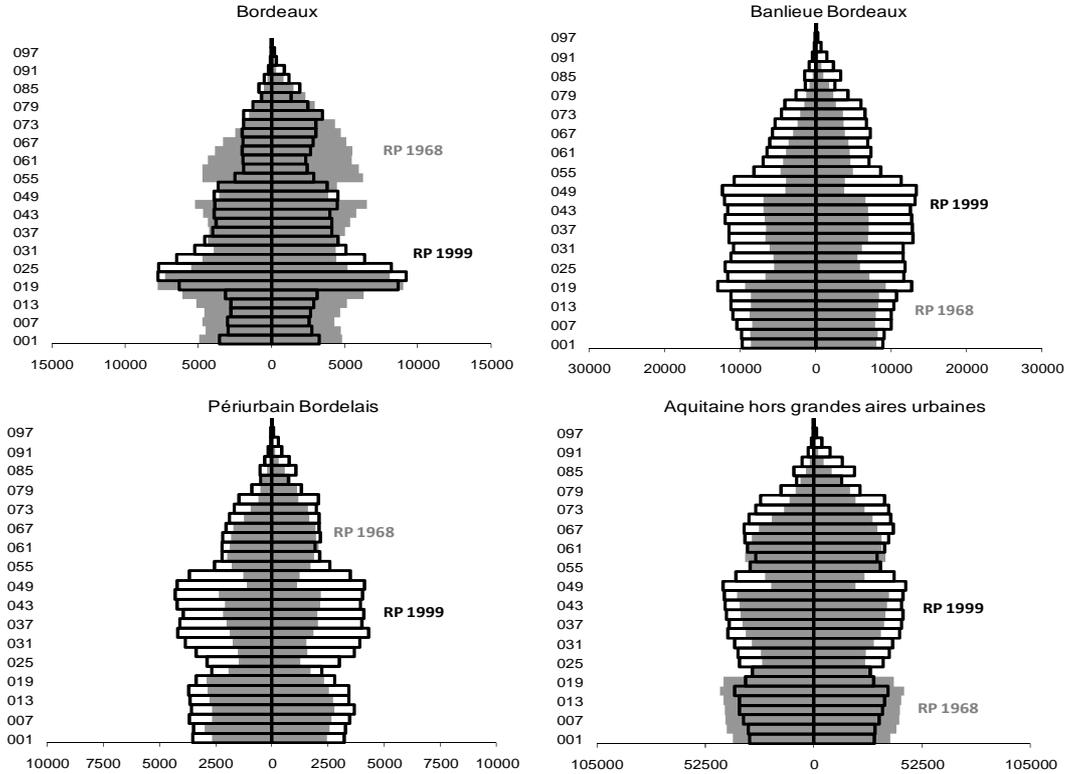
Références bibliographiques

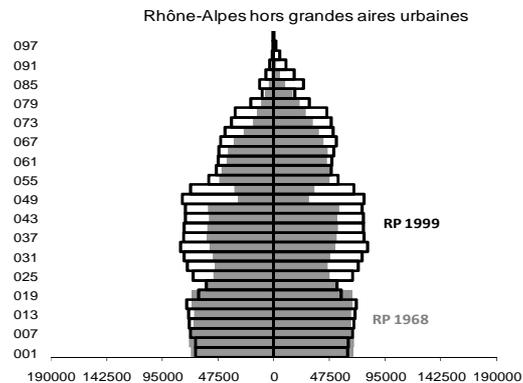
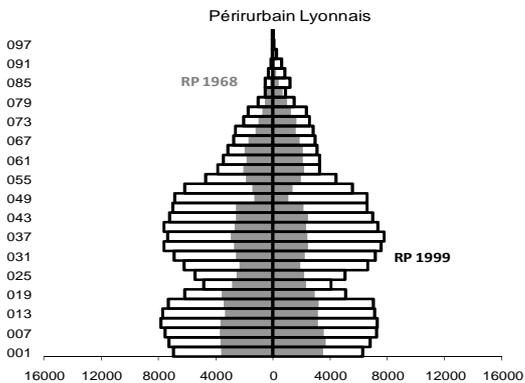
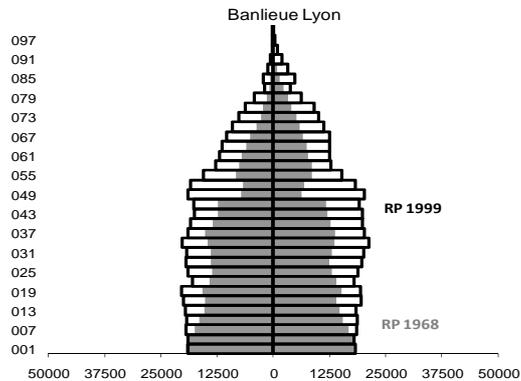
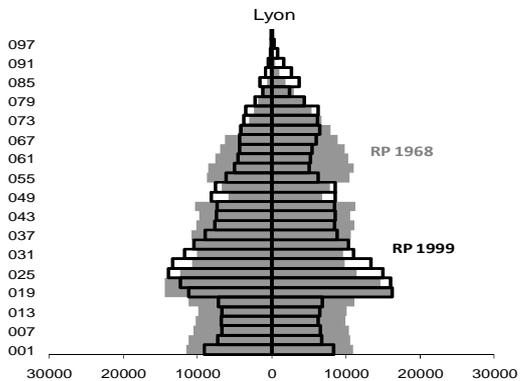
- AUBRY B., 2004, « Différents aspects de la dynamique des territoires », in BLAYO C., DITTGEN A., ETCHÉLECOU A., GAIMARD M. (éd.), *Reproduction et renouvellement des populations*, CUDEP, pp. 227-236.
- BACCAINI B., COURGEAU D., DESPLANQUES G., 1993, « Les migrations internes en France de 1982 à 1990 : comparaison avec les périodes antérieures », *Population*, n° 6, pp. 1771-1790.
- BERGOUIGNAN C., 2002, « Mesurer les interactions entre fécondité et changement de sous population », in BLAYO C., DION M., DITTGEN A., SARDON J.-P. (éd.), *Collecte des données et connaissance des populations*, CUDEP, pp. 351-371.
- BERGOUIGNAN C., 1999, *Les sources administratives : un outil pour la démographie locale*, Thèse de Doctorat, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 484 p.
- BRETON D., 2002, « Essai de mesure de la fécondité selon l'origine et la mobilité à partir d'un recensement sur échantillon », in BLAYO C., DION M., DITTGEN A., SARDON J.-P. (éd.), *Collecte des données et connaissance des populations*, CUDEP, pp. 337-350.
- CAILLOT M., 2005, « L'élévation du niveau de diplôme », in BERGOUIGNAN C., BLAYO C., PARANT A., SARDON J.-P., TRIBALAT M. (éd.), *La population de la France, évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, pp. 785-792.
- CAILLOT M., 2006, « Analyse de la localisation étudiante sur le territoire métropolitain : approche méthodologique et présentation de quelques résultats », *Espace, Populations, Sociétés*, n°3, pp. 413-428.
- COURGEAU D., 1973, « Migrants et migrations », *Population*, vol. 28, n° 1, pp. 95-129.
- COURGEAU D., 1988, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, INED, 364 p.
- KERSUZAN C., 2009, « Changement de logement et naissance des enfants », *Recherches familiales*, UNAF, pp. 7-25.
- KERSUZAN C., BERGOUIGNAN C., 2009, « Studying internal migrations with census micro-data », *séminaire de l'Ecole Doctorale Européenne de Démographie*, 20 mai 2009.

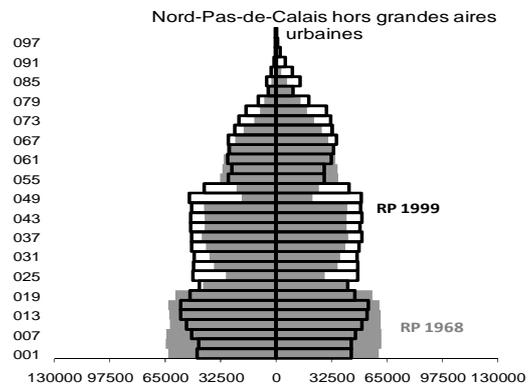
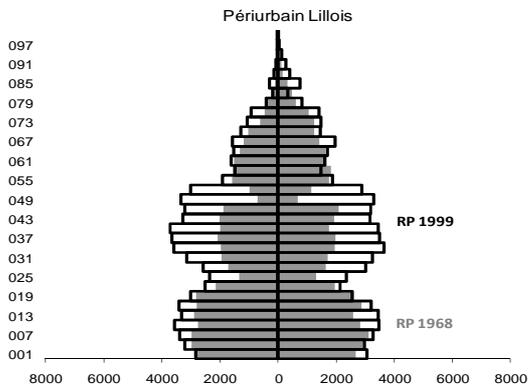
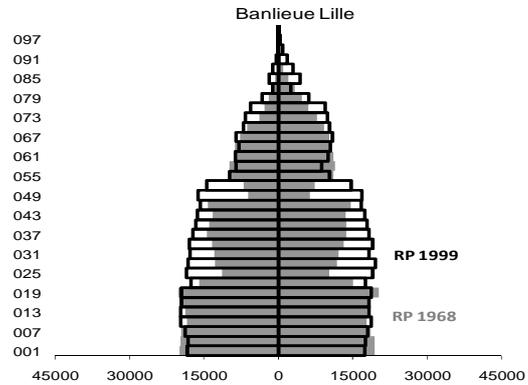
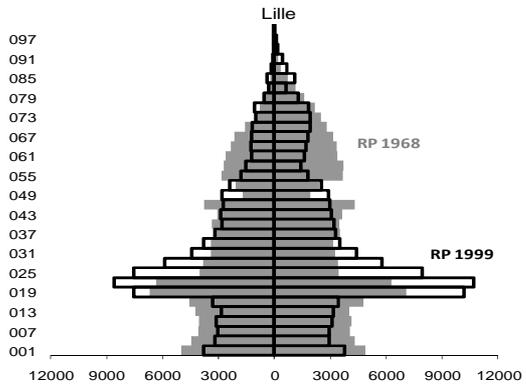
LE JEANNIC T., 1999, « Ville et périurbanisation : une nouvelle approche avec le zonage en aires urbaines », *in* ARMAGNAC (D') J., BLAYO C., PARANT A. (éd.), *Démographie et aménagement du territoire*, CUDEP, pp. 91-105.

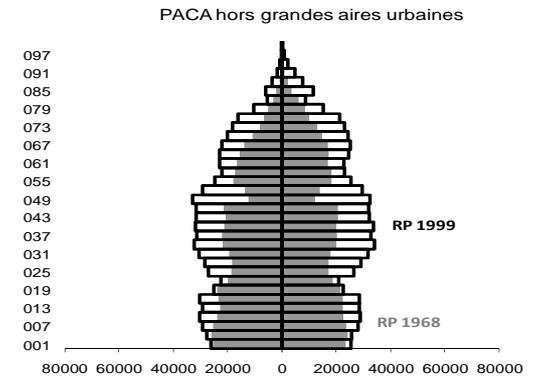
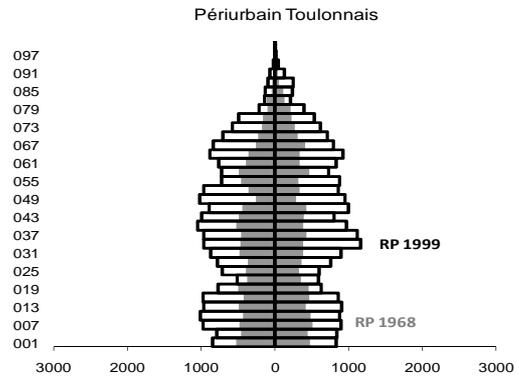
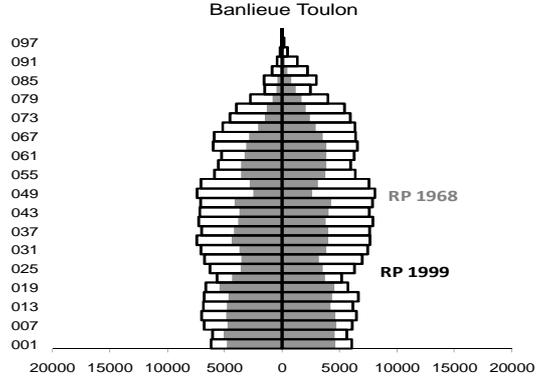
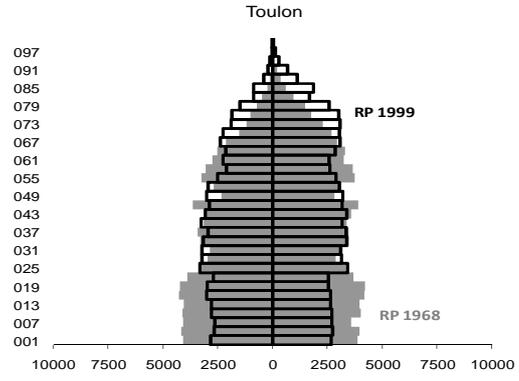
MERLIN P., 2004, « L'influence des conditions de financement du logement sur la structure démographique interne des agglomérations », *in* BLAYO C., DITTGEN A., ETCHÉLECOU A., GAIMARD M. (éd.), *Reproduction et renouvellement des populations*, CUDEP, pp. 285-288.

Annexe A. Pyramides des âges (1968 et 1999), des couronnes de quelques grandes aires urbaines de province et du reste de leur région



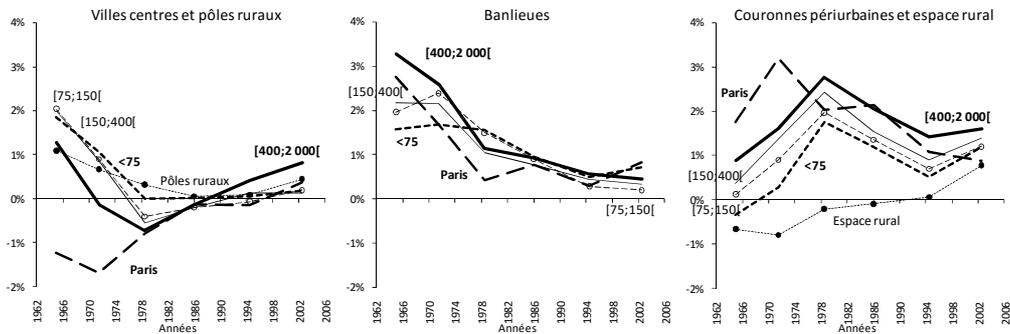




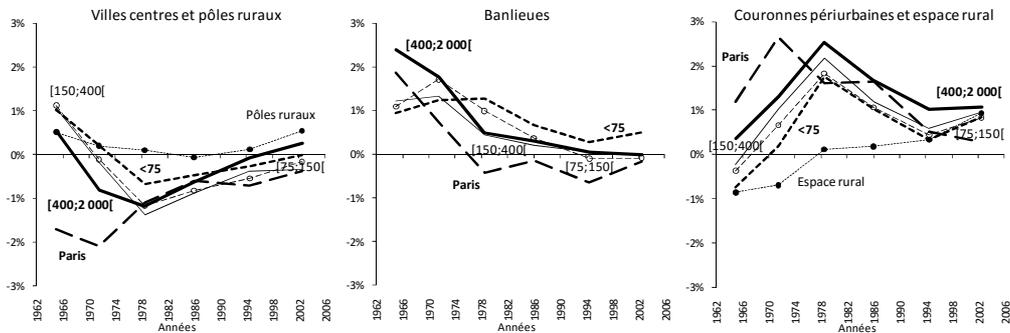


Annexe B. Evolution du taux de variation annuel moyen de la population selon le type d'espace et l'éventuelle taille de l'aire urbaine d'appartenance (en milliers)

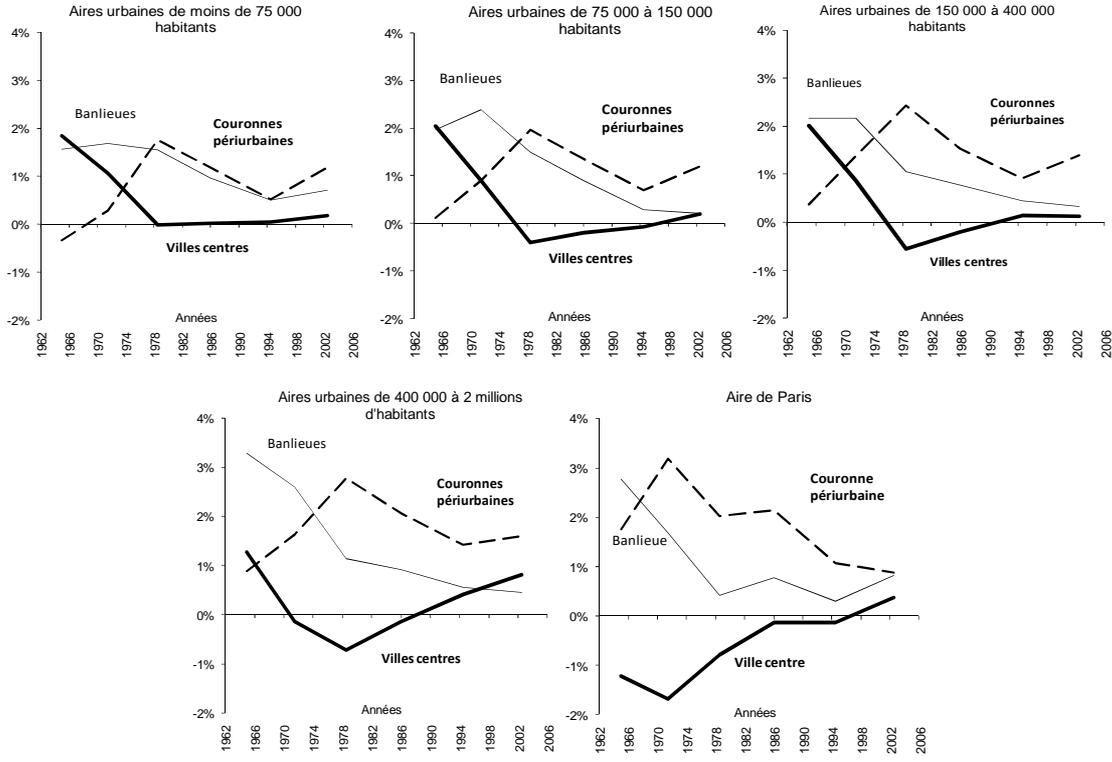
Variation totale



Variation migratoire



Evolution du taux de variation annuel moyen de la population selon la taille de l'aire urbaine d'appartenance et le type d'espace



Claire KERSUZAN, Mélanie CAILLOT, Christophe BERGOUIGNAN

Portrait démographique des grandes aires urbaines de province

En affinant le zonage en aires urbaines proposé par l'INSEE, et malgré certaines limites consubstantielles à ce découpage, on aboutit à l'identification de types d'espaces affichant des caractéristiques démographiques très distinctes. Ces spécificités qui se manifestent de moins en moins en termes de rythme d'évolution de la population, sont au contraire de plus en plus marquées sur le plan des compositions par âge. Elles résultent de mobilités résidentielles d'une extrême typicité, elles mêmes fruit de la spécialisation géographique de l'habitat, de la localisation des sites d'enseignement supérieur et de la concentration des emplois qualifiés. Les grandes aires urbaines de province et, à certains égards l'aire parisienne, sont les territoires participant le plus à cette structuration démographique et migratoire de l'espace issue de l'accélération de la périurbanisation de l'habitat familial dans les années 1970 et de la hausse de la proportion de bacheliers dans les générations, à partir des années 1980. Si elles constituent le profil commun de nombreuses grandes aires urbaines de province, ces spécificités démographiques et migratoires de l'espace sont parfois faiblement perceptibles pour certaines villes situées sur la côte méditerranéenne ou dans les bassins industriels du nord et de l'est. En comparant l'intensité des différentes formes de mobilité résidentielle engendrant ces spécificités, en particulier si l'on distingue leur attractivité intra-régionale et extra-régionale, on constate des modulations significatives au sein du profil dominant des grandes aires urbaines provinciales. Les premiers résultats du recensement rénové de population couplés à une analyse des évolutions récentes de l'habitat et de la répartition spatiale des différents groupes sociaux conduisent à formuler quelques hypothèses prospectives sur le devenir démographique de ces territoires.

Concentrations ethniques et migrations des natifs en France de 1968 à 1999⁽¹⁾

Michèle TRIBALAT*

L'augmentation, en deux ou trois décennies, de la proportion de population d'origine étrangère dans certaines communes de France, et tout particulièrement d'Ile-de-France, a été vertigineuse (Tribalat, 2007 ; Aubry et Tribalat, 2009). Parmi les jeunes, ceux d'origine étrangère y sont devenus majoritaires. Au-delà de l'implantation de populations immigrées et du différentiel de fécondité entre celles-ci et les natifs, les migrations internes jouent un rôle déterminant, et plus particulièrement celles des natifs. Ces derniers peuvent réagir à l'implantation massive de populations immigrées dans leur ville en déménageant ou en évitant de s'y installer. On a souvent tendance, face au caractère spectaculaire de la substitution de populations et à l'absence de données précises sur les mouvements migratoires des uns et des autres, à imputer à la fuite des natifs la fonte de leurs effectifs et donc de leur présence relative. Or, nous ne savons pas si ce déclin est dû à une augmentation de la propension des natifs à quitter leur résidence, ou à une stratégie d'évitement motivée par la concentration ethnique ou plus largement par la détérioration des conditions économiques et sociales qui l'accompagne.

Des études réalisées à l'étranger ont montré que l'interprétation spontanée n'était pas toujours la meilleure. Aux Etats-Unis, en 1968, la commission Kerner écrivait déjà à ce propos : « Dans un quartier où des noirs commencent à s'installer, une "transition massive" ne nécessite pas un mouvement de panique ou de fuite des résidents blancs. Tout ce qu'elle requiert c'est l'échec ou le refus d'autres blancs d'occuper les

(1) Comme toutes les autres études réalisées sur les concentrations ethniques, celle-ci n'a été possible que grâce à l'existence de Saphir, fichier historique des recensements, confectionné et patiemment mis à jour à l'Insee-Alsace par Bernard Aubry.

* Institut national d'études démographiques

logements rendus vacants par le “ turnover ” courant »⁽²⁾. W. H. Frey a ainsi montré que si la motivation raciale n'était pas inexistante, elle ne se traduisait pas tant par la décision de partir que par le choix de la nouvelle destination et que la détérioration des conditions économiques et sociales d'un lieu, dans son cas le centre ville, affectait « d'abord le choix de la nouvelle destination du pool permanent de ceux qui changent de résidence, lequel représente une proportion relativement constante de l'ensemble de la population d'une ville à l'autre ». D'après lui, le terme « White flight » n'était guère approprié pour décrire les départs des blancs vers les banlieues des grandes villes américaines dans les années 1965-70⁽³⁾. Il l'était sans doute plus pour décrire les transformations radicales observées entre 1940 et 1960 dans certains quartiers de Chicago qui sont devenus des quartiers presque entièrement noirs en 20 ans, comme à North Kenwood où la proportion de noirs est passée de 1 % à presque 100 %, mais où la population a été divisée par trois dans les deux décennies qui ont suivi (Patillo, 2007). A. Brama (2006) a montré qu'en Suède, les différentiels migratoires entre immigrants et natifs étaient beaucoup plus importants à l'entrée qu'à la sortie : ceux qui sont nés en Suède évitent certaines localisations plus qu'ils ne les fuient. Dans les quatre grandes villes des Pays-Bas, les natifs sont plus mobiles que les immigrants dits « non-occidentaux », lesquels ont moins de chances de trouver à se loger dans un voisinage où la concentration est faible quand les premiers renâclent à s'installer dans des quartiers à forte concentration (Bolt, Van Kampen, Van Ham, 2008). Qu'en est-il en France ? C'est à cette question que nous allons essayer de répondre, malgré la rareté et l'inadéquation des données françaises.

Les villes où la concentration ethnique s'est fortement accrue

L'absence d'outil pour caractériser l'origine des personnes résidant en France suppose de passer par une approximation. Celle-ci a été maintes fois pratiquée par le passé à partir du lien de filiation dans les familles recensées (Tribalat, 1993, 1998, 1999). Ici, ce sera la proportion de

(2) National Advisory Commission on Civil Disorders, Report, Washington, D.C., U. S. Government Printing Office, 1968, *in* Frey, 1979.

(3) Frey, *op. cit.*

personnes âgées de moins de 18 ans dont au moins un parent est immigré (né à l'étranger, de nationalité étrangère lors de son entrée en France). L'analyse des concentrations ethniques en France, d'après cet indicateur, a mis en évidence leur forte croissance, à l'exception des zones rurales, tout particulièrement en Ile-de-France (Aubry et Tribalat, 2007).

Nous ne retiendrons ici que les villes d'au moins 25 000 habitants, dont la concentration ethnique dépassait 50 % en 1999 et qui ont vu cette dernière multipliée par au moins 2,5 de 1968 à 1999, soit une vingtaine de communes (tableau 1).

Tableau 1. Communes de plus de 25 000 habitants où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépassait 50 % en 1999 et où la progression de celle-ci a été la plus forte

Commune	Département	1968	1975	1982	1990	1999	% Afrique Turquie 1999
CLICHY-SOUS-BOIS	Seine-Saint-Denis	22,1	30,5	42,1	61,1	69,8	56,7
MANTES-LA-JOLIE	Yvelines	9,8	31,8	46,8	61,9	66,2	58,7
COURNEUVE	Seine-Saint-Denis	21,7	34,8	38,5	55,6	65,3	45,6
PIERREFITTE-SUR-SEINE	Seine-Saint-Denis	12,0	30,2	34,3	47,2	64,5	44,9
AUBERVILLIERS	Seine-Saint-Denis	23,5	35,5	42,8	53,4	64,0	43,4
SARCELLES	Val-d'Oise	19,6	25,5	39,7	52,8	62,2	48,4
BOBIGNY	Seine-Saint-Denis	17,5	29,1	37,2	46,4	59,3	42,1
VILLIERS-LE-BEL	Val-d'Oise	21,1	22,3	36,6	43,9	58,9	39,4
MUREAUX	Yvelines	18,1	29,2	45,2	53,2	58,7	48,5
STAINS	Seine-Saint-Denis	21,5	24,3	32,7	46,6	58,7	41,1
PANTIN	Seine-Saint-Denis	14,0	21,7	37,5	51,6	58,2	43,0
SAINT-OUEN	Seine-Saint-Denis	19,7	33,4	40,8	51,7	56,9	43,6
EPINAY-SUR-SEINE	Seine-Saint-Denis	12,0	22,1	33,4	46,5	56,5	44,4
AULNAY-SOUS-BOIS	Seine-Saint-Denis	16,6	28,2	39,3	49,9	55,7	38,9
TRAPPES	Yvelines	8,5	23,9	37,8	50,1	54,6	42,3
BONDY	Seine-Saint-Denis	16,3	22,4	32,9	42,1	54,2	41,0
VILLENEUVE-LA-GARENNE	Hauts-de-Seine	17,6	23,4	36,4	48,5	53,5	42,0
CLICHY	Hauts-de-Seine	14,0	22,8	35,9	52,0	51,3	37,8
SEVRAN	Seine-Saint-Denis	18,6	30,3	30,6	40,5	50,5	35,8
GOUSSAINVILLE	Val-d'Oise	14,7	29,0	35,2	43,0	50,4	32,1

Source : Saphir, Insee-Alsace

D'autres communes ont connu, certes, un accroissement beaucoup plus spectaculaire, mais la proportion de jeunes d'origine étrangère y est restée relativement faible. C'est le cas à Morlaix, en Bretagne, où la

proportion de jeunes d'origine étrangère a été multipliée par près de 12, mais n'est passée que de 0,7 % à 8,1 %. D'autres encore connaissaient en 1999 des concentrations ethniques très fortes sans que celles-ci se soient autant accrues au fil du temps. À Montfermeil, ville où la ségrégation est intense (Aubry et Tribalat, 2008), la moitié des jeunes étaient d'origine étrangère en 1999. Mais c'était déjà le cas de près de 30 % de ceux qui habitaient cette ville en 1968. La question qui se pose est de savoir par quels mécanismes démographiques la concentration a atteint des niveaux supérieurs à 50 % à la fin des années 1990 quand elle était beaucoup plus faible en 1968. Les vingt communes retenues, marquées par une forte concentration et une accélération importante de celle-ci, sont toutes situées en Ile-de-France. 60 % d'entre elles sont localisées dans le département de Seine-Saint-Denis où la concentration ethnique dépassait aussi globalement 50 % en 1999. Les autres sont dispersées entre les Yvelines, le Val d'Oise et les Hauts-de-Seine.

L'évolution à Mantes-la-Jolie, Trappes et Pierrefitte-sur-Seine a été la plus impressionnante puisque la proportion de jeunes d'origine étrangère y a été multipliée respectivement par 6,7, 6,4 et 5,4. À Épinay-sur-Seine et à Pantin, elle y a été multipliée par plus de 4. Ce bond spectaculaire sur une trentaine d'années retrace une évolution dans laquelle la concentration déjà atteinte a été de plus en plus motrice de celle observée sept ou huit ans plus tard, au moins jusqu'aux années 1980. Au début, ce n'est pas toujours dans les villes où la proportion de jeunes d'origine étrangère était déjà la plus forte que celle-ci s'est accrue le plus, même si la corrélation est positive. Dès 1975, Mantes-la-Jolie et Trappes, par exemple, ont déjà rattrapé Clichy-sous-Bois, La Courneuve ou Saint-Ouen. Par la suite, la concentration déjà atteinte est beaucoup plus prédictive de celle mesurée quelques années plus tard, surtout au cours des années 1982-90 quand la corrélation dépasse 80 %⁽⁴⁾. Cette évolution a été rendue possible par l'afflux de migrants originaires d'Afrique et de Turquie, d'Afrique noire notamment dont l'installation en Ile-de-France a été massive.

(4) Le lien entre concentration à une date t et concentration à une date $t-x$ se retrouve au niveau global pour l'ensemble des communes d'au moins 10 000 habitants. De 1968 à 1999, le coefficient de corrélation est passé de 85 % à 95 %.

Indicateurs de migrations dans les communes d'après les recensements

Les migrations internes et internationales ont eu un impact décisif sur la composition ethnique des communes étudiées. L'afflux d'immigrés est sans doute un élément important. Mais on ne saurait négliger leur propension à quitter la France, pas plus que leur propension à se sédentariser sur place, à chercher une autre localisation en France ou à choisir de venir y vivre après avoir habité dans une autre commune française. Si les mouvements migratoires avec l'étranger des natifs⁽⁵⁾ sont faibles à l'échelle locale, la mobilité interne de ces derniers importe au plus haut point. Qu'ils quittent la commune où sont venus s'installer des immigrés ou qu'ils s'abstiennent d'y venir et la concentration ethnique de la ville s'en trouvera renforcée. Ce sont ces divers mouvements migratoires entre 1968 et 1999 qu'il faut analyser, sous la contrainte des données disponibles.

L'absence de données répertoriant finement ces mouvements en France, à l'opposé des pays du nord de l'Europe qui disposent de registres de population, oblige à passer par des bilans intercensitaires. Ces bilans sont imparfaits. Mais la question du bulletin individuel renseignant sur le lieu de résidence au moment du recensement précédent permet de savoir d'où proviennent ceux qui habitent nouvellement dans une commune (étranger, commune précise si la migration est interne) et où sont partis ceux qui y résidaient au recensement précédent pourvu que ce mouvement se soit effectué en métropole. La grande inconnue reste bien sûr les départs à l'étranger. Les écarts de qualité des différents recensements ne permettent pas de déduire par solde les départs pour l'étranger, une fois retirés tous les départs à destination d'une autre commune. Par ailleurs, les migrations ainsi enregistrées ne sont que la résultante de mouvements divers sur la période intercensitaire de personnes qui ont survécu et qui n'ont pas quitté la métropole. Les données intercensitaires offrent donc un résumé des migrations internes. Le nombre d'entrées dans une commune sur une période donnée ne tient ainsi pas compte des entrées de personnes qui sont ensuite décédées, ont quitté la France ou sont revenues dans la

(5) Le terme « natifs » désigne ici les personnes nées en France, dans les Dom ou nées françaises à l'étranger y compris dans des territoires anciennement colonisés.

commune après un ou plusieurs départs. De même, le nombre de sorties enregistrées à partir des déclarations faites dans l'ensemble des autres communes néglige les départs de personnes revenues ensuite, et plus généralement les départs à répétition et les départs de personnes entre-temps décédées ou qui n'ont plus leur adresse en France.

Ces imperfections aboutissent à la construction de taux ou de probabilités un peu bâtarde qui ne sont pas calculés dans les règles de l'art. Il faut enfin ajouter les aléas liés à la taille des populations, ce qui joue manifestement plus pour les groupes minoritaires, et les erreurs liées à l'incomplétude variable des recensements et aux mauvaises déclarations qui sont la source d'autres imperfections inévitables. Le récit de ces imperfections pourrait dissuader de toute investigation. Plutôt que de ne rien faire, il paraît néanmoins préférable de recourir, avec prudence, à ces indicateurs imparfaits qui peuvent donner une idée des mouvements démographiques à l'œuvre dans les communes où les concentrations ont beaucoup augmenté. On s'en contentera faute de mieux.

Ces mouvements seront retracés par quatre types d'indicateurs calculés pour la population immigrée et celle des natifs résidant en France métropolitaine, sur quatre périodes, ramenées à une durée identique - 7 ans⁽⁶⁾ - par simple règle de trois pour les taux et en passant par les Log pour les probabilités. En effet, certaines données tirées des recensements se prêtent plus à un calcul de taux, ou de quelque chose d'approchant. C'est le cas des arrivées dans une commune. Qu'elles proviennent d'une autre commune ou de l'étranger (ou des DOM), elles ont pu se produire tout au long de la période intercensitaire. Il paraît donc plus judicieux de les rapporter à une population moyenne sur la période. On calculera ainsi un *taux d'entrée communal* en rapportant le nombre de personnes ayant déclaré résider dans une autre commune au moment du recensement précédent à la moyenne des habitants de la commune recensée aux deux dates. Le *taux d'entrée global* rapportera l'ensemble des nouveaux venus (qu'ils soient venus d'une autre commune, des DOM ou de l'étranger) à la même population moyenne. La population moyenne a tendance à lisser les effets des différences de qualité de collecte. Quant aux entrées, elles peuvent être plus ou moins bien enregistrées d'un recensement à l'autre, mais présentent l'avantage

(6) Durée caractérisant les deux premières périodes intercensitaires (1968-75 et 1975-82).

de ne pas être obtenues par solde. Les taux d'entrée auront donc tendance à être plus ou moins sous-estimés. Les omissions lors des recensements portant plus volontiers sur les derniers arrivés, surtout lorsqu'il s'agit de migrants internationaux, le taux d'entrée global des immigrés pourrait l'être un peu plus que celui des natifs.

Un *taux d'entrée global* d'immigrés peut être bien supérieur à celui des natifs avec un effectif d'entrées incomparablement plus petit. Il peut même dépasser 100 % au commencement d'un cycle migratoire. S'il y a peu d'immigrés au début, un afflux soudain peut être supérieur à la population déjà présente. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les taux d'entrée baissent ensuite, et parfois fortement. Ce phénomène peut aussi caractériser les natifs dans les villes nouvelles ou en très forte expansion. Ces disparités ne sont pas gênantes puisque nous ne cherchons pas à mesurer la contribution des migrations des uns et des autres à la population locale mais à mettre en évidence les différentiels migratoires entre les deux groupes. Par ailleurs, les entrées en provenance de l'étranger correspondent à une logique internationale alors que les migrations internes reflètent plus l'exercice d'un choix, qu'il soit dicté par une préférence ou une aversion, sous contrainte économique et institutionnelle.

Par contre, les départs d'une commune ne sont connus que parce qu'ils ont abouti à une arrivée dans une autre commune de personnes déclarant résider dans la première lors du précédent recensement. Ils ne se rapportent qu'à l'effectif recensé en début de période, lors de ce précédent recensement donc, et se rapproche ainsi, de manière certes imparfaite, d'une probabilité de sortie. Cette probabilité ne concerne que les migrations intercommunales, on l'appellera donc *probabilité de sortie communale*. Les départs à l'étranger en sont exclus. Un indicateur de l'ensemble des départs (toutes destinations confondues), aux effets de la mortalité près, peut être obtenu en retenant le complément à un de la probabilité d'être encore présent au recensement suivant. On l'appellera *probabilité de ne plus être là*. En toute logique, cet indicateur devrait être supérieur au précédent. Le dénominateur est commun à ces deux indicateurs, seul le numérateur varie. Les erreurs globales liées aux différences de qualité des recensements font la moyenne de collectes locales plus ou moins réussies. Ces qualités différentielles selon les communes jouent différemment sur les deux indicateurs de sortie.

Dans une commune - mais ce serait vrai aussi au niveau national -, il peut arriver que des départs soient artificiellement supprimés lorsque le deuxième recensement est meilleur que le premier. Des personnes qui auraient dû être recensées lors du premier mais ne l'ont pas été apparaissent alors, réduisant d'autant les sorties qui en sont déduites. Il est à craindre que l'erreur ne pèse plus sur le second indicateur que sur le premier lorsque le différentiel de collecte est particulièrement important dans la commune considérée. La *probabilité de ne plus être là* est alors sous-estimée par la faiblesse de son numérateur, malgré une sous-estimation d'autant, en nombre absolu, du dénominateur. Le défaut de collecte pèse ainsi sur le dénominateur mais plus encore sur le numérateur, qui peut d'ailleurs devenir négatif. Ce différentiel important de qualité entre les deux recensements dans la commune considérée fera baisser, au contraire, le dénominateur de la *probabilité de sortie communale* quand l'erreur sur le numérateur dépendra du différentiel de qualité de recensement entre la commune considérée et toutes les autres. Elle sera lissée car les sorties proviennent alors des déclarations enregistrées dans toutes les autres communes de France. Dans le cas limite où, toutes choses égales par ailleurs, toutes les populations de toutes les communes seraient parfaitement recensées lors des deux recensements, sauf dans la commune x où le deuxième recensement aurait été bien meilleur que le premier, les sorties communales de x seraient connues sans erreur quand le dénominateur (population recensée lors du premier recensement) serait, lui, sous-estimé. La *probabilité de sortie communale* serait alors surestimée. Au contraire, la *probabilité de ne plus être là* en x lors du deuxième recensement serait sous-estimée. Cette dernière pourrait alors se retrouver inférieure à la première, bien qu'englobant théoriquement un plus grand nombre de sorties.

Dans le cas contraire où le second recensement est moins bon que le premier, l'erreur rajoute artificiellement des sorties qui n'ont pas eu lieu dans le calcul de la *probabilité de ne plus être là* qui surestime alors les départs réels. Les départs communaux dépendront de la qualité de la collecte dans toutes les autres communes. Si celle-ci est en moyenne inférieure à celle de la commune considérée, le nombre total de sorties risque alors d'être sous-estimé et la *probabilité de sortie communale* aussi. L'écart entre les deux indicateurs ira dans le bon sens mais se trouvera amplifié.

Mais bien d'autres situations sont possibles, en fonction de la combinaison des erreurs engendrées par les écarts de qualité d'un recensement à un autre et de celles produites par les différences de qualité des collectes locales. Il semble néanmoins que l'indicateur des sorties d'une commune à destination de toutes les autres communes souffre moins des erreurs de collecte endogènes à la commune considérée et qu'il devrait bénéficier des effets de lissage des erreurs liées à la multiplicité des destinations. L'erreur sur les sorties ne produira ainsi jamais un nombre de sorties négatives, ce qui peut arriver lors d'un calcul endogène dans la commune considérée.

Nous présenterons aussi le solde des entrées et sorties communales, appelée *balance migratoire* qui donne une idée de l'évolution de l'attractivité communale, pour les immigrés et pour les natifs.

Reste à définir le champ d'application de ces indicateurs. Ces indicateurs ont été calculés pour les immigrés et les natifs qui ont atteint entre 20 et 49 ans au cours de chaque période intercensitaire, classe d'âge en capacité d'avoir des enfants de moins de 18 ans, à la base de l'indicateur de concentration. Soit les générations 1918-54 pour la période 1968-75, 1925-61 pour la période 1975-82, 1932-1969 pour la période 1982-90 et 1940-78 pour la période 1990-99. La limitation à cette tranche d'âges a l'avantage d'éviter d'avoir à tenir compte de la natalité et de réduire les effets de la mortalité⁽⁷⁾. Il ne s'agit pas de suivre un même groupe de générations de période en période mais de mettre en lumière les mouvements migratoires auxquels a été soumise la population en âge d'avoir des enfants mineurs sur chaque période intercensitaire et plus particulièrement les différences de comportements entre immigrés et natifs qui pourraient concourir à l'accentuation des concentrations au fil du temps. Les différents indicateurs d'entrée et de sortie figurent dans un tableau annexe pour chacune des vingt communes retenues.

Une attention particulière doit être portée au rôle des arrivées d'immigrés de l'étranger, aux différentiels de flux d'entrée en provenance d'autres communes traduisant ou non une désaffection, un évitement de la part des natifs et aux différentiels de sortie. Mais on ne pourra conclure à une fuite des natifs à mesure que les concentrations

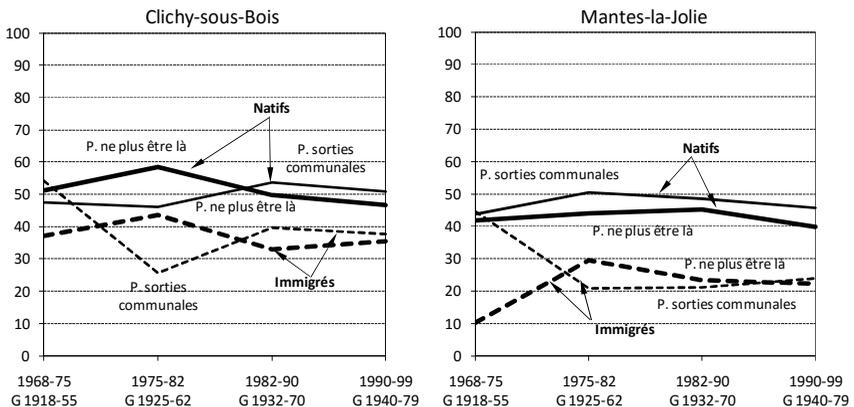
(7) Il est impossible de faire un bilan migratoire de personnes dont les caractéristiques pourraient changer entre deux recensements. L'idée apparemment plus précise de suivre des chefs de famille n'est donc pas une bonne idée.

ethniques augmentent que si la propension à quitter la commune augmente au fil du temps. Un simple différentiel de taux de sorties entre natifs et immigrés n'implique pas un mouvement qui s'apparenterait au White Flight américain, mais des comportements de mobilité différents.

Une propension à la mobilité assez forte parmi les natifs, mais pas de sauve-qui-peut

L'examen des deux probabilités de sortie retenues, et tout particulièrement de celle reflétant les migrations internes, n'indique pas de tendance à une mobilité accrue des natifs alors que les concentrations ethniques ont fortement augmenté en trente ans. Ces migrations intercommunales sont assez élevées : généralement autour de 40 % des présents en milieu de période. Une légère tendance haussière n'est pas impossible à Sevrans ou à Trappes. Par ailleurs la propension au départ des natifs semble généralement supérieure à celle des immigrés, malgré les imperfections des indicateurs. En tout cas l'inverse n'est guère probable.

Figure 1. Probabilités de sorties communales et de n'être plus là (départs à destination d'une autre commune ou de l'étranger) à **Mantes-la-Jolie** et à **Clichy-sous-Bois**



Source : Saphir, Insee-Alsace

Ces résultats confirment ceux trouvés dans les zones urbaines sensibles (ZUS)⁽⁸⁾ où la mobilité s'avère forte, et même supérieure à celle observée ailleurs, mais réduite pour les immigrés, notamment en provenance d'Afrique (Pan Ké Shon, 2006). La situation à Clichy-sous-Bois et Mantes-la-Jolie illustre cette tendance à la mobilité supérieure des natifs âgés de 20-49 ans (cf. supra, figure 1). Cette mobilité importante, mais relativement stable des natifs - correspondant au pool permanent de migrants dont parle W. H. Frey dans les villes américaines - libère quantité de logements dont l'origine des nouveaux occupants va être décisive pour déterminer la concentration ethnique.

Un différentiel des taux d'entrée généralement à l'avantage des immigrés

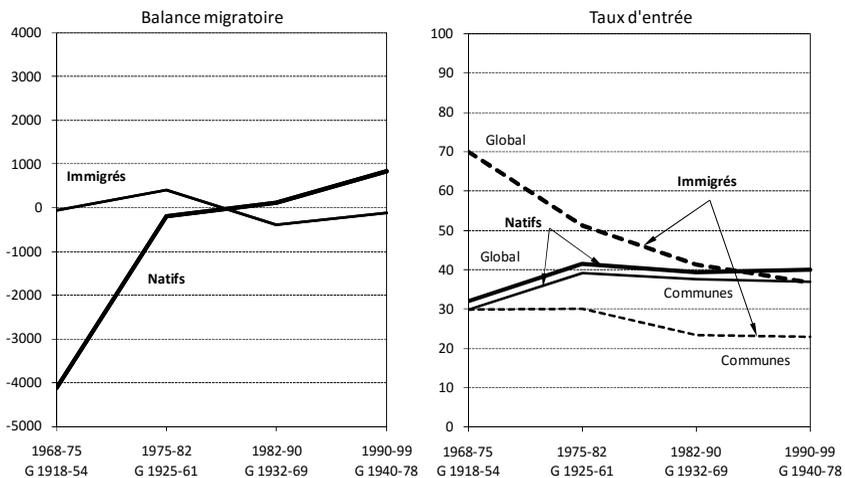
C'est presque toujours vrai dès lors que l'on intègre les entrées en provenance de l'étranger. Font exception, à partir des années 1980, Clichy, Les Mureaux, Trappes, villes auxquelles on peut ajouter Mantes-la-Jolie, où le différentiel des taux d'entrée globaux entre natifs et immigrés s'est très fortement amoindri au profit des natifs. Nous traiterons d'abord ces quatre communes.

À Clichy, le taux d'entrée global des natifs a dépassé celui des immigrés au cours des années 1990. Dans les trois autres communes, les taux d'entrée globaux sont devenus très proches. Les taux d'entrée d'immigrés en provenance de l'étranger, très élevés en début de cycle migratoire, ne se sont évidemment pas maintenus. Par la suite, ils n'ont pas toujours réussi à compenser le différentiel des taux d'entrée communaux presque toujours beaucoup plus élevés chez les natifs. Ces taux d'entrée ont diminué, sauf à Clichy où le différentiel très important entre les taux d'entrée a résulté de mouvements contradictoires : hausse chez les natifs, baisse chez les immigrés. La dynamique démographique des échanges intercommunaux a évolué à l'avantage des natifs qui perdaient 4 000 personnes entre 1968 et 1975 au profit d'autres communes françaises, mais qui en a regagné près de 1 000 en 1990-99, quand le solde des échanges intercommunaux avait du mal à rester positif, pour les immigrés. Le taux d'entrée communal des natifs

(8) Ce sont des zones définies par un certain nombre d'indicateurs de difficultés économiques et sociales et dans lesquelles s'appliquent la politique de la ville.

rivalisait désormais avec le taux global d'entrée des immigrés, représentant ainsi une propension des natifs à s'installer à Clichy plus élevée (figure 2). Ces évolutions ont eu des effets décalés sur la composition de la jeunesse de la ville où la proportion de jeunes d'origine étrangère a plafonné un peu au-dessus de 50 % dès 1990. Un certain rééquilibrage s'est donc produit à Clichy.

Figure 2. Dynamique démographique à **Clichy** avec, à gauche, la balance migratoire intercommunale des natifs et des immigrés de 20-49 ans et, à droite, les taux d'entrée globaux (traits épais) et les taux d'entrée communaux (traits fins)

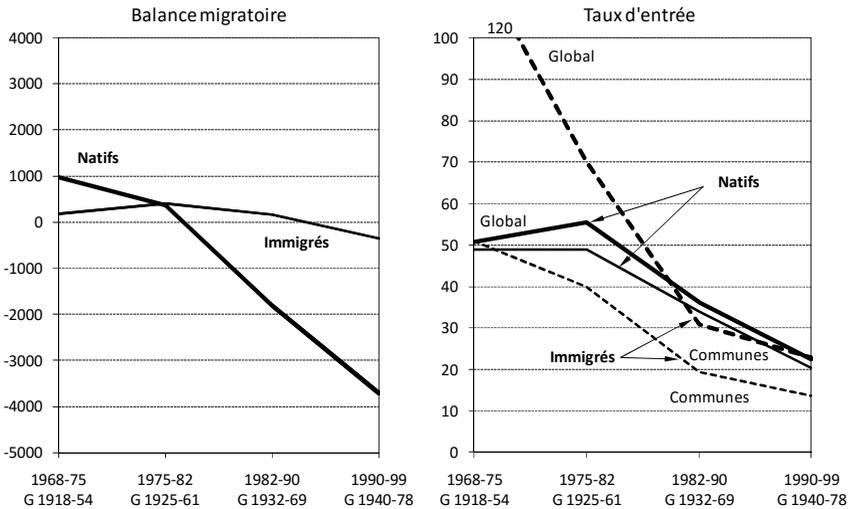


Source : Saphir, Insee-Alsace

Dans les trois autres villes, cette chute des taux d'entrée des natifs et des immigrés avec perte de l'avantage immigré, combinée aux propensions à quitter la commune, s'est traduite par une dynamique de faible intensité chez les immigrés mais fortement négative chez les natifs. L'évolution à Trappes est assez symptomatique. Malgré des taux d'entrées globaux devenus équivalents, les effectifs de natifs de 20-49 ans ont continué de fondre dans les années 1990, sous l'effet d'un différentiel d'environ 25 points des probabilités de sorties communales. À Trappes, la balance migratoire intercommunale s'est moins vite dégradée pour les immigrés que pour les natifs. Mais la perte d'attractivité de la ville a été encore plus forte pour eux que pour les

natifs dont le taux d'entrée communal, équivalent à celui des immigrés en 1968-75, est aujourd'hui bien supérieur (figure 3).

Figure 3. Dynamique démographique à **Trappes** avec, à gauche, la balance migratoire communale des natifs et des immigrés de 20-49 ans et, à droite, les taux d'entrée globaux (traits épais) et les taux d'entrée communaux (traits fins)

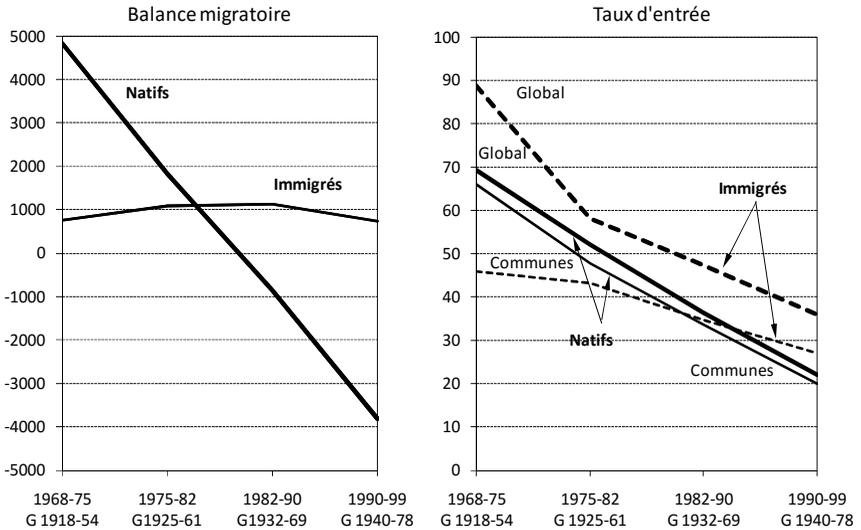


Source : Saphir, Insee-Alsace

Dans toutes les autres communes où la concentration a évolué de manière spectaculaire, les taux d'entrée globaux des immigrés ont toujours dépassé ceux des natifs. Dans certaines, cette domination des entrées d'immigrés a été principalement due, voire exclusivement à certains moments, aux flux en provenance de l'étranger. C'est le cas à Villiers-le-Bel où les taux d'entrées communaux des immigrés et des natifs, tous deux à la baisse, n'ont guère été différents. Les effectifs de natifs ont fortement diminué et ce sont les immigrés de l'étranger qui ont renfloué la population âgée de 20-49 ans. À Sevrans, les taux d'entrée communaux des natifs ont été bien supérieurs à ceux des immigrés déjà présents en France jusqu'au début des années 1980. Puis ils ont plongé bien en dessous et trop bas pour compenser les propensions au départ sur la commune, assez fortes tout au long de la période. Le taux d'entrée global des immigrés, sans être aussi élevé qu'il l'était dans les années 1968-75, est resté bien supérieur à celui des natifs. Les échanges

migratoires intercommunaux ont assuré un apport net d'immigrés voisin de 1000 personnes par période. Au contraire, ces échanges ont été de plus en plus défavorables pour les natifs qui ont fini par perdre 4 000 personnes en fin de période, alors qu'ils en avaient gagné près de 5 000 au tout début (figure 4).

Figure 4. Dynamique démographique à **Sevrans** avec, à gauche, la balance migratoire communale des natifs et des immigrés de 20-49 ans et, à droite, les taux d'entrée globaux (traits épais) et les taux d'entrée communaux (traits fins)



Source : Saphir, Insee-Alsace

Dans certaines communes, les taux d'entrées communaux d'immigrés ont eux-mêmes été supérieurs, sur tout ou partie de la période, aux taux des natifs. Même lorsque les deux étaient à la baisse, ce qui a suffi, avec les apports extérieurs, pour peser sur les concentrations. Cela a été le cas à Bondy, La Courneuve, Stains, Bobigny, Sarcelles, Villeneuve-la-Garenne et Épinay-sur-Seine. L'attractivité de ces communes auprès des natifs a fortement diminué. C'est particulièrement vrai à Bobigny. En début de période, le taux d'entrée communal, des natifs comme des immigrés, était voisin de 40 %. Dans les années 1990, il est encore de 30 % pour les immigrés résidant déjà en France, mais est descendu sous les 20 % pour les natifs. Les immigrés de l'intérieur ou de l'étranger

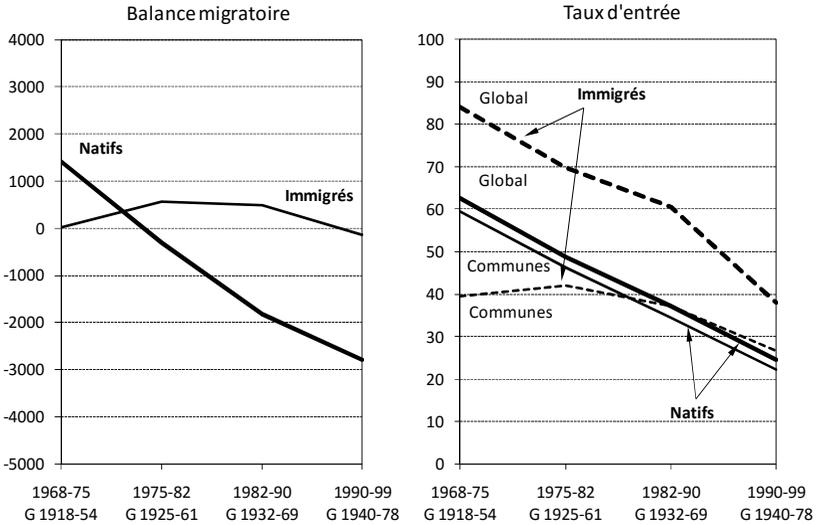
comblent donc plus volontiers les logements rendus vacants, plus souvent par des natifs au demeurant.

Si les taux d'entrée communaux ont généralement été orientés à la baisse, comme à Bobigny, cette baisse a pu être plus marquée chez les natifs que les immigrés. Combiné à des propensions au départ généralement supérieures chez les natifs ou /et à un afflux persistant de l'étranger, ce différentiel explique assez bien le processus substitutif et le renforcement des concentrations ethniques. Clichy-sous-Bois illustre bien cette combinaison (figure 5). Le taux d'entrée communal des natifs s'y est effondré - il a été diminué de moitié sur la période - et s'est ainsi vu dépassé par le taux d'entrée communal des immigrés. Les différentiels de propension au départ et de taux d'arrivée de l'étranger ont fait le reste. Le taux d'immigration étrangère a beaucoup régressé en raison de l'accroissement rapide du dénominateur sous l'effet des flux antérieurs. Pourtant, il est entré plus d'immigrés de l'étranger après 1982 qu'avant, alors que le taux est passé de 45 % à 15 %. L'attractivité de Mantes-la-Jolie a beaucoup baissé, y compris pour les immigrés de l'intérieur dont le taux d'entrée est devenu inférieur à 15 %. Même si les flux d'immigrés en provenance de l'étranger ne sont plus ce qu'ils étaient en 1968-1975, tant en termes relatifs qu'absolus, ils évitent à l'effectif des immigrés âgés de 20-49 ans de connaître un déclin similaire à celui des natifs (figure 5). Dans les deux villes, en fin de période, le bilan migratoire des échanges intercommunaux est négatif, très fortement pour les natifs, signe d'une perte d'attractivité et d'une dynamique démographique involutive.

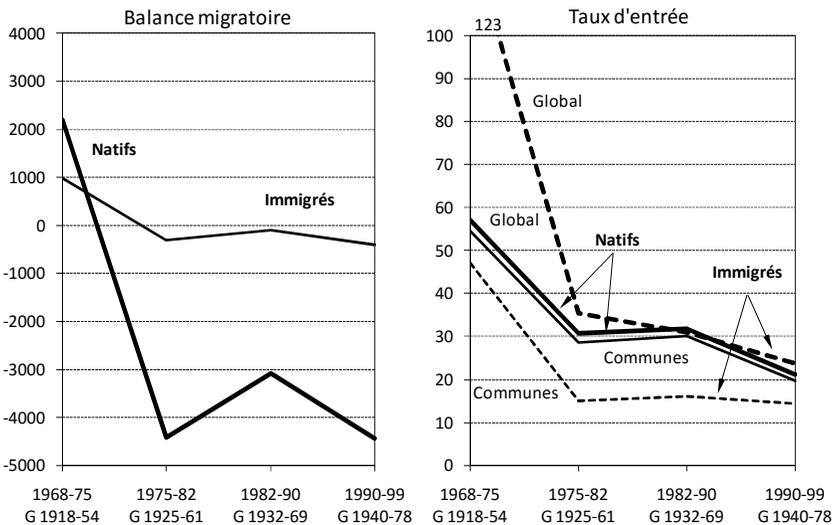
Ainsi, tout est affaire de différentiel. Une fuite accélérée des natifs n'est absolument pas nécessaire pour expliquer un processus de substitution. Les natifs étant les plus mobiles, même lorsque leur taux d'entrée communal dépasse celui des immigrés, la balance migratoire est à leur désavantage, désavantage accentué par l'immigration étrangère : ils ne s'installent pas à la mesure de leur propension au départ et les logements qu'ils libèrent sont plus souvent occupés par des immigrés venus de l'étranger.

Figure 5. Dynamique démographique à **Clichy-sous-Bois** et **Mantes-la-Jolie** avec, à gauche, la balance migratoire communale des natifs et des immigrés de 20-49 ans et, à droite, les taux d'entrée globaux (traits épais) et les taux d'entrée communaux (traits fins)

CLICHY-SOUS-BOIS



MANTES-LA-JOLIE



Source : Saphir, Insee-Alsace

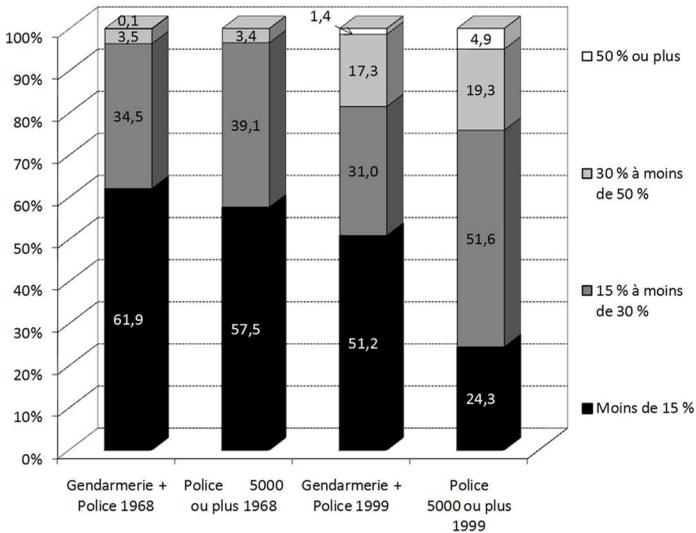
Concentration ethnique des villes d'où l'on vient *et* où l'on va

L'analyse des types de lieux de provenance et de destination des personnes qui se sont installées ou ont quitté ces villes qui affichent une concentration ethnique parmi les plus fortes de France n'est pas aisée sans la référence globale que constituerait un classement des communes par strate de concentration ethnique. Ce dernier donnerait une idée de la variété des communes d'où peuvent provenir ceux qui ont décidé de s'y installer et où peuvent aller ceux qui les quittent. La seule référence actuellement disponible est celle construite à partir des découpages géographiques bâtis sur les brigades de gendarmerie et les circonscriptions de police, réalisés pour une étude ultérieure. Quant à l'univers communal, le seul classement disponible concerne les communes d'au moins 5 000 habitants figurant dans les circonscriptions de police. Ces deux univers sont assez différents. Le premier inclut le rural et se fonde sur des découpages géographiques de base plus étendus que celui des communes, le second se limite à des communes, certes, mais figurant dans un espace urbain délimité par la circonscription de police. Par ailleurs, ces références ne sont connues qu'en 1968 et en 1999, c'est-à-dire en tout début et toute fin de période, ce qui permet de situer les migrations internes, même si c'est imparfaitement, en tout début et fin de période. L'appréciation des types de communes de provenance et de destination possibles serait probablement plus adéquatement menée par rapport à l'univers de sites urbains où ils ont migré en masse au cours des dernières décennies, surtout en fin de période. De toute façon, en 1968, la répartition de la population par strate de concentration est peu différente selon que l'on inclut ou non le monde rural (figure 6).

En 1968, autour de 60 % des habitants résidaient dans des communes où la concentration était inférieure à 15 % et de 35 % à 39 % dans des communes où elle était comprise entre 15 % et 30 % ; soit presque la totalité de la population. En 1999, les Français étaient devenus beaucoup plus familiers des fortes concentrations, surtout dans les univers urbains qui ont été les lieux de prédilection de l'immigration étrangère. Pourtant, les migrations internes en provenance (ou à destination) des communes étudiées ici, ont généralement été marquées par un effet de

sélection : elles sont venues, ou se sont dirigées vers des communes où la concentration était, en moyenne, plus forte que la moyenne française représentée sur la figure 6.

Figure 6. Répartition de la population par strate de concentration, dans l'ensemble des brigades et circonscriptions de police d'une part et dans les communes d'au moins 5 000 habitants de la zone police d'autre part en 1968 et en 1999 (%)

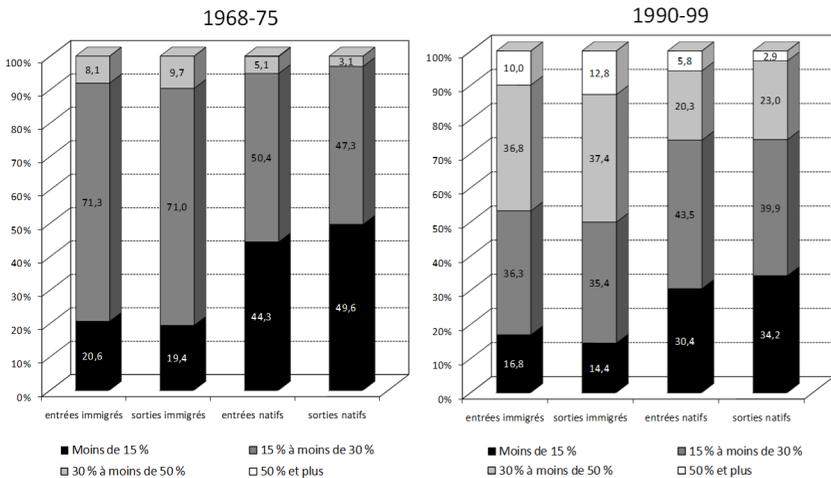


Source : Saphir, Insee-Alsace

Mais qu'en est-il de la transformation de ces flux au fil du temps et des différences d'intensité et de sens de la sélection entre les arrivées et les départs ? Quel est l'échange d'univers entre ceux qui arrivent et ceux qui partent ? Gagne-t-on des populations qui ont plus souvent déjà connu des concentrations élevées relativement aux lieux de destination de celles qui partent ? Quelles sont les différences entre natifs et immigrés ? Si le niveau de concentration connu avant d'arriver, de même que celui qui sera celui de la nouvelle destination, ne sont pas sans rapport avec les conditions sociales des individus gagnés ou perdus par la commune, le chassé-croisé en termes de concentration ethnique se doublerait ainsi d'un allègement ou d'un accroissement des difficultés sociales.

Les immigrés, à la sortie comme à l'entrée, ont quitté ou se sont dirigés vers des lieux où la concentration était toujours plus élevée que ceux d'où provenaient ou vers lesquels se rendaient les natifs. Rien d'exceptionnel à cela puisqu'ils vivaient eux-mêmes dans des lieux où la concentration est en moyenne plus élevée. Ceci n'implique pas nécessairement un processus sélectif de la sortie par rapport à l'entrée. Ainsi, à Mantes-la Jolie, sur la période 1968-1975, l'essentiel des entrées et des sorties d'immigrés ont eu pour origine ou destination des communes où la concentration n'était pas très élevée : 20 % environ de ces communes connaissaient une concentration inférieure à 15 % et pour 71 % d'entre elles la concentration était comprise entre 15 % et 30 %. Les échanges entre natifs étaient eux aussi relativement équilibrés, tout en impliquant des communes où la concentration était encore moins élevée.

Figure 7. Strates de concentrations auxquelles appartiennent les communes d'origine ou de destination des migrants internes à Mantes-la-Jolie en 1968-75 (à gauche) et en 1990-99 (à droite)



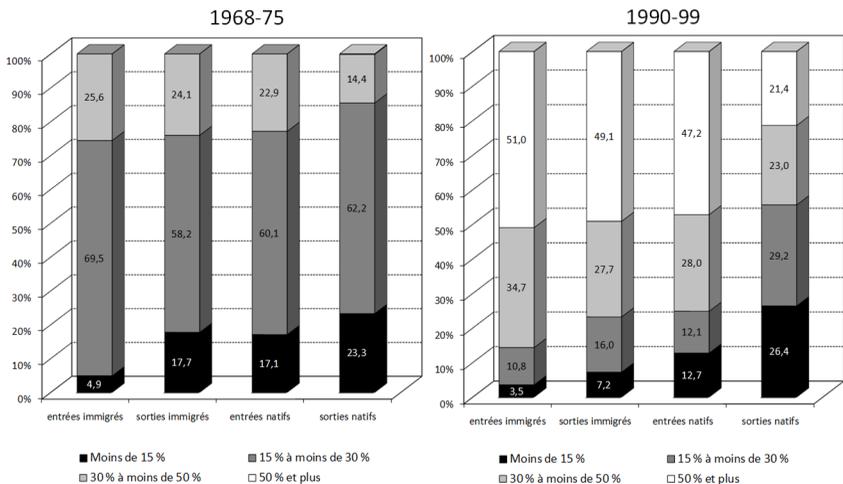
Source : Saphir, Insee-Alsace

Cet équilibre a été à peu près maintenu pour les uns et pour les autres durant la période intercensitaire (1990-99) durant laquelle la concentration à Mantes-la-Jolie est passée de 62 % à 66 %. Mantes-la-Jolie étant la deuxième ville de France par sa concentration en 1999, ceux qui en sont partis ou ceux qui s'y sont installés venaient nécessairement de communes où elle est plus faible. Mais l'échange n'est pas trop inégal

entre ceux qui entrent et ceux qui sortent (figure 7). Par ailleurs, la part prise par les communes où la concentration n'est pas très élevée y est restée importante, malgré la concentration très forte à Mantes-la-Jolie en 1990.

Tel n'est pas le cas dans la plupart des autres communes où ceux qui sont partis se sont dirigés très nettement vers des lieux à plus faible concentration que les villes d'où provenaient ceux qui arrivaient. Et ce différentiel a été généralement plus marqué pour les natifs que pour les immigrés. Cela a été le cas à Clichy-sous-Bois, aux Mureaux, à Pierrefitte-sur-Seine (figure 8), à Sevran et à Villiers-le-Bel, tout particulièrement au cours de la dernière période intercensitaire. Les sortants ont semblé avoir plus de maîtrise sur le choix de leur destination que les entrants, surtout les natifs.

Figure 8. Strates de concentrations auxquelles appartiennent les communes d'origine ou de destination des migrants internes à **Pierrefitte-sur-Seine** en 1968-75 (à gauche) et en 1990-99 (à droite)



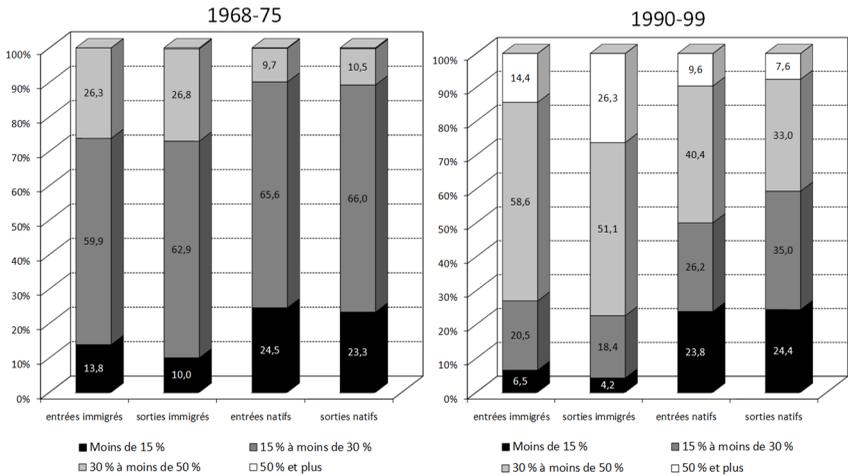
Source : Saphir, Bernard Aubry

Ainsi, à Pierrefitte-sur-Seine, 56 % des natifs qui ont quitté la ville en 1990-99 se sont dirigés vers des villes où la concentration ethnique était inférieure à 30 %, quand seulement 25 % des natifs qui entraient provenaient de ce type de communes. Ces deux proportions n'étaient respectivement que de 23 % et 14 % chez les immigrés. Sur cette période, la concentration ethnique est passée de 47 % à 65 %. L'effet sélectif à la

sortie par rapport à l'entrée et ce différentiel entre immigrés et natifs existait déjà en 1968-75, tout en étant nettement moins marqué et les migrations internes concernaient plus rarement les communes de forte concentration (figure 8).

À Clichy, sur la dernière période inter-censitaire, les natifs étaient, eux aussi, plus nombreux à partir vers des destinations où la concentration était moins élevée que celle des communes d'où provenaient les nouveaux venus, échange inégal qui n'existait pas en 1968-75. Pour les immigrés l'effet était inverse. Ceux qui sont partis se sont dirigés vers des endroits où la concentration ethnique était plus forte que celle des communes de provenance des entrants : entre 1990 et 1999, 26 % des partants ont déménagé pour une commune où la concentration atteignait au moins 50 %, quand 14 % des entrants ont quitté des communes d'un tel niveau de concentration (figure 9).

Figure 9. Strates de concentrations auxquelles appartiennent les communes d'origine ou de destination des migrants internes à Clichy en 1968-75 (à gauche) et en 1990-99 (à droite)



Source : Saphir, Insee-Alsace

L'échange inégal entre sorties et entrées d'immigrés serait ainsi devenu plus favorable à Clichy. On l'a vu, les années 1990 ont été marquées par un début de reconquête de la part des natifs qui sont un peu revenus

vers Clichy, devenue un peu plus attractive du fait de l'implantation d'activités⁽⁹⁾ et du marché parisien.

Conclusion

L'explosion des concentrations ethniques dans certaines communes de la région parisienne n'a pas été favorisée par un sauve-qui-peut de la part des natifs qui se seraient mis à désertier les villes marquées par ces concentrations croissantes et massives. Ces communes connaissent une forte mobilité dont l'intensité est restée soutenue au cours des trois dernières décennies du XX^e siècle. Cette mobilité a généralement été plus forte chez les natifs que chez les immigrés. À ce différentiel dans les propensions à quitter les lieux s'est fréquemment ajouté celui des taux d'entrée. L'immigration en provenance de l'étranger a été souvent un facteur décisif compensant le manque d'attractivité interne, lequel a parfois touché les immigrés déjà installés en France, mais a le plus souvent dissuadé les natifs de s'y installer. Si la concentration ethnique a eu un effet sur les natifs, ce dernier a souvent pris la forme d'une « désincitation » à l'entrée, dans un contexte de mobilité élevée. Résultat similaire à ceux trouvés aux Etats-Unis dans les années 1965-70 ou dans le nord de l'Europe plus récemment. En France aussi, il n'est nul besoin d'une désertion massive par les natifs des lieux où les concentrations s'implantent pour que ces dernières augmentent considérablement. Il suffit que les logements libérés par les natifs, pour des raisons liées à leur cycle de vie ou à leur activité professionnelle, soient boudés par les natifs et plus volontiers occupés par des immigrés. Dans les migrations internes, l'échange inégal entre termes d'origine se double souvent d'un autre en termes d'expérience de la concentration ethnique. Cette expérience reflète probablement une expérience sociale qu'il conviendrait de cerner plus précisément, tâche qui aurait nécessité d'autres exploitations du fichier SAPHIR. Mais, aujourd'hui, SAPHIR a cessé d'exister avec le départ à la retraite de son concepteur. L'Insee a mis en ligne une version très succincte de ce fichier, sous une autre appellation : « Données harmonisées des recensements de la population, 1968 à 1999 ». Cette version ne permet pas d'approfondir les analyses menées dans cet article.

(9) Conjoncture, la note de l'ORIE, Observatoire régional de l'immobilier d'entreprises en Ile-de-France, 2006.

Références bibliographiques

AUBRY B., TRIBALAT M., 2007, *Importance et évolution des concentrations en zone Gendarmerie de 1968 à 1999*, Centre de Prospective de la gendarmerie nationale, 121 p.

AUBRY B., TRIBALAT M., 2008, « Les voisins des jeunes d'origine étrangère », *Démographie et culture*, colloque AIDELF, 11 p.

AUBRY B., TRIBALAT M., 2009, « Les jeunes d'origine étrangère », *Commentaire*, 32 (126), été 2009, 431-437.

BERGOUIGNAN C., BLAYO C., PARANT A. et SARDON J.-P., TRIBALAT M. (éd.), 2005, *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, 2005, 884 p.

BOLT G., VAN KEMPEN R., VAN HAM M., 2008, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market : Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy », *Urban Studies*, 45, 7 :1359-1384.

BRAMA A. 2006, « White flight ? The production and reproduction of immigrant concentrations areas in Swedish cities », *Urban Studies*, 43, 7 :1126-1147.

FREY W. H., 1979, « Central City White Flight : Racial and Nonracial Causes », *American Sociological Review*, 1979, 44, 3 :425-448.

PAN KÉ SHON J.-L., 2006, *Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation*, Documents de travail, Ined, 137, 42p.

PATILLO M., 2007, *Black on the Block, The Politics of Race and Class in the City*, The University of Chicago Press, 388 p.

TRIBALAT M., 1989, « Immigrés, étrangers, français : l'imbroglio statistique », *Population & Sociétés*, 241, 4 p.

TRIBALAT M., 1993, « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, 6 : 1911-1946.

TRIBALAT M., 1998, « Immigration et concentrations urbaines », in COHEN D. (éd.), *France : les révolutions invisibles*, Calman-Lévy, Magnum Photos/Fondation Saint-Simon, Paris : 193-206.

TRIBALAT M., 1999, *Dreux, Voyage au cœur du malaise français*, Syros, 287 p.

TRIBALAT M., 2007, « Les concentrations ethniques en France », *L'engrenage démographique*, Agir, 29, 77-86.

TABLEAU ANNEXE. Taux d'arrivée communal, international et global, probabilité de sortie communale et probabilité de ne plus être là dans les vingt communes de l'Île-de-France où la concentration de jeunes d'origine étrangère dépassait 50 % en 1999 et où elle avait été multipliée par au moins 2,5 entre 1968 et 1999, pour les immigrés et les natifs âgés de 20-49 ans au cours de chacune des périodes intercensitaire (source : fichier SAPHIR, Insee-Alsace)

	IMMIGRÉS				NATIFS			
	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78
CLICHY-SOUS-BOIS								
Tx d' entrée (communes)	39,4	42,0	37,2	26,6	59,4	46,2	34,5	22,2
Tx d' entrée (DOM étranger)	44,8	27,8	23,2	11,5	3,3	2,5	2,7	2,3
Tx d'entrée global	84,1	69,9	60,4	38,1	62,7	48,7	37,2	24,5
<i>Prob sortie (communes)</i>	38,4	21,4	27,9	28,3	43,8	49,2	50,6	46,0
<i>Prob n'être plus là</i>	37,1	43,4	33,0	35,3	51,2	58,3	49,6	46,7
MANTES-LA-JOLIE								
Tx d' entrée (communes)	47,0	15,1	16,1	14,3	54,6	28,5	30,1	19,7
Tx d' entrée (DOM étranger)	75,8	20,3	14,8	9,4	2,6	2,2	1,6	1,4
Tx d'entrée global	122,8	35,4	30,9	23,7	57,1	30,7	31,7	21,2
<i>Prob sortie (communes)</i>	18,1	20,0	17,4	18,2	39,6	54,8	46,3	40,4
<i>Prob n'être plus là</i>	10,3	29,3	23,2	22,3	41,9	44,1	45,1	39,8
LA COURNEUVE								
Tx d' entrée (communes)	29,4	28,1	35,6	23,2	24,8	23,9	21,3	16,3
Tx d' entrée (DOM étranger)	18,2	10,3	16,2	13,0	1,4	2,3	2,0	2,5
Tx d'entrée global	47,5	38,4	51,8	36,2	26,2	26,1	23,3	18,7
<i>Prob sortie (communes)</i>	35,0	29,7	18,2	21,0	45,0	45,0	35,4	32,1
<i>Prob n'être plus là</i>	39,3	34,3	23,7	13,9	48,5	44,7	42,4	37,7
PIERREFITTE-SUR-SEINE								
Tx d' entrée (communes)	58,4	30,0	35,1	34,2	35,6	36,7	30,2	19,3
Tx d' entrée (DOM étranger)	30,3	29,2	14,0	11,4	2,3	2,4	2,1	2,7
Tx d'entrée global	88,6	59,2	49,1	45,6	37,9	39,1	32,4	22,0
<i>Prob sortie (communes)</i>	28,1	17,1	19,7	19,5	36,9	38,3	34,1	36,2
<i>Prob n'être plus là</i>	41,1	20,4	37,3	16,6	43,8	43,2	38,5	37,7
AUBERVILLIERS								
Tx d' entrée (communes)	25,2	20,8	26,4	22,6	31,0	27,7	25,1	19,0
Tx d' entrée (DOM étranger)	32,1	14,3	17,8	15,9	1,4	2,2	1,7	2,7
Tx d'entrée global	57,3	35,1	44,1	38,5	32,3	29,9	26,8	21,7
<i>Prob sortie (communes)</i>	23,6	21,7	23,6	23,3	40,8	41,5	37,5	36,2
<i>Prob n'être plus là</i>	39,6	38,3	28,6	28,9	44,6	41,6	38,9	40,6
SARCELLES								
Tx d' entrée (communes)	31,6	31,6	30,1	22,1	32,2	25,1	23,6	16,5
Tx d' entrée (DOM étranger)	28,7	24,4	18,2	10,0	3,2	4,4	3,4	2,2
Tx d'entrée global	60,2	56,0	48,4	32,2	35,4	29,5	27,0	18,8
<i>Prob sortie (communes)</i>	25,2	25,1	19,7	22,6	45,1	47,3	42,3	34,3
<i>Prob n'être plus là</i>	44,6	32,3	22,8	21,1	44,0	46,2	42,9	39,0

	IMMIGRÉS				NATIFS			
	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78
BOBIGNY								
Tx d' entrée (communes)	39,0	31,5	33,7	29,1	37,9	31,4	26,4	16,8
Tx d' entrée (DOM étranger)	32,8	12,6	12,7	12,4	1,7	3,2	2,1	2,0
Tx d'entrée global	71,8	44,1	46,4	41,5	39,6	34,6	28,4	18,8
<i>Prob sortie (communes)</i>	25,1	23,1	20,1	19,3	42,8	44,4	37,7	35,8
<i>Prob n'être plus là</i>	52,6	30,0	31,3	13,8	46,9	44,3	41,9	38,1
VILLIERS-LE-BEL								
Tx d' entrée (communes)	36,6	37,3	34,6	26,1	49,5	37,1	29,9	19,2
Tx d' entrée (DOM étranger)	33,9	19,0	20,0	14,1	3,6	4,1	2,5	2,1
Tx d'entrée global	70,6	56,3	54,6	40,3	53,1	41,2	32,4	21,3
<i>Prob sortie (communes)</i>	29,1	21,9	21,8	23,8	42,2	42,9	38,3	37,2
<i>Prob n'être plus là</i>	60,5	30,8	40,2	19,3	48,5	45,7	45,9	41,7
MUREAUX								
Tx d' entrée (communes)	40,6	24,1	19,5	14,8	43,7	28,0	28,3	18,2
Tx d' entrée (DOM étranger)	38,9	13,3	6,2	6,3	1,5	0,9	1,0	1,4
Tx d'entrée global	79,5	37,4	25,7	21,1	45,2	28,9	29,3	19,6
<i>Prob sortie (communes)</i>	38,9	13,3	6,2	6,3	33,6	44,3	35,9	34,1
<i>Prob n'être plus là</i>	15,4	-6,5	25,0	15,3	43,9	36,3	38,7	39,8
STAINS								
Tx d' entrée (communes)	34,4	28,8	33,8	24,9	36,7	25,2	21,1	15,7
Tx d' entrée (DOM étranger)	26,7	24,2	14,6	12,3	2,0	4,0	1,9	2,1
Tx d'entrée global	61,1	53,0	48,5	37,2	38,7	29,2	23,0	17,8
<i>Prob sortie (communes)</i>	25,3	20,6	19,5	21,9	37,7	39,2	34,6	33,3
<i>Prob n'être plus là</i>	43,0	38,2	28,7	24,3	39,6	42,7	39,3	39,9
PANTIN								
Tx d' entrée (communes)	38,7	41,7	34,7	29,3	33,7	39,1	39,2	28,6
Tx d' entrée (DOM étranger)	33,6	25,8	19,5	16,7	1,5	3,6	2,4	3,1
Tx d'entrée global	72,3	67,6	54,2	46,0	35,2	42,7	41,6	31,7
<i>Prob sortie (communes)</i>	28,8	29,6	28,7	27,2	48,0	44,5	42,1	36,3
<i>Prob n'être plus là</i>	48,3	40,2	29,0	31,7	48,6	48,4	40,0	39,4
SAINT-OUEN								
Tx d' entrée (communes)	27,3	21,1	27,1	21,4	27,7	27,4	29,7	24,2
Tx d' entrée (DOM étranger)	33,6	17,4	18,5	12,1	1,5	1,9	2,3	2,5
Tx d'entrée global	60,9	38,6	45,6	33,5	29,2	29,3	31,9	26,7
<i>Prob sortie (communes)</i>	32,7	36,0	20,2	23,4	47,3	38,5	30,2	30,9
<i>Prob n'être plus là</i>	44,2	35,8	25,6	29,9	44,0	32,8	39,9	36,9
ÉPINAY-SUR-SEINE								
Tx d' entrée (communes)	50,5	41,7	32,8	27,2	44,6	33,0	29,9	19,7
Tx d' entrée (DOM étranger)	25,6	23,9	12,9	12,3	1,5	2,4	1,7	2,3
Tx d'entrée global	76,1	65,6	45,7	39,5	46,1	35,4	31,6	22,1
<i>Prob sortie (communes)</i>	30,3	23,3	20,6	21,7	42,4	41,1	40,1	39,6
<i>Prob n'être plus là</i>	16,4	33,9	29,2	23,9	46,8	41,8	45,1	42,3
AULNAY-SOUS-BOIS								
Tx d' entrée (communes)	52,1	27,0	32,0	22,8	42,1	26,3	28,5	19,1
Tx d' entrée (DOM étranger)	25,3	21,0	13,9	9,2	2,1	3,0	1,3	1,4
Tx d'entrée global	77,4	48,0	45,8	32,0	44,1	29,3	29,9	20,5
<i>Prob sortie (communes)</i>	24,7	21,0	18,9	23,8	33,6	30,6	33,7	34,1
<i>Prob n'être plus là</i>	27,5	29,7	20,5	24,6	37,2	44,5	38,5	38,3

	IMMIGRÉS				NATIFS			
	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78	G1918-54	G1925-61	G1932-69	G1940-78
TRAPPES								
Tx d' entrée (communes)	51,0	39,9	19,4	13,7	48,9	48,9	33,9	20,4
Tx d' entrée (DOM étranger)	68,7	30,3	11,5	9,3	1,8	6,6	2,3	2,1
Tx d'entrée global	119,7	70,2	30,9	22,9	50,8	55,4	36,2	22,6
<i>Prob sortie (communes)</i>	35,4	25,3	16,0	19,2	38,6	45,6	46,1	43,3
<i>Prob n'être plus là</i>	4,7	22,0	20,0	21,5	43,5	49,3	46,6	43,3
BONDY								
Tx d' entrée (communes)	23,7	29,0	35,5	31,0	28,4	25,5	28,7	21,6
Tx d' entrée (DOM étranger)	13,2	12,3	13,6	10,9	1,1	1,6	1,8	1,9
Tx d'entrée global	37,0	41,3	49,1	42,0	29,5	27,1	30,5	23,5
<i>Prob sortie (communes)</i>	33,3	24,2	24,7	17,8	39,9	42,4	35,4	33,7
<i>Prob n'être plus là</i>	34,9	11,1	23,3	16,9	43,2	45,6	36,6	39,1
VILLENEUVE-LA-GARENNE								
Tx d' entrée (communes)	52,5	34,3	31,2	23,6	30,0	26,8	22,8	15,6
Tx d' entrée (DOM étranger)	24,3	19,1	11,8	10,8	1,7	3,4	1,9	2,3
Tx d'entrée global	76,8	53,4	43,0	34,4	31,7	30,2	24,6	17,9
<i>Prob sortie (communes)</i>	20,0	19,1	17,2	20,4	44,1	39,2	38,5	36,2
<i>Prob n'être plus là</i>	44,6	29,2	17,9	25,1	40,3	42,7	37,5	37,7
CLICHY								
Tx d' entrée (communes)	29,9	30,0	23,4	23,0	29,7	39,1	37,6	37,0
Tx d' entrée (DOM étranger)	40,2	21,2	17,9	13,8	2,2	2,4	1,7	2,9
Tx d'entrée global	70,1	51,1	41,4	36,8	32,0	41,5	39,3	39,9
<i>Prob sortie (communes)</i>	31,2	24,0	27,7	24,1	48,4	40,1	37,1	33,8
<i>Prob n'être plus là</i>	25,5	30,3	27,8	29,6	45,4	43,5	40,8	39,2
SEVRAN								
Tx d' entrée (communes)	46,0	43,3	34,7	27,0	65,9	47,7	33,8	20,1
Tx d' entrée (DOM étranger)	42,8	14,9	12,6	9,0	3,3	4,3	2,7	1,9
Tx d'entrée global	88,8	58,2	47,3	35,9	69,2	52,0	36,4	22,0
<i>Prob sortie (communes)</i>	14,0	13,8	16,1	18,7	26,0	37,1	37,5	34,3
<i>Prob n'être plus là</i>	36,4	34,3	20,0	24,1	35,8	44,7	39,4	41,0
GOUSSAINVILLE								
Tx d' entrée (communes)	54,1	17,8	22,0	33,4	48,3	22,3	26,2	20,8
Tx d' entrée (DOM étranger)	47,2	24,0	7,3	8,9	2,4	1,6	1,1	1,4
Tx d'entrée global	101,3	41,8	29,4	42,3	50,7	23,8	27,3	22,3
<i>Prob sortie (communes)</i>	15,6	13,6	18,9	18,1	27,7	35,4	32,4	29,5
<i>Prob n'être plus là</i>	17,9	37,7	20,7	15,7	30,9	38,8	23,7	23,1

Michèle TRIBALAT

Concentrations ethniques et migrations en France de 1968 à 1999

L'évolution des concentrations ethniques sur longue période a été peu étudiée car les données françaises ne s'y prêtent guère. Les flux démographiques à l'origine de cette évolution, tout particulièrement la mobilité des natifs, ne l'ont donc pas été non plus. Pourtant, grâce au Fichier harmonisé des recensements, Saphir, élaboré par Bernard Aubry à l'Insee-Alsace, une telle étude a été rendue possible pour la période 1968-1999, pourvu que l'on accepte de mesurer les concentrations ethniques à travers la proportion de jeunes âgés de moins de 18 ans. Cet article s'interroge sur la mobilité des adultes, immigrés et natifs, en âge d'avoir des enfants de moins de 18 ans, dans les communes qui ont connu, entre 1968 et 1999, une très forte croissance de la proportion de jeunes d'origine étrangère et où ces derniers sont devenus majoritaires, soit une vingtaine de villes de la région parisienne. L'idée très répandue d'une fuite des natifs des lieux où la concentration ethnique s'accroît n'est pas validée. Certes, la mobilité des natifs est supérieure à celle des immigrés, tout au long de la période, mais elle n'augmente pas avec la concentration. Cette forte mobilité libère des logements que d'autres natifs sont peu enclins à occuper et qui le sont par des immigrés venant d'une autre commune ou directement de l'étranger. C'est donc plus l'évitement de certains lieux que leur désertion par les natifs qui a contribué à la croissance rapide de la concentration ethnique dans les communes étudiées.

Spécialisation démographique et économique des territoires urbains : quels impacts de l'échelle d'analyse sur les résultats ?

Aurélien DASRÉ*

Une société sans regroupement spatial, que ce soit selon des critères économiques ou démographiques, se traduirait par une répartition homogène des individus dans l'espace. En pratique, que ce soit en fonction de l'âge, de la profession ou d'autres caractéristiques, les individus ne résident pas sur les mêmes territoires. Ils ont certaines préférences et subissent certaines contraintes (coût de l'habitat, localisation des équipements et des activités) conduisant à l'apparition de concentrations spatiales. On peut donner à ce phénomène des appellations aussi différentes que concentration, regroupement ou encore ségrégation⁽¹⁾. L'analyse des concentrations territoriales présuppose avant tout une délimitation du territoire étudié et des unités géographiques le subdivisant adaptées aux phénomènes analysés. On entend ici par territoire étudié l'aire géographique au sein de laquelle on va rechercher les regroupements de populations. Les indices de concentration visent la mesure de la *sur-* ou *sous-* représentation de certaines catégories d'individus dans les unités géographiques subdivisant ce territoire étudié. La définition de ces unités dépend non seulement de critères de pertinence scientifique, mais aussi de la disponibilité des données nécessaires au calcul des indicateurs. S'il n'y a pas, à priori, de raison de privilégier une échelle d'analyse à une autre, les résultats obtenus en fonction de l'échelle choisie seront le reflet de phénomènes différents.

* Institut d'Etudes Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV (IEDUB)

(1) Le terme de ségrégation sous entendant un caractère coercitif du phénomène de concentration spatiale, nous préférons, dans ce travail, utiliser les termes de concentration ou regroupement (cf. Brun et Chauviré, 1983 ; Brun, 1994).

Nous travaillerons ici sur les grandes aires urbaines françaises. Ces dernières se composent de communes plus ou moins centrées autour d'une grande ville. Cette configuration particulière de l'espace a induit des phénomènes de flux migratoires différentiels faisant apparaître une certaine hétérogénéité de peuplement. Cette hétérogénéité a créé des regroupements de populations particulières que nous qualifierons de spécialisation territoriale. Pour avoir une idée du phénomène nous comparerons ici les indices obtenus avec différents types de regroupements géographiques et nous nous servirons des écarts trouvés entre les mesures obtenues pour mieux comprendre les mécanismes de concentration. Nous analyserons notamment les relations pouvant exister entre concentrations démographiques et économiques, en fonction de l'échelle d'analyse.

Spécialisation territoriale et taille des aires urbaines

Nous avons commencé par regrouper les aires urbaines françaises par taille (ces groupes seront ici notre territoire d'étude), en distinguant au sein de ces dernières des couronnes urbaines (*centre*, *banlieue*, *périurbain* étant les unités de base à partir desquelles nous effectuerons les calculs). Les aires ont été agrégées en sept grands groupes : la métropole parisienne est laissée seule, compte tenu de sa place particulière dans le paysage urbain français. Viennent ensuite les grandes aires urbaines de province de plus de 400 000 habitants, puis les aires de 150 000 à 400 000 habitants, enfin, quatre groupes constitués des aires urbaines de 75 000 à 150 000 habitants, celles de moins de 75 000 habitants, les pôles ruraux et les milieux ruraux⁽²⁾. Nous avons voulu distinguer l'effet de la taille de l'aire et de l'éloignement par rapport au centre, sur la spécialisation territoriale. Ce découpage permettra d'observer si les individus se regroupent en fonction de la taille des villes et si ce regroupement s'opère de façon différentielle entre les couronnes urbaines. Nous présentons ci-dessous quelques résultats particulièrement parlants concernant la spécialisation des territoires en termes de présence :

(2) Même si ces dernières catégories ne correspondent pas vraiment à la définition d'aire urbaine, elles amènent ici une information comparative pertinente. Nous ne nous intéresserons cependant que très peu à ces groupes que nous excluons de notre analyse par la suite.

- des individus âgés de 20 à 24 ans et des enfants de moins de 15 ans (ces derniers vivant avec leurs parents, leur répartition est en fait quasiment totalement dépendante de la situation de leurs familles) [figure 1] ;
- des individus vivant seuls et des couples avec enfants (figure 2) ;
- des cadres et des ouvriers (figure 3).

Nous pouvons observer que ces groupes de populations (pris deux à deux) ne vivent pas dans les mêmes espaces. Ce découpage géographique met en lumière une spécialisation territoriale fonction de la taille de l'aire et de l'éloignement par rapport au centre. Les individus semblent donc choisir (de façon libre ou contrainte) leur lieu d'habitation en fonction de la taille de l'aire et plus encore en fonction de la couronne urbaine selon leur profil démo-économique. Nous verrons qu'une interprétation sur la nature de ces concentrations et sur la relation pouvant exister entre regroupements inter-couronnes et concentration au sein de ces dernières est loin d'être automatique.

Si l'on essaye de dresser un portrait global de la spécialisation territoriale des grandes aires urbaines, ces données confirment des hypothèses largement admises : plus on se situe dans le centre d'une grande aire urbaine et plus les professions et catégories professionnelles dites « supérieures », (telles que les cadres), mais aussi des jeunes, majoritairement célibataires, sans enfant, et résidant dans des appartements de taille plus modeste seront représentés. Plus on s'éloigne du centre et plus on tend vers des aires urbaines de petite taille, plus on trouve une population d'employés ou d'ouvriers, composée de personnes plus âgées vivant avec des enfants dans des logements de taille plus importante.

Note pour la compréhension de l'ensemble des graphiques :

Pour chaque taille d'aire urbaine, les couronnes sont représentées par des couleurs :

- foncées pour le centre,
- plus claires (« tachetées ») pour la banlieue,
- et encore plus claires (plus « tachetées ») pour le périurbain.

Par ailleurs, les couleurs vont du foncé vers le clair avec la diminution de la taille de l'aire urbaine.

Figure 1. Proportions de personnes âgées de moins de 15 ans ou de 20-24 ans selon la taille (en milliers) de l'aire urbaine et selon la couronne en 1999

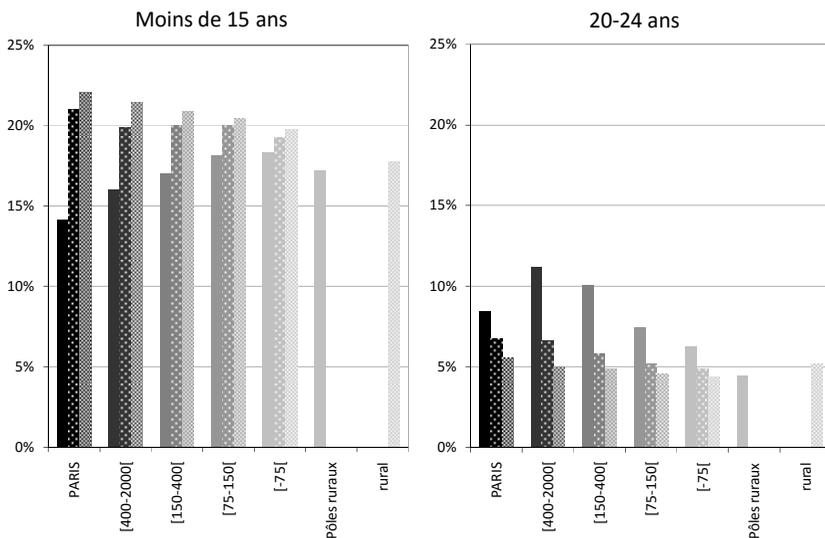


Figure 2. Proportions de ménages d'une personne ou composés d'un couple avec enfant(s) selon la taille de l'aire urbaine et selon la couronne en 1999

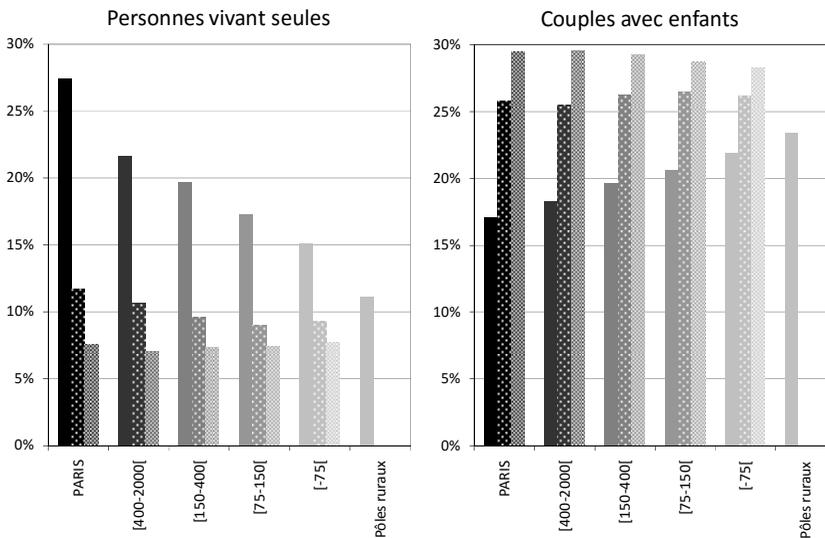
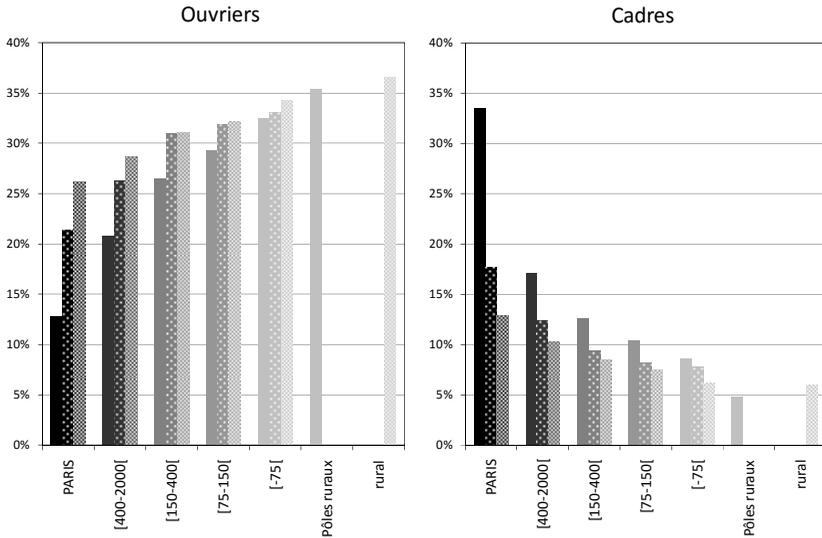


Figure 3. Proportions d'ouvriers ou de cadres parmi les actifs selon la taille (en milliers) de l'aire urbaine et selon la couronne en 1999



Ces graphiques peuvent de plus laisser présager l'existence d'une certaine corrélation entre la spécialisation des aires en fonction de critères démographiques et économiques puisque les histogrammes présentent le même morphotype. Les profils éco-démographiques des couronnes urbaines sont façonnés par le cycle de vie des individus : les populations étudiantes résidant majoritairement à proximité des grands centres universitaires, la proportion de jeunes, résidant seuls dans des petits logements dans les centres villes est logiquement importante. Par la suite, les emplois les plus qualifiés étant localisés dans les mêmes endroits, cela implique une plus forte représentation des cadres en centre ville. Couplés à d'autres tels que le choix de s'excentrer lors de la mise en couple et de la venue des premiers enfants, ou encore de préférences différentielles quant à l'accès à certains biens d'équipement, notamment culturels, ces facteurs contribuent à la spécialisation des couronnes⁽³⁾.

La corrélation entre spécialisation économique et démographique et les facteurs permettant de l'expliquer sont, à ce niveau d'agrégation, très

(3) Pour une analyse plus approfondie du développement de ces phénomènes, voir dans ce même volume l'article de Claire Kersuzan, Mélanie Caillot et Christophe Bergouignan.

nets. On peut ici analyser comment le lien entre ces spécialisations spatiales se décline à l'échelon de la plupart des agglomérations étudiées⁽⁴⁾. Pour mesurer ces spécialisations, on a calculé un indice égal au rapport des proportions observées au centre et des proportions observées en banlieue⁽⁵⁾. Plus la valeur prise par l'indice de spécialisation est supérieure à 1, plus la sur-représentation de la catégorie étudiée est importante dans la zone centrale et faible en banlieue. Au contraire, plus la valeur est inférieure à 1 et plus la banlieue est « spécialisée ». A l'exception de quelques aires urbaines, notamment les villes méditerranéennes, pour lesquelles le phénomène de préférence pour le centre ou la banlieue est nul, la spécialisation démo-économique des couronnes s'observe au sein de la plupart des grandes aires urbaines françaises. On constate également une corrélation négative entre les séries mises en opposition. La corrélation entre les niveaux de spécialisation n'est en revanche pas toujours évidente. En effet, les caractéristiques selon lesquelles les individus se regroupent par couronnes urbaines ne sont pas les mêmes dans toutes les aires. Une ville comme Montpellier sera extrêmement spécialisée en fonction des groupes d'âges (spécialisation démographique) mais très peu en fonction des professions et catégories socioprofessionnelles (spécialisation économique). Paris se trouve quant à elle dans une situation opposée : très spécialisée en fonction des professions, elle l'est beaucoup moins au niveau démographique. La spécialisation des couronnes urbaines se vérifie donc à l'échelle de la plupart des aires mais la corrélation semblant apparaître sur les premiers graphiques entre spécialisation économique et démographique, beaucoup moins. La mobilité à l'issue des études supérieures et au cours de la carrière des cadres permet d'expliquer la réduction de ce lien lorsque l'on distingue les aires les unes des autres. Par contre, la relation existant entre les variables démographiques elles-mêmes (âge, type de ménage) est fortement significative.

(4) Les données représentées ci-dessus sont une moyenne pondérée des profils des aires regroupées dans une même classe. Il serait alors intéressant d'observer si les résultats précédents se retrouvent au sein même des aires urbaines prises indépendamment les unes des autres.

(5) Les zones périurbaines étant des espaces moins denses, avec une structure du bâti hétérogène, pour lesquelles les indices de Duncan sont faiblement indicatifs d'une préférence pour vivre « entre soi », nous avons décidé de les exclure de notre champ d'analyse dans la mesure où ces indices de spécialisation seront mis en regard des indices de concentration de Duncan.

Il existe par ailleurs d'autres facteurs de concentration géographique des différents groupes démographiques et sociaux que ceux gouvernant la spécialisation des couronnes. En effet, indépendamment de la présence de sites d'enseignement supérieur, de la localisation des emplois qualifiés et des facilités que les territoires périphériques offrent à la vie familiale, les populations peuvent se regrouper à un échelon géographique plus restreint que la couronne en raison du coût de l'habitat ou de la préférence pour vivre « entre-soi »⁽⁶⁾. D'un point de vue théorique ces concentrations infra-couronnes pourraient avoir des causes communes avec la spécialisation des couronnes. D'une part, les facteurs de spécialisation peuvent se décliner au sein même de ces couronnes. En effet, la localisation des établissements employant les personnes les plus qualifiées comme celle des sites universitaires peut être très concentrée à l'intérieur de ces dernières. D'autre part, la spécialisation démographique des différentes couronnes peut induire une spécialisation de l'habitat, elle-même génératrice de différenciations intra-couronnes du coût du logement selon les quartiers. Pour donner une mesure de la relation entre la spécialisation des couronnes et les phénomènes de concentration au sein de celles-ci, nous avons calculé des indices de DUNCAN - également dénommés indices de ségrégation (IS) - au niveau des IRIS⁽⁷⁾ (figures 4, 5, 6, 7, 8 et 9) :

$$IS = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \left| \frac{x_i}{X} - \frac{t_i - x_i}{T - X} \right|$$

avec :

x_i = Population du groupe X dans l'unité spatiale i ;

X = Population du groupe X dans la ville ;

t_i = Population totale dans l'unité spatiale i ;

T = Population totale dans la ville.

(6) On entend par « entre-soi » la volonté, pour les individus ayant certaines caractéristiques, de ne pas vivre à proximité de personnes présentant des caractéristiques trop différentes.

(7) Découpage géographique regroupant environ 2 000 habitants pour les villes de plus de 5 000 habitants.

Figure 4. Indices de spécialisation et indices de Duncan des cadres

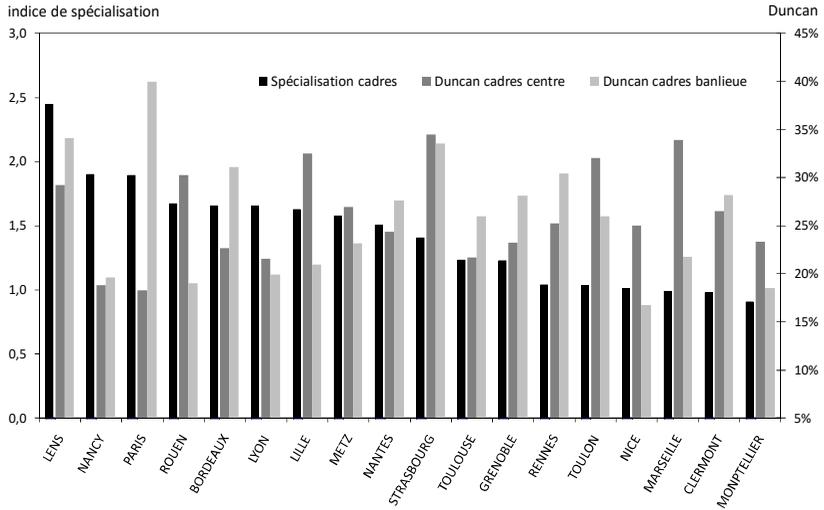


Figure 5. Indices de spécialisation et indices de Duncan des ouvriers

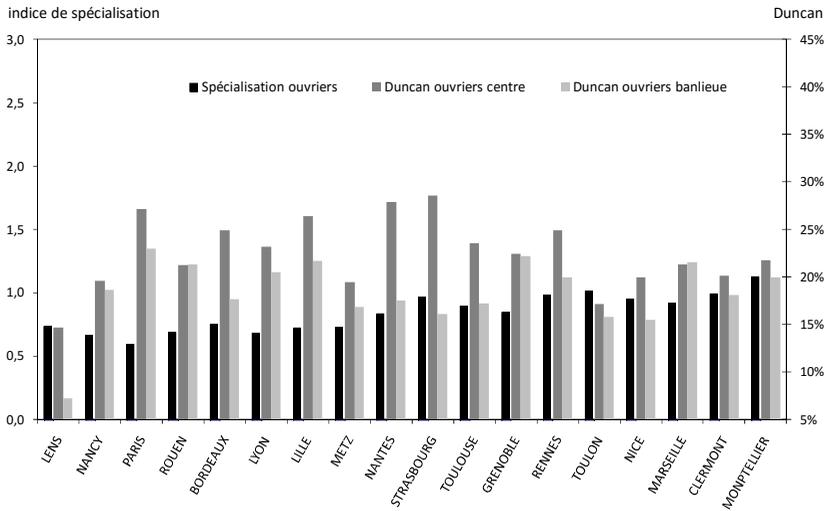


Figure 6. Indices de spécialisation et indices de Duncan des personnes âgées de 20-24 ans

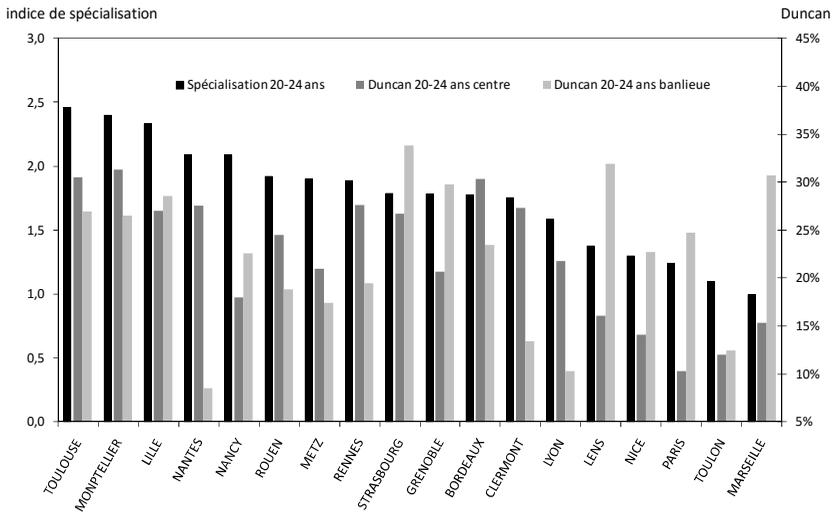


Figure 7. Indices de spécialisation et indices de Duncan des personnes âgées de moins de 15 ans

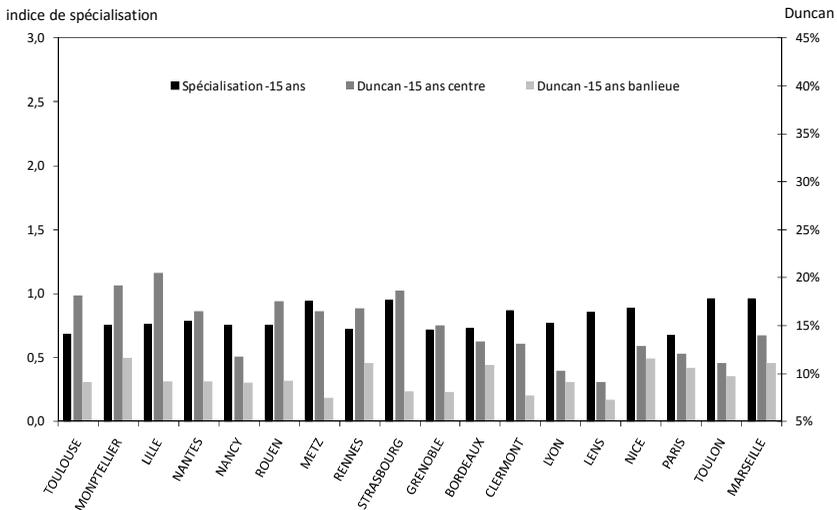


Figure 8. Indices de spécialisation et indices de Duncan des personnes vivant seules

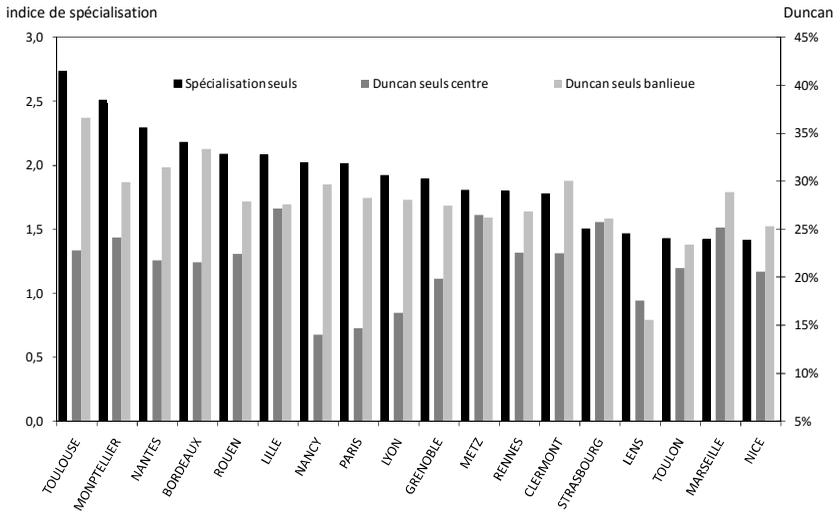
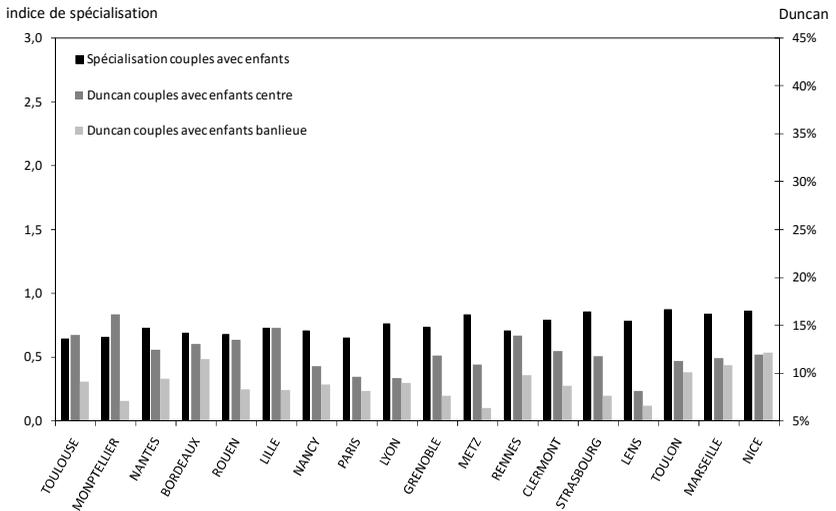


Figure 9. Indices de spécialisation et indices de Duncan des personnes vivant au sein de couples avec enfant(s)



Spécialisation territoriale et concentration socio-spatiale

Les graphiques précédents montrent que la corrélation entre spécialisation des couronnes et concentration des individus au sein des aires urbaines existe bel et bien, mais qu'elle est de faible intensité tout particulièrement en ce qui concerne les variables économiques.

Le lien existant entre répartition inter et intra couronne n'est donc pas linéaire et certaines villes ont des profils de concentration très distincts entre ces deux niveaux d'agrégation géographique. Dans une ville comme Marseille, par exemple, la préférence des cadres pour le centre est nulle mais leur regroupement au niveau des Iris est bien plus élevé que la moyenne des autres aires. Ces indices permettent également d'observer plus finement les lieux dans lesquels les individus se concentrent le plus. Si nous prenons les agglomérations de Rouen et Bordeaux, l'indice de spécialisation concernant les cadres et les ouvriers est quasiment égal. Au niveau infra-communal par contre, ils seront plus concentrés au centre à Rouen et en banlieue à Bordeaux.

Concernant les variables démographiques, le lien est plus intense, même si certaines villes ont des modes de regroupement particuliers limitant la généralisation des liens entre concentration intra et inter couronnes, les séries de données sont assez corrélées, en tous cas, bien plus que pour les variables économiques (les coefficients de corrélation entre indices de spécialisation et Duncan n'étant pas significatifs pour ces dernières). Au final, la spécialisation économique des couronnes est plus corrélée avec la concentration par type de famille (seul ou en couple avec enfant(s)) au niveau des Iris qu'avec les indices de concentration des variables économiques elles-mêmes. De même, la spécialisation démographique (type de famille et moins de 15 ans) des couronnes joue sur la concentration économique à l'intérieur de ces dernières. Il y a donc une corrélation croisée entre spécialisation économique et concentration démographique ainsi qu'entre spécialisation démographique et concentration économique⁽⁸⁾. L'absence de corrélation entre Duncan économiques et Duncan démographiques est cohérente

(8) On comprendra ici le terme « spécialisation » comme le phénomène de regroupement inter couronnes et celui de « concentration » comme le regroupement des individus au niveau des Iris à l'intérieur des couronnes.

avec l'absence de relation entre la concentration inter et intra couronnes des variables économiques.

Comment expliquer ces résultats qui peuvent au premier abord sembler paradoxaux ? Pourquoi les villes où les individus se concentrent le plus entre les couronnes ne sont-elles pas forcément les mêmes que celles où les individus vivent les uns à côté des autres dans les Iris ?

En théorie, une catégorie surreprésentée dans une couronne peut se répartir de façon homogène ou hétérogène au sein de cette dernière, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'on rencontre ce genre de paradoxe.

Le fait que l'on observe cet antagonisme pour les variables économiques peut provenir de la migration des jeunes cadres d'une ville centre à une autre. Une fois diplômés, ces individus déménagent pour trouver du travail. Leurs migrations font varier les niveaux de concentration infra-couronnes de façon non corrélée avec la spécialisation des couronnes préexistantes. Couplé avec le faible nombre d'observations (18 aires urbaines) et la faible dispersion des profils de spécialisation, ce phénomène peut expliquer l'absence de corrélation ici constatée.

L'existence de corrélations croisées entre variables économiques et démographiques aux deux niveaux d'agrégation peut s'expliquer quant à elle par le fait que les cadres tout comme les autres groupes sociaux ne vivent pas dans les mêmes couronnes en fonction de leurs statuts familiaux. Leurs couronnes de résidence se définissent donc en fonction de critères démographiques. Mais cette similitude des stratégies résidentielles peut renchérir le coût du logement dans certaines parties des couronnes forçant les familles à se regrouper en banlieue ou dans des quartiers bien précis des villes centres, ce qui peut expliquer, tout du moins en partie, cette corrélation croisée.

Loin d'entrer en contradiction, l'analyse d'indices calculés à des échelles géographiques de bases différentes pour un territoire donné est une source d'informations particulièrement pertinente. Une analyse au niveau des quartiers, des îlots ou bien des voisinages (Aubry, 2009) nous aurait fourni la mesure d'un autre aspect de ces phénomènes.

Se contenter de calculer des indices à une échelle géographique unique peut conduire à occulter des mécanismes de regroupement s'opérant soit à un niveau plus fin, soit à un niveau plus large. Une unique échelle d'analyse limite donc fortement les conclusions que l'on peut tirer d'un

travail sur les phénomènes de concentration sur un territoire donné. Ces indices varient plus en fonction de l'unité de base selon laquelle on les calcule que selon l'évolution du phénomène lui-même (Le Bras, 1994). Ce n'est plus tant la valeur des indices en eux-mêmes qui va compter que la comparaison que l'on va pouvoir effectuer entre les échelles pour mettre en lumière les mécanismes entrant en jeu dans les regroupements socio-spatiaux. L'indice de spécialisation représente une mesure de l'attrait d'une zone relativement large pour un type de population. Les indices de Duncan mesurent quant à eux la volonté de vivre ou non dans un quartier bien précis entouré de ses pairs. Nous avons ici démontré grâce à une analyse à échelles géographiques multiples que s'il existe une corrélation entre spécialisation des couronnes et répartition entre les iris des individus en fonction de variables démographiques, il n'en va pas de même pour les variables économiques. Le lien entre les deux types de variables réapparaît néanmoins si l'on compare les indices de concentrations (au niveau des Iris) aux indices de spécialisations (au niveau des couronnes), prouvant par la même que l'impact de l'économique sur le démographique, (ou du démographique sur l'économique) sur la localisation spatiale des individus n'est pas neutre. Si l'analyse des phénomènes de concentration sur un territoire doit se faire à partir d'indices calculés à des échelles de bases différentes, le choix de ces unités n'est cependant pas aisé. Seule l'analyse des résultats permet de statuer sur ce choix. La mise en évidence de phénomènes de regroupement est un bon indicateur de la pertinence du découpage retenu. A contrario, l'absence de résultats remarquables peut être le reflet de l'absence de phénomènes de concentration tout comme d'un choix d'unité inadapté à la mesure du phénomène.

Références bibliographiques

- AUBRY B., 2008, « Le voisinage : proposition d'indicateurs », *Cahiers de démographie locale 2008*, Néothèque, coll. « Dynamiques des populations locales », pp. 149-178.
- BRUN J., 1994, « Essai critique sur la notion de ségrégation et son usage en géographie urbaine », in BRUN J., RHEIN C., *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, pp. 21-57.

BRUN J., CHAUVIRE Y., 1983, « La ségrégation sociale, observations critiques sur la notion et essais de mesures à partir de l'exemple de Paris (1962-1975) », in NOIN D. (éd.), *Géographie sociale*, pp. 102-133.

DUNCAN O. D., DUNCAN B., 1955, « A methodological Analysis of segregation indexes », *American sociological review*, vol. 20, n° 2, pp. 210-217.

KERSUZAN C., CAILLOT M., BERGOUIGNAN C., 2010, « Portrait démographique des grandes aires urbaines de province », *Cahiers de démographie locale 2009*, Néothèque, coll. « Dynamiques des populations locales », pp. 9-69

LE BRAS H., 1994, « Echelles et ségrégation », in BRUN J., RHEIN C., *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, pp. 181-194.

MASSEY D., DENTON N., 1988, « The dimensions of residential segregation », *Social forces*, 67, pp. 281-315.

MAURIN E., 2004, *Le ghetto français. Essai sur le séparatisme social*, Le Seuil - La république des idées.

Aurélien DASRÉ

Spécialisation démographique et économique des territoires urbains : quels impacts de l'échelle d'analyse sur les résultats ?

Le regroupement spatial des individus selon leurs caractéristiques économiques et démographiques reste un phénomène difficile à appréhender et à mesurer. S'il existe une multitude d'indices de regroupements, nous montrons que leur utilisation ne peut se faire sans une analyse approfondie de l'échelle géographique d'application de ces derniers. Pour illustrer ce point, nous avons calculé des indices de concentration pour les grandes aires urbaines françaises à différentes échelles géographiques afin d'en comparer les résultats et d'observer les relations pouvant exister entre concentration démographique et économique. Nous montrons ici qu'une conclusion valable à une échelle ne l'est pas automatiquement à une autre. Ce constat rend selon nous nécessaire la mise en place d'une analyse prenant en compte le plus de niveaux d'agrégations géographiques possibles dans toute analyse de ce type.

Des outils d'aide à la décision : les indicateurs de condition de vie et de mixité socio-démographique des communes et des quartiers en Belgique

Jean-Paul SANDERSON et Thierry EGGERICKX*

Introduction : pourquoi une démographie locale ?

Vue sous le prisme de la démographie, une statistique locale pose plusieurs problèmes (Eggerickx, 2003) :

- la disponibilité des données et leur mise à jour ;
- le respect de la vie privée ;
- la fiabilité statistique des indices calculés ;
- l'intérêt d'une démographie locale.

En Belgique, comme dans d'autres pays, le développement de l'outil informatique a permis de collecter davantage de données, de les centraliser et de les fiabiliser. Aujourd'hui, nombre de données démographiques et socio-économiques sont disponibles auprès de la Direction générale Statistique et Information économique⁽¹⁾ à une échelle spatiale très fine. Les données démographiques, issues du Registre national⁽²⁾, sont mises à jour annuellement, de même que certaines informations économiques (ex. : revenu, coût de l'immobilier,...) ; d'autres le sont avec une périodicité plus grande notamment via le recensement (ex. : données sur le logement). Autrement dit, l'appareil statistique belge permet de dresser un portrait démographique et socio-économique précis de chaque commune à un moment donné et d'en

* Université Catholique de Louvain-la-Neuve

(1) DGSIE, anciennement Institut national de statistique (INS)

(2) Le Registre national est la version informatisée et centralisée des Registres de population qui existent dans chaque commune de Belgique depuis 1846.

suivre l'évolution dans le temps. La plupart de ces données sont, par ailleurs, centralisées. Des protocoles de collecte ont été établis afin qu'elles soient recueillies partout selon les mêmes règles, ce qui garantit la comparaison des résultats.

Le respect de la vie privée est un enjeu déontologique important. Il est indispensable d'éviter tout risque d'identification d'une personne sur la base des caractéristiques sociodémographiques utilisées. L'objectif est de décrire aussi finement que possible la situation d'entités géographiques (communes, quartiers), mais en aucun cas de s'attacher aux spécificités individuelles.

Au-delà de ces problèmes techniques et déontologiques, se pose la question de l'intérêt d'une statistique locale. L'univers communal, et à fortiori infra-communal, est celui de la diversité, de la variété des caractéristiques et des comportements sociodémographiques. C'est également celui où émergent des inégalités et des situations insoupçonnées à l'échelle régionale (Eggerickx, Sanderson, 2007). D'une manière générale, plus le découpage spatial est fin et plus le nombre d'unités spatiales de référence est élevé, plus les écarts entre les indicateurs sont importants. Deux exemples suffiront à illustrer ce propos.

Prenons le cas de l'âge moyen, un indicateur synthétique résumant le niveau de vieillissement d'une population (tableau 1). A l'échelle des provinces, l'écart entre les valeurs minimales et maximales est de 1,7 année⁽³⁾. Pour les arrondissements, cette différence passe à 3,1 années, alors que pour les communes, elle atteint presque 9 années. Etalle, à proximité du Grand-Duché de Luxembourg, est la commune wallonne la plus jeune, avec un âge moyen de 34,9 ans... ce qui correspond à la moyenne régionale de 1930. A l'opposé, Vresse-sur-Semois, près de la frontière française, est la commune wallonne où l'âge moyen est le plus élevé - 43,8 ans, soit la moyenne régionale projetée pour 2030 (Eggerickx, Sanderson, 2005). En d'autres termes, sur une échelle du temps⁽⁴⁾, on peut estimer qu'il y a un siècle de différence entre ces cas extrêmes, en termes d'évolution du processus de vieillissement démographique.

(3) Signalons que la différence entre la Flandre et la Wallonie est de 0,9 année.

(4) Qui correspond à l'évolution de l'âge moyen de la population de l'ensemble de la Wallonie.

Tableau 1. La variabilité du vieillissement de la population selon le niveau du découpage spatial. Wallonie – 1er janvier 2006

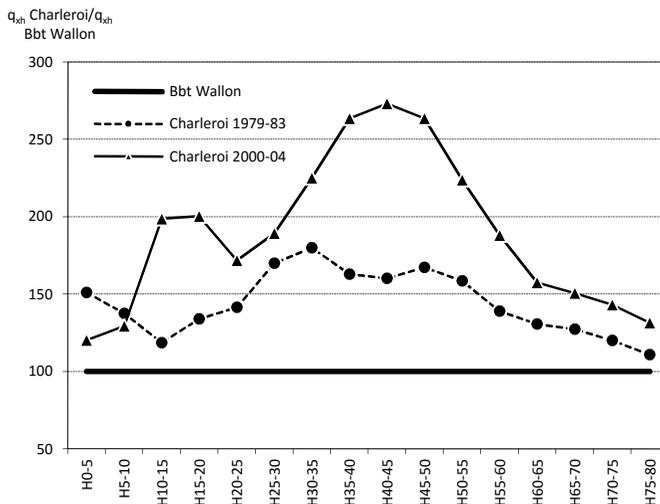
<i>Indices</i>	<i>Valeurs</i>	<i>Provinces (5)</i>	<i>Arrondissements (20)</i>	<i>Communes (262)</i>
Age moyen (année)	Min.	38,7 <i>Luxembourg</i>	37,9 <i>Bastogne</i>	34,9 <i>Etalle</i>
	Max.	40,4 <i>Liège</i>	41,0 <i>Liège</i>	43,8 <i>Vresse/Semois</i>
	<i>Diff.</i>	1,7	3,1	8,9
< 20 ans (%)	Min.	23,8 <i>Liège</i>	22,8 <i>Liège</i>	20,4 <i>Hastière</i>
	Max.	26,5 <i>Luxembourg</i>	27,5 <i>Bastogne</i>	31,5 <i>Attert</i>
	<i>Diff.</i>	2,7	4,7	11,1
60 ans et + (%)	Min.	19,1 <i>Luxembourg</i>	18,9 <i>Bastogne</i>	13,6 <i>Attert</i>
	Max.	21,9 <i>Liège</i>	22,7 <i>Liège</i>	29,3 <i>Vresse/Semois</i>
	<i>Diff.</i>	2,8	3,8	15,7
80 ans et + (%)	Min.	4,1 <i>Brabant wallon.</i>	3,1 <i>Arlon</i>	2,1 <i>Etalle</i>
	Max.	4,6 <i>Hainaut</i>	5,1 <i>Tournai</i>	7,6 <i>Herbeumont</i>
	<i>Diff.</i>	0,5	2,0	5,1

Le second exemple concerne les inégalités insoutenables entre milieux de résidence dans le domaine de la mortalité. Nous avons calculé des tables de mortalité pour les années 1979-1983 et 2000-2004 pour l'agglomération de Charleroi et les communes périurbaines situées au sud de Bruxelles, en Brabant Wallon. L'agglomération de Charleroi correspond à l'ancien bassin industriel et constitue aujourd'hui un espace socioéconomique particulièrement défavorisé. Inversement, le Brabant Wallon est l'une des régions les plus riches de Belgique (Eggerickx, Sanderson, 2007).

Il y a une vingtaine d'années, l'espérance de vie à la naissance des hommes résidant à Charleroi était de 67,5 ans alors qu'en Brabant Wallon, cet indice était de 71,4 ans, soit une différence de 3,9 années. Depuis, les écarts se sont accrus, puisqu'un carolorégien a aujourd'hui une durée moyenne de vie de 72,5 ans et un brabançon, de 77,8 ans, soit une différence de 5,3 ans. L'ampleur et l'accroissement des inégalités se marquent davantage encore si l'on compare l'évolution des risques de décéder chez les hommes (quotients de mortalité) en fonction de l'âge

(figure 1). Toute situation au-dessus du référent 100 (la situation du Brabant Wallon aux deux périodes) indique une surmortalité. Celle-ci est très nette aux deux périodes pour toutes les tranches d'âges. Néanmoins, les différences entre les deux milieux de résidences se sont sensiblement amplifiées au cours de ces dernières décennies, stigmatisant ainsi des inégalités de plus en plus criantes et largement insoupçonnées. Ainsi, s'il y a 20 ans, un habitant (homme) de Charleroi âgé de 30 à 60 ans avait en moyenne un risque de décéder 70 % plus élevé que le résidant brabançon, aujourd'hui, cette probabilité est multipliée par 2,5 (150 %).

Figure 1. Les rapports de quotients de mortalité par groupe d'âges (moyennes mobiles sur deux éléments) entre l'agglomération de Charleroi et la première couronne périurbaine du Brabant Wallon (= référence 100)



Face à cette diversité de situations et à ces inégalités qui témoignent notamment de la réapparition et du développement de la surmortalité urbaine, il importe de favoriser une démarche informative permettant, d'une part, de positionner une commune dans l'univers communal régional et, d'autre part, de connaître l'ampleur des variations infra-communales. Certes, dans le cas de communes de petite taille, les autorités communales ont bien souvent une connaissance empirique des caractéristiques et des comportements sociodémographiques de leur

population. L'intérêt d'une statistique communale est alors de compléter cette connaissance « de terrain » en y apportant des éléments à priori plus objectifs sur lesquels pourront s'appuyer les décisions et politiques locales. Pour les villes, et plus globalement les localités de plus grande taille, où les responsables locaux sont confrontés à une plus grande diversité de situations et à une dynamique du changement plus rapide, ces statistiques constituent un outil de connaissance indispensable à une gestion publique optimale.

Il est peu probable que des mesures de politique locale puissent influencer les grandes évolutions sociétales, telles que le vieillissement de la population ou la transformation des ménages... Mais, elles peuvent faciliter la vie des habitants dans ce contexte précis en favorisant la création d'équipements là où ils sont nécessaires, en développant des programmes d'actions concertés avec la ou les communes voisines qui auraient les mêmes caractéristiques ou seraient confrontées aux mêmes besoins.

On le constate, l'enjeu est de taille. Partant du constat que les communes belges disposent très rarement d'un service d'exploitation statistique et qu'elles ont, en outre, une méconnaissance quasi-généralisée des données existantes, nous avons développé des outils à leur usage. Parmi ceux-ci figurent le baromètre des conditions de vie des communes belges ainsi que des mesures - encore expérimentales - de l'hétérogénéité sociodémographique au sein des communes. Ces outils sont présentés dans les pages qui suivent.

Le baromètre des conditions de vie dans les communes belges

Depuis le début des années 1990, de nombreux indicateurs synthétiques mesurant le « développement humain », le « bien-être » (Breda, 1997), la « qualité de vie » ou encore « le bonheur » ont été développés. Le plus connu d'entre eux, à l'échelle internationale, est probablement l'indicateur de développement humain (IDH) calculé par les Nations Unies pour tous les pays du monde et combinant des indicateurs de longévité (espérance de vie), d'éducation (taux d'alphabétisation...) et de niveau de vie (P.I.B./habitants) (Baneth, 1998).

À l'échelle infra-nationale, ces indicateurs se sont également développés avec comme objectif sous-jacent de produire des classements. Ces outils bénéficient d'un grand attrait médiatique et sur un plan plus analytique permettent de créer des typologies et d'attirer l'attention sur des problèmes particuliers (Hindriks, Gérard, 2005 ; Colicis et al., 2004 ; Stranges, 2007).

Définition

En 2000, une première version d'un indicateur composite construit à l'échelon communal a été élaborée. Il s'agissait d'évaluer le degré de soutenabilité du développement local pour la Wallonie (Eggerickx et al., 2000). Une deuxième version a été réalisée en 2006 (Eggerickx et al., 2007) et une troisième a vu le jour en 2008. Chacune de ces versions s'est enrichie de nouveaux indicateurs et a bénéficié de développements méthodologiques permettant de corriger les défauts de la version précédente et surtout de prendre en compte des éléments jusque là négligés ou impossibles à considérer auparavant. Ainsi, la dernière version concerne l'ensemble des 589 communes belges⁽⁵⁾ et inclut des informations relatives à la perception subjective des habitants des communes sur différents aspects de leur vie quotidienne⁽⁶⁾.

Cet indicateur baptisé « baromètre des communes belges » se compose d'une série de données statistiques décrivant le contexte de vie offert par une commune à ses habitants : il s'agit donc d'un indice synthétique des conditions de vie dans les communes. Il ne reflète en aucun cas des notions aussi personnelles et subjectives que celles de « bonheur », du « bien-être » ou même de « qualité de vie ». De même, il ne vise pas non plus à estimer l'efficacité de la gestion d'une commune ou l'opinion de la population sur la manière dont elle est gérée. Appréhender le « bien-être », la « qualité de vie », la « qualité d'une gestion communale » nécessite d'autres données (sur la solidarité, sur les réseaux sociaux développés par les individus, sur les finances locales, etc.), souvent indisponibles à l'échelle locale, et déborde des objectifs fixés.

(5) Les versions précédentes portaient uniquement sur les communes de la Wallonie et de Bruxelles.

(6) Ces informations sont extraites de l'Enquête socioéconomique de 2001, ex-recensement de la population.

Les objectifs du baromètre sont :

- d'identifier les différences et inégalités des conditions de vie au sein de l'univers communal belge ;
- de proposer une typologie des communes alternative, mais complémentaire, au classement des communes en régions urbaines proposé depuis 1996 par l'Institut National de Statistique⁽⁷⁾ (Van der Haegen et al., 1996) ;
- de favoriser la prise de conscience et la réflexion afin de mener une politique d'organisation du territoire qui valorise la diversité et le contact entre les individus et les groupes.

Le baromètre se compose de 44 indicateurs répartis en 4 dimensions (annexe 1). Le choix d'un grand nombre d'indicateurs permet d'accroître la fiabilité statistique des résultats. A l'échelle des communes – dans l'univers statistique des petits nombres – certains indicateurs, tels que par exemple l'espérance de vie à la naissance, peuvent être affectés par des aléas statistiques (ou effet du hasard) qui leur confèrent des valeurs « aberrantes ». En multipliant le nombre d'indicateurs au sein de chaque famille, on diminue l'impact de ces valeurs.

La dimension « socio-économique » décrit en quelque sorte le niveau de vie de la population et intègre à la fois des caractéristiques propres aux populations et aux communes. Il se compose d'indicateurs tels que le taux d'emploi, le revenu médian, le niveau d'instruction, l'espérance de vie à la naissance, l'état de santé subjectif⁽⁸⁾, la part des enfants vivant en ménage monoparental, etc. Ainsi, on peut supposer que l'espérance de vie est à la fois déterminée par les comportements individuels, l'histoire de chaque individu, mais également par le contexte dans lequel il vit (pollution, environnement...). De même, si on observe par exemple une surreprésentation de ménages monoparentaux dans certaines

(7) Ces régions urbaines, au nombre de 17, représentent les principales zones de concentration de la population et des activités économiques. Elles ont été délimitées sur la base de nombreux critères relatifs aux caractéristiques du logement, au revenu, à la population active, à la croissance de la population, à la densité de peuplement, aux migrations pendulaires, etc. Chaque région urbaine comprend un certain nombre de communes « polarisées » par la ville centrale. Les critères sociodémographiques et environnementaux ne sont pas pris en considération et toutes les communes belges ne font pas partie d'une région urbaine. Il existe donc une catégorie résiduelle qui renferme des localités typiquement rurales, mais aussi des villes de petites et de moyennes tailles.

(8) Il s'agit d'une information extraite de l'Enquête socioéconomique de 2001 à partir de la question : Quel est votre état de santé général ?

communes, c'est probablement parce que l'offre de logements y est davantage adaptée à ce type de ménage (appartements, logements locatifs bon marché...).

La dimension « logements » comprend des indicateurs tels que la superficie moyenne du logement, la présence ou non du chauffage central, de doubles vitrages, d'une connexion internet, l'ancienneté du logement, l'appréciation subjective de l'état du logement, etc⁽⁹⁾.

La dimension « environnement » est sans nul doute la plus pauvre, en raison du manque de données disponibles au niveau communal. Nous y avons intégré la proportion d'espaces verts, l'appréciation subjective de la qualité de l'environnement (air, bruit, propreté et esthétique)⁽¹⁰⁾ et la satisfaction quant à la présence d'espaces verts.

Enfin, la dimension « services offerts par la commune » inclut des informations sur les infrastructures scolaires, les crèches, les pharmacies, les maisons de repos, les médecins généralistes⁽¹¹⁾ ainsi que le degré de satisfaction des habitants quant à l'offre de certains services (santé, transports en commun, administration, commerce...)⁽¹²⁾. Cette dimension concerne les champs de la gestion communale.

Les données qui ont permis la construction du baromètre couvrent la période d'observation quinquennale 2001-2006 et proviennent de sources diverses (annexe 1). Citons notamment l'Enquête socio-économique de 2001 (DGSIE), le Registre national (DGSIE), les statistiques fiscales (DGSIE), les statistiques immobilières (DGSIE), les statistiques cadastrales et les informations sur l'emploi et le chômage calculées par l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) de la Région Wallonne.

(9) Il s'agit d'une information extraite de l'Enquête socioéconomique de 2001 à partir de la question : Que pensez-vous de votre logement ?

(10) Il s'agit d'une information extraite de l'Enquête socioéconomique de 2001 à partir de la question : Comment jugez-vous l'environnement immédiat de votre logement du point de vue de la tranquillité, de la pollution, de l'esthétique et de la propreté ?

(11) Ces données ont été à chaque fois rapportées à la population soumise au risque de recourir à ces services.

(12) Il s'agit d'une information extraite de l'Enquête socioéconomique de 2001 à partir de la question : Comment jugez-vous les facilités (équipement) offertes dans votre quartier ?

Mode de calcul

La construction de cet indice repose sur une méthode simple⁽¹³⁾, identique à celle utilisée pour le calcul de l'Indicateur de Développement Humain (cf. encadré). Ce choix offre de nombreux avantages :

- sa simplicité de calcul et d'interprétation. Notre indicateur étant destiné aux pouvoirs publics, il est important d'en garantir la clarté ;
- cette méthode garantit une grande souplesse qui permet de modifier aisément le poids des indicateurs, mais également d'en intégrer de nouveaux de manière à enrichir l'outil ;
- sa transparence : le principe étant de standardiser la valeur de chaque indicateur entre 0 et 1, il est aisé de connaître l'impact de chacun d'eux et de chaque famille d'indicateurs sur l'indice global et donc d'identifier le(s) problème(s) spécifique(s) qui se pose(nt) dans chaque commune.

Encadré : le baromètre des conditions de vie

Le baromètre des conditions de vie se compose d'une série d'indicateurs. La valeur de chaque indicateur a été standardisée de façon à lui donner une valeur comprise entre 0 et 1

$$\text{Indice} = \frac{\text{valeur observée} - \text{valeur min}}{\text{valeur max} - \text{valeur min}}$$

L'indice synthétique est la moyenne des différents indices calculés. Au sein de chaque dimension, chaque indicateur a reçu un poids statistique équivalent. De même, chaque dimension a le même poids, soit 25 %. En fonction des objectifs ou de la qualité des données propres à un indicateur, on peut bien évidemment faire varier ce poids. De même, il n'y a pas d'obligation à donner le même poids à chaque dimension ou famille d'indicateurs.

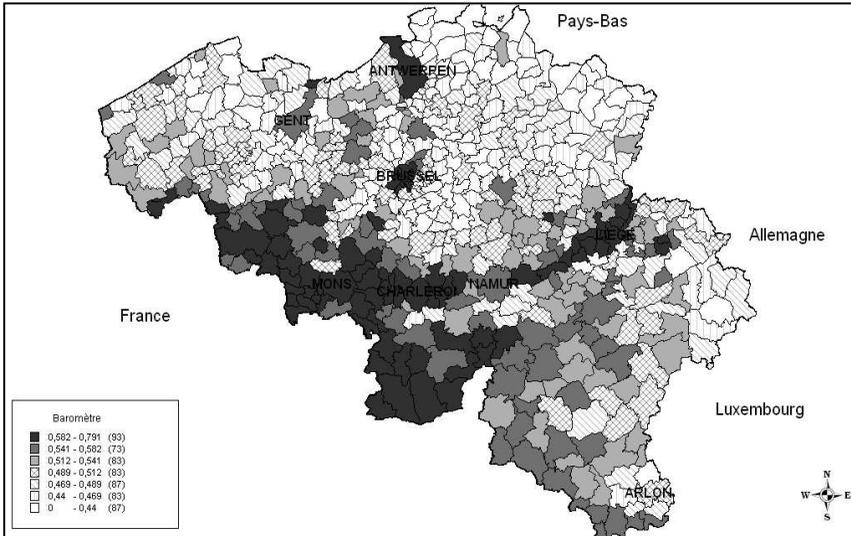
La valeur de l'indice synthétique sera comprise entre 0 et 1. Plus la valeur sera proche de 0, plus la situation sera favorable, plus elle sera proche de 1, plus elle sera défavorable.

(13) Nous avons procédé à une analyse en composante principale sur l'ensemble des variables afin de tester la validité des indicateurs sélectionnés pour chacune des dimensions retenues. Elle consiste à regrouper sur un même facteur, les indicateurs dont la distribution entre les communes est similaire (ou opposée).

Résultats

La figure 2 présente le résultat du baromètre et les figures 3 à 6, la configuration spatiale de chaque dimension.

Figure 2. Le baromètre des conditions de vie



On observe :

- Une opposition Flandre (nord) - Wallonie (sud) traduisant un clivage socioéconomique très marqué, (figure 3). Néanmoins, les deux régions ne constituent pas des ensembles homogènes. Ainsi, en Wallonie, des communes bénéficient de conditions de vie optimale : il s'agit notamment des communes du Brabant Wallon (région au sud de Bruxelles) de certaines communes liégeoises et luxembourgeoises, toutes impliquées dans des processus de périurbanisation animés par de jeunes ménages urbains, souvent aisés. En Flandre, les conditions de vie sont défavorables dans les agglomérations urbaines et les anciennes zones textiles.
- Une opposition est-ouest qui reflète cette fois des conditions de logement très différentes entre les communes proches de la frontière française où le parc de logements est vieilli et sous-équipé (figure 4) et les communes situées en bordure des

frontières allemandes, hollandaises et grand-ducale qui bénéficient de logements de bien meilleure qualité. Mais globalement, c'est dans les communes périurbaines situées à proximité des agglomérations de Bruxelles et d'Anvers que les conditions de logement sont les plus favorables.

- Une opposition rural-urbain très marquée : les communes les plus urbanisées - Anvers (519^e), Bruxelles⁽¹⁴⁾, Charleroi (583^e), Liège (581^e), Tournai (526^e) et dans une moindre mesure Gand (492^e) et Namur (458^e) - occupent les dernières places du classement. Elles ne sont concurrencées à ce niveau que par les communes des anciens bassins industriels (Colfontaine (587^e), Farciennes (586^e), Quaregnon (585^e)...). Si ces communes cumulent les handicaps environnementaux et socioéconomiques, elles offrent davantage de services, cette dernière dimension (figure 6) venant un peu en contrepoint des autres. De plus, les villes ont le défaut de leurs qualités. Elles accueillent une population très hétérogène où se côtoient des personnes relativement aisées, mais aussi les plus défavorisés. A l'opposé, les communes périurbaines occupent le haut du tableau. Compte tenu de la triple contrainte du logement - coût élevé, déficit en logement social et en logement locatif - l'accès à ces espaces est de plus en plus limité aux populations socio-économiquement les plus favorisées (Eggerickx et al., 2002).

La figure 5 qui concerne l'environnement « offre » une belle revanche aux communes wallonnes qui cette fois occupent le haut du tableau, en particulier les communes au sud de l'ancien axe industriel wallon.

(14) La commune bruxelloise de St-Josse occupe la 588^e place sur 588 communes. La Belgique compte 589 communes. Le baromètre des conditions de vie ne prend pas en considération la petite commune limbourgeoise d'Herstappe qui comptabilise moins de 100 habitants.

Figure 3. La dimension socioéconomique du baromètre des conditions de vie

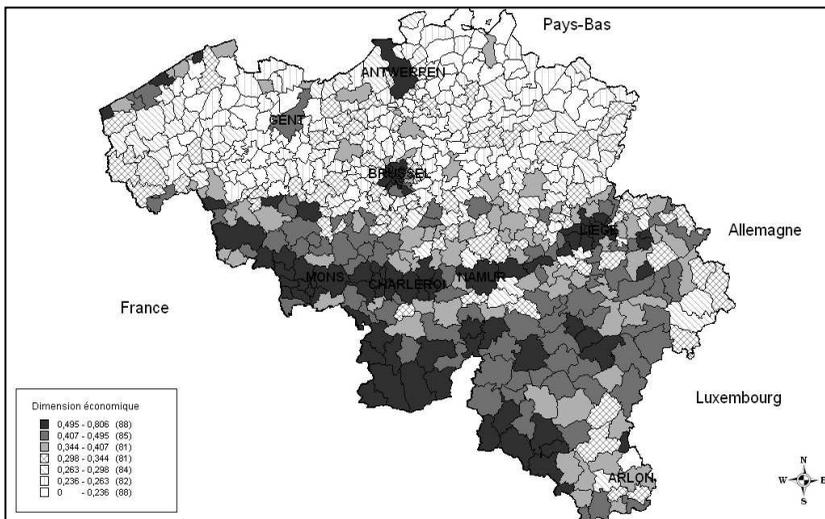


Figure 4. La dimension logement du baromètre des conditions de vie

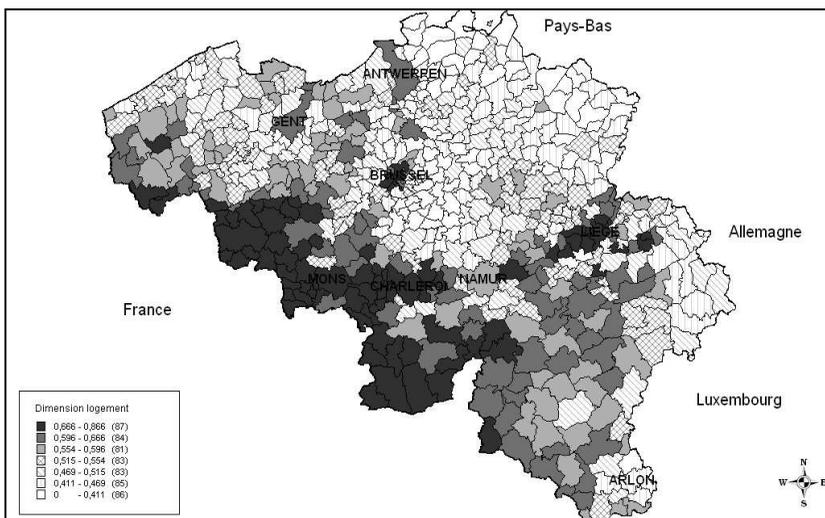


Figure 5. La dimension environnementale du baromètre des conditions de vie

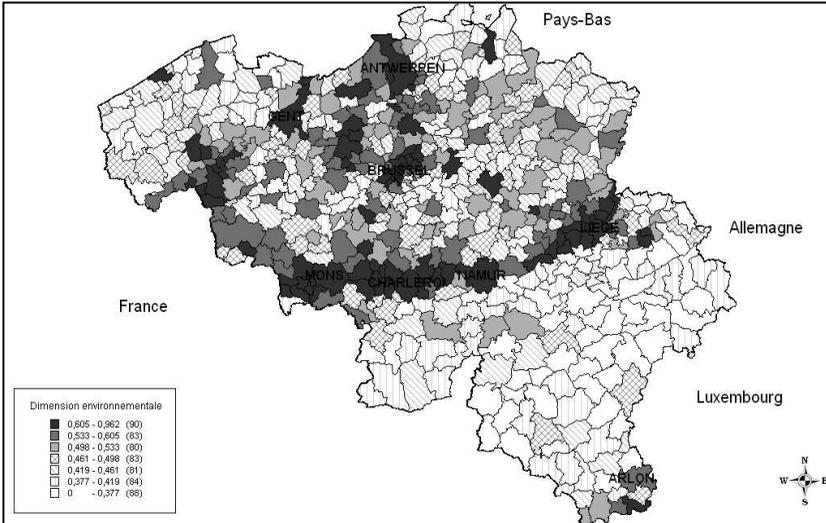
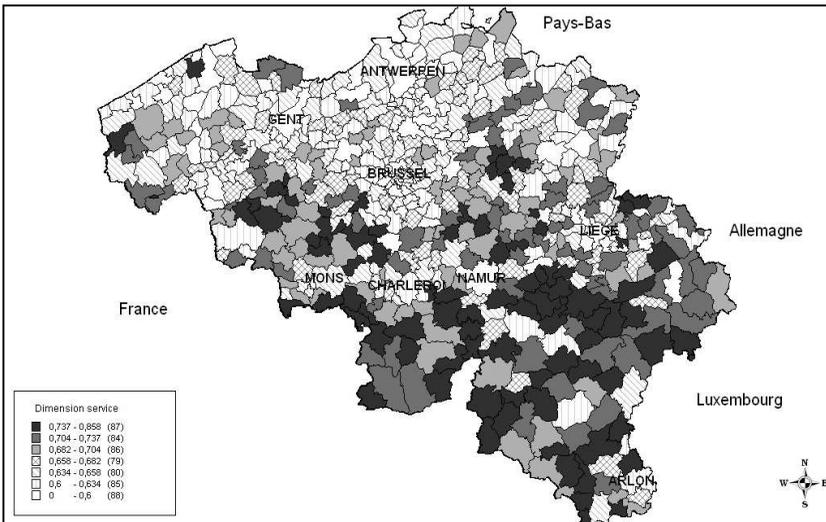


Figure 6. La dimension service du baromètre des conditions de vie



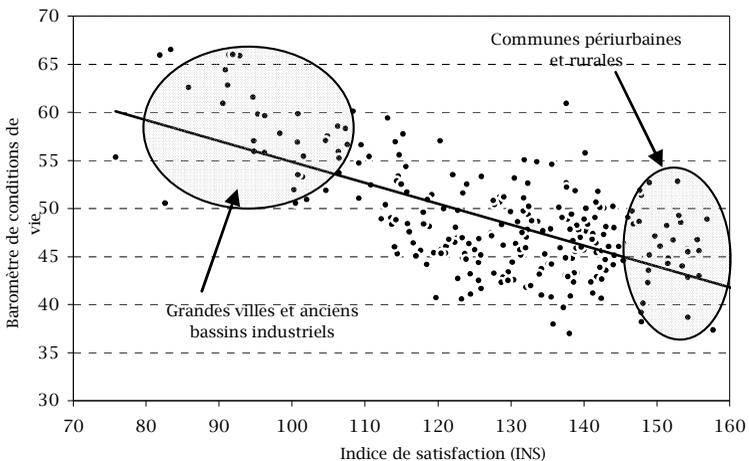
Validation des résultats et confrontation avec d'autres indicateurs synthétiques

Les résultats du baromètre des conditions de vie confirment dans une très large mesure les analyses menées sur les différences et la diversité

des espaces communaux en Belgique (Eggerickx et al., 2002 ; Mérenne et al., s.d. ; Kesteloot et al., s.d.). Il importe malgré tout de valider ce baromètre en le confrontant à d'autres indicateurs synthétiques. Il s'agit, d'une part, de l'indice de satisfaction mis au point par la DGSIE sur base de l'Enquête socio-économique de 2001 et, d'autre part, de l'indice des communes défavorisées élaboré par l'Institut Wallon d'Evaluation, de Prospectives et de statistique (Colicis et al., 2004).

Y-a-t-il un lien entre la vision statistique des conditions de vie et l'appréciation que les habitants ont de leur environnement, au sens large du terme ? Cette confrontation peut être réalisée grâce à l'Enquête socio-économique de 2001 qui a permis à la population d'exprimer son degré de satisfaction par rapport à ses conditions de logement et à son cadre de vie. Sur cette base, la DGSIE a construit un indice global de satisfaction concernant la propreté, la tranquillité, l'esthétique, la qualité de l'air de leur environnement proche ou encore les facilités et services offerts par la commune. Plus la valeur de cet indice est supérieure à 100, plus la perception que les personnes ont de leur cadre de vie est positive, et inversement lorsque l'indice est inférieur à 100. La relation entre les deux indicateurs, entre une mesure « objective » et une perception subjective, est relativement étroite (coefficient de corrélation linéaire de -0,76) [figure 7].

Figure 7. La relation entre l'indice de satisfaction de l'INS (ESE 2001) et le baromètre de condition de vie (Wallonie et Bruxelles) ($R^2=0,58$)



Les habitants des grandes agglomérations urbaines et des communes anciennement industrialisées – là où les conditions de vie sont les plus défavorables – ont une perception très négative de leur cadre de vie. A l'autre extrémité de la distribution, dans les communes périurbaines, l'indice de satisfaction est très élevé.

Les résultats du baromètre des conditions de vie ont également été comparés avec ceux de l'indice des communes wallonnes défavorisées développé par l'IWEPS. Celui-ci privilégie très largement les aspects socio-économiques⁽¹⁵⁾ et se compose notamment d'informations sur le marché du travail, le chômage, les revenus, l'activité et la croissance économiques. Avec un coefficient de corrélation linéaire de + 0,89, la relation entre ces deux outils de mesure est très significative. Sans surprise, les communes périurbaines du Brabant Wallon, de la région liégeoise et du sud de la province du Luxembourg sont les mieux situées dans le classement établi par l'IWEPS. A l'opposé, les grandes agglomérations urbaines et les communes des anciens bassins industriels sont à nouveau les plus défavorisées. En d'autres termes, les contrastes entre milieu de résidence, dégagés par le baromètre des conditions de vie, sont confirmés, voire renforcés, par l'indice socio-économique de l'IWEPS.

Enfin, comme mentionné plus haut, le mode de construction du baromètre permet de modifier aisément le poids statistique des indicateurs et/ou des dimensions. Dans le modèle de base, chaque dimension a le même poids statistique. Ce choix comporte inévitablement une part d'arbitraire. On peut lui reprocher, par exemple, de dévaloriser la situation des milieux urbains en n'accordant qu'un poids de 25 % à la dimension « services », qui constitue sans nul doute leur principal apport en termes de conditions de vie. Si on donne un poids de 40 % à la dimension « service » contre 20 % aux autres, le coefficient de corrélation linéaire entre le nouveau classement et le modèle de base est de +0,95, ce qui révèle une relation très étroite entre les deux séries et donc un classement quasi-immuable. Ce ne sont que les communes ayant une position intermédiaire qui voient leur position se modifier légèrement.

(15) Sur les 26 indicateurs utilisés, 17 (65 %) concernent ces aspects socioéconomiques.

Synthèse

Le baromètre des conditions de vie témoigne des disparités importantes qui existent de nos jours au sein de l'univers communal belge. Si le contraste entre le nord et le sud du pays, où les conditions de vie sont moins bonnes, se dessine très clairement, les deux régions n'apparaissent pas comme des ensembles homogènes : des communes du sud du pays (notamment dans le Brabant wallon mais aussi dans le sud des provinces du Luxembourg et de Liège) bénéficient de situations similaires aux communes flamandes les mieux classées ; à l'inverse, des communes flamandes connaissent des situations plus défavorables.

Cet outil met surtout en évidence l'opposition très nette entre les milieux périurbains, privilégiés à bien des égards, et les milieux urbains et industriels qui cumulent les problèmes sociaux, économiques et environnementaux. C'est également ce qui ressort du classement de l'indice de satisfaction calculé par la DGSIE à partir de l'appréciation que la population a de son cadre de vie. Les visions objectives et subjectives se rejoignent donc ici.

De façon pragmatique, cet indicateur de conditions de vie doit être utilisé comme clignotant ou sonnette d'alarme, car il stigmatise la ségrégation spatiale et les inégalités entre les communes. Néanmoins, cet indicateur ne rend pas compte du coût social et économique des plus ou moins bonnes conditions de vie. Ainsi, le très mauvais classement des villes ne doit en rien occulter leur rôle social, ne serait-ce qu'en termes de mixité sociodémographique et d'accueil des populations les plus défavorisées. A contrario, les milieux périurbains, socioéconomiquement de plus en plus privilégiés, assurent de moins en moins cette fonction, compte tenu notamment d'un coût de l'immobilier et du foncier de plus en plus élevé et de la faiblesse, volontaire ou non, de leur parc de logements locatifs et de logements sociaux. En d'autres termes, l'inégalité des conditions de vie entre les villes et les espaces périurbains traduit également une opposition entre des espaces de mixité et des espaces plus homogènes, entre des espaces d'ouverture et des espaces de fermeture.

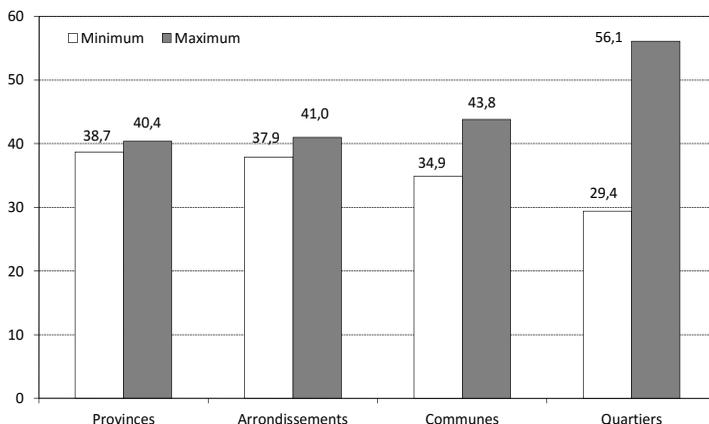
Il importe donc de compléter la mesure communale des conditions de vie par une démarche prenant en compte la diversité à l'intérieur des communes.

Les quartiers comme unité d'observation des diversités sociodémographiques infracommunales

La méthode de découpage des communes en quartiers que nous proposons est le fruit de réflexions méthodologiques, mais aussi et surtout de nombreuses concertations avec les acteurs de terrain (Poulain, Eggerickx, 1999). Cette méthode a été testée dans plusieurs communes, dont les villes de Charleroi (Poulain et al., 2002) et de Namur (Poulain, 1999), avant d'être appliquée à toutes les communes de Wallonie et de Bruxelles⁽¹⁶⁾.

A l'origine de ce projet, un constat simple : les différences et/ou les inégalités sociodémographiques sont plus importantes à l'intérieur des communes qu'entre communes voisines. Si on reprend l'exemple de l'âge moyen de la population, on constate qu'entre les 262 communes de la Wallonie, l'écart maximal entre les âges moyens est de 9 années alors qu'entre les 3 000 quartiers, l'écart grimpe à 27 ans (figure 8).

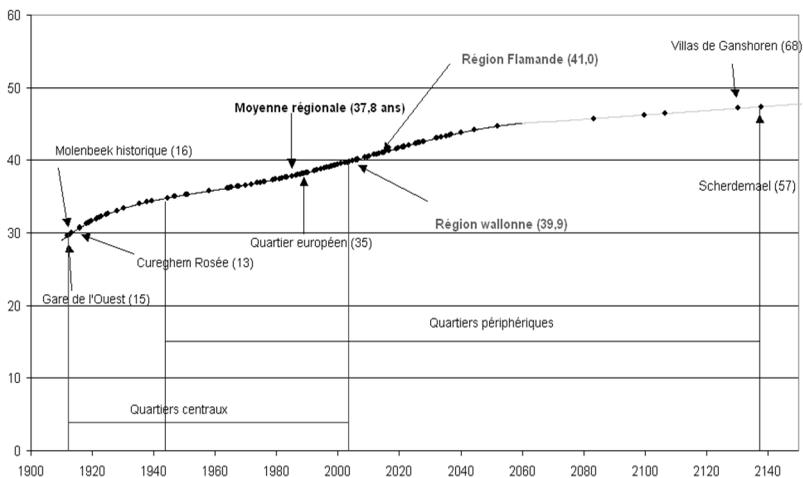
Figure 8. Age moyen au 1-1-2006 : valeurs minimale et maximale pour les quartiers, communes, arrondissements et provinces de Wallonie



(16) Ces découpages en quartiers ont été opérationnalisés dans le cadre de la création de tableaux de bord géostatistiques. Ceux-ci rassemblent dans le même environnement informatique et de manière interactive l'ensemble des données disponibles à l'échelle des quartiers. Ces tableaux de bord font l'objet de deux sites internet : <http://cytise.be> et www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

Au sein de l'agglomération de Bruxelles (composée de 19 communes), les écarts entre les quartiers sont également importants. Si on représente l'évolution de l'âge moyen de la Belgique sur une ligne du temps allant de 1910 à 2150⁽¹⁷⁾ et que sur cette ligne, on dispose les quartiers bruxellois (figure 9), le plus jeune, Gare de l'Ouest, correspond à l'âge moyen de la population belge de 1912 tandis que le plus vieux, Scherdemael, correspond à la situation que devrait connaître la Belgique en 2138 (sous l'hypothèse d'une évolution constante), soit plus de deux siècles d'écart. Ce graphique montre que si le centre de Bruxelles présente une distribution relativement concentrée, allant de 29,5 ans à 39,5 ans, la situation des quartiers périphériques est sensiblement plus variée, couvrant un éventail allant de 34,5 ans à 47,5 ans.

Figure 9. Evolution de l'âge moyen en Belgique et comparaison avec la situation actuelle des quartiers bruxellois



Le travail de délimitation des quartiers repose sur une double approche : l'une théorique, l'autre empirique. La partie théorique vise à définir le quartier à partir des critères qui permettent d'en délimiter les contours. Le découpage en quartiers prend en compte l'intégralité du territoire communal et chaque personne, comme chaque logement, appartient à

(17) Les données concernant les années postérieures à 2006 proviennent des projections réalisées par le Bureau du plan (Bureau du Plan, 2008). Au-delà de 2060, on a simplement prolongé la tendance prévisionnelle des auteurs des perspectives, soit un accroissement annuel de 0,03 an de l'âge moyen.

un et un seul quartier. Le quartier est une unité d'observation interne à la commune qui correspond à l'espace de vie des individus. Ces quartiers ne sont pas identifiés selon leur fonction dominante (quartier universitaire, quartier commercial, quartier administratif, etc.) ou selon les caractéristiques socioéconomiques de leurs habitants (quartiers sensibles, quartiers bourgeois, etc.), mais principalement selon un ensemble de « (...) caractéristiques physiques⁽¹⁸⁾ qui en font une portion d'espace plus ou moins individualisée et repérable (...) » (Grafmeyer, 2007) au sein de la commune. Ainsi, le quartier et ses contours seront identifiés par exemple par la présence d'une voie ferrée, d'un cours d'eau, des particularités architecturales des logements ou encore de référents monumentaux, tels qu'une église, un bâtiment historique, une place... Selon Y. Grafmeyer (2007, p. 22), « *quand la netteté des contours se conjugue avec une originalité architecturale aisément perceptible et la présence de divers monuments ou équipements locaux, l'identité du quartier s'impose avec plus de force aux citoyens et leur fournit des repères non seulement pour nommer le lieu mais aussi pour qualifier ce qui s'y fait, voire ceux qui y vivent.* »

Au-delà de cette définition, le découpage en quartiers doit composer avec trois contraintes majeures :

- La disponibilité des données : à un niveau infracommunal, la plupart des données produites en Belgique, extraites notamment du Registre national et des recensements de la population, ne sont disponibles qu'à l'échelle des secteurs statistiques, la plus petite circonscription administrative. En d'autres termes, les quartiers définis doivent impérativement représenter une somme de secteurs statistiques.
- Le respect de la vie privée : afin de ne pouvoir individualiser les caractéristiques démographiques et socioéconomiques, le quartier doit avoir une taille de population minimale.
- La signification statistique des indicateurs calculés : la pertinence des indicateurs calculés repose également sur une taille minimale de population.

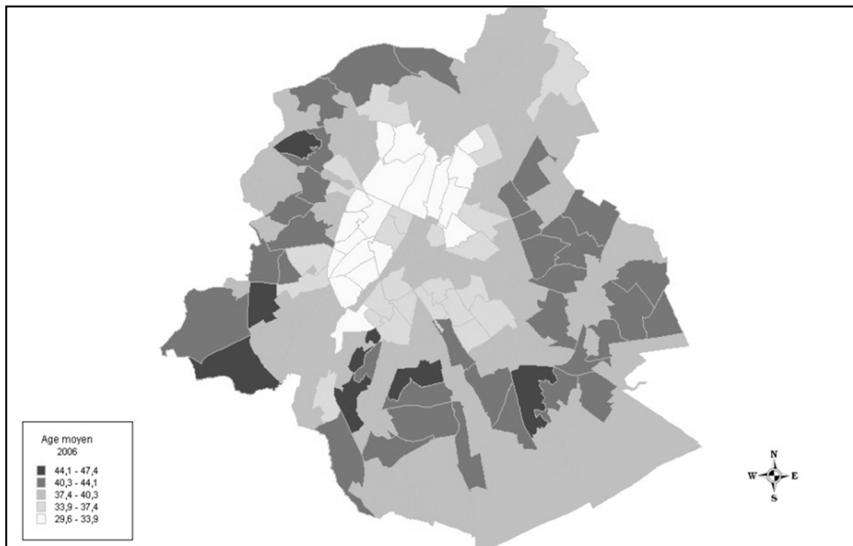
A l'issue de cette étape théorique, il est indispensable de soumettre le découpage réalisé aux administrations communales afin qu'elles

(18) Voir l'ensemble des critères de délimitation des quartiers en annexe 2.

l'avalisent ou qu'elles proposent des modifications de limites. En effet, les différents services communaux ont en principe une connaissance approfondie de leur territoire et sont les plus à même d'évaluer la pertinence ou non du découpage proposé. Chaque administration communale s'est ainsi vue adresser un courrier lui demandant de formuler un avis motivé. Au total, plus de 70 % des communes ont collaboré à l'opération qui a, in fine, permis de définir 2 945 quartiers en Wallonie et 147 quartiers à Bruxelles.

Ces découpages ont abouti à la construction de deux tableaux de bord géostatistique fournissant à l'utilisateur un ensemble de données démographiques et socio-économiques à l'échelle des quartiers⁽¹⁹⁾. Des différences et des inégalités très importantes, d'une ampleur souvent insoupçonnée, peuvent ainsi être mises en évidence au sein des espaces communaux.

Figure 10. Age moyen de la population des quartiers bruxellois au 1-1-2006



La figure 10 présente le découpage en quartier de l'agglomération bruxelloise à travers l'exemple de l'âge moyen de la population. Celui-ci illustre l'opposition entre un centre jeune et une périphérie sensiblement plus âgée.

(19) Ces deux tableaux de bord ont fait l'objet de deux sites internet (voir note 16, p. 131).

Premiers jalons pour mesurer le « coût social » des bonnes conditions de vie

Le baromètre des conditions de vie et les outils d'analyse de données à l'échelle des quartiers ont mis en lumière les inégalités spatiales qui affectent la Belgique.

Un indicateur communal d'hétérogénéité sociale : entre contrainte et résultante

Les communes qui trustent les premières places du baromètre sont définies comme « périurbaines ». Il s'agit de communes situées à la périphérie des grandes agglomérations urbaines du pays et bien desservies par un réseau de voies de communication rapides. Depuis plusieurs décennies, ces communes se caractérisent par une forte attractivité migratoire qui exerce une pression croissante sur la disponibilité et le coût des logements et des terrains à bâtir. Celui-ci a considérablement augmenté et génère un tri social à l'immigration de plus en plus drastique. En d'autres termes, n'accèdent plus à ces espaces résidentiels ceux qui le souhaitent, mais ceux qui en ont les moyens financiers (Eggerickx et al., 2002). En outre, les logements locatifs et les logements sociaux y sont très rares. Dans ce contexte, au moment de la décohabitation, de nombreux jeunes, qui sont nés et/ou qui ont grandi dans ces communes, ne peuvent accéder au logement et sont contraints d'émigrer vers des espaces résidentiels plus accessibles... mais souvent plus éloignés des pôles d'emplois. Il en va de même pour certains types de ménages fragilisés, suite notamment à une rupture d'union (Bahri et al., 2007). A contrario, les grandes villes, mal classées dans le baromètre, deviennent le réceptacle de ceux qui ne peuvent accéder à ces espaces périurbains et de ceux qui en sont rejetés. Elles accueillent une population socioéconomiquement très diversifiée et jouent un rôle social fondamental et indispensable dont ne peut rendre compte le baromètre des conditions de vie, tel qu'il est actuellement construit.

Le baromètre des conditions de vie pose un diagnostic en stigmatisant des situations plus ou moins favorables. Au-delà de ce constat, parfois brutal, souvent mal perçu et interprété par les gestionnaires communaux, les associations locales et les médias, il importe de démonter les mécanismes de ce dualisme de plus en plus marqué entre

les agglomérations urbaines et leurs pourtours périurbains et d'en identifier les conséquences.

Car après tout, les bonnes conditions de vie des communes périurbaines ont des coûts⁽²⁰⁾ environnementaux (consommation d'espace, utilisation intensive de l'automobile, pollution), économique (création d'équipements et d'infrastructures pour satisfaire les besoins des nouveaux arrivants) et sociaux (Eggerickx et al., 2002 ; Cavailhès, 2004). C'est ce dernier aspect qu'il convient de prendre en considération⁽²¹⁾.

Nous posons l'hypothèse qu'idéalement, le meilleur espace est celui qui offre une place à chacun, sans entrave, en fonction de ses besoins et de ses aspirations. Autrement dit, c'est un espace où peuvent cohabiter des personnes présentant des caractéristiques socio-économiques et culturelles différentes. A l'opposé, figurent les espaces sélectifs, ceux qui, directement ou indirectement, imposent un tri à l'entrée et qui refoulent certaines populations.

L'objectif est donc de mesurer le caractère « sélectionné » de la population de certaines communes en mettant en évidence aussi bien les déséquilibres liés aux « ghettos » de pauvres qu'aux « ghettos » de riches. Sans vouloir intégrer immédiatement la notion de ségrégation, qui dans son acception générale contient l'idée d'exclusion, de mise à distance intentionnelle d'un groupe (Madoré, 2005), il s'agit d'abord de considérer l'inégale répartition spatiale de certaines catégories sociodémographiques de la population.

A l'échelle des communes, on peut légitimement supposer que les villes, et en particulier les grandes villes, présentent une plus grande diversité sociodémographique que les communes rurales et périurbaines (Piron, 2001). Or, à l'intérieur de la ville, des disparités importantes existent également et certains quartiers sont plus ou moins accessibles à certaines catégories de la population (Eggerickx et al., 2002). Il s'agirait donc de compléter l'approche communale, débouchant sur une mesure d'hétérogénéité, par une approche infra-communale mettant en évidence les effets de ségrégation interne entre les quartiers de la commune. Compte tenu de l'état d'avancement de nos recherches, nous traiterons

(20) Pour plus d'informations sur ce triple coût, voir Eggerickx et al., 2002.

(21) Le coût environnemental est déjà pris en considération dans le baromètre des conditions de vie.

davantage la première approche, élaborée à l'échelle des communes de la Wallonie et de Bruxelles, tout en proposant des éléments, des pistes pour la seconde, avec le cas particulier des 145 quartiers bruxellois.

Nous avons donc construit un indicateur « d'hétérogénéité sociale » des communes. En France, de nombreux travaux sur la mixité, (Queiroz, 2003) abordent cette notion sous l'angle des nationalités. Cela se justifie aisément dans les grands espaces urbains, où les populations d'origine étrangère sont particulièrement confrontées, de manières volontaires ou subies, à l'entre-soi, aux effets de ghetto et de ségrégation spatiale. Les espaces régionaux wallons et bruxellois se composent à la fois de grands ensembles urbains (Bruxelles, Charleroi, Liège), de petites villes, de communes périurbaines ou encore de communes rurales. Dans un tel contexte, le critère de nationalité ne se justifie pas comme mesure unique de l'hétérogénéité sociale d'un espace, la présence étrangère étant surtout urbaine.

En outre, la plupart des indices généralement proposés se focalisent sur la mesure du phénomène, en négligeant certains facteurs le favorisant. Le choix opéré ici est volontairement différent et deux aspects sont envisagés : les facteurs contraignants et la résultante de ces contraintes.

En Belgique, comme nous l'avons déjà souligné, l'offre de logements conditionne dans une très large mesure la possibilité de s'installer dans l'une ou l'autre commune. Le marché du logement a un effet séparateur et constitue l'un des principaux moteurs de la ségrégation spatiale (Selod, 2004). Le type de logement, leur taille, le statut d'occupation (acquisitif ou locatif) et surtout leur coût vont déterminer les caractéristiques démographiques (âge, type et taille de ménage), socioéconomiques et culturelles de la population immigrante. Plus le coût sera élevé et moins les logements seront diversifiés, plus le tri à l'immigration sera sélectif. Il s'agit donc d'une contrainte qui va peser plus ou moins fort sur l'hétérogénéité sociale d'une commune.

Pour exprimer cette contrainte, quatre aspects ont été retenus : les distributions du prix des loyers, du type de logement, de la taille du logement et du statut de propriété.

Cette contrainte posée, il faut ensuite déterminer si elle a un impact sur la population résidente dans la commune et plus particulièrement sur la

représentation plus ou moins importante des groupes les plus fragilisés. Nous avons retenu les distributions des variables suivantes :

- le type de ménage des personnes âgées de plus de 65 ans ;
- le type de ménage des femmes de 45 à 64 ans ;
- le type de ménage des enfants de moins de 15 ans ;
- le niveau de diplôme des 25-39 ans ;
- le niveau de diplôme des 40-54 ans.

Selon différentes études (IWEPS, 2008), ces variables permettent d'identifier des groupes à risques en termes de pauvreté et, donc des personnes potentiellement exclues des quartiers les plus aisés.

Méthode de calcul

Pour chacune des variables de contrainte et de résultante, un indice mesurant l'écart par rapport à la distribution régionale a été calculé⁽²²⁾. L'hypothèse sous-jacente est que l'ensemble de la région présente la meilleure distribution ou, à tout le moins, la distribution optimale, compte tenu des réalités sociales de celle-ci. Plus une commune s'écarte de ce modèle, plus elle aura un score élevé sur notre mesure. Celle-ci stigmatise aussi bien les « ghettos riches » que les « ghettos pauvres ».

Cet indicateur compare les deux distributions par la somme du carré des écarts observés entre le standard et la distribution communale. Il se calcule de la façon suivante :

$$\sum (x_{ij} - x_{rj})^2$$

où :

- x_{ij} est la proportion d'individus présentant la caractéristique j dans la commune i ;
- x_{rj} est la proportion d'individus présentant la caractéristique j dans la région r .

Pour combiner les différentes variables, le principe retenu est le même que pour l'indicateur des conditions de vie. Chaque indicateur a été transformé pour varier de 0 à 1. Plus on s'écarte de 0, plus la

(22) La région résume simplement l'espace géographique couvert et combine la Région Wallonne et la Région Bruxelloise.

distribution de cette variable pour la commune envisagée s'écarte du standard régional, plus la population de la commune sera homogène sur cette variable.

Les mesures de contrainte et de résultante sont les moyennes des indicateurs standardisés (de 0 à 1) constituant respectivement ces deux dimensions. Enfin, l'indice d'hétérogénéité de la commune est la moyenne simple des mesures de contrainte et de résultante.

Les résultats

Sur le baromètre des conditions de vie, les communes urbaines sont mal classées. Sur les 281 communes wallonnes et bruxelloises, Saint-Josse-ten-Noode et Saint-Gilles, deux communes bruxelloises, figurent respectivement en 281^e et 275^e position, alors que Charleroi et Liège, les deux grandes villes de Wallonie occupent les 278^e et 273^e rangs. Les villes moyennes sont également mal positionnées, comme Mons et Tournai aux 264^e et 219^e places, ou occupent des positions intermédiaires comme Namur (159^e), la capitale de la Wallonie.

Le tableau 2 présente la situation des 10 communes les mieux classées et des 10 communes les plus mal positionnées sur le baromètre des conditions de vie. Les mesures de contrainte et de résultante et l'indice d'hétérogénéité ont été calculés pour chacune d'elles, ainsi que leur classement selon leur niveau d'hétérogénéité.

Les communes du haut du classement, pour la plupart des communes périurbaines, présentent un profil qui s'écarte fortement de la moyenne régionale. Ainsi, Lasne - l'archétype de la commune périurbaine, située à proximité de Bruxelles - occupe la première place sur le baromètre des conditions de vie, alors qu'elle se retrouve en dernière position sur l'indice d'hétérogénéité. Cet exemple est représentatif de toutes les communes qui trident le haut du classement des meilleures conditions de vie. Pour ces communes, le score sur l'indice d'hétérogénéité est à la fois la conséquence de contraintes fortes - des caractéristiques des logements qui favorisent la venue d'un type particulier de population - et de la résultante qui témoigne d'une population très sélectionnée.

Les communes situées dans le bas du classement des conditions de vie sont, en général, mieux situées selon notre mesure de l'hétérogénéité, sans pour autant occuper les positions de tête, comme attendu (Piron, 2001). Les situations sont diverses. Ainsi, si Liège et Charleroi, les

principales villes de Wallonie, progressent sensiblement et se hissent respectivement à la 73^e place et à la 101^e place, les communes bruxelloises ne parviennent pas à s'extraire du bas du classement. Ainsi, Molenbeek, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode restent confinées en fin de classement : ces communes se caractérisent donc par de très mauvaises conditions de vie et par une forte homogénéité sociodémographique, marquée par une surreprésentation de populations défavorisées.

Tableau 2. Classement des communes selon leurs scores sur le baromètre des conditions de vie et sur la mesure d'hétérogénéité (contrainte et résultante)

<i>Communes</i>	<i>Baromètre des conditions de vie</i>	<i>Mesure de contrainte</i>	<i>Mesure de résultante</i>	<i>Indice d'hétérogénéité</i>	<i>Classement indice d'hétérogénéité</i>
Lasne	1	0,57	0,49	0,53	281
Chaumont-Gistoux	2	0,38	0,28	0,33	267
La Hulpe	3	0,23	0,36	0,29	263
Waterloo	4	0,33	0,35	0,34	269
Nandrin	5	0,31	0,23	0,27	256
Neupré	6	0,29	0,26	0,28	259
Woluwe-St-Pierre (Bxl)	7	0,21	0,55	0,38	272
Grez-Doiceau	8	0,34	0,2	0,27	254
Attert	9	0,5	0,35	0,42	275
Amblève	10	0,32	0,59	0,46	279
...
Schaerbeek (Bxl)	272	0,32	0,11	0,21	219
Liège	273	0,11	0,06	0,09	73
Molenbeek-St-Jean (Bxl)	274	0,43	0,12	0,28	258
Saint-Gilles (Bxl)	275	0,6	0,24	0,42	274
Boussu	276	0,13	0,16	0,15	163
Quaregnon	277	0,14	0,12	0,13	144
Charleroi	278	0,06	0,16	0,11	101
Farciennes	279	0,17	0,23	0,2	214
Colfontaine	280	0,12	0,2	0,16	184
St-Josse-t'-Noode (Bxl)	281	0,51	0,35	0,43	276

Ces situations urbaines diversifiées soulignent aussi les limites du découpage administratif communal actuel. En effet, en 1976, le paysage communal belge a été profondément remodelé par la fusion des communes. Celle-ci a entraîné une diminution du nombre de communes

d'environ 2 600 à 589 et une augmentation sensible de la superficie et de la taille de la population de chacune d'elles. Ainsi, des communes urbaines, telles que Namur, Tournai ou encore Charleroi se composent d'un centre urbain très dense (ancienne commune) entouré par des communes à densité de population plus lâche qui, dans certains cas (Tournai, Namur), s'apparentent davantage à des espaces périurbains. En d'autres termes, dans le cas de la plupart des communes urbaines, le passage de l'ancien au nouveau découpage communal a provoqué ipso facto une augmentation de la diversité sociodémographique par l'agrégation de milieux d'habitat différents. L'agglomération bruxelloise constitue une exception notable à cette fusion communale : elle se compose actuellement de 19 communes qui n'ont pas subi de fusion et donc cette augmentation « fictive » de mixité sociale. Afin de mesurer l'impact du changement de découpage communal sur la mesure d'hétérogénéité, il conviendrait d'utiliser, dans le cas des communes urbaines, l'ancien découpage communal. Cette confrontation se heurte néanmoins au problème de la disponibilité des données.

En résumé, cet indice d'hétérogénéité confirme l'effet de sélection des populations communales déterminé, au moins en partie, par les caractéristiques de l'offre de logement. Cette sélectivité intervient dans les deux sens : certaines communes attirent une population assez aisée, tandis que d'autres concentrent les situations sociales difficiles.

Doit-on intégrer cette mesure de l'hétérogénéité au baromètre des conditions de vie ? Dans ce cas, le classement des communes s'en trouve-t-il plus ou moins modifié ? Deux exercices ont été réalisés. Dans le premier, nous considérons la mesure d'hétérogénéité comme une nouvelle dimension - la cinquième - du baromètre des conditions de vie et nous lui donnons un poids de 20 %. Dans ce cas, le classement des communes ne change quasiment pas, du moins aux extrémités de la distribution (tableau 3 et figure 11). Dans le second exercice, le poids de l'indice d'hétérogénéité représente 33 % de l'ensemble. Le classement communal est cette fois fortement affecté par ce choix (tableau 3 et figure 12). Si les communes bruxelloises (Molenbeek, St-Gilles, St-Josse, Schaerbeek) et les communes des anciens bassins industriels wallons (Farciennes, Colfontaine, Boussu) demeurent en bas de classement, les grandes villes de Liège et Charleroi remontent respectivement aux 96^e et 170^e places. Mais les changements les plus spectaculaires concernent les communes périurbaines qui dégringolent

en bas de classement. Quant aux premières places, elles sont désormais occupées par des communes rurales, par des petites villes et des villes de taille moyenne (la première place revenant à Namur).

Tableau 3. Communes selon leur classement sur le baromètre, sur la mesure d'hétérogénéité et selon le classement combiné

Communes	Classement baromètre des conditions de vie	Classement indice d'hétérogénéité	Classement combiné (20 % pour l'hétérogénéité)	Classement combiné (33 % pour l'hétérogénéité)
Lasne	1	281	4	276
Chaumont-Gistoux	2	267	3	253
La Hulpe	3	263	1	135
Waterloo	4	269	10	196
Nandrin	5	256	5	201
Neupré	6	259	8	227
Woluwe-St-Pierre (Bxl)	7	272	28	213
Grez-Doiceau	8	254	6	190
Attert	9	275	47	279
Amblève	10	279	61	274
...
Schaerbeek (Bxl)	272	219	273	240
Liège	273	73	267	96
Molenbeek-St-Jean (Bxl)	274	258	278	267
Saint-Gilles (Bxl)	275	274	280	278
Boussu	276	163	276	231
Quaregnon	277	144	275	180
Charleroi	278	101	274	170
Farciennes	279	214	279	265
Colfontaine	280	184	277	248
St-Josse-t'-Noode (Bxl)	281	276	281	281

En résumé, le baromètre des conditions de vie varie sensiblement selon le poids statistique donné à l'indice d'hétérogénéité. Mais il s'agit là d'un simple exercice car, à ce stade de nos réflexions, nous considérons que le baromètre des conditions de vie et l'indice d'hétérogénéité constituent deux mesures complémentaires mais non additives. Ces deux outils renvoient à des lectures différentes de la réalité sociale des communes et des milieux de résidence. Le baromètre des conditions de vie souligne les inégalités spatiales et consacre une dualité de plus en plus marquée entre les espaces périurbains et les agglomérations urbaines. L'indice d'hétérogénéité mesure quant à lui le coût social de cette dualité.

Figure 11. Le baromètre de condition de vie avec l'indice d'hétérogénéité représentant 20 % de l'ensemble

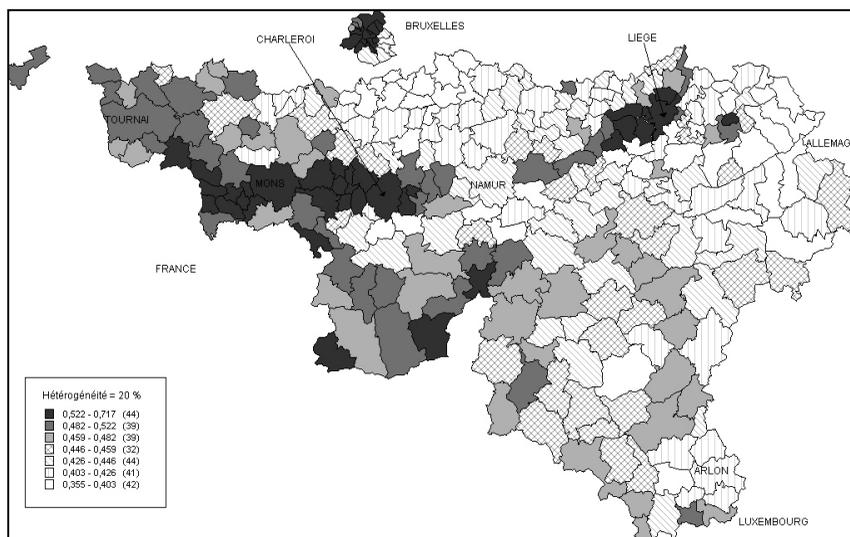
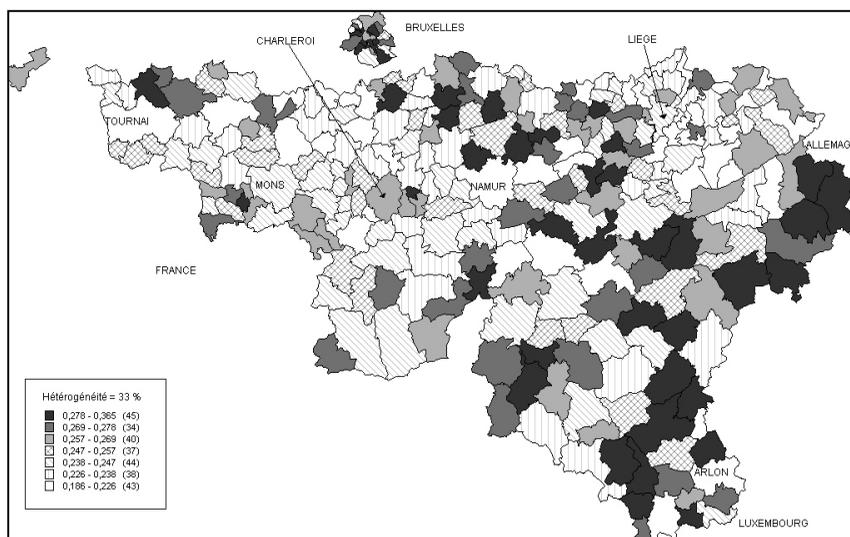


Figure 12. Le baromètre de condition de vie avec l'indice d'hétérogénéité représentant 33 % de l'ensemble



De la mesure de l'hétérogénéité communale à la ségrégation infra-communale

Une hétérogénéité sociodémographique élevée au sein d'une commune ne signifie pas forcément que les groupes sociaux partagent les mêmes espaces résidentiels. En d'autres termes, une commune bien classée sur l'indice d'hétérogénéité peut très bien se caractériser par une forte ségrégation spatiale ou par une absence de mixité sociale⁽²³⁾ au sein des quartiers.

En recourant au découpage en quartier des communes présenté précédemment, notre objectif est de rendre compte de cet effet de ségrégation spatiale à l'intérieur du territoire communal. Plusieurs outils éprouvés permettent d'appréhender ce phénomène. Citons, entre autres, les indices de spécialisation de Duncan (Apparicio, 2000). Plus simplement, et c'est l'option que nous avons privilégié, on peut utiliser la variance de certaines variables. L'exercice a été réalisé, à titre exploratoire, pour les seules communes bruxelloises (tableau 4), qui constituent un ensemble urbain d'un seul tenant de plus d'un million d'habitants.

Nous avons utilisé les mêmes variables que celles retenues pour l'indice d'hétérogénéité (types de ménages, diplôme, coût du loyer, statut d'occupation des logements et taille des logements). Pour chacune d'elles, nous avons identifié la caractéristique correspondant à des groupes socialement fragilisés. Ainsi, on a retenu :

- la part de logement locatif social ;
- la part de logement locatif à moins de 500 € par mois ;
- la part des petits logements de moins de 55 m² ;
- la part de diplômés du supérieur parmi les 25-39 ans⁽²⁴⁾ ;
- la part d'enfants de moins de 15 ans en ménage monoparental ;

(23) La mixité sociale, dans son acception la plus large, peut être définie « (...) comme la coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses » (Selod, 2004, p. 129).

(24) Cette variable ne correspond pas à un groupe socialement défavorisé. Toutefois, le niveau d'instruction demeure un marqueur social important. Par ailleurs, l'analyse de qualité des données des recensements démontre que la part des diplômés de l'enseignement supérieur est mieux estimée que les autres notamment en raison de diplômes obtenus à l'étranger et souvent mal classés. Aussi cette variable a-t-elle été retenue.

- la part de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage d'une personne ;
- la part de femmes âgées de 45 à 64 ans en ménage d'une personne.

Tableau 4. Classement des communes bruxelloises sur l'indicateur de condition de vie

<i>Communes</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Classement Wallonie- Bruxelles</i>	<i>Classement Bruxellois</i>
Woluwe-Saint-Pierre	0,40	7	1
Watermael-Boitsfort	0,46	50	2
Woluwe-Saint-Lambert	0,46	52	3
Auderghem	0,47	60	4
Uccle	0,48	71	5
Berchem-Sainte-Agathe	0,57	191	6
Jette	0,57	194	7
Ganshoren	0,58	201	8
Etterbeek	0,59	213	9
Evere	0,61	226	10
Ixelles	0,62	230	11
Bruxelles	0,63	239	12
Forest	0,65	250	13
Koekelberg	0,66	255	14
Anderlecht	0,67	260	15
Schaerbeek	0,70	272	16
Molenbeek-Saint-Jean	0,72	274	17
Saint-Gilles	0,72	275	18
Saint-Josse-ten-Noode	0,79	281	19

Pour chacune de ces caractéristiques, la variance inter-quartier a été calculée. On suppose que plus la variance est élevée, plus l'effet de ségrégation entre les quartiers est marqué. La valeur de chaque variance a ensuite été standardisée de manière à varier entre 0 et 1. Les variances standardisées ont été réparties en une dimension « contrainte » (variables liées au logement) et une dimension « résultante » (variables liées au type de ménage). Au sein de chaque dimension, on a procédé à

une moyenne simple des variances standardisées. Enfin, l'indice de ségrégation a été calculé en procédant à la moyenne de ces deux dimensions. Plus la valeur est proche de 1, plus l'indice de ségrégation inter-quartier est élevé, et inversement lorsque la valeur tend vers 0.

Les tableaux 5 et 6 confrontent ce nouvel indice au baromètre des conditions de vie et à l'indicateur d'hétérogénéité, présentés précédemment. Sur l'indicateur des conditions de vie, les communes bruxelloises sont, dans l'ensemble, mal classées, seule, Woluwé-Saint-Pierre, figure dans le haut du tableau à la 7^e place (tableau 4). En revanche, sur le plan de l'hétérogénéité sociale, cette commune obtient un score élevé, et figure parmi celles dont la distribution s'écarte le plus de la moyenne régionale. Il y a donc bien à Woluwé-Saint-Pierre, un effet de sélection de la population. Par contre, son indice de ségrégation inter-quartier est l'un des plus faibles. Ainsi, une commune présentant une forte sélectivité de sa population se distingue par une ségrégation interne assez faible. Les quartiers de Woluwé-Saint-Pierre présentent une configuration sociodémographique très similaire qui laisse peu de place aux plus démunis.

A l'opposé, une commune comme Anderlecht, très proche de la moyenne régionale en termes d'hétérogénéité, a un indice de ségrégation très élevé. En d'autres termes, les différents groupes sociodémographiques sont présents dans cette commune, mais ne partagent pas les mêmes quartiers.

Un troisième cas de figure est illustré par les communes de Saint-Josse et Molenbeek. Il s'agit de communes mal positionnées sur le baromètre des conditions de vie, sur l'indice d'hétérogénéité (ghetto de « pauvres ») et sur l'indice de ségrégation. Dans ces communes, les groupes sociaux favorisés, largement minoritaires, ne résident pas dans les mêmes quartiers que les groupes sociaux défavorisés.

Enfin, d'autres communes - Berchem-Ste-Agathe et Schaerbeek, par exemple - présentent une hétérogénéité sociodémographique élevée, très proche du standard régional, et des niveaux de ségrégation très bas. Il s'agit à priori des situations les plus favorables puisque ces communes accueillent tous les groupes sociaux et que leurs quartiers se caractérisent par une mixité sociale élevée.

Tableau 5. Classements des communes bruxelloises sur les indices d'hétérogénéité et de ségrégation

<i>Communes</i>	<i>Indice d'hétérogénéité</i>	<i>Classement Hétérogénéité</i>	<i>Indice de Ségrégation</i>	<i>Classement Ségrégation</i>
Woluwe-Saint-Pierre	0,38	15	0,10	3
Watermael-Boitsfort	0,31	13	0,25	7
Woluwe-Saint-Lambert	0,33	14	0,02	1
Auderghem	0,23	5	0,33	13
Uccle	0,24	7	0,30	12
Berchem-St-Agathe	0,11	1	0,08	2
Jette	0,23	6	0,30	11
Ganshoren	0,31	12	0,65	19
Etterbeek	0,41	16	0,30	10
Evere	0,22	3	0,38	15
Ixelles	0,49	19	0,15	4
Bruxelles	0,26	9	0,27	9
Forest	0,25	8	0,26	8
Koekelberg	0,26	10	0,43	17
Anderlecht	0,22	4	0,59	18
Schaerbeek	0,21	2	0,15	5
Molenbeek-Saint-Jean	0,28	11	0,42	16
Saint-Gilles	0,42	17	0,20	6
Saint-Josse-ten-Noode	0,43	18	0,37	14

L'intégration des indices d'hétérogénéité et de ségrégation au baromètre des conditions de vie des communes bruxelloises modifie plus ou moins sensiblement leur classement (tableau 6). Mais, une fois de plus, est-il pertinent, à ce stade, de procéder à la fusion de ces mesures car leur objet est à la fois différent et complémentaire ? L'indice d'hétérogénéité mesure la sélection de la population par rapport au standard régional et rend compte de tensions potentielles entre les territoires communaux. L'indicateur de ségrégation traduit, quant à lui, les tensions internes à la commune. Ces mesures portent sur des échelles spatiales différentes qui renvoient à des objectifs différents.

Tableau 6. Classements obtenus en intégrant les mesures d'hétérogénéité et de ségrégation au baromètre des conditions de vie des communes bruxelloises

Communes	Indice	Rang	Indice	Rang	Indice	Rang
	baromètre	baromètre	baromètre + hétérogénéité	baromètre + hétérogénéité	baromètre + hétérogénéité + ségrégation	baromètre + hétérogénéité + ségrégation
Woluwé-Saint-Pierre	0,4	1	0,39	2	0,32	2
Watermael-Boitsfort	0,46	2	0,41	4	0,37	4
Woluwé-St-Lambert	0,46	3	0,42	5	0,32	1
Auderghem	0,47	4	0,39	1	0,38	5
Uccle	0,48	5	0,4	3	0,38	6
Berchem-St-Agathe	0,57	6	0,42	7	0,42	7
Jette	0,57	7	0,46	6	0,33	3
Ganshoren	0,58	8	0,49	9	0,53	16
Etterbeek	0,59	9	0,53	14	0,46	12
Evere	0,61	10	0,48	8	0,45	11
Ixelles	0,62	11	0,58	17	0,47	13
Bruxelles	0,63	12	0,51	10	0,45	9
Forest	0,65	13	0,52	11	0,45	10
Koekelberg	0,66	14	0,53	13	0,5	14
Anderlecht	0,67	15	0,52	12	0,54	18
Schaerbeek	0,7	16	0,54	15	0,44	8
Molenbeek-St-Jean	0,72	17	0,57	18	0,52	15
Saint-Gilles	0,72	18	0,62	16	0,53	17
St-Josse-t-Noode	0,79	19	0,67	19	0,6	19

Synthèse

La mesure d'hétérogénéité proposée ici permet de corriger certains effets du baromètre des conditions de vie sur lequel les meilleures places sont occupées par des communes périurbaines dont la population est très sélectionnée. Le calcul d'une mesure d'hétérogénéité modifie le classement en intégrant le coût social des bonnes conditions de vie.

Le baromètre ainsi modifié met en évidence un autre phénomène. Le déséquilibre connu par les milieux périurbains répond dans certains cas à ceux connus par les villes. C'est ainsi le cas de Bruxelles dont les communes périurbaines rejoignent en bas de classement plusieurs

communes urbaines. La sélection des populations en milieu périurbain entraîne un déséquilibre important qui rejaillit sur la ville où se cumulent les désavantages. Très clairement, l'image des unes s'inscrit presque en négatif des autres. Au-delà de l'opposition se dessine en filigrane une notion de complémentarité entre ces espaces. En termes de cohésion sociale, chacun de ces espaces est une aberration mais pris comme un ensemble, ils peuvent se lire en partenariat. Toutefois, en admettant cette notion de partenariat, cela implique un nécessaire retour des communes plus aisées vers les communes plus pauvres, des communes urbaines vers la ville sans laquelle elles ne seraient pas ce qu'elles sont.

La notion de ségrégation interne donne des résultats qui soulèvent de nombreuses questions et nécessitent des développements ultérieurs.

Vue d'ensemble

L'objectif de ce travail était de présenter des outils d'aide à la décision à destination des administrations communales. Le premier outil, le baromètre des conditions de vie des habitants des communes wallonnes témoigne des disparités importantes qui existent de nos jours au sein de l'univers communal belge, notamment entre les espaces périurbains, qui bénéficient des meilleures conditions de vie, et les agglomérations urbaines qui cumulent les problèmes socioéconomiques, environnementaux et de qualité des logements. Mais la triple contrainte du logement - coût élevé, déficit de logements locatifs et sociaux - qui caractérise les communes périurbaines entraîne un tri social de plus en plus sélectif à l'immigration et « refoule » vers d'autres espaces résidentiels, notamment les grandes villes, certains groupes sociodémographiques (jeunes en phase d'émancipation, ménages en rupture d'union, etc.).

Ce coût social des bonnes conditions de vie peut être mesuré par un indice d'hétérogénéité qui confronte la distribution communale de variables caractérisant les logements et de variables sociodémographiques au référent régional. Cette mesure confirme largement le caractère très sélectif des espaces périurbains et l'hétérogénéité sociodémographique des espaces les plus fortement urbanisés. Ceux-ci, en dépit de leurs « mauvaises » conditions de vie,

exercent une fonction sociale que ne peuvent assurer les communes périurbaines.

Cette dualisation des conditions de vie recoupe une certaine complémentarité démographique entre ces milieux de résidence, dans le cadre du cycle de vie des individus et des ménages. Très brièvement, l'offre d'emploi et de logements ainsi que les atouts socioculturels des villes rencontrent les aspirations de nombreux jeunes adultes alors que le périurbain rencontre davantage les attentes (logements plus vastes et indépendants, accès à la propriété, cadre champêtre, etc.) des 30-45 ans et de leurs enfants. Cette complémentarité n'est soutenable à terme que si le coût social des bonnes conditions de vie est supporté de manière solidaire, notamment par des transferts financiers des communes périurbaines vers les villes (Deboosere et al., 2009). Cela se justifie d'autant plus que le ménage périurbain reste en général attaché à la ville par son travail. Il en résulte une navette quotidienne qui s'est intensifiée au rythme de la périurbanisation et dont les effets négatifs – pollution, congestionnement du trafic, etc. – sont en grande partie supportés par les villes.

Références bibliographiques

APPARICIO P., 2000, « Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique », *Cybergeo : European Journal of Geography*, No. 134, 17 p. (<http://www.cybergeo.presse.fr>).

BANETH J., 1998, « Les indicateurs synthétiques de développement », *Futuribles*, mai, pp. 5-27.

BAHRI A., EGGERICKX T., SANDERSON J.-P., 2007, « Transformation des ménages et ségrégation sociale de l'espace. Une analyse de la précarisation des parcours résidentiels en Belgique (1991-2005) », *Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités, mesures et processus explicatifs en démographie et en sciences sociales*, Chaire Quetelet 2007, Institut de Démographie, Louvain-la-Neuve, (à paraître).

BREDA J., 1997, « D'une mesure synthétique du bien être », texte présenté au colloque du Réfips (Réseau francophone international pour la

promotion de la santé), *Connaitre et surveiller pour agir sur la santé des populations*, Montréal du 18 au 20 juin 1997.

Bureau du Plan 2008, « Perspectives 2007-2060 », Bureau du Plan, *Planning Paper n°105*, Bruxelles, 138 p.

CAVAILHES J., 2004, « L'extension des villes et la périurbanisation », *Villes et économie*, Collection villes et société, La documentation Française, Paris, pp. 157-184.

COLICIS O., DEBUISSON M., DUSSART L., MAINGUET C., VANDEN DOOREN L., VANDER STRICHT V., 2004, *Les communes les plus défavorisées sur le plan socio-économique en Wallonie*, Rapport réalisé pour le Cabinet du Ministre-Président J-C Van Cauwenberghe, 80 p.

DEBOOSERE P., EGGERICKX T., VAN HECKE E., WAYENS B., 2009, « La population bruxelloise : un éclairage démographique », *Brussels Studies*, pp. 1-17.

EGGERICKX T., 2003, « La démographie comme aide à la gestion locale », in DE BARTOLO G. et POULAIN M. (dir.), *La démographie appliquée au service de l'entreprise et de la gestion publique, Actes du séminaire de l'AIDELF (Cosenza, avril 1995) et de la session spéciale du Congrès de l'EAPS (Cracovie, juin 1997)*, AIDELF, Paris, pp. 55-70.

EGGERICKX T., CAPRON C., HERMIA J.-P., ORIS M., 2002, *Démographie et développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000)*, Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles, Liège, Louvain-la-Neuve, 2002, 240 p.

EGGERICKX T., HERMIA J.-P., CAPRON C., ORIS M., 2000, « Une lecture de la soutenabilité de l'espace communal wallon », Chaire Quetelet 2000 (21-24 nov. 2000), *Population et développement II. Le développement peut-il être humain et durable ?*, 20 p.

EGGERICKX T., SANDERSON J.-P., 2005, « Le vieillissement démographique dans les campagnes et villes de la Wallonie : la migration interne comme moteur d'une ségrégation sociale de l'espace ? », *Les changements démographiques dans la Grande Région*, Forum Europa, 1, Luxembourg, pp. 185-199.

EGGERICKX T., DEBUISSON M., HERMIA J.-P., SANDERSON J.-P., VANDER STRICHT V., 2007, « Le baromètre des conditions de vie dans les communes bruxelloises et wallonnes », *Discussion Papers*, n°0702, IWEPS, 44 p.

EGGERICKX T., SANDERSON J.-P., 2007, « Les inégalités spatiales de mortalité en Belgique de 1980 à 2005 », *Démographie et santé*, 14^e colloque national de démographie de la CUDEP, Bordeaux 21 - 24 mai 2007, (à paraître).

GRAFMEYER Y., 2007, « Le quartier des sociologues », in AUTHIER J.-Y., BACQUE M.-H., GUERIN-PACE F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, Paris, pp. 21-40.

HINDRIKS J., GERARD F., 2005, « Le palmarès des villes et communes en Wallonie : une approche en termes d'efficacité », *Regards Economiques*, n°35, 16 p.

IWEPS, 2008, *Les facteurs de précarité : Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, Namur, 44 p.

KESTELOOT C., DE TUCK A., VANDERMOTTEN C., MARISSAL P., VAN HAMME G. (dir.), *Structures sociales et quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*, Politique des Grandes Villes, Bruxelles, 108 p.

MADORE F., 2005, « La ségrégation sociale dans les villes françaises : réflexion épistémologique et méthodologique », *Cahiers de Géographie du Québec*, n° 136, p. 45-60.

MAURIN E., 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, La république des idées - Seuil, 96 p.

MERENNE B., VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E. (dir.), *La Belgique. Diversité territoriale*, Crédit communal de Belgique, Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles, Bruxelles, 144 p.

PIRON O., 2001, *Vers un indice de mixité sociale*, publication du Secrétariat permanent du plan urbanisme construction architecture, 5 p. (<http://www.gridauh.fr/sites/fr/fichier/3f05b96458bae.pdf>)

POULAIN M., EGGERICKX T., 1999, « Le quartier comme cadre d'analyse des interactions entre démographie et aménagement du territoire », in ARMAGNAC (D') J., BLAYO C., PARANT A. (éd.), *Démographie et Aménagement du territoire*, CUDEP, pp. 107-118.

POULAIN M. (dir.), 1999, *Ville de Namur. Atlas géostatistique des quartiers*, Namur, 64 p.

POULAIN M., HERMIA J.-P., EGGERICKX T., 2002, *Atlas géostatistique des quartiers. Ville de Charleroi*, Charleroi, 72 p.

QUEIROZ (de) J.-M., 2003, « Discrimination et mixité. Ingénierie sociale ou art des mélanges », *Diversité, Ville - école - intégration*, n° 135, pp. 51-66.

SELOD H., 2004, « La mixité sociale et économique », *Villes et économie*, Collection villes et société, La documentation Française, Paris, pp. 129-156.

STRANGES M., 2007, « Social exclusion in the Italian regions: a synthetic approach of measurement », *Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités, mesures et processus explicatifs en démographie et en sciences sociales*, Chaire Quetelet 2007, Institut de Démographie, Louvain-la-Neuve, (à paraître).

VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E., JUCHTMANS G., 1996, « Les régions urbaines belges en 1991 », *Etudes statistiques*, n°104, pp. 3-42.

ANNEXE 1. Liste des variables utilisées pour le calcul de l'indicateur

Dimensions	Intitulé des variables	Source de l'information
Socio-économique (1)	Revenu médian (2005)	INS, statistiques fiscales
	Taux de chômage (2001)	IWEPS
	Evolution du taux de chômage (1991-2001)	IWEPS
	% d'enfants de moins de 15 ans vivant en ménage monoparental en 2006	INS
	% de la population âgée de plus de 65 ans vivant seule (2006)	INS
	% des personnes âgées de 45-64 ans vivant seule ou en situation de monoparentale (2006)	INS
	Part des minimexés dans la population en âge d'activité (2000)	IWEPS
	Part de travailleurs saisonniers ou à temps partiel 2000	IWEPS
	% de diplômés disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Espérance de vie à la naissance (2000-2004)	INS
	Taux d'emploi (2001)	IWEPS
	Evolution du taux d'emploi (1991-2001)	IWEPS
Logement (2)	Etat de santé subjective (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Proportion de logements disposant de double vitrage 2001	INS, statistiques immobilière
	Proportion de logements disposant de deux salles de bain et plus 2001	INS, statistiques immobilière
	Proportion de logement ayant un chauffage central (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Proportion de logements disposant d'une connexion Internet (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Proportion de logements de moins de 20 ans + Proportion de logements transformés (depuis 1991)	INS, Enquête socio-économique
	Superficie moyenne (2001)/habitant	INS, Enquête socio-économique
	Appréciation de l'état (nécessité ou non de réparations) du logement : L'installation électrique (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Appréciation de l'état (nécessité ou non de réparations) du logement : Les murs intérieurs (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Appréciation de l'état (nécessité ou non de réparations) du logement : Les murs extérieurs (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Appréciation de l'état (nécessité ou non de réparations) du logement : Les fenêtres (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Appréciation de l'état (nécessité ou non de réparations) du logement : La corniche, les gouttières (2001)	INS, Enquête socio-économique

Dimensions	Intitulé des variables	Source de l'information
Logement (2)	Appréciation de l'état (nécessité ou non de réparations) du logement : Le toit (2001)	INS, Enquête socio-économique
Environnement -contexte (3)	Superficie des terres agricoles (2005)	INS, statistiques cadastrales
	Superficie des terrains boisés (2005)	INS, statistiques cadastrales
	Comment jugez-vous l'environnement immédiat du logement : La tranquillité (bruit, pollution sonore) (2001)	INS, statistiques cadastrales
	Comment jugez-vous l'environnement immédiat du logement : L'aspect esthétique des constructions (2001)	INS, statistiques cadastrales
	Comment jugez-vous l'environnement immédiat du logement : La propreté (2001)	INS, statistiques cadastrales
	Comment jugez-vous l'environnement immédiat du logement : La qualité de l'air (pollution atmosphérique) (2001)	INS, statistiques cadastrales
	Comment jugez-vous les facilités (équipement) offertes dans votre quartier? La présence d'espaces verts (2001)	INS, Enquête socio-économique
Service (4)	Rapport des généralistes INAMI (2004) à la population	INAMI
	Rapport des généralistes INAMI (2004) à la superficie	INAMI
	Proportion de locataire (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Rapport des usagers (en semaine) de la gare à la population totale 2001	SNCB
	Rapport des lits en maisons de repos aux plus de 65 ans 2001	
	Rapport des enfants fréquentant les écoles primaires et secondaires à la population en âge d'obligation scolaire (2001)	
	Rapport des enfants fréquentant les écoles maternelles aux enfants de 3 à 6 ans (2001)	
	Rapport des places en crèches et chez des gardiennes aux enfants de 0 à 3 ans (2001)	
	Superficie bâtie (2005)	
	Comment jugez-vous les facilités (équipement) offertes dans votre quartier? L'offre de transports publics (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Comment jugez-vous les facilités (équipement) offertes dans votre quartier? Les facilités commerciales (2001)	INS, Enquête socio-économique
	Comment jugez-vous les facilités (équipement) offertes dans votre quartier? Les services de santé (médecin, infirmière ...) (2001)	INS, Enquête socio-économique

ANNEXE 2. Les critères de découpage des communes en quartiers.

Le découpage proposé repose sur la combinaison de 14 critères précis :

1. Il faut éviter de constituer des unités trop petites, c'est-à-dire regroupant peu d'individus. Le quartier doit regrouper un nombre suffisant de citoyens sans toutefois excéder un seuil maximum. Néanmoins, certains quartiers, notamment en zone rurale, pourront avoir une taille inférieure. Dans ce cas, le calcul de certains indices nécessitera l'agrégation de plusieurs quartiers contigus.
2. Les quartiers doivent constituer une somme de secteurs statistiques spatialement contigus.
3. Le découpage d'une commune en quartier doit proposer une partition du territoire de telle façon que chaque logement et chaque citoyen qui y réside habituellement appartiennent à un et un seul quartier.
4. Le quartier constitue une aire formant un espace d'un seul tenant.
5. Le quartier a une superficie assez comparable, tout en étant généralement plus étendu en zone rurale, et plus petit dans une zone de haute densité de peuplement.
6. La forme d'un quartier ressemble dans la mesure du possible à celle d'un disque limitant ainsi les distances à l'intérieur de celui-ci.
7. Le quartier doit correspondre à un centre de peuplement où les citoyens vivent en convivialité sur un même territoire qui est leur espace de vie commun.
8. Les limites des quartiers respectent, dans la mesure du possible, les limites anciennes, historiquement parlant, pour autant que celles-ci séparent des aires de comportement et de mentalité a priori dissemblables.
9. Les limites précises d'un quartier sont définies en tenant compte des ruisseaux, du tracé des voies de chemin de fer et des autoroutes...
10. Les changements de reliefs, de paysage ou de type d'habitat peuvent également être pris en compte pour la délimitation d'un quartier.
11. Les deux côtés d'une même rue font partie du même quartier, sauf dans quelques cas exceptionnels qui pourraient être justifiés par

des types d'habitat radicalement différents ou par une largeur inhabituelle de la voirie.

12. Lorsqu'une rue traverse successivement deux quartiers, la frontière entre ceux-ci est définie en fonction d'une discontinuité dans le bâti le long de cette rue.
13. Le caractère assez subjectif du sentiment d'appartenance à un quartier donné peut être pris en compte au nombre des critères de délimitation des quartiers même si ce sentiment n'est exprimé, à travers une enquête, que par une minorité des personnes concernées.
14. Les limites des quartiers prennent en compte les zones de fonctionnalité des communes (ex. : les quartiers de police, etc.).

Jean-Paul SANDERSON & Thierry EGGERICKX

Des outils d'aide à la décision : les indicateurs de condition de vie et de mixité socio-démographique des communes et des quartiers en Belgique

Malgré l'efficacité de son système de protection sociale, les progrès éducatifs et sanitaires réalisés au cours de ces dernières décennies, la prise de conscience et des mesures politiques spécifiques, la Belgique, à l'instar des autres pays occidentaux, n'a en rien éradiqué les inégalités et les différences sociales. Celles-ci auraient même tendance à s'accroître. De plus, comme le démontrent certains de nos travaux, cette évolution se double d'un processus de ségrégation sociale de plus en plus marqué des espaces de vie. Pour mettre en évidence ces phénomènes, nous avons élaboré un certain nombre d'outils. Il s'agit tout d'abord du baromètre des conditions de vie des communes de Belgique. Construit sur le principe de l'indicateur du développement humain (IDH), il se compose d'environ 40 indicateurs répartis en 4 dimensions : socio-économique, logement, environnement et service. Ses objectifs sont, d'une part, d'identifier les différences et inégalités des conditions de vie au sein de l'univers communal belge et, d'autre part, de favoriser la prise de conscience et la réflexion afin de mener une politique d'organisation du territoire qui valorise la diversité et le contact entre les individus et les groupes.

Le principal résultat de cet indicateur est de souligner l'opposition très nette entre les agglomérations urbaines, qui cumulent les problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et les espaces périurbains où les conditions de vie sont les plus favorables. Néanmoins, cet indicateur ne rend pas compte du coût social et économique des plus ou moins bonnes conditions de vie. Ainsi, le très mauvais classement des villes ne doit en rien occulter leur rôle social, ne serait-ce qu'en termes de mixité et d'accueil des plus défavorisés. A contrario, les milieux périurbains, socio-économiquement de plus en plus privilégiés, assurent de moins en moins cette fonction, compte tenu notamment d'un coût de l'immobilier et du foncier de plus en plus élevé et de la faiblesse, volontaire ou non, de leur parc de logements locatifs et de logements sociaux. En d'autres termes, l'inégalité des conditions de vie entre les villes et les espaces périurbains traduit également une opposition entre des espaces de mixité et des espaces plus homogènes, entre des espaces d'ouverture et des espaces de fermeture. Ce coût social des bonnes conditions de vie peut être mesuré par un indice d'hétérogénéité qui compare la distribution communale de variables caractérisant les logements et de variables sociodémographiques au référent régional. Cette mesure, qui nécessitera des développements méthodologiques ultérieurs, confirme cependant le caractère très sélectif des espaces périurbains et l'hétérogénéité sociodémographique des espaces les plus fortement urbanisés. Au-delà de l'opposition se dessine en filigrane une notion de complémentarité entre ces espaces, dans le cadre du cycle de vie des individus et des ménages. Mais cette complémentarité n'est soutenable à terme que si le coût social des bonnes conditions de vie est supporté de manière solidaire, notamment par des transferts financiers des communes périurbaines vers les villes.

Le lien logements-population à l'échelle d'une ville. Une interaction évidente, une corrélation nulle : Villeurbanne 1968/99

Jean-François LÉGER*

À l'échelle locale, les liens qui unissent la population et le parc de logements sont « à la fois évidents et complexes » (Louchart, 1999, p. 325) :

- La relation est évidente car « dans les pays développés, pour qu'une ville voie sa population croître, il faut qu'elle connaisse une croissance de son parc immobilier. À l'inverse, une ville dans laquelle on détruit des logements sans les remplacer voit sa population décroître. D'une façon générale l'évolution d'une population urbaine dépend de l'évolution de son parc immobilier. C'est particulièrement vrai en ville nouvelle ou dans un quartier neuf » (Dittgen, 2008, p. 100).
- Mais elle est aussi complexe car dans les villes centres par exemple, les liens n'ont rien d'univoques (Louchart, 1999). Ainsi, à Paris, alors que le nombre de logements a augmenté de 100 000 unités (de 1,2 à 1,3 millions) entre 1954 et 1999, la population a perdu dans le même temps 700 000 habitants (de 2,8 à 2,1 millions) (Dittgen, 2005).

Comme le rappellent dans leur article C. Kersuzan, M. Caillot et C. Bergouignan⁽¹⁾, la spécialisation des villes centres dans les petits

* Institut de Démographie de l'Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 (IDUP)

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus globale sur la dynamique socio-démographique de la population villeurbannaise dans le contexte du Grand Lyon depuis 1968. Elle est financée par le Centre mémoires et société de la Ville de Villeurbanne. Elle bénéficie surtout du soutien et de la patience de son directeur, Xavier de la Selle, et de toute son équipe.

Les statistiques présentées sont issues d'une exploitation personnelle d'extractions des fichiers détails des sondages issus des recensements de population des années 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 que m'a transmis Alexandre Kish (Centre Maurice Halbwachs).

(1) Voir en particulier les pages 55-58 de ce volume.

logements en location destinés à des petits ménages (souvent des très jeunes adultes) explique une partie de cette dissociation entre les variations du parc immobilier et de la population. Mais la structure du parc de logements n'explique pas tout. Ainsi, à Villeurbanne⁽²⁾, en dépit de la conjugaison de l'augmentation considérable du nombre de logements et de la diminution de la proportion de petits logements, l'effectif de la population a connu une hausse assez faible entre 1968 et 1999. Une évolution favorable de la structure du parc de logements n'a donc pas eu l'effet attendu sur la croissance démographique locale.

Nous nous proposons de présenter dans cet article cette évolution et de mettre en évidence certaines des variables intermédiaires qui, tout en assurant le lien entre logements et population, expliquent aussi l'absence (dans ce cas) de corrélation entre l'évolution de ces deux grandeurs. Nous ne prétendons pas révéler l'existence de nouveaux facteurs intervenant dans le lien logements-population. En fait, ce qui nous paraît intéressant est d'appréhender ce dernier à une échelle locale car les chiffres sont, bien mieux qu'à un niveau très agrégé, particulièrement concrets. Ils « parlent » et permettent également de souligner, comme c'est le cas à Villeurbanne, les transformations parfois profondes de la société au niveau local.

Logements et population : données locales de cadrage

Toute population peut être décomposée en deux catégories : la population dite des « ménages ordinaires » et celle qualifiée par défaut de « hors ménage ordinaire ». Un « ménage ordinaire », au sens de

(2) Villeurbanne est après Lyon, ville avec laquelle elle compose le centre de l'agglomération lyonnaise, la plus grande commune du département du Rhône. Elle comptait 125 000 habitants en 1999, ce qui la classait parmi les trente plus grandes communes de France. Sur le plan démographique, elle présente les attributs d'une ville centre : sa pyramide des âges est quasiment la même que celle de Lyon. C'est à Villeurbanne que se situe le campus universitaire de La Doua qui accueille la quasi-totalité des étudiants de l'université Lyon 1 (sciences), ce qui explique cette surreprésentation commune à toutes les villes universitaires de jeunes âgés de 18-24 ans. Sur le plan socio-économique en revanche, ses caractéristiques sont celles d'une ville de banlieue populaire : en 1999, les cadres y étaient par exemple 1,5 fois moins nombreux en proportion qu'à Lyon et le revenu moyen des ménages de la commune était l'un des plus faibles du département. Cette commune originale de part sa taille, sa contiguïté avec une autre (très) grande ville (Lyon : 450 000 habitants environ) et ses caractéristiques socio-démo-économiques est donc difficile à classer. Cette singularité offre en tout cas la possibilité de s'interroger sur le lien logements-population à partir d'une situation rare pour une commune de cette taille située qui plus est au centre de l'une des plus grosses agglomérations de France.

l'INSEE, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Chacun de ces ménages comporte une personne de référence, le chef de ménage. Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou résidant en collectivités (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant « hors ménages ordinaires ».

A Villeurbanne, la population des ménages ordinaires représente la quasi-totalité de la population locale (au moins 95 %, quel que soit le recensement ; tableau 1). Les variations de la population villeurbannaise dépendent donc essentiellement de celles de la population des ménages ordinaires. Toutefois les évolutions du nombre de personnes résidant en dehors des ménages ordinaires ne sont parfois pas négligeables. Ainsi, au cours de la période 75/81, la baisse de l'effectif de cette population (- 1 000 en sept ans) a contribué à la moitié de la diminution du nombre de Villeurbannais au cours de cette période (- 2 000 au total sur cette période). Ces Villeurbannais vivant « hors ménage ordinaire » étaient au nombre de 5 200 en 1968. Cet effectif était à peu près le même en 1975 (5 400) avant de chuter au recensement de 1982 (4 400). Il a connu une augmentation importante entre 1990 et 1999 (+ 25 %), passant de 4 700 à près de 6 000 personnes en neuf ans. Cette variation explique près de 20 % de l'augmentation de la population villeurbannaise au cours des années quatre-vingt-dix.

Tableau 1. Population villeurbannaise selon le type de ménage

<i>Type de ménage</i>	1968	1975	1982	1990	1999
ordinaire	114 000	111 000	110 000	112 000	119 000
hors ménage ordinaire	5 000	5 000	4 000	5 000	6 000
Total	119 000	116 000	114 000	117 000	125 000

La population des « ménages ordinaires »⁽³⁾, compte tenu de son volume, reste toutefois celle qui explique les variations de l'ensemble de la population villeurbannaise. Après une baisse marquée entre 1968 et

(3) Dans la suite de cet article on assimilera, pour simplifier la lecture, le terme « ménage » à la notion de « ménage ordinaire ».

1975 (- 4 000 personnes), son effectif est resté relativement stable au cours des années 75/81 (- 1 000), avant d'augmenter à nouveau légèrement (+ 2 000 au cours des années quatre-vingt) puis de croître de manière spectaculaire entre 1990 et 1999 (+ 7 000 personnes).

A la fin des années quatre-vingt-dix, la population des ménages villeurbannais compte donc 5 000 habitants de plus que trente ans auparavant. Mais dans le même temps, le nombre de logements est passé de 43 200 à 63 500 (+ 20 300), et celui des résidences principales de 40 300 à 55 200 (+ 14 900) (tableau 2). Le nombre de ménages villeurbannais a donc augmenté trois fois plus que celui de la population des ménages. La variation non négligeable de cette dernière (+ 4 %) en masque donc une autre, spectaculaire, qui a bouleversé la physionomie démographique de la commune.

Tableau 2. Nombre de logements et de résidences principales

Type de ménage	1968	1975	1982	1990	1999
Logements	43 200	47 400	52 000	55 000	63 500
<i>dont résidences principales</i>	40 300	42 900	46 900	49 600	55 200

L'évolution de la taille des ménages : une véritable révolution

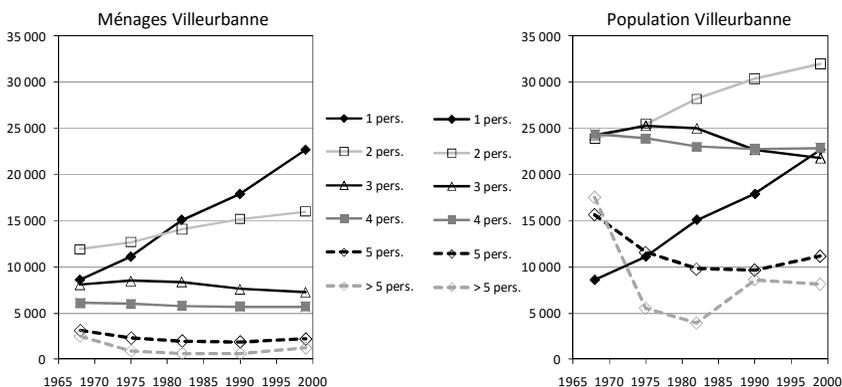
En 1968, Villeurbanne comptait 8 600 ménages de une personne. En 1999, on en dénombrait plus de 22 600, soit 14 000 de plus que trente ans auparavant. A la fin des années soixante, un ménage sur cinq (21 %) était composé d'une seule personne. En 1999, cette proportion dépasse les 40 % ! Comme dans le même temps le nombre de ménages de deux personnes a lui aussi augmenté (certes, plus timidement, passant de 12 000 à 16 000 en trente ans) et que l'effectif de ménages de plus de deux personnes n'a cessé de diminuer, la proportion de petits ménages (une ou deux personnes) a fait un bond spectaculaire, passant de 51 % à 70 %. En d'autres termes, plus des deux tiers des ménages villeurbannais sont de très petite taille (moins de trois personnes).

En 1999, près d'un villeurbannais sur cinq (19 %) occupe seul son logement. Trente ans auparavant, en 1968, moins d'un habitant sur dix se trouvait dans cette situation. A la fin des années quatre-vingt-dix,

près d'un villeurbannais sur deux (46 %) habitait au sein d'un ménage comptant moins de trois personnes (contre moins de 30 % en 1968).

En 1968, le type de ménage le plus fréquent était celui composé de deux personnes (30 % des 40 300 ménages). On trouvait ensuite quasiment autant de ménages de une personne que de trois personnes (respectivement 20 % et 21 %). Enfin, les grands ménages (au moins cinq personnes) étaient aussi nombreux que ceux de quatre personnes (respectivement 14 % et 15 %).

Figure 1. Evolution du nombre de ménages et de la population des ménages villeurbannais selon la taille de ces derniers



Note de lecture : Le nombre de ménages villeurbannais composé de deux personnes est passé de 12 000 à plus de 15 000 en trente ans [graphique de gauche]. Cette variation a entraîné l'augmentation du nombre de personnes habitant au sein d'un ménage de deux personnes, de 24 000 en 1968 à 32 000 en 1999 [graphique de droite].

La figure 1 montre bien que la croissance des ménages de une et deux personnes a suivi une progression de type linéaire. Elle est toutefois nettement plus importante pour les ménages de une personne : en moyenne, entre 1968 et 1999, l'augmentation du nombre de ménages de une personne est de 450 unités par an tandis qu'elle est de 260 pour les ménages de deux personnes.

L'évolution de l'effectif des petits ménages contraste avec celle des ménages de taille moyenne (3 ou 4 personnes) et des grands ménages (au moins cinq personnes), dont le nombre est moins élevé en 1999 qu'il ne l'était à la fin des années quatre-vingt-dix. Le rythme de cette décroissance présente quelques variantes :

- le nombre de ménages de trois personnes a légèrement augmenté entre 1968 et 1975 (+ 50 en moyenne chaque année) avant de stagner jusqu'en 1982 puis de décroître de manière régulière par la suite (- 60 en moyenne chaque année) ;
- le nombre de ménages de quatre personnes a légèrement diminué entre 1968 et 1975 (- 15 en moyenne chaque année), puis plus nettement au cours de la période intercensitaire suivante (-35 en moyenne). Depuis 1982, le nombre de ce type de ménage est constant (environ 5 700).
- enfin, les grands ménages ont connu une chute spectaculaire entre 1968 et 1975 (- 340 en moyenne par an). Le rythme de cette baisse s'est par la suite ralenti (- 175 entre 1975 et 1982) avant que le nombre de ce type de ménage ne stagne au cours des années 82/89, puis augmente à nouveau au cours des années quatre-vingt-dix (+ 100 par an en moyenne).

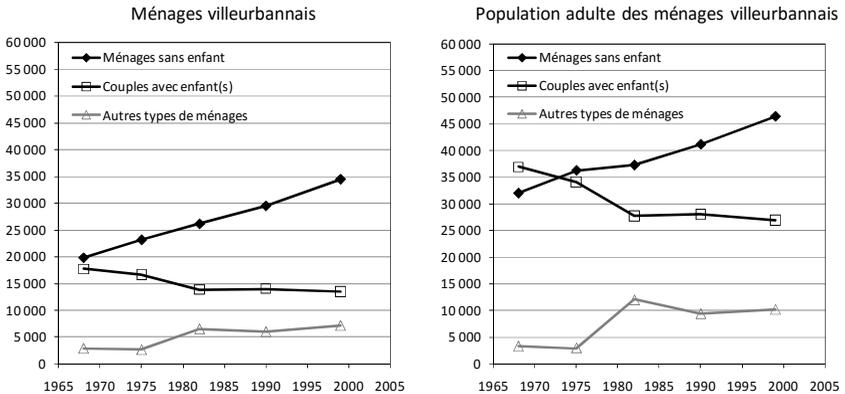
En 1999, le nombre de personnes résidant dans des grands logements est donc très inférieur à celui qu'il était en 1968 (respectivement 19 300 et 33 200). Et alors que les Villeurbannais, à la fin des années soixante, étaient un peu plus nombreux à résider dans des grands ménages que ceux vivant seuls ou au sein de ménages de deux personnes (32 500), on comptait en 1999 près de trois fois plus de Villeurbannais vivant au sein de petits ménages qu'au sein de grands ménages. Les petits ménages accueillent à la fin des années quatre-vingt-dix près d'un villeurbannais sur deux (46 %) tandis que moins d'un villeurbannais sur trois (29 %) étaient dans ce cas trente ans auparavant.

En 1968, les personnes vivant seules étaient minoritaires à Villeurbanne : elles représentaient moins d'un habitant sur dix (8 %). En 1999, elles sont aussi nombreuses que celles vivant dans des ménages de deux, trois ou quatre personnes et représentent un habitant sur cinq (19 %). Seules les personnes appartenant à un ménage de deux personnes sont plus représentées (27 %). En d'autres termes, quand on croise un villeurbannais (tous âges confondus) dans la rue, il existe une chance sur cinq pour qu'il vive seul. A l'opposé, la part des personnes résidant au sein de grands ménages a été divisée par deux en trente ans (de 29 % en 1968 à 16 % en 1999).

On a donc assisté au cours de la période 68/98 à une modification profonde de la population villeurbannaise. Un déplacement s'est opéré

puisque de familiale, la population tend de plus en plus à se densifier en ménages sans enfant (figure 2).

Figure 2. De moins en moins de familles à Villeurbanne



Note de lecture : Le nombre de ménages sans enfant (personnes seules et couples sans enfant) est passé de 20 000 en 1968 à près de 35 000 en 1999 [figure de gauche]. Le nombre d'adultes appartenant à des ménages sans enfant a pour sa part progressé de près de 15 000 personnes (de plus de 30 000 en 1968 à 45 000 en 1999) [figure de droite].

En 1968, on comptait presque autant de ménages sans enfant que de couples avec enfants (respectivement 20 000 et 18 000 environ). En 1999, on comptait 2,5 fois plus de ménages sans enfant que de ménages composés de couples avec enfants (respectivement près de 35 000 et 14 000). A la fin des années quatre-vingt-dix, près des deux tiers (63 %) des ménages villeurbannais ne compte aucun enfant (contre 49 % en 1968), tandis que les ménages avec enfant(s) représentent à peine un quart (24 %) de ces ménages (44 % en 1968). La baisse de la proportion des familles « classiques » (un couple avec des enfants) parmi les ménages est accentuée par le doublement (de 3 000 à 6 500), en trente ans, des familles monoparentales qui composent la plus grande partie des « autres types de ménage »⁽⁴⁾.

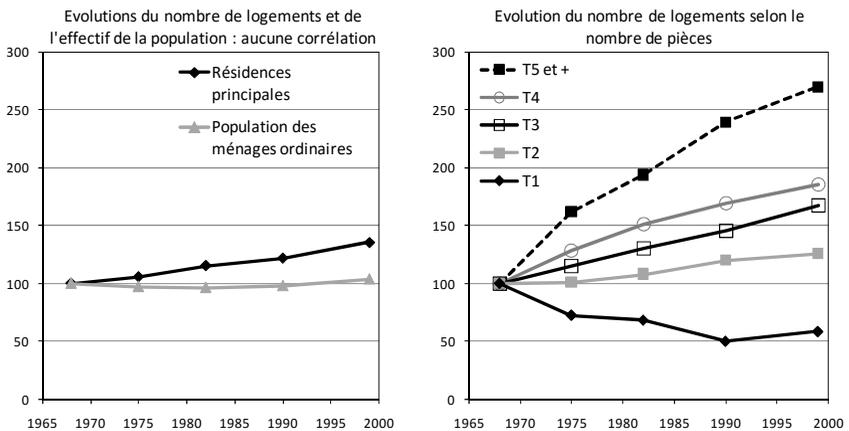
Cette évolution est encore plus spectaculaire quand on s'intéresse à la population adulte résidant à Villeurbanne. En 1968, la majorité (51 %) de ces adultes était en couple avec enfant(s). Ils sont moins d'un tiers (32 %) dans cette situation en 1999. Dans le même temps, la part des adultes

(4) En 1999, les familles monoparentales représentent près de 80 % des « autres ménages » villeurbannais.

habitant au sein de ménages sans enfant est passée de 44 % à 55 %. A la fin des années quatre-vingt-dix, plus d'un adulte villeurbannais sur deux habite au sein d'un ménage sans enfant. On note également en 1999 que plus d'un adulte sur dix réside dans un « autre type de ménages » (contre 5 % en 1968). Il s'agit le plus souvent, comme nous l'avons noté précédemment, de personnes résidant seules avec leur(s) enfant(s).

Cette transformation radicale de la structure des ménages explique que l'augmentation importante du nombre de logements entre 1968 et 1999 (de 43 000 à 63 500) ne se soit pas concrétisée par une croissance plus nette de la population villeurbannaise. Il y a certes plus de logements en 1999 qu'en 1968, mais le nombre moyen d'occupants par logement a baissé, passant de 2,8 à 2,2 en trente ans. Il y a donc, comme le montre bien la figure 3, une absence de corrélation entre l'évolution du nombre de résidences principales et la variation de la population des ménages ordinaires.

Figure 3. Evolution (base 100 en 1968) de la population des ménages, du nombre de logements et du nombre de logements selon leur taille



Note de lecture : Pour 100 résidences principales en 1968, on en compte près de 140 en 1999 [figure de gauche]. Pour 100 logements de 4 pièces en 1968, on en compte plus de 180 en 1999, soit près de deux fois plus [figure de droite].

Mais peut être sont-ce les caractéristiques du parc de logements qui expliquent le poids considérable des petits ménages dans l'évolution de la population villeurbannaise ? Si le nombre de petits logements (qui accueillent surtout des petits ménages) avait augmenté, on pourrait continuer de faire le lien entre logements et évolution démographique.

Mais ce n'est pas ce que l'on observe, bien au contraire. En effet, seul le nombre de logements de une pièce a diminué en trente ans (- 40 %), tandis qu'à l'opposé, on compte en 1999 près de trois fois plus de très grands logements qu'en 1968. D'ailleurs, on observe que la croissance de l'effectif des logements est d'autant plus importante que les logements sont grands (figure 3) : le nombre de logements de deux pièces a été multiplié par 1,3 en trente ans, celui des T3 par 1,7, celui des T4 par 1,9 et celui des logements de plus de 4 pièces par 2,7.

Les petits ménages sont donc devenus de plus en plus nombreux alors que le parc immobilier de la commune comptait en proportion de moins en moins de petits logements (tableau 3). Les T1 et T2 représentaient ainsi plus de la moitié du parc immobilier en 1968 (52 %) ; ils ne constituaient plus que le tiers de ce même parc en 1999. A la fin des années quatre-vingt-dix, le tiers des ménages réside dans des logements comportant au moins trois pièces.

Tableau 3. Evolution de la répartition (en %) des logements selon leur taille

<i>Taille des logements</i>	<i>1968</i> (N = 40 300)	<i>1975</i> (N = 42 900)	<i>1982</i> (N = 46 900)	<i>1990</i> (N = 49 600)	<i>1999</i> (N = 55 200)
T1	27%	19%	16%	11%	12%
T2	25%	24%	23%	24%	23%
T3	25%	27%	28%	30%	31%
T4	18%	22%	23%	25%	24%
T5 et +	6%	8%	9%	11%	11%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

On observe donc une sorte de paradoxe puisque la population habitant au sein des petits ménages a augmenté alors que la proportion de logements d'au moins trois pièces est bien plus élevée en 1999 qu'en 1968. Comment comprendre, par conséquent, la faible croissance de la population villeurbanaise en dépit d'une augmentation importante, non seulement du nombre de logements, mais aussi de la proportion de logements susceptibles d'accueillir des ménages de taille moyenne voire importante ?

Des ménages plus petits dans des logements plus grands

La taille des ménages selon le type de logement

Le nombre moyen de personnes par ménage à Villeurbanne a diminué de manière considérable entre 1968 et 1999 (- 21 %), ce qui est comparable à la tendance observée à l'échelle nationale au cours de la même période (Jacquot, 2007). Cette baisse, alors que l'évolution de la structure des logements était au contraire favorable à une augmentation de la taille moyenne des ménages, ne peut être expliquée que par une diminution du nombre de personnes au sein de chaque type de logements (tableau 4).

Tableau 4. Evolution du nombre moyen de personnes par ménage selon la taille des logements

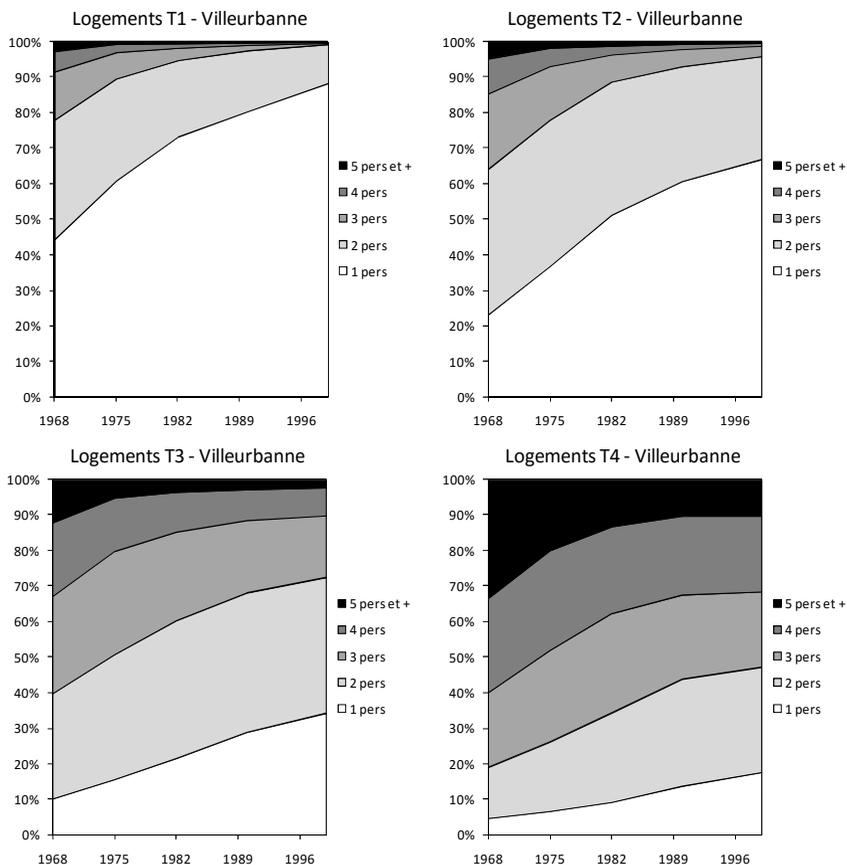
<i>Année du RP</i>	<i>T1</i>	<i>T2</i>	<i>T3</i>	<i>T4</i>	<i>T5 et +</i>	Ensemble
1968	1,9	2,4	3,0	4,0	5,1	2,8
1975	1,5	2,0	2,6	3,5	4,7	2,6
1982	1,3	1,7	2,4	3,2	4,0	2,4
1990	1,2	1,5	2,2	2,9	3,8	2,3
1999	1,1	1,4	2,1	2,8	3,6	2,2

Cette diminution est la plus marquée au sein des logements de petite taille. La taille moyenne des ménages résidant dans les logements de une ou deux pièces a baissé de plus de 40 %. Cette baisse, bien que moins importante pour les T3, les T4 et les logements de plus de quatre pièces (environ 30 %) est également très forte. La croissance de la proportion de grands logements a ralenti la diminution de la taille moyenne des ménages. En effet, si la structure des logements était restée la même qu'en 1968, le nombre moyen de personnes par ménage serait en 1999 de 1,9 personne.

En moyenne, on compte près d'une personne de moins dans les logements de une et trois pièces, une de moins dans les logements de deux pièces, et entre une et 1,5 personne en moins dans les logements de quatre et de cinq pièces et plus. Ces indicateurs moyens, bien que

déjà très « parlants », masquent pourtant des variations de structure des ménages spectaculaires (figure 4).

Figure 4. Evolution de la taille des ménages selon nombre de pièces des logements



Note de lecture : La part des ménages d'une personne au sein des logements de une pièce (T1) est passée de 45 % en 1968 à près de 90 % en 1999. Celle des ménages de deux personnes a été réduite de 35 % à 10 % environ. Les ménages de moins de trois personnes occupent donc en 1999 la totalité ou presque des logements de une pièce (contre moins de 80 % en 1968).

Par exemple, en 1999 :

- la quasi-totalité des logements de une pièce est occupée par des personnes vivant seules, alors qu'à la fin des années soixante, plus de la moitié de ces logements était occupée par des ménages

composés d'au moins deux personnes. La part des ménages de une personne a été multipliée par trois dans les logements de deux à quatre pièces ;

- dans les T2, ils représentent en 1999 plus des deux-tiers (67 %) des ménages résidant dans ce type de logement. Dans ces derniers, on ne compte d'ailleurs quasiment plus, en 1999, de ménages de plus de deux personnes alors qu'ils représentaient encore plus du tiers des ménages en 1968 ;
- dans les logements de trois pièces, les ménages les plus nombreux en 1999 sont ceux de deux personnes (38 %), suivis de ceux d'une personne (34 %). A la fin des années quatre-vingt dix, près des trois quarts (72 %) de ces logements de trois pièces comptent moins de trois personnes, alors qu'ils ne constituaient « que » 40 % des ménages résidant dans les logements de cette taille en 1968 ;
- enfin, dernière évolution importante : dans les logements de quatre pièces, on compte en 1999 presque autant de ménages de une personne (18 %) que de ménages de trois (21 %) et quatre (21 %) personnes ! Avec 30 %, les ménages de deux personnes sont les plus représentés dans ces logements qui sont, en principe, le plus souvent destinés à des couples avec deux ou trois enfants. Certes, à la fin des années soixante, des petits ménages (une ou deux personnes) occupaient déjà ce type de logement, mais ils ne représentaient alors qu'à peine 20 % des ménages résidant dans les logements de quatre pièces. En 1999, près d'un logement de ce type sur deux (48 %) est occupé par un petit ménage.

Les évolutions constatées au cours de ces trente dernières années conduisent toutefois à émettre l'hypothèse que la tendance à la réduction de la taille moyenne des ménages au sein de chaque type de logement arrive à son terme. On peut d'ailleurs faire une projection de ce que pourrait être la structure des ménages villeurbannais selon le type de logement à la fin de ce processus, qui semble se situer autour de 2020 (figure 5, p. 172). En prolongeant les tendances observées au cours de ces trente dernières années, qui présentent une remarquable constance et sont marquées par une forte inertie, on parviendrait ainsi à la situation suivante :

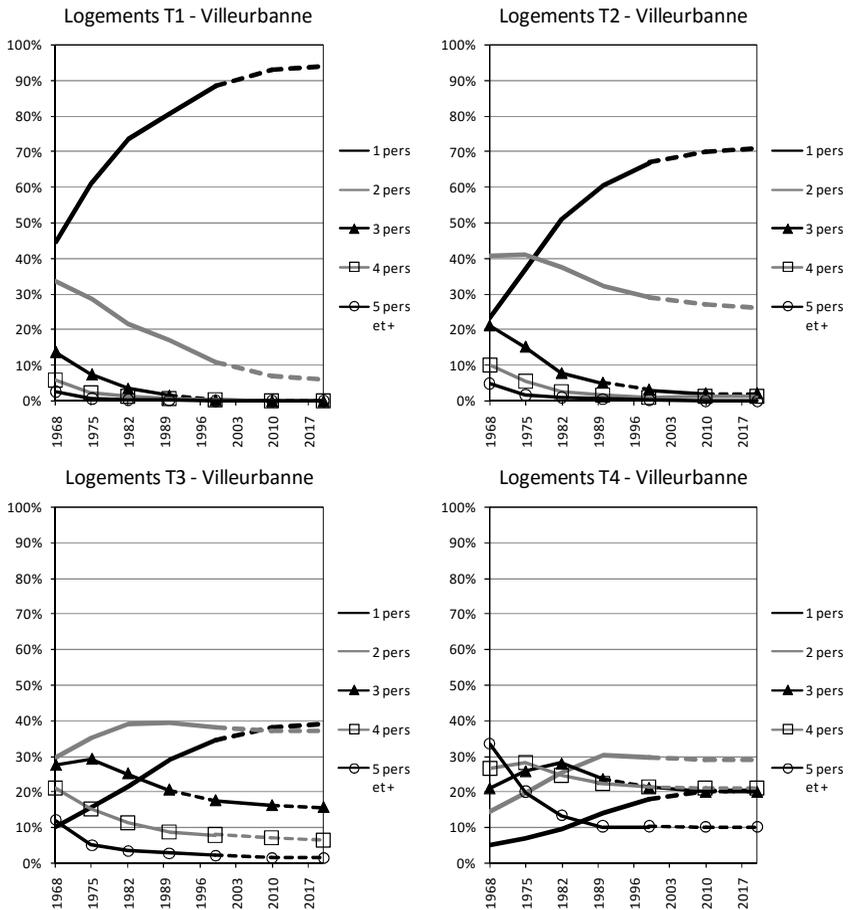
- la quasi-totalité (environ 95 %) des logements de une pièce serait occupée par des ménages d'une personne ;
- les ménages de une personne seraient également les plus nombreux à occuper les logements de deux pièces (environ 70 %). Les ménages de plus de deux personnes disparaîtraient quasiment de ce type de logement ;
- dans les logements de trois pièces, les ménages de plus de deux personnes seraient très nettement minoritaires (20 % environ), les ménages de une et deux personnes se répartissant équitablement le reste des logements (40 % chacun environ) ;
- enfin, les grands logements ne seraient plus « réservés » aux couples avec enfants. La moitié de ces grands logements serait occupée par des ménages de une (20 % environ) et deux personnes (30 % environ).

On peut représenter cette même évolution de manière encore plus saisissante. La figure 6 (cf. p. 173), qui présente les statistiques de la figure 5 de manière différente (en cumulant les proportions de chaque type de ménage au sein des logements d'une taille donnée) révèle, d'une part, à quel point les petits ménages sont déjà et « risquent » de demeurer prépondérants au sein de la population villeurbannaise et, d'autre part, que ce modèle se diffuse (avec des nuances, certes) quelle que soit la taille des logements.

Bien sûr, il ne s'agit là que d'hypothèses. Mais ces projections, fondées sur la prolongation des tendances statistiques lourdes de ces trente dernières années, montre que la dynamique « d'atomisation » des ménages semble atteindre ses limites. A terme, à structure du parc de logements constant (proportions de T1, T2,... constantes) et si aucun événement ne vient modifier ce modèle⁽⁵⁾, les personnes seules représenteraient 45 % des ménages villeurbannais (41 % en 1999) ; ceux de deux personnes 25 % (29 % en 1999). En somme, en 2020, il devrait donc y avoir, en proportion, autant de petits ménages (moins de trois personnes) qu'en 1999 (60 %).

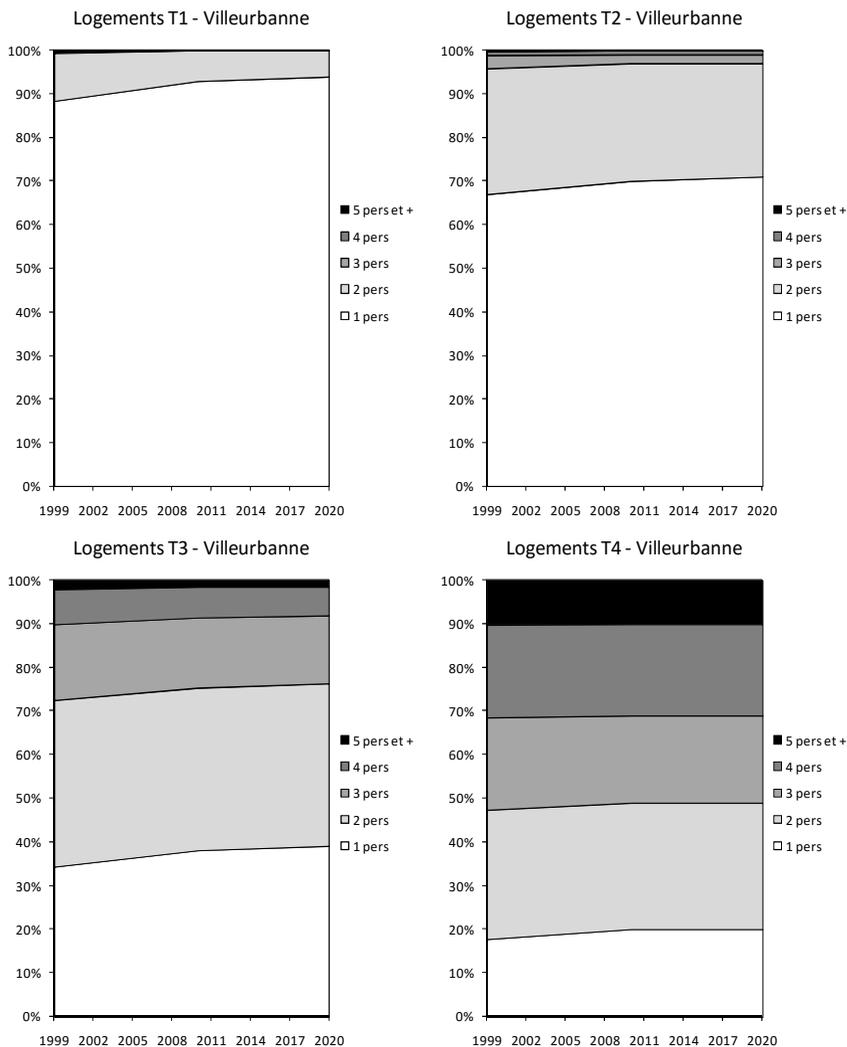
(5) L'évolution du marché de l'immobilier (augmentation considérable des prix) entre 1999 et 2007 peut toutefois avoir ralenti, et pourquoi pas, légèrement inversé ce processus. Les résultats du recensement rénové de 2006 (qui n'étaient pas encore diffusés au moment de la rédaction de cet article) permettront de se faire une première idée.

Figure 5. Projections à l'horizon 2020 de la taille des ménages selon le type de logement



Note de lecture : Dans les T1, à l'horizon 2020, la proportion de ménages de une personne devrait tendre vers 95 % ; celle des ménages de 2 personnes devrait se stabiliser autour des 5 %. Dans les T2, les ménages de une personne devraient occuper 70 % des logements de cette taille à l'horizon 2020, etc..

Figure 6. Les ménages de plus de deux personnes : une espèce en voie de disparition ? Une projection à l'horizon 2020



Note de lecture : Dans les T1, à l'horizon 2020, il ne devrait plus y avoir que des ménages de une ou deux personnes (respectivement 95 % et 5 %). Les T2 devraient également, à terme, être quasi totalement occupés par des ménages de une (70 %) et deux personnes (25 %).

Les logements occupés par les ménages

On peut appréhender ces évolutions du point de vue des ménages et non plus des logements (figure 7). L'analyse de la répartition des ménages distingués selon leur taille en fonction du type de logement occupé montre, différemment, à quel point les besoins en matière de logement ont évolué au cours de la période 1968-1999⁽⁶⁾.

Le cas des ménages de une personne est de ce point de vue très significatif. En 1968, près de 60 % des personnes résidant seules occupaient un logement de une pièce ; ils ne sont plus que 25 % dans ce cas. Le T1, qui était le type de logement couramment occupé par les personnes seules, est en 1999 supplanté par les T2 (37 %) et même les T3 (26 %). Plus d'une personne seule sur dix (13 %) réside même, à la fin des années quatre-vingt-dix, dans des logements d'au moins quatre pièces (contre 5 % en 1968). Il semble toutefois que l'on ait atteint les limites de cette spectaculaire évolution. Entre 1990 et 1999, la répartition des ménages de une personne selon la taille du logement occupé n'a pas varié.

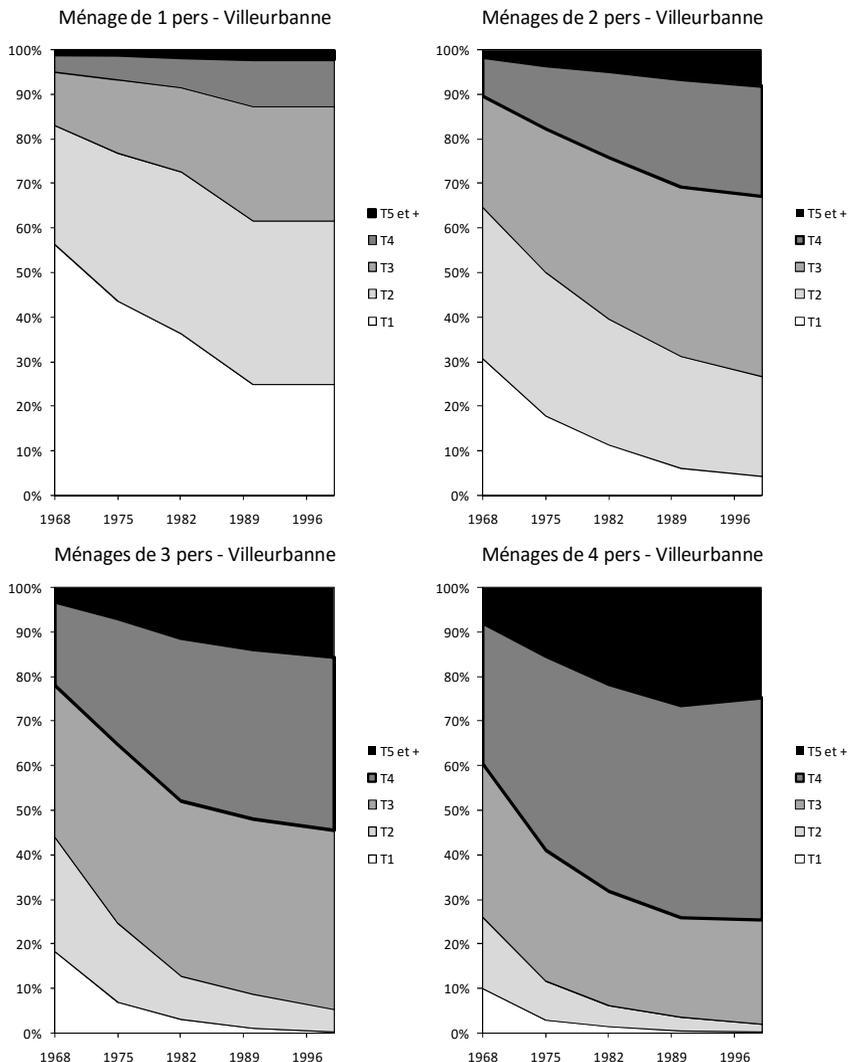
Pour les autres types de ménages, les évolutions ont également nettement ralenti entre 1990 et 1999, après des variations très fortes auparavant, notamment au cours des années soixante-dix. On peut tout d'abord noter que quasiment plus aucun ménage composé d'au moins deux personnes ne réside, en 1999, dans un logement de une pièce. A la fin des années soixante, le T1 était pourtant le type de résidence de près d'un tiers des ménages de deux personnes, de près de 20 % de ceux de trois personnes, tandis que 10 % des ménages de quatre personnes occupaient un tel type de logement.

Pour les ménages de deux personnes, la norme résidentielle s'est déplacée des petits logements (T1 et T2) vers les logements de taille moyenne (T3 et T4). Ainsi, alors que près des deux tiers (65 %) de ces ménages occupaient un logement de moins de trois pièces en 1968, la même proportion occupait trente ans plus tard un logement de plus de deux pièces. L'évolution est analogue pour les ménages de trois personnes. Tandis que près de la moitié d'entre eux résidait dans des

(6) Notons également que ces besoins ont rencontré à partir de la fin des années soixante, comme partout en France, une offre toujours croissante de logements, qui, en réduisant la pression sur ces derniers, a donné l'opportunité à de nombreux ménages d'occuper des résidences principales plus grandes.

petits logements (surtout des T2) en 1968 (44 %), plus des trois quarts (79 %) occupait un logement de taille moyenne (T3 ou T4) en 1999.

Figure 7. Evolution de la répartition des ménages distingués selon le nombre de personnes en fonction de la taille du logement



Note de lecture : Tandis que près de 60 % des ménages de une personne résidaient dans des T1 en 1968, ils ne sont plus que 25 % dans ce cas en 1999. Ils sont devenus proportionnellement plus nombreux à occuper des T2 (de 30 % à 40 % environ) et des T3 (de 10 % à 30 % environ).

Enfin, les ménages de quatre personnes ont également suivi ce mouvement. En 1968, les deux tiers de ces ménages résidaient dans des logements de taille moyenne, se répartissant également entre T3 et T4. Trente ans plus tard, la moitié exactement des ménages de quatre personnes réside dans des T4 et ils sont aussi nombreux à occuper des grands logements (T5 et plus) que des T3 (respectivement 24 % et 23 %). Une autre statistique est impressionnante pour ce type de ménage : en 1968, un quart d'entre eux occupait des logements de moins de trois pièces. On n'en comptait plus que 2 % en 1999.

Comme c'est aussi le cas à l'échelle nationale (Jacquot, 2007), les Villeurbannais disposent donc de plus d'espace domestique en 1999 que trente ans auparavant (tableau 5), en particulier au sein des petits ménages.

Tableau 5. Evolution du nombre moyen de pièces par personne selon la taille du ménage

<i>Taille du ménage</i>	1968	1975	1982	1990	1999
1 pers	1,7	1,9	2,0	2,2	2,3
2 pers	1,1	1,3	1,4	1,5	1,6
3 pers	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2
4 pers	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
5 pers	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9
6 pers	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7

Mais plus significatif est le fait qu'à la fin des années quatre-vingt-dix, les personnes résidant au sein de ménages de deux à quatre personnes disposaient en moyenne d'au moins une pièce chacune. Ces variations marquent le pas depuis le début des années quatre-vingt-dix, au moins pour les ménages de plus de deux personnes, ce qui n'était pas encore le cas pour les petits ménages, notamment ceux de deux personnes. On peut trouver dans ces résultats une expression de l'individualisme contemporain, y compris au sein des familles, dont l'essor commence précisément à la fin des années soixante⁽⁷⁾.

(7) On pourra par exemple se reporter à certains des travaux de François de Singly (2000, 2006). On peut aussi s'interroger sur la signification sociologique de la stagnation, depuis le début des années quatre-vingt-dix, de l'évolution des pratiques résidentielles. Ne pourrait-elle

Les effets de l'adoption de nouvelles normes résidentielles et du vieillissement de la population

Cette diminution du nombre moyen de personnes par ménage peut être expliquée par deux phénomènes :

- l'un, que l'on pourrait qualifier de nature sociologique, consiste en l'émergence d'un nouveau modèle résidentiel laissant à chacun, au sein du logement, un espace plus important. Ce mouvement, comme nous venons de le suggérer, est l'une des expressions de ce besoin de pouvoir continuer de se réaliser individuellement, même au sein du couple ou de la famille ;
- l'autre, de nature démographique, correspond au vieillissement de la population au sein des logements. L'exemple type de ce vieillissement de la population des logements est le suivant : un couple arrive jeune avec ses deux enfants ($N = 4$), qui finissent par quitter le domicile ($N = 2$), puis l'un des deux conjoints décède ($N = 1$). Certes, la population des logements se renouvelle et atténue les effets de ce schéma. Il n'empêche qu'il a sa part dans la diminution de la taille moyenne des ménages.

On peut essayer de distinguer ces deux effets afin de saisir leur part respective dans l'évolution de la taille des ménages.

L'effet des nouvelles normes résidentielles

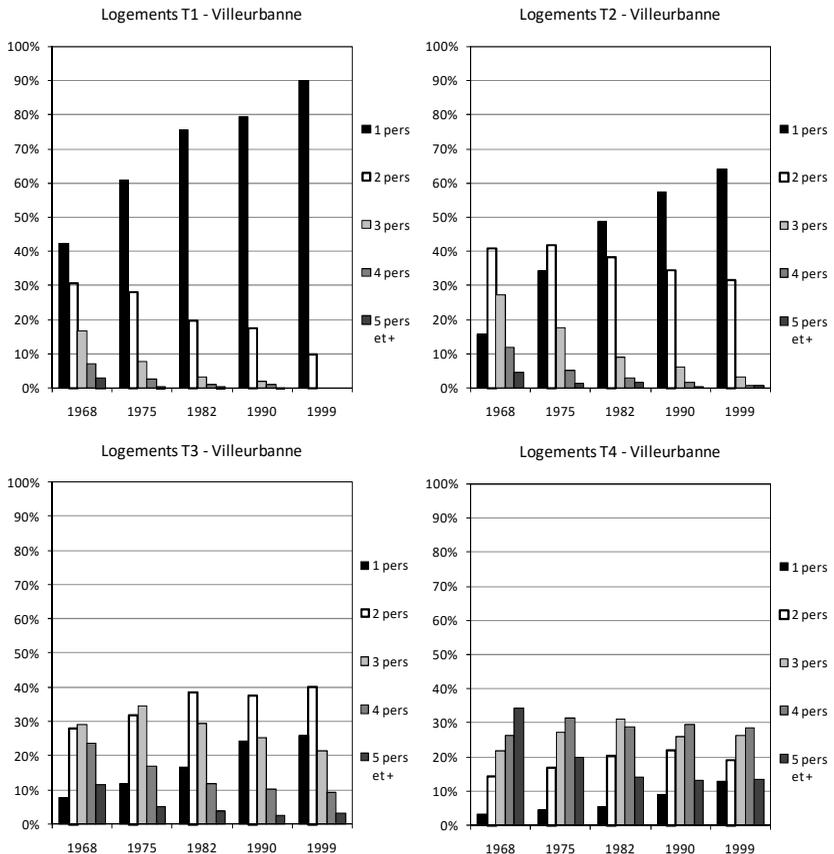
Pour appréhender les nouveaux comportements résidentiels, deux possibilités sont offertes à partir des données du recensement :

- la première consiste à analyser l'évolution des modalités d'occupation des nouveaux logements livrés au cours de chaque période intercensitaire. Par exemple, lors du recensement de 1968, on s'intéresse à la manière dont les ménages d'une personne se répartissent entre les T1, T2, T3 et T4 et plus livrés à Villeurbanne au cours des années 1962-1967. On fait la même analyse pour les ménages de deux, trois, etc. personnes. La même opération est renouvelée à chaque recensement. L'unité d'analyse est ici ce que l'on qualifiera de « logement récent » (figures 8 et 9) ;

pas être comprise comme l'effet d'une stabilisation de cette montée de l'individualisme, comme si un nouvel équilibre (une nouvelle norme) était en passe de s'imposer ?

- la seconde se polarise sur les ménages arrivés à Villeurbanne au cours de la période intercensitaire précédente, quelle que soit la date de construction du logement occupé. Par exemple, en 1968, on va regarder quel type de logement (T1, T2, etc.) occupent les ménages de une, deux, etc. personnes arrivés dans la commune entre 1962 et 1968. L'unité d'analyse est ici ce que l'on nommera « nouveau ménage » (figure 10).

Figure 8. Taille des ménages arrivant dans les logements récents



Note de lecture : Les logements récents ont été livrés au cours des années 62/67 pour le recensement de 1968, 68/74 pour celui de 1975, 75/81 pour celui de 1982, 82/89 pour celui de 1990 et 90/98 pour celui de 1999. Au recensement de 1968, les logements récents de une pièce accueillent plus de 40 % de ménages de une personne, 30 % environ de ménages de deux personnes, etc.

Sans surprise, on constate que depuis 1968 les ménages occupant des logements récents sont de plus en plus petits (figure 8). Ainsi, alors qu'un peu plus de 40 % des T1 construits au cours des années soixante (plus précisément 62/67) sont occupés en 1968 par des ménages de une personne, la quasi-totalité des logements de cette taille construits au cours des années quatre-vingt-dix (90/98) est occupée en 1999 par des ménages de une personne. Cette évolution a été quasiment constante au cours de la période 68/98. En 1999, les logements récents de une pièce n'accueillent plus aucun ménage de plus de deux personnes, alors que cette situation, bien que minoritaire, n'était pas rare en 1968 : un quart (26 %) de ce type de logement était occupé par des ménages composés d'au moins trois personnes.

Ce type de ménage a également quasiment disparu, en 1999, des nouveaux logements de deux pièces : seulement 4 % des T2 construits au cours des années quatre-vingt-dix sont occupés en 1999 par des ménages de plus de deux personnes, alors qu'en 1968, 43 % des T2 récents accueillait de tels ménages. Avec une régularité de métronome, les logements de T2 sont devenus, de plus en plus, la « proie » des petits ménages : plus de 60 % des nouveaux T2 sont occupés par des personnes seules en 1999 (contre 16 % en 1968) et un tiers de ces mêmes nouveaux logements accueille des ménages de deux personnes en 1999 contre plus de 40 % en 1968.

Si la présence des ménages de deux personnes reste importante au sein des T2, elle est cependant en baisse constante depuis 1975. On peut s'attendre, dans les prochaines années, à un renforcement de cette tendance à moins que la hausse des prix dans l'immobilier n'affecte ce mouvement. On peut écrire exactement l'inverse quand on considère l'occupation des logements récents de 3 pièces. Les ménages de deux personnes représentaient en 1999 40 % des ménages occupant un T3 récent (contre 28 % en 1968).

Les nouveaux T3 sont en 1999 plus souvent occupés par les petits ménages que par ceux de taille moyenne ou de grande taille. Ainsi, un quart (26 %) des T3 livrés au cours des années quatre-vingt-dix est occupé en 1999 par des ménages de une personne (8 % seulement en 1968). Au total, les deux tiers des nouveaux T3 sont occupés par des ménages de une ou deux personnes en 1999, contre un peu plus d'un tiers (36 %) trente ans plus tôt. Les ménages auxquels ces logements

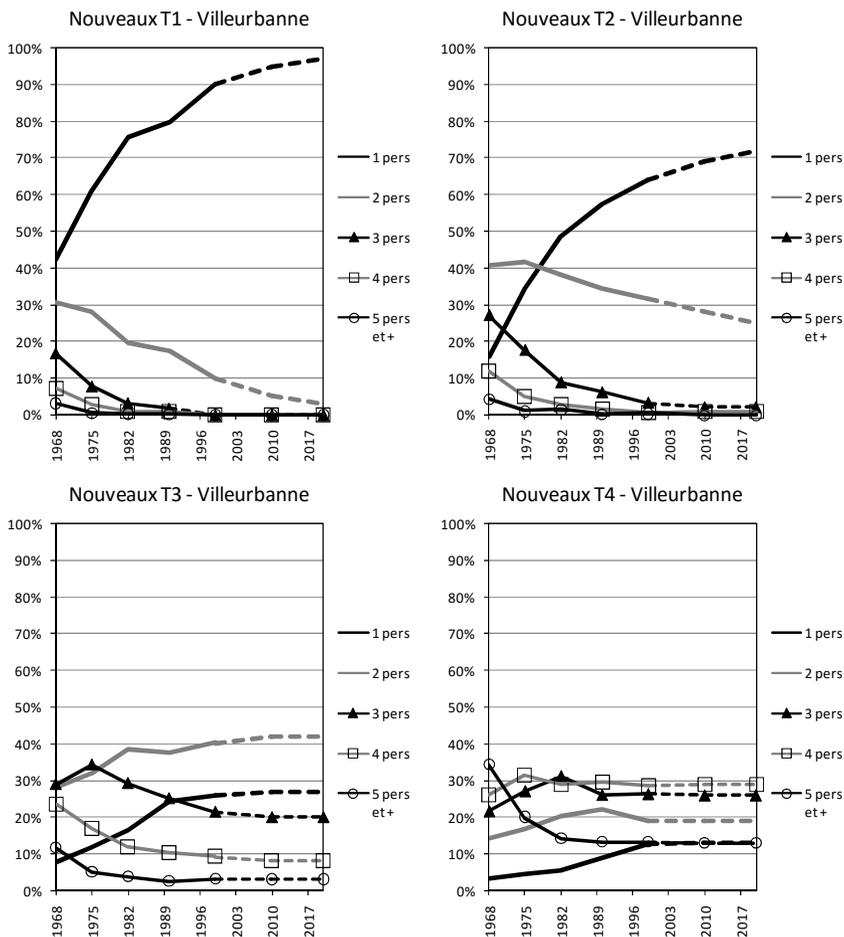
étaient initialement destinés (les ménages de trois et, à un degré moindre, de quatre personnes) ont donc été progressivement « écartés » de ce type de logement. Si les ménages de trois personnes représentent encore 21 % des ménages occupant des T3 récents en 1999 (29 % en 1968), les ménages composés d'au moins quatre personnes sont devenus très minoritaires dans ce type de logement : un nouveau T3 sur dix (12 %) est en effet occupé par ce type de ménage en 1999, alors qu'en 1968 cette catégorie représentait plus du tiers (35 %) des ménages résidant dans des nouveaux logements de trois pièces.

Il n'y a donc plus que dans les nouveaux logements de quatre pièces que les ménages de taille moyenne, ainsi que les grands ménages, sont majoritaires. Plus de 40 % des T4 récents sont occupés en 1999 par des ménages comportant au moins quatre personnes ; mais ils représentaient plus de 60 % des ménages résidant dans ce type de logement trente ans plus tôt. Cette diminution est en partie la conséquence de la diminution du nombre de très grands ménages (au moins cinq personnes), ce qui libère des opportunités pour des ménages plus petits, qui eux sont plus nombreux. Plus du quart (26 %) des T4 récents sont ainsi occupés en 1999 par des ménages de trois personnes (contre 22 % en 1968). On trouve également de plus en plus de petits ménages au sein de ces nouveaux logements de quatre pièces : plus d'un T4 récent sur dix (13 %) est occupé en 1999 par un ménage de une personne (3 % en 1968), et près de deux sur dix (19 %) par un ménage de deux personnes (14 % en 1968).

Les évolutions observées au cours de ces trente dernières années semblent se stabiliser. Les courbes relatives aux proportions de chaque ménage au sein des nouveaux logements semblent toutes atteindre leur valeur limite (c'est le cas des petits ménages dans les logements de une et deux pièces) quand ce n'est pas déjà fait (c'est le cas de la part respective de chaque type de ménage dans les T3 et les T4). Les projections, par simple prolongation des tendances passées, à l'horizon 2020, le soulignent bien⁽⁸⁾ (figure 9).

(8) Ces projections n'ont d'ailleurs pas d'autre objectif que de souligner le fait que l'évolution des comportements résidentiels semble atteindre un nouvel équilibre.

Figure 9. Projection de la répartition des ménages selon leur taille au sein des logements récents



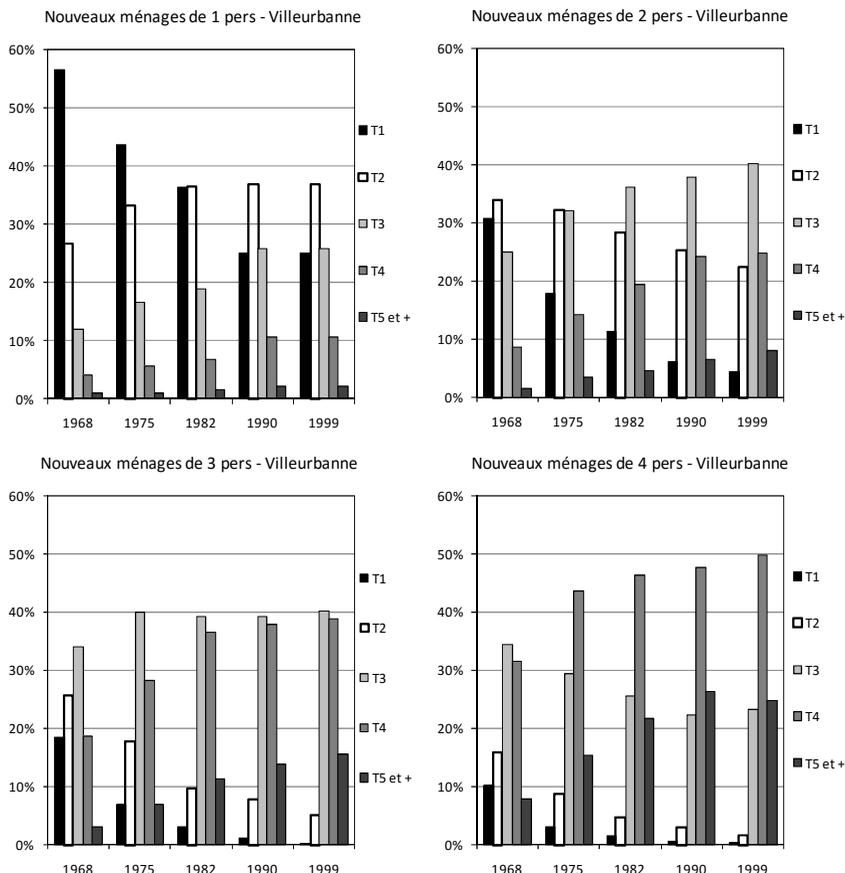
Une approche de l'évolution des comportements résidentiels à partir des choix faits par les ménages qui sont arrivés à Villeurbanne au cours de chaque période intercensitaire apporte des informations complémentaires (figure 10, cf. p. 183). Il apparaît ainsi nettement que l'occupation d'un T1 est devenue un choix que l'on pourrait presque assimiler à une option par défaut. Tandis que plus de la moitié (56 %) des nouveaux ménages composés de une personne résidait en 1968 dans un T1, ce n'est plus, trente ans plus tard, le cas que d'un quart des

personnes vivant seules arrivées à Villeurbanne au cours des années quatre-vingt-dix. Ce type de logement a été supplanté par le T2 (le choix de 37 % des nouveaux ménages de une personne en 1999, contre 27 % en 1968) et rattrapé par le T3 (de 12 % en 1968 à 26 % en 1999). Les choix résidentiels des nouveaux ménages de une personne sont marqués par une grande stabilité entre 1990 et 1999. Il semble donc que l'on ait atteint dès le début des années quatre-vingt-dix un nouveau modèle dans lequel les T2 sont préférés (à égalité) aux T1 et T3. Les T4 (10 % environ des nouveaux ménages) sont un choix plus rare, de même que les logements encore plus grands.

La distribution des nouveaux ménages de deux personnes en fonction de la taille du logement occupé tend également à se stabiliser. Alors que les deux tiers de ces ménages occupaient en 1968 des T2 ou des T1 (respectivement 31 % et 34 %), ils ne sont plus que 27 % dans ce cas en 1999. Quasiment plus aucun nouveau ménage de deux personnes ne réside à la fin des années quatre-vingt-dix dans un logement de une pièce. Ce sont dorénavant vers les T3 (40 %) et les T4 (25 %) que se tournent préférentiellement les nouveaux ménages de deux personnes. Cette transition résidentielle, proche de son terme, est spectaculaire : tandis que les deux tiers des nouveaux ménages optaient pour un petit logement au cours des années soixante (T1 ou T2), ils se tournent trente ans plus tard, dans les mêmes proportions (les deux tiers) vers les logements de taille moyenne (T3 et T4).

La plupart (80 %) des nouveaux ménages composés de trois personnes résidait en 1999 dans des logements de trois ou quatre pièces (respectivement 40 % et 39 %). Trente ans plus tôt, la même proportion se partageait (inégalement) entre les T1 (18 %), les T2 (26 %) et les T3 (34 %). Autre évolution significative : plus de la moitié (54 %) des nouveaux ménages occupait en 1999 un logement comportant au moins quatre pièces, alors qu'ils n'étaient que 22 % dans ce cas trente ans plus tôt. Enfin, la disparition totale des logements de une pièce comme option résidentielle pour les ménages de trois personnes résume assez bien cette recherche d'espace domestique pour chacun des membres du ménage. En 1968, 18 % des ménages de trois personnes arrivés au cours des années 62/67 occupaient un T1. En 1999, aucun ménage de cette taille arrivé dans la commune au cours des années quatre-vingt-dix n'occupe un tel logement.

Figure 10. Taille du logement occupé par les nouveaux ménages



Note de lecture : Les ménages récents sont arrivés à Villeurbanne au cours des années 68/74 pour le recensement de 1975, 75/81 pour celui de 1982, 82/89 pour celui de 1990 et 90/98 pour celui de 1999. En 1999, plus de 35 % des nouveaux ménages de 1 personne résidaient dans des T2 ; 25 % environ dans un T1, etc.

Le mouvement est le même pour les nouveaux ménages de quatre personnes. En 1968, le type de logement le plus souvent occupé était le T3 (34 %), juste devant les T4 (32 %). En 1999, la moitié des nouveaux ménages de quatre personnes résidait dans un T4 et un quart dans des logements comportant au moins cinq pièces. Les T1 (totalement) et les T2 (quasiment) ayant progressivement mais inexorablement disparu de l'horizon résidentiel de ce type de ménage, le quart restant réside dans des T3. Il semblerait, là encore, qu'on ait atteint en 1999 une sorte de

nouvel équilibre. Il est possible que la répartition des nouveaux ménages de quatre personnes selon la taille de leur logement n'évolue plus guère dans les années à venir.

Il convient toutefois de rester prudent. En effet, le choix de la taille d'un logement dépend de plusieurs autres facteurs que celui de la volonté d'avoir beaucoup d'espace. En particulier, le rapport entre l'offre et la demande est déterminant. Lorsque le nombre de logements disponibles dépasse la demande, il est plus aisé de faire un choix, ce qui peut favoriser le déplacement de cette demande vers de plus grands logements. En période de tension, le phénomène inverse peut s'observer.

Autre aspect, le montant des prix sur le marché immobilier (à l'achat comme à la location). Plus les prix au m² sont importants, plus il y a de chances pour que s'opère un mouvement de repli sur les logements de plus petite taille. Et inversement. La période récente (1999-2006), au cours de laquelle les prix ont considérablement augmenté, a donc pu ralentir, voire renverser, cette tendance à l'occupation de surface de plus en plus grande à taille de ménage constante. L'analyse des résultats issus du recensement rénové de 2006 permettra de préciser ces remarques.

Il se peut aussi que la variation des prix, en particulier la hausse, joue moins sur la taille des ménages qui occupent les logements (ou la taille des logements occupés par les ménages) que sur la composition sociale des nouveaux arrivants. L'augmentation des prix peut conduire les ménages les plus modestes à quitter la ville au profit de ménages plus aisés. Dans ce cas, ces départs sont l'expression d'une volonté de privilégier l'espace (et donc de rester fidèle au modèle qui se dégage au terme de la période 68/98). Le lieu de résidence est donc subordonné à l'espace dont on peut bénéficier compte tenu de moyens déterminés, plutôt que le résultat d'un ajustement de la surface à un budget fixe alloué au logement.

L'effet du vieillissement de la population

Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus à Villeurbanne n'a cessé d'augmenter depuis 1968, pour passer de près de 12 000 personnes en 1968 à plus de 18 000 en 1999. Cette augmentation a eu un effet sur la croissance du nombre de ménages, et ce d'autant plus que les ménages auxquels appartiennent les personnes âgées sont de petite taille

(tableau 6). Notons en préambule que la proportion de personnes âgées résidant dans des ménages ordinaires dépasse les 90 %. Rares sont donc les personnes âgées de plus de 65 ans à habiter dans un ménage collectif (maison de retraite) à Villeurbanne : on en comptait moins de 5 % en 1999.

Tableau 6. Répartition (en %) des personnes âgées de 65 ans et plus selon la taille du ménage

<i>RP</i>	<i>1 pers.</i>	<i>2 pers.</i>	<i>3 pers.</i>	<i>4 pers.</i>	<i>5 pers. et +</i>	Total
RP 68	29%	44%	10%	5%	3%	92%
RP 75	33%	46%	8%	3%	2%	92%
RP 82	39%	48%	7%	2%	1%	97%
RP 90	41%	48%	6%	1%	1%	97%
RP 99	40%	48%	5%	2%	1%	96%

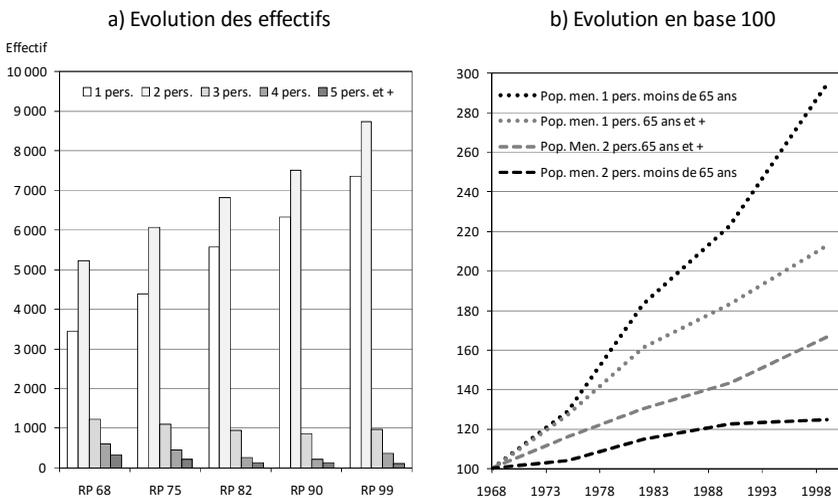
En 1968, une proportion non négligeable de personnes âgées résidait au sein de ménages de plus de deux personnes : près d'une personne sur cinq (18 %) était dans ce cas. Ce n'est plus le cas que de 8 % de cette classe d'âges à la fin des années quatre-vingt-dix. Cette évolution a essentiellement profité aux ménages de une personne : en 1999, 40 % des personnes âgées de 65 ans et plus habitaient seules, tandis que c'était le cas de 29 % d'entre elles trente ans plus tôt. Les ménages de deux personnes restent toutefois ceux qui accueillent la plus grande proportion de personnes de cet âge (près de la moitié en 1999).

L'appréhension de ces évolutions en valeur, et non plus en pourcentage, permet de saisir l'effet du vieillissement de la population sur la réduction de la taille moyenne des ménages. L'augmentation du nombre de personnes âgées s'est en effet seulement répercutée sur les ménages de petite taille. Le nombre de villeurbannais âgés de 65 ans et plus vivant seuls a plus que doublé en trente ans, tandis que l'effectif de personnes âgées résidant dans des ménages de deux personnes a été multiplié par 1,6. En revanche, on compte de moins en moins de personnes de 65 ans et plus au sein des ménages de taille moyenne ou grande (figure 11a).

Cette augmentation considérable de la population âgée des petits ménages est conforme à l'évolution observée pour l'ensemble de la population. On peut d'ailleurs noter que le nombre de personnes seules

âgées de moins de 65 ans a augmenté dans des proportions encore plus importantes puisqu'il a été multiplié par près de trois en trente ans. S'il tient un rôle dans la croissance des ménages de une personne, le vieillissement a cependant moins compté que « l'atomisation » des ménages aux âges les plus jeunes. Par contre, en ce qui concerne la population des ménages de deux personnes, l'accroissement en trente ans du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a été plus soutenu que celui de la population âgée de moins de 65 ans (1,6 contre 1,2).

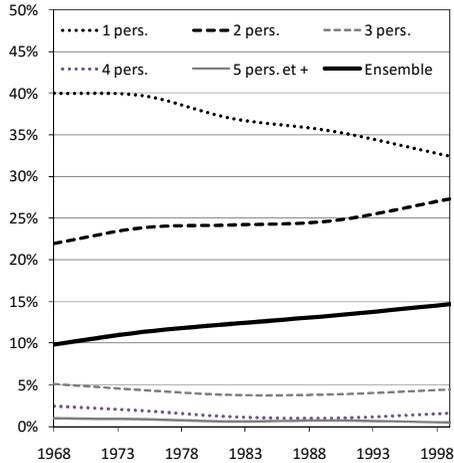
Figure 11. Evolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus selon la taille du ménage



Note de lecture : [figure a) le nombre de personnes âgées résidant seules est passé de plus de 3 000 lors du recensement de 1968 à près de 9 000 en 1999. Cela signifie [figure b) que pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus résidant seules en 1968, on en compte près de 220 en 1999.

Ces évolutions ont entraîné une baisse de la part des personnes âgées parmi la population des ménages de une personne, tandis qu'elle a conduit à une hausse de la proportion des Villeurbannais âgés de 65 ans et plus parmi la population des ménages de deux personnes (figure 12). En 1999, un tiers des personnes résidant seules est âgé de 65 ans et plus (40 % en 1968), tandis que plus du quart (27 %) de la population des ménages de deux personnes est âgé d'au moins 65 ans (contre 22 % en 1968). La part des personnes âgées dans les ménages de une et deux personnes est dans tous les cas très nettement supérieure au poids de ces dernières au sein de la population villeurbanaise (15 % en 1999).

Figure 12. Part des personnes âgées de 65 ans et plus selon la taille du ménage

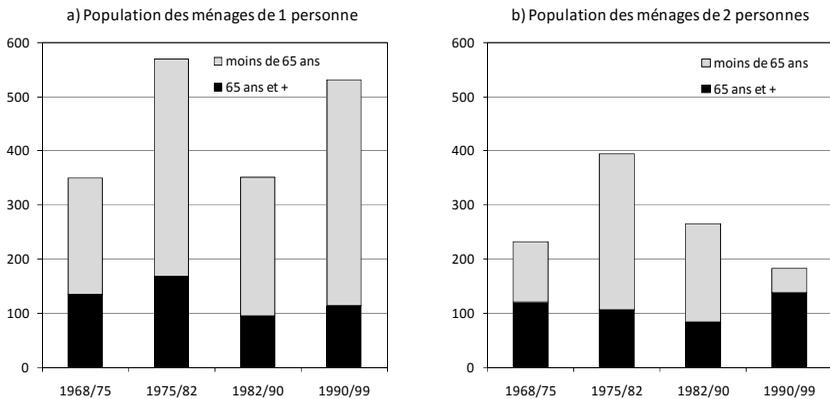


Les personnes âgées représentent donc une part relativement importante de la population des petits ménages. Et l'augmentation de leur nombre au cours des années 68/98 a pesé de manière non négligeable sur la baisse de la taille moyenne des ménages villeurbannais. Il faut toutefois distinguer cet apport des personnes âgées selon la taille des ménages (figure 13 et tableau 7) :

- les villeurbannais âgés de 65 ans et plus ont assuré jusqu'à 39 % de l'augmentation de la population des ménages de une personne au cours des années 68/74. Mais cette contribution n'a cessé de diminuer pour ne plus être que de 22 % au cours des années quatre-vingt-dix : pour 500 personnes habitant seules de plus chaque année, on en compte une centaine environ âgée d'au moins 65 ans ;
- l'évolution est plus irrégulière en ce qui concerne l'apport des personnes âgées de 65 ans et plus à la variation de la population des ménages de deux personnes : elle varie, selon les périodes, de 27 % à 75 % ! Certes, l'augmentation annuelle moyenne de la population des ménages de deux personnes est moins forte que celle des ménages de une personne, ce qui atténue un peu l'impact du vieillissement de la population sur la réduction de la taille moyenne des ménages. Mais ce résultat n'en est pas moins

remarquable, surtout au cours des années quatre-vingt-dix, période au cours de laquelle les trois-quarts de l'augmentation de la population des ménages de deux personnes est assurée par les seules personnes âgées de 65 ans et plus !

Figure 13. Solde démographique intercensitaire annuel moyen selon la taille des ménages et le groupe d'âges



Note de lecture : Au cours de la période 68/74, le nombre de personnes seules âgées de 65 ans et plus a augmenté chaque année de près de 150 personnes, tandis que cette hausse était de plus de 200 parmi les personnes seules âgées de moins de 65 ans. Pour la même période, la hausse est sensiblement la même quel que soit l'âge au sein de la population des ménages de deux personnes (une centaine environ, soit un accroissement annuel moyen de 200 personnes au cours de cette période pour la population des ménages de deux personnes).

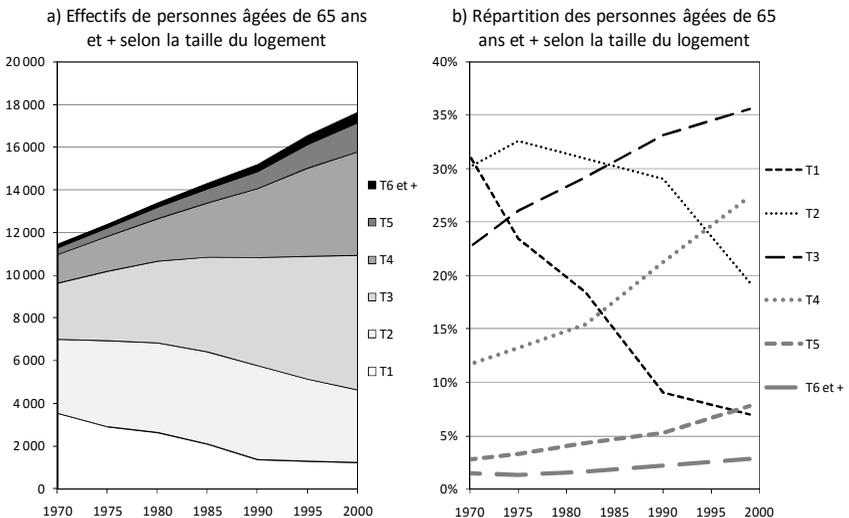
A l'exception du début des années soixante-dix où elle a dépassé les 40 %, la contribution des personnes âgées de 65 ans et plus à l'augmentation de la population des petits ménages oscille autour de 30 % depuis 1975. Le niveau atteint au cours des années quatre-vingt-dix (35 %) est le plus élevé depuis le début des années soixante-dix. Le vieillissement de la population, qui devrait s'accroître au cours des prochaines années en raison de la conjonction de l'augmentation de l'espérance de vie au-delà de 60 ans et de l'arrivée à ces âges des générations du baby-boom, est donc un facteur important de la réduction de la taille moyenne des ménages.

Tableau 7. Contribution des personnes âgées de 65 ans et plus à l'augmentation de la population des petits ménages

Période intercensitaire	1 pers.	2 pers.	Ensemble des petits ménages
1968/75	39%	52%	44%
1975/82	29%	27%	28%
1982/90	27%	32%	29%
1990/99	22%	75%	35%

Ce vieillissement de la population a également eu une incidence sur l'occupation des logements (figure 14). Alors que plus de 60 % des personnes âgées de 65 ans et plus occupaient des petits logements au début des années soixante-dix (environ 30 % à la fois dans les T1 et les T2), ils étaient à la fin des années quatre-vingt-dix plus de 60 % à résider dans des logements de taille moyenne (36 % dans les T3 et 27 % dans les T4).

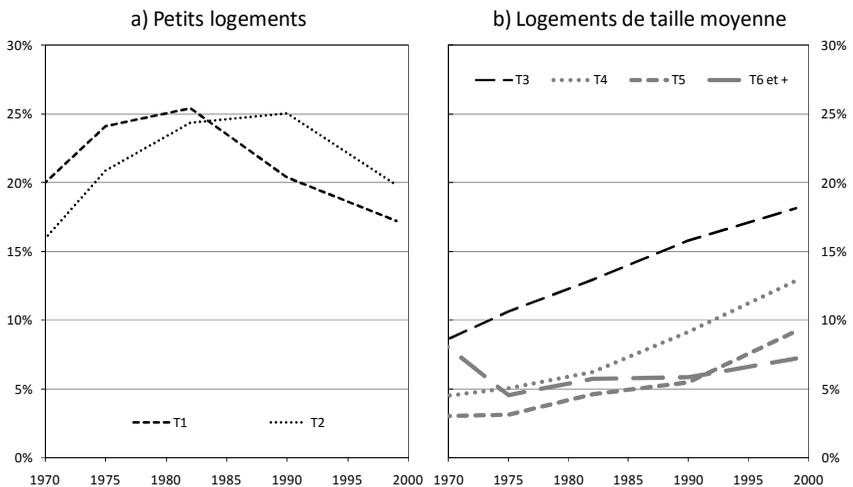
Figure 14. La taille des logements dans lesquels résident les personnes âgées de 65 ans et +



Note de lecture : le nombre de personnes résidant dans des T1 est passé de près de 4 000 en 1970 à moins de 2 000 à la fin des années quatre-vingt-dix [figure a]. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus habitant dans des T1 était de 30 % en 1970. Elle est de 7 % environ en 2000 [figure b].

Ce « glissement » des personnes âgées des petits logements vers les logements de taille moyenne est lié à l'interaction des changements de comportements résidentiels adoptés à partir de la fin années soixante et du vieillissement de la population. Le schéma est le suivant : les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans en 2000 sont celles qui se sont progressivement installées, avec leurs enfants, dans des T3 ou T4 il y a une trentaine d'années. Une fois les enfants partis, les parents restent seuls, à deux dans un premier temps, dans ces logements « surdimensionnés » par rapport à la nouvelle taille du ménage. Le vieillissement de la population bloque donc, d'une certaine manière, l'accès des plus jeunes (des couples avec de jeunes enfants par exemple) aux logements de taille moyenne, ce qui accentue la baisse de la taille moyenne des ménages. Ce schéma explique en grande partie que les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent une part de moins en moins importante, depuis le début des années quatre-vingt, de la population des petits logements et, au contraire, une part croissante de celle résidant dans des logements de taille moyenne (figure 15)⁽⁹⁾.

Figure 15. Part (en %) des personnes âgées de 65 ans et plus parmi la population des petits logements et des logements de taille moyenne



(9) Dans la figure 15, nous avons dissocié les courbes afin de mieux souligner ces évolutions contrastées.

Entre 1970 et 1980, les personnes âgées de 65 ans et plus ont représenté une part croissante de la population des petits logements. Il s'agit d'un effet de l'augmentation de l'espérance de vie qui a bénéficié à des personnes qui résidaient initialement dans de petits logements. Mais à mesure que ces générations disparaissaient, la part de cette catégorie d'âge n'a cessé de diminuer. En 1999, environ 17 % des Villeurbannais résidant dans des T1 étaient âgés de plus de 65 ans tandis qu'un cinquième des habitants des T2 appartient à cette catégorie d'âge. Au total, moins d'un habitant de petit logement (T1 ou T2) sur cinq est âgé de 65 ans et plus (19 %).

C'est encore plus que la part des personnes de cette catégorie d'âge au sein de la population des logements de taille moyenne (15 % en 1999). Mais l'évolution depuis la fin des années soixante est spectaculaire. En effet, en 1970, 6 % environ de la population des T3 et T4 était âgée de 65 ans et plus. La part de ces dernières dans cette catégorie de logement a donc été multipliée par près de trois. D'ores et déjà, la part des personnes âgées de 65 ans et plus est plus importante au sein de la population des T3 (18 %) qu'au sein de celle des T1 (17 %), et très proche de celle des T2 (20 %).

Pour conclure : une complexité insoluble ?

Un important dynamisme immobilier, mais une faible croissance démographique

Le vieillissement de la population et l'évolution des attentes en matière de logements ont contribué, parmi d'autres facteurs (réduction de la fécondité, augmentation des familles mono-parentales, etc.), à limiter les effets sur la croissance démographique de l'évolution, pourtant favorable à cette dernière, du parc de logements. Si la population a malgré tout augmenté entre 1968 et 1999, c'est seulement au prix d'un dynamisme immobilier considérable. Il est possible de mesurer l'impact des constructions sur la croissance démographique au moyen du « simulateur immobilier », méthode développée dans les années quatre-vingt-dix à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France (IAU, ex-IAURIF) (Louchart, 1999).

La population des ménages ordinaires est le produit du nombre de logements (L) par la proportion de résidences principales (f_{rp}) et la taille

moyenne des ménages (TMM). Pour obtenir la population municipale, il faut ajouter la population hors ménage ou bien multiplier la population des ménages ordinaires par l'inverse de la proportion de personnes résidant au sein des ménages ordinaires (f_{PM})⁽¹⁰⁾ :

$$P_t = L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t \times \frac{1}{f_{PM,t}}$$

Les recensements de population permettent de connaître ces différentes données (tableau 8).

Tableau 8. Nombre de logements, proportion de résidences principales, taille moyenne des ménages et inverse de la part de la population des ménages aux recensements de 1968 à 1999

<i>Année</i>	<i>Logements</i>	<i>% Résidences principales</i>	<i>TMM</i>	<i>1/(1-f_{HM})</i>
1968	43 229	94%	2,82	1,04
1975	47 382	91%	2,59	1,05
1982	51 960	90%	2,38	1,04
1990	55 019	90%	2,27	1,04
1999	63 526	87%	2,16	1,04

Si l'on appréhende la variation de la population en temps continu dans le cadre d'une évolution de type exponentiel, il est facile de décomposer le taux d'accroissement global en une somme de quatre taux d'accroissement :

- celui des logements (r_L) ;
- celui de la proportion de résidences principales (r_{RP}) ;
- celui de la taille moyenne des ménages (r_{TMM}) ;
- celui de l'inverse de la part de la population des ménages dans la population totale ($r_{1/f_{PM}}$).

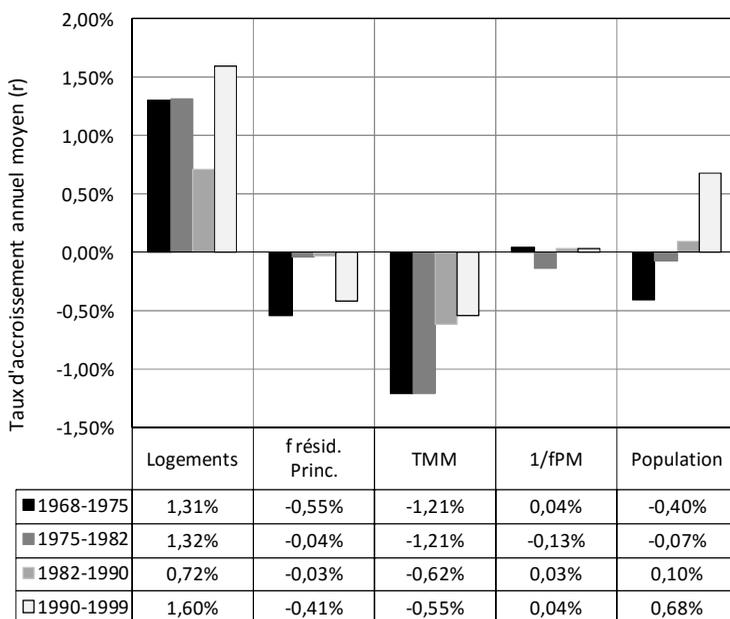
$$r = r_L + r_{f_{RP}} + r_{TMM} + r_{1/f_{PM}}$$

A Villeurbanne, le taux d'accroissement du nombre de logements a toujours été positif depuis 1968 (figure 16). Il a, au cours des années

(10) Des précisions sur cette méthode sont données en annexe.

soixante-dix, considérablement limité la décroissance de la population entraînée par la baisse de la proportion de résidences principales et, surtout, par la baisse de la taille moyenne des ménages. Mais à quel prix ! Pour que la population demeure (presque) stable au cours de la période 75/81 ($r = 0,07\%$), il a ainsi fallu que la croissance annuelle moyenne du parc de logements dépasse les 1,3 %. En fait, c'est à partir du moment où la baisse de la taille moyenne des ménages a ralenti, que l'augmentation du nombre de logements a pu porter ses fruits sur le plan démographique. Mais là encore, l'écart entre la variation relative annuelle moyenne de la population et celle du nombre de logements est considérable : la croissance de ce dernier est sept fois plus importante que celle de la population au cours des années quatre-vingts et elle est trois fois plus élevée au cours de la décennie suivante.

Figure 16. Contribution des différents paramètres du simulateur immobilier à la variation de la population villeurbanaise (taux d'accroissement annuel moyen, en %)



De l'intérêt de multiplier la restitution de cas particuliers

S'il est incontestable que le dynamisme immobilier à Villeurbanne a permis à la ville de voir sa population se maintenir puis augmenter, la corrélation logements-population est loin d'être mécanique en raison des conséquences que l'évolution du parc immobilier peut avoir sur les taux et les modalités d'occupation des logements. Le lien entre ces deux grandeurs, évident, reste donc bien complexe. L'utilisation de la variable « logements » dans les perspectives de population locale, par exemple au moyen du « simulateur immobilier », suppose donc au préalable une connaissance des effets réciproques des différents paramètres qui assurent cette interaction logements-population dans le contexte local. Ceci explique d'ailleurs les limites à cette échelle territoriale de l'adoption de modèles dans le cadre de projections de population et la nécessité, pour les démographes, de renouveler sans cesse leur réflexion quand ils travaillent à de tels niveaux géographiques. Il n'est donc pas inutile de pouvoir s'appuyer sur des cas particuliers, ce qui a précisément motivé la restitution du cas villeurbannais.

Références bibliographiques

- DITGEN A., 2005, « Logement et taille des ménages dans la dynamique des populations locales. L'exemple de Paris », *Population F*, 3, pp. 307-348.
- DITGEN A., 2008, « Pourquoi et comment tenir compte du logement dans les projections de population locale ? », *Cahiers de démographie locale 2008*, Néothèque, coll. « Dynamiques des populations locales », p. 99-114.
- JACQUOT A., 2007, « Vieillesse de la population et demande de logement », in BONVALET C., DROSSO F., BENGUIGUI F., HUYNH P.M. (dir.), *Vieillesse de la population et logement*, PUCA/La documentation française, pp. 63-86.
- KERSUZAN C., CAILLOT M., BERGOUIGNAN C., 2010, « Portrait démographique des grandes aires urbaines de province », *Cahiers de démographie locale 2009*, Néothèque, coll. « Dynamiques des populations locales », pp. 9-69.

LOUCHART P., 1999, « De l'influence du parc de logements sur la structure et la dynamique des populations au sein de l'Ile-de-France », in ARMAGNAC (D') J., BLAYO C., PARANT A. (éd.), *Démographie et aménagement du territoire*, CUDEP, pp. 325-333.

LOUCHART P., SAGOT M., 1999, « Comment simuler l'évolution de la population d'un grand nombre de zones ? », in ARMAGNAC (D') J., BLAYO C., PARANT A. (éd.), *Démographie et aménagement du territoire*, CUDEP, pp. 171-182.

PRESSAT R., 1995, *Éléments de démographie mathématique*, AIDELF.

SINGLY (de) F., 2000, *Libres ensemble*, Coll. Essais & Recherches, éd. Nathan, Paris.

SINGLY (de) F., 2006, *Le soi, le couple et la famille*, Coll. Essais & Recherches, éd. Nathan, Paris.

ANNEXE. Décomposition de l'accroissement de la population au moyen du « simulateur immobilier »

La population d'une commune est la somme de la population des ménages ordinaires et de la population « hors ménage ordinaire ».

$$P_t = P_{M,t} + P_{HM,t}$$

avec :

P_t : la population municipale de l'année t ;

$P_{M,t}$: la population des ménages de l'année t, c'est-à-dire la population résidant dans des logements qualifiés de résidences principales ;

$P_{HM,t}$: la population hors ménage, qui correspond, selon la définition adoptée depuis la mise en œuvre du recensement rénové, aux personnes vivant en communautés ou dans des habitations mobiles, ainsi que les sans-abris et les marinières rattachés au territoire.

La population des ménages est pour sa part égale au produit du nombre de ménages (M) par la taille moyenne des ménages (TMM) qui y résident. Quant au nombre de ménages, il est lui-même le produit du nombre de logements (L) par la proportion de résidences principales (f_{RP}). La population des ménages correspond donc au produit suivant :

$$P_{M,t} = L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t$$

Pour passer de la population des ménages à la population totale, il faut considérer que la population des ménages constitue une proportion ($f_{PM,t}$) quasi-constante de la population totale. En pratique, c'est souvent le cas. Ça l'est, en particulier, à Villeurbanne. On peut donc écrire :

$$P_{M,t} = P_t \times f_{PM,t}$$

$$P_t = \frac{P_{M,t}}{f_{PM,t}}$$

$$P_t = L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t \times \frac{1}{f_{PM,t}}$$

Le rapport entre la population à l'instant t et à l'instant t+N s'écrit donc :

$$\frac{P_{t+N}}{P_t} = \frac{L_{t+N} \times f_{RP,t+N} \times TMM_{t+N} \times \frac{1}{f_{PM,t+N}}}{L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t \times \frac{1}{f_{PM,t}}}$$

Si l'on appréhende le temps de manière continue et si l'on considère que la croissance de la population est de type exponentiel, on peut écrire que :

$$\begin{aligned} P_{t+N} &= P_t \times e^{rN} \\ \frac{P_{t+N}}{P_t} &= e^{rN} \\ \ln\left(\frac{P_{t+N}}{P_t}\right) &= rN \\ r &= \frac{1}{N} \times \ln\left(\frac{P_{t+N}}{P_t}\right) \end{aligned}$$

Roland Pressat (1995, p. 104) montre que cette expression de l'accroissement d'une population conduit à des résultats quasi-identiques à ceux auxquels on parvient quand on appréhende le temps de manière discontinue si :

- le taux d'accroissement est faible (< 3 %),
- et la durée proche de celle des périodes intercensitaires,

ce qui est précisément le cas des analyses démographiques intercensitaires, notamment en France.

Dans les mêmes conditions, on sait aussi que le calcul des taux d'accroissement donne des résultats quasiment identiques, que la variation soit de type exponentiel ou de type linéaire.

Comme le logarithme d'un produit est aussi la somme des logarithmes de chacun des termes, on peut aussi écrire cette relation de manière à faire apparaître les taux d'accroissement de chacun des facteurs de variation de la population.

Ainsi :

$$\ln\left(\frac{P_{t+N}}{P_t}\right) = \ln\left(\frac{L_{t+N} \times f_{RP,t+N} \times TMM_{t+N} \times \frac{1}{f_{PM,t+N}}}{L_t \times f_{RP,t} \times TMM_t \times \frac{1}{f_{PM,t}}}\right)$$

$$\ln\left(\frac{P_{t+N}}{P_t}\right) = \ln\left(\frac{L_{t+N}}{L_t}\right) + \ln\left(\frac{f_{RP,t+N}}{f_{RP,t}}\right) + \ln\left(\frac{TMM_{t+N}}{TMM_t}\right) + \ln\left(\frac{\frac{1}{f_{PM,t+N}}}{\frac{1}{f_{PM,t}}}\right)$$

$$r = r_L + r_{f_{RP}} + r_{TMM} + r_{1/f_{PM}}$$

Ainsi, le taux d'accroissement de la population est égal à la somme des taux d'accroissement de chacun des paramètres qui la structure :

- 1) le taux d'accroissement des logements (r_L),
- 2) celui de la proportion de résidences principales ($r_{f_{RP}}$),
- 3) celui de la taille moyenne des ménages (r_{TMM}),
- 4) et celui de l'inverse de la part de la population des ménages dans la population totale ($r_{1/f_{PM}}$).

Jean-François LÉGER

Le lien logements-population à l'échelle d'une ville. Une interaction évidente, une corrélation nulle : Villeurbanne 1968/99

Le lien logements-population est évident : sans logement, une commune ne peut attirer de nouveaux habitants. Mais la croissance du parc immobilier ne garantit pas pour autant l'augmentation de la population d'une ville. Nombreux sont en effet les paramètres qui rendent cette relation non univoque. Dans les villes centres par exemple, la spécialisation dans les petits logements en location destinés à de jeunes adultes isolés limite les effets démographiques de l'augmentation du nombre de résidences principales. Mais une structure du parc immobilier favorable à l'augmentation de la population peut aussi se révéler insuffisante, ce qui souligne bien la complexité de l'interaction logements-population. C'est le cas à Villeurbanne où la diminution de la proportion de petits logements n'a pas eu les effets escomptés sur l'effectif de la population. Ce sont les raisons de cette apparente contradiction qui sont analysées dans cet article qui plaide aussi pour une multiplication des approches monographiques afin de mieux comprendre la diversité des liens entre logements et population.

Projections démographiques pour l'agglomération transfrontalière de Genève

Quatre scénarios et une variante pour le canton
de Genève, le district de Nyon, la zone d'emploi
du Genevois (partie Ain et partie Haute-Savoie),
2006 – 2030

Jacques MENTHONNEX*

En 2007, l'Office de statistique du canton de Genève (OCSTAT) a mandaté le SCRIS pour établir des projections au niveau de l'agglomération transfrontalière de Genève pour le compte de l'Observatoire statistique transfrontalier. Bien que le choix définitif des hypothèses incombe à ce dernier, les hypothèses et les résultats ont été discutés dans le cadre d'un groupe de travail intégrant des représentants des quatre régions étudiées et de l'INSEE Rhône-Alpes.

Des projections au niveau de l'agglomération transfrontalière de Genève ont déjà été diffusées dans le passé ; il s'agissait cependant de l'addition de différentes projections régionales (INSEE, 1996). Ainsi c'est la première fois que les calculs sont effectués avec le même outil⁽¹⁾ et que les scénarios prennent en compte certaines interdépendances démographiques entre les régions.

Toutefois cet exercice se heurte à de nombreuses difficultés :

- Le périmètre de l'agglomération évolue au cours du temps et complique donc les comparaisons entre les différentes projections existantes.
- Notre connaissance statistique des quatre régions étudiées diffère. Les appareils statistiques sont assez différents entre la Suisse et

* Démographe au Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS, Vaud).

(1) Modèle élaboré au SCRIS par l'auteur avec le progiciel SAS.

la France. Côté suisse, il existe aussi certaines différences entre les cantons (Genève a un contrôle des habitants centralisé contrairement au canton de Vaud). Des différences apparaissent au niveau des informations disponibles, au niveau de la qualité de l'information et au niveau des concepts utilisés.

- Non seulement les interdépendances entre les régions sont extrêmement complexes à estimer sur une période donnée, mais elles sont conditionnées à toute une série de facteurs fluctuant au cours du temps.
- L'analyse des zones urbaines est rendue particulièrement délicate en raison de certaines situations, ou phénomènes, typiques d'une ville comme Genève ; on pense à la présence importante de fonctionnaires internationaux, à l'ambiguïté qui peut parfois exister entre résidence principale et résidence secondaire, aux nombreux frontaliers, aux résidences « boîte aux lettres ».

Dans ces conditions le présent travail comporte de nombreux aspects « exploratoires » qui seront encore largement perfectibles. Par exemple, il est certain que notre connaissance de l'agglomération sera nettement améliorée en 2009 lorsque nous pourrons disposer de résultats français plus complets à un niveau régional fin issu du « recensement rénové ».

Le présent exercice porte sur des *projections de population*. Les projections dérivées sur les ménages, la population active ou encore sur les logements n'en font pas partie. Leur intérêt ne fait pas de doute et leur faisabilité sera examinée lorsque les résultats des enquêtes de recensement 2004-2008 menées en France seront à disposition (en 2009).

Contexte général

Le périmètre étudié et la partition de l'agglomération

Ces projections démographiques relatives à l'agglomération transfrontalière de Genève veulent s'inscrire dans celles sur les territoires de référence que sont l'Ain, la Haute-Savoie, le canton de Genève et le canton de Vaud. En effet, le développement de l'agglomération transfrontalière n'est pas sans incidence sur le reste des territoires et les limites de celle-là ne sont pas figées.

Le choix du périmètre d'étude pour les projections correspond :

- au canton de Genève ;
- au district de Nyon⁽²⁾ ;
- pour la partie française, à la zone d'emploi telle que définie par l'INSEE.

Pour la zone d'emploi du Genevois français, on distingue la partie située sur le département de l'Ain, au nord de Genève, de celle située sur le département de Haute-Savoie (figure 1).

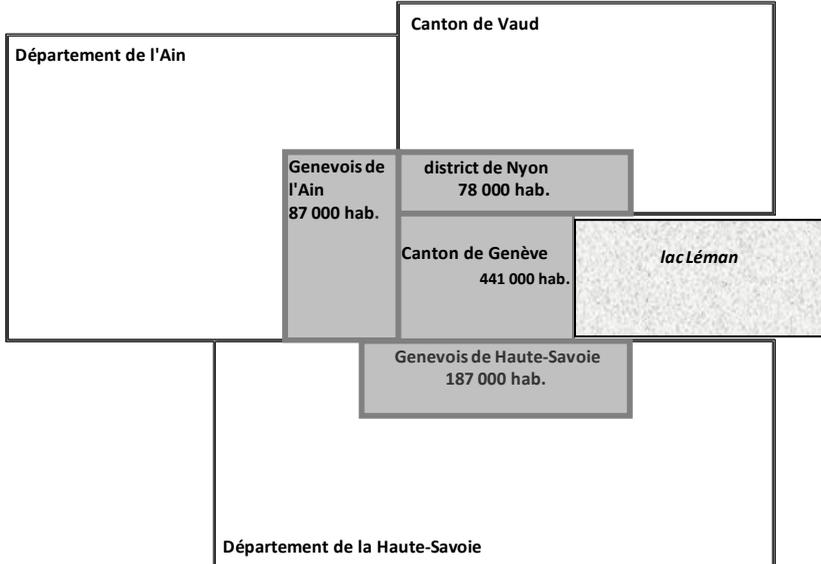
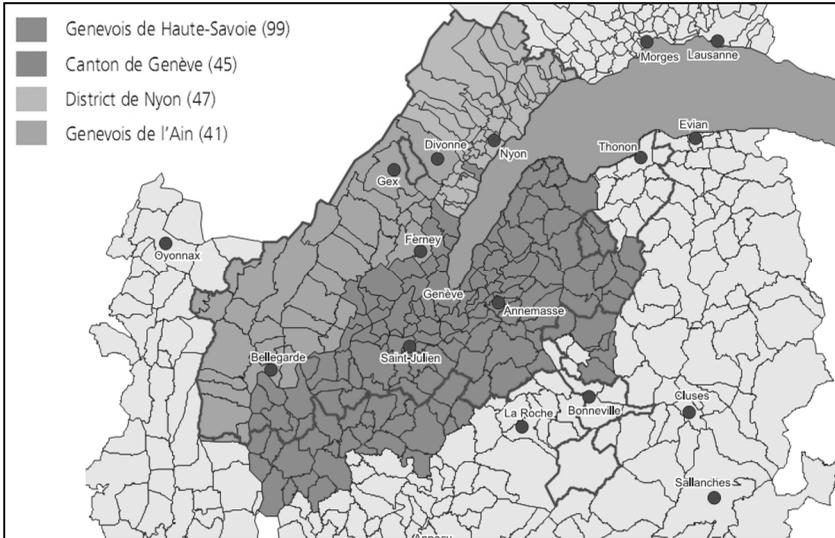
Dans certains tableaux, pour des raisons pratiques, les régions seront désignées de manière simplifiée : Genève, Nyon, Genevois de l'Ain (pour la partie AIN de la zone d'emploi du Genevois français) et « Genev. de Hte-S. » (pour la partie Haute-Savoie). La distinction, tant au niveau des hypothèses que de celui des résultats, de cette subdivision de l'agglomération en quatre régions garde sens au niveau de l'intérêt descriptif et correspond à des effectifs globaux suffisamment grands pour assurer des résultats détaillés empreints de consistance. Finalement, on soulignera que le périmètre d'étude est proche mais légèrement différent⁽³⁾ de celui du « projet d'agglomération ».

A noter que le concept et la description de l'agglomération ont été présentés par Martin Schuler dans le cadre d'un mandat de l'Observatoire statistique transfrontalier (Schuler, 2004).

(2) Nouvelle définition. Pour la première fois depuis 1803, le canton de Vaud a redéfini ses districts qui sont passés de 19 à 10. Le district de Nyon s'étend donc dorénavant jusqu'à Rolle et Perroy.

(3) En 2005, l'écart, exprimé sur la base de la population, entre le « projet d'agglomération » et notre étude sur les projections, est inférieur à 2 %. Il s'explique tant par les zones prises en compte que par quelques différences sur l'estimation des populations en présence.

Figure 1. L'agglomération transfrontalière de Genève
L'agglomération franco-valdo-genevoise et ses quatre régions étudiées



Les principales sources statistiques

La diversité des systèmes statistiques coexistant dans une région transfrontalière qui concerne, côté suisse, deux cantons, constitue un des défis à relever pour établir des projections démographiques. Sans entrer dans le détail, une brève description des principaux relevés statistiques est utile dans la mesure où les méthodes utilisées, l'argumentation des scénarios et la qualité des résultats sont dépendants des statistiques disponibles.

Alors que des deux côtés de la frontière, il existe des relevés annuels d'état civil pour connaître les nombres de naissances et de décès à un niveau communal, pour les relevés de population, les différences de situation sont importantes.

Pour la Suisse, outre l'information issue des recensements fédéraux (tous les dix ans, le dernier en décembre 2000), il existe des statistiques annuelles de la population par commune. Le contenu détaillé et la qualité de cette statistique comportent quelques différences selon les cantons ; à noter qu'à Genève, l'Office cantonal de la population tient à jour un répertoire général des habitants du canton, ce qui par certains aspects est un avantage par rapport à un canton comme Vaud où l'information est localisée dans chaque commune.

En France, comme il n'existe pas de registre des habitants, l'information des recensements est particulièrement précieuse. Le dernier recensement exhaustif, qui permettait de connaître la population par âge et par commune, date de mars 1999. Depuis, le « recensement rénové » récolte régulièrement de l'information mais ne permettra d'obtenir des statistiques de qualité à un niveau spatial fin qu'en 2009 ; pour l'instant, seules des informations actualisées au niveau des grandes régions (les départements par exemple) sont régulièrement diffusées. Jusqu'ici, l'INSEE avait élaboré des Estimations Localisées de Population infra-départementales (ELP) s'appuyant sur une batterie d'indicateurs tels que les taxes d'habitation, le nombre de compteurs d'électricité, des données des caisses d'allocations familiales et des fichiers électoraux. Une expertise a été conduite par l'INSEE en 2004 afin d'examiner la fiabilité du modèle sur des données rétrospectives. Le rapport d'expertise (INSEE, Rapport H0501, 2004) montre que la qualité de cette estimation est sensible aux caractéristiques régionales ; l'analyse de la période 1990-

1999 montre que les estimations pour le pays de Gex, le Chablais et Oyonnax étaient particulièrement peu fiables. Au niveau de la zone d'emploi du Genevois français, alors que le taux de croissance annuel moyen de la population calculé sur la base des recensements vaut 1,21 % sur la période 90-99, il avait été estimé à 1,6 % par l'ELP. Cette information doit donc être utilisée avec beaucoup de prudence, voire de méfiance. A noter que le Service d'étude territoriale (SED, Haute-Savoie) effectue des estimations à partir d'un nouveau modèle⁽⁴⁾.

En Suisse, l'information sur les migrations est tirée des registres⁽⁵⁾. En attendant la réalisation du projet d'harmonisation des registres⁽⁶⁾, la qualité et le contenu sont variables selon les cantons. A relever qu'au niveau des migrations nettes (ou du solde migratoire), certains écarts peuvent apparaître entre les statistiques issues de registres et celles déduites par calcul, en comparant l'accroissement de la population et l'accroissement naturel (naissances-décès). En France, l'information sur les migrations se réduit aux migrations nettes déduites de l'estimation de l'accroissement de la population déduction faite de l'accroissement naturel. On a donc pour l'instant quelques difficultés pour connaître de manière fiable les migrations annuelles au niveau régional. Il s'agit ici vraisemblablement du point faible principal de ce travail.

Les concepts de population retenus

Une voie pragmatique a été choisie dans la mesure où ce sont les concepts habituellement publiés qui ont été retenus : la « population totale » à Genève, telle que définie par l'OCSTAT (y compris les fonctionnaires internationaux et les requérants d'asile conformément au concept du recensement fédéral de la population), la « population résidante permanente » telle que définie⁽⁷⁾ par le SCRIS pour le canton de

(4) Il paraît pratiquement impossible de mettre sur pied un modèle fiable, sans séries historiques de qualité.

(5) Pour les étrangers, il existe un « registre central des étrangers » au niveau national. Pour les Suisses, les communes tiennent depuis 1980 une statistique sommaire des arrivées et départs, mais bien des cantons, tel Genève, utilisent un registre des personnes.

(6) www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00.html

(7) Etrangers avec un permis d'un an au moins, sans les 2 200 fonctionnaires internationaux (estimation pour 2006).

Vaud et donc la région de Nyon. Pour la France, la définition correspond à celle du recensement 1999 de l'INSEE.

Même si ce choix comporte l'inconvénient d'admettre des petits écarts de concepts statistiques entre les régions étudiées, il comporte l'avantage de ne pas nécessiter l'établissement d'estimations supplémentaires et de ne pas introduire des chiffres nouveaux. La comparaison avec les publications existantes est ainsi facilitée.

Ajustement du nombre de naissances dans le Genevois français

Le résultat des calculs de l'indicateur conjoncturel de la fécondité pour la partie Ain du Genevois (le pays de Gex approximativement) s'est révélé surprenant. En effet, sur la base des données de l'INSEE, on obtiendrait 1,3 à 1,4 enfant par femme sur la période 1999-2005 alors que le niveau de la fécondité du département de l'Ain est de 1,84 enfant par femme. Une analyse des données utilisées pour les régions françaises a permis de confirmer que les statistiques de naissances diffusées par l'INSEE étaient sous-estimées dans la mesure où elles ne comprennent pas les accouchements ayant eu lieu en Suisse de mères résidant en France⁽⁸⁾. Les statistiques médicales suisses indiquent que le nombre annuel de naissances concernées serait de l'ordre de 300 à 440 selon l'année, entre 2003 et 2005⁽⁹⁾. Ces considérations expliquent le faible niveau de l'indicateur conjoncturel estimé pour le Genevois français. Nous avons alors introduit un facteur correctif pour la fécondité des deux régions françaises.

Nous avons estimé que l'indicateur conjoncturel de fécondité doit se situer à près de 1,78 (côté Ain) et de 1,76 (côté Haute-Savoie) enfant par femme. A noter que chacun de ces niveaux reste légèrement inférieur à celui de leur département respectif. Les niveaux de la fécondité ont été considérés comme stables sur la période compte tenu du manque d'information solide.

(8) Cela s'explique par les règles utilisées pour la constitution du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP).

(9) Dont environ 40 dans le district de Nyon.

Comme l'ajustement de la fécondité des deux régions françaises induit une augmentation du nombre de naissances calculé, le solde migratoire a été diminué d'autant (environ de 220 pour le côté Ain et 180 pour le côté Haute-Savoie). Les structures par âge ont aussi été adaptées puisqu'on n'envisage plus d'arrivées particulièrement nombreuses de familles avec nourrissons.

Quelques caractéristiques des quatre régions étudiées

L'information statistique traitant de la région transfrontalière est relativement riche ; en effet l'Observatoire statistique transfrontalier publie régulièrement⁽¹⁰⁾ une synthèse annuelle et des fiches thématiques pour décrire la région franco-valdo-genevoise. En outre plusieurs organismes ont publié des analyses qui contribuent à la connaissance de la région (CILSE et DDE74, 2006 ; Acanthe, 2007) ; le Forum transfrontalier de l'habitat (Divonne, juin 2006) a été utile pour transmettre et partager de l'information. Récemment, deux documents de référence importants viennent d'être divulgués (CRFG, 2007). Les nombreux projets concernant l'agglomération sont le plus souvent signalés dans les sites⁽¹¹⁾ des principales associations et organismes statistiques : Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT), INSEE Rhône-Alpes et Statistique Vaud (SCRIS). Dans cet article, seuls sont décrits les chiffres de référence indispensables pour situer le contexte de l'étude. En outre quelques indicateurs soulignent les caractéristiques démographiques propres aux quatre régions étudiées.

La population

a) Contexte régional

La région transfrontalière étudiée s'inscrit dans deux départements français (l'Ain avec 565 000 habitants et la Haute-Savoie avec 693 500

(10) Site de l'Observatoire www.statregio-francosuisse.net

(11) www.crfginfo.org, www.projet-agglo.org, www.cg74.fr, www.conseilduleman.org

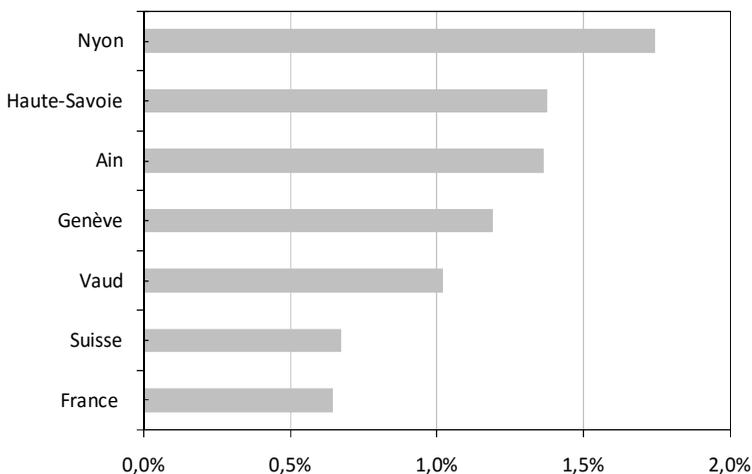
- Sites des communautés de communes : www.cc-pays-de-gex.fr, <http://www.cc-genevois.fr>, www.annemasse-agglo.fr

- Sites des organismes régionaux de statistiques : www.geneve.ch/ocstat/welcome.asp, www.scris.vd.ch, INSEE Rhône-Alpes depuis www.insee.fr

habitants au 1.1.2006) et deux cantons suisses (Genève avec 441 000 habitants et Vaud avec 651 000 habitants au 1.1.2006).

L'agglomération genevoise se situe dans une région de l'Europe particulièrement dynamique. Comparativement à la moyenne nationale française, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie présentent une croissance remarquable de leurs populations : sur la période 1999-2005, 1,3 % et 1,4 % par année contre 0,6 % au niveau de la France (figure 2). Côté suisse, le canton de Vaud a repris une croissance de sa population supérieure à 1 % depuis 2002 (1,5 % en 2007) ; sur la période 2001-2006, Vaud se situe en troisième position (+1,2 % par année) derrière les cantons de Fribourg (+1,4 % par année) et Zoug. Pour la Suisse, la moyenne est de +0,7 % par année. Sur la même période, on trouve la croissance démographique du canton de Genève en 6^{ème} position (+0,9 %), juste devant Zurich ; on constate cependant des irrégularités dans l'évolution annuelle de la population de Genève. Le taux de croissance annuel varie entre 0,5 % et 1,4 %. Il paraît vraisemblable de supposer que la démographie de ce « canton-ville » est particulièrement dépendante du développement de son parc de logements.

Figure 2. Taux de croissance de la population, moyenne annuelle 2000-2005



Sources : INSEE, OCSTAT, SCRIS, OFS

b) Population du périmètre d'étude et taux de croissance

En attendant la fin de la première phase du recensement français rénové, il est nécessaire d'établir des projections depuis 1999 pour les deux régions⁽¹²⁾ françaises ; les hypothèses introduites pour les années 2000-2005 prennent en compte les estimations de l'INSEE pour les départements et pour la zone d'emploi⁽¹³⁾.

Pour les deux régions suisses, le point de départ des projections correspond à la population du 31.12.2006 ; en outre il a été possible de prendre en compte la population totale au 31.12.2007 (tableau 1).

On soulignera que la population de la partie Ain du Genevois représente 15 % du département de l'Ain (en 2005), que celle de la partie Haute-Savoie représente 27 % du département de la Haute-Savoie. Quant au district de Nyon, il correspond à 12 % du canton de Vaud.

Tableau 1. Population résidante

31.12.	1982	1990	1999	2005	2007
Genevois de l'Ain	56 405	68 541	76 124	87 000*	
Genev. de Hte-S.	126 473	149 138	166 645	187 000*	
District de Nyon	46 692	58 360	70 298	77 985	81 987
Genève	361 236	382 543	408 350	440 982	447 584
Agglomération	590 806	658 582	721 417	792 967*	

* estimation

Sources : INSEE (recens.de mars pour le Genevois fr.), SCRIS, OCSTAT

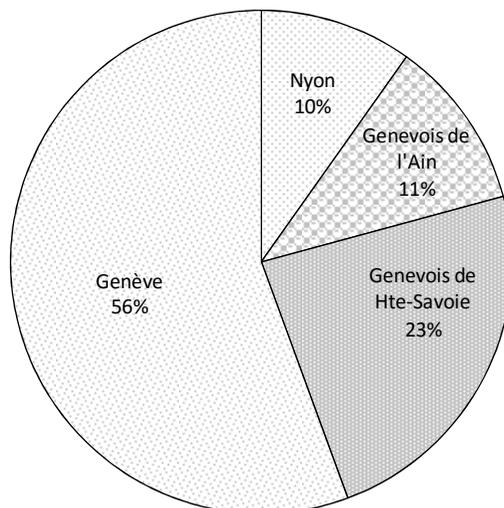
La figure 3 illustre les poids relatifs entre la population des quatre régions. On constate qu'un peu plus de la moitié de la population de l'agglomération réside dans le canton de Genève. Le district de Nyon et la partie Ain du Genevois français (avec le pays de Gex notamment), situés au nord et à l'ouest de Genève, représentent ensemble une région

(12) La zone d'emploi du Genevois français, définie par l'INSEE, scindée en deux selon le découpage des départements.

(13) Pour la partie haute-savoyarde, on peut comparer notre estimation avec celle du SED-Haute-Savoie publiée en 2008 par le Conseil Général (« L'Observatoire départemental 2007 », 31 pages, et un CD avec des fiches et tableaux.) ; on constate que sur la période 1999-2007, la croissance estimée par le SED est un peu plus forte que celle correspondant au tableau 2.

de taille démographique comparable à la partie Haute-Savoie située au sud et à l'est du canton.

Figure 3. Poids démographique des quatre régions de l'agglomération en 2005



Le tableau 2, qui décrit les taux de croissance de la population, montre bien que l'agglomération transfrontalière, définie ici à périmètre constant, voit sa population croître depuis de nombreuses années à des taux clairement supérieurs à 1 % par année⁽¹⁴⁾.

Tableau 2. Taux de croissance annuel de la population

Aire géographique	1982-90	1990- 99	1999- 05	2006-07
Genevois de l'Ain	2,47%	1,17%	1,95%*	
Genev. de Hte-S.	2,08%	1,24%	1,72%*	
District de Nyon	2,83%	2,09%	1,74%	2,53%
Genève	0,72%	0,73%	1,29%	0,75%
Agglomération	1,37%	1,02%	1,51%	

* estimation

(14) Avec une croissance régulière de 1% par année, une population double en 70 ans, avec un taux de 1,5 % en 47 ans et avec 2 % en 35 années.

La comparaison des taux de croissance met en évidence le district de Nyon qui illustre le dynamisme démographique du croissant lémanique. A l'exception de la période 1996 à 2003 où la croissance n'était « que » de 1,5 %, ce district, qui est le plus dynamique du canton de Vaud, a fréquemment vu des taux annuels de croissance supérieurs à 2 % ; ainsi, depuis 1990, la plupart des communes du district ont vu leur population augmenter entre 20 % et 50 %. La proximité de Genève et de son aéroport, la qualité de son paysage et de ses infrastructures (notamment le réseau de transport) contribue à expliquer cette croissance exceptionnelle.

Les deux régions du Genevois français possèdent aussi de nombreux atouts ; le fait de se situer « de l'autre côté de la frontière » peut constituer tant des avantages que des inconvénients selon l'aspect pris en compte (niveau de vie, fisc, prix et disponibilité des logements, déplacements...). On soulignera que la partie Ain est proche de nombreuses organisations internationales et de l'aéroport ; en comparaison de la partie Haute-Savoie, cette région a vu sa population augmenter plus rapidement durant la période 1982-1990 et durant la période récente 1999-2005 (après 1999, croissance estimée).

c) Mouvements naturels et migrations

Fécondité

Côté suisse, il n'est pas étonnant de constater que Genève, plus urbain, a une fécondité plutôt basse (1,4 enfant par femme) comparativement au district de Nyon (1,7 enfant par femme). Ces chiffres peuvent aussi être comparés à la situation du canton de Vaud (1,6 en 2006) et à la Suisse (1,44 en 2006). Les séries historiques récentes montrent une augmentation pour le canton de Vaud depuis 2004 qui semble se confirmer aussi pour 2007 (données encore provisoires). Pour le canton de Genève, le niveau de la fécondité se stabilise depuis une quinzaine d'années autour de 1,4 enfant par femme.

Comparativement à la situation européenne, la France, avec pratiquement deux enfants par femme actuellement, a un niveau de fécondité particulièrement élevé (Prioux, 2007). La fécondité dans les départements de l'Ain (1,89 enfant par femme) et de la Haute-Savoie (1,93 enf./f) se situe un peu plus bas que la moyenne française et

clairement au-dessus des niveaux observés en Suisse. Au niveau des deux régions françaises étudiées, les chiffres de naissances diffusés par l'INSEE ne permettent pas de conclure à des changements sur les niveaux de la fécondité de ces deux régions. Après correction⁽¹⁵⁾, l'indice conjoncturel de la fécondité se situe près de 1,78 enf./f sur la partie Ain et de 1,76 enf./f sur la partie Haute-Savoie (années 2004-2005).

Mortalité

Pour les quatre régions étudiées, des statistiques de décès par âge, sexe et année sont disponibles. Cela nous a permis d'établir un ajustement pour chaque région afin que le nombre de décès calculés soit cohérent avec ceux observés. On constate alors que la mortalité des quatre régions est particulièrement faible avec des différences entre elles probablement non significatives. Pour l'agglomération genevoise, on constate que dans les conditions de 2005, la mortalité correspond à une espérance de vie à la naissance de 78,8 ans pour les hommes et de 84,2 ans pour les femmes. Cela correspond donc à des valeurs élevées comparées à la France (76 ans et 83,8 ans en 2005) et à la Suisse (78,7 et 83,9 ans), deux pays qui se situent pourtant dans le peloton de tête des pays à faible mortalité.

Soldes migratoires

Le solde migratoire (ou migrations nettes), différence entre les arrivées et les départs, ainsi que sa structure par âge, constitue une composante importante des projections démographiques.

Des informations annuelles sur les deux régions suisses montrent que la structure par âge du solde migratoire peut évoluer de manière complexe selon le niveau global des migrations nettes.

Pour les deux régions françaises, trois difficultés limitent la connaissance des migrations :

- 1) L'estimation du solde migratoire par âge déduit de la comparaison entre les pyramides des âges 1990 et 1999 nécessite des hypothèses simplificatrices. Par exemple, la cohorte qui a 17 ans en 1990 et 26 ans en 1999 verra vraisemblablement des départs

(15) Prise en compte des accouchements ayant eu lieu en Suisse de résidentes en France.

de jeunes vers 18-20 ans et des arrivées vers 22-25 ans ; sur ces mouvements les recensements français ne nous apprennent rien.

- 2) Depuis 1999, tant le niveau que la structure par âge des migrations ont vraisemblablement évolué de manière non négligeable ; il n'existe encore aucune information statistique à ce sujet.
- 3) Le nombre annuel de naissances publié chaque année par l'INSEE ne prenant pas en compte les accouchements ayant eu lieu en Suisse, une correction a été introduite. Malheureusement la correction est peu fiable pour la période 1990-1999 car les statistiques hospitalières, utiles pour l'ajustement de la série, n'existaient pas à l'époque. En conséquence, cela engendre une difficulté supplémentaire pour estimer correctement les migrations nettes d'enfants dans le Genevois français.

Dans ces conditions, l'apport des informations des enquêtes du recensement rénové sera précieux. D'ici là, il est néanmoins possible de se faire une idée des caractéristiques principales des flux migratoires pour les deux régions françaises d'étude. Côté suisse, l'information disponible est clairement plus riche. Les principaux messages sont finalement les suivants :

- 1) *Genève* : le niveau du solde migratoire est élevé entre 19 et 30 ans, il devient fortement négatif entre 48 et 66 ans. L'apport d'enfants de moins de 15 ans est relativement important ; cependant, il peut diminuer rapidement lorsque la conjoncture économique se dégrade (comme en 1996-1997).
- 2) *Nyon* : attractif pour les 25-35 ans, ainsi que pour certaines familles avec enfants, les jeunes quittent fréquemment le district juste après la fin de la scolarité obligatoire, vers 17-19 ans.
- 3) *Genevois français de l'Ain, Genevois français de la Haute-Savoie* : les profils des deux régions françaises présentent des similitudes :
 - arrivées importantes de jeunes actifs (vers 22-26 ans) ;
 - départs de jeunes (17-19 ans) à la suite de leur formation de base ;
 - arrivées de familles avec enfants ;

- après 40 ans les migrations nettes sont faibles (du moins sur la période 1990-99). L'analyse fine montre une tendance aux départs légèrement plus nombreux que les arrivées chez les hommes côté Ain (après 45 ans environ).

On remarque que les arrivants à Nyon sont en moyenne un peu plus âgés que ceux qui viennent s'installer dans le Genevois français. La figure 7 (infra p. 233) illustre les différentes structures par âge des soldes migratoires pour les quatre régions étudiées.

d) Structure par âge de la population

La comparaison entre les structures par âge des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie avec celle du canton de Vaud montre l'impact du niveau élevé de la fécondité française : la proportion des moins de vingt ans est clairement plus faible dans celui-ci (tableau 3). On constate aussi que les plus de 60 ans ont un poids relatif plus important dans les cantons de Vaud et de Genève.

Tableau 3. Structures par âge (pour 1 000) des régions étudiées en 2006

Groupe d'âges	Ain	Haute-Savoie	Vaud	agglôGve	Gve	Nyon	Genevois fr.	
							Ain ⁽¹⁾	Hte-S. ⁽¹⁾
0 à 19 ans	270	263	234	238	221	260	259	257
20 à 39 ans	264	273	273	282	283	261	293	282
40 à 59 ans	280	284	283	288	286	304	284	289
60 à 74 ans	119	117	134	128	138	125	115	116
75 ans et +	67	63	76	64	73	51	49	56
Total	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

(1) Projections sur la base de la pyramide des âges 1999.

Sources: INSEE, OCSTAT, SCRIS

La pyramide des âges du canton de Genève se caractérise par une base plus étroite et par un nombre élevé de jeunes adultes. Le tableau 3 attire encore l'attention sur la population de Nyon qui est particulièrement jeune par rapport à la situation moyenne du canton de Vaud. Les pyramides des âges détaillées par âge et par sexe⁽¹⁶⁾ montrent encore d'autres phénomènes : dans les trois régions « périphériques », l'impact du départ des jeunes et, pour les deux régions françaises, de l'arrivée de

(16) Non présentées dans cet article.

jeunes adultes ; le district de Nyon qui a particulièrement peu de 20-30 ans et, par contre, beaucoup de 40-50 ans ; Genève qui compte peu de femmes dans la quarantaine⁽¹⁷⁾ et un nombre de veuves âgées relativement élevé. En outre on observe l'effet du babyboom de la fin des années quarante visible dans les quatre régions (un peu plus tardif en France).

e) Accroissement naturel

La population augmente aussi par l'accroissement naturel, différence entre les naissances et les décès. Ainsi, le niveau de la fécondité et de la mortalité (particulièrement faible) de même qu'une structure par âge de la population résidente favorable⁽¹⁸⁾ expliquent que les quatre régions de l'agglomération genevoise voient leur accroissement naturel positif.

Le tableau 4 présente les taux bruts (accroissement naturel ou accroissement migratoire divisé par la population moyenne) par région.

Tableau 4. Taux bruts (moyennes 1999-2005)

<i>Aire géographique</i>	<i>Accroissement naturel</i>	<i>Migrations nettes</i>	Accroissement total
Genevois de l'Ain*	0,75%	1,20%	1,95%
Genev. de Hte-S. *	0,68%	1,04%	1,72%
District de Nyon	0,71%	1,03%	1,74%
Genève	0,38%	0,91%	1,29%
Agglomération	0,52%	0,99%	1,51%

* estimations

On constate que, durant les années 1999 à 2005, près du tiers de la croissance de la population totale s'explique par l'accroissement naturel. Si les trois régions périphériques ont une croissance de l'ordre de +0,7% par année due à l'excédent des naissances sur les décès, le canton de Genève a une croissance naturelle plus faible sans être négligeable. On rappellera encore que, pour Genève, la période présentée ici correspond à une période avec un apport migratoire plutôt élevé.

(17) Cela s'explique par les caractéristiques des étrangers résidant à Genève.

(18) Rajeunie par les migrations.

f) La proportion d'étrangers

La proportion d'étrangers représente non seulement un indicateur de l'histoire démographique de chaque région, mais elle doit aussi être prise en considération dans le contexte de l'élaboration des scénarios ; la mobilité des habitants (formation, entrée et départ à la retraite, comportement en cas de crise économique...) est certainement dépendante de l'origine.

Deux difficultés subsistent pour une bonne connaissance de la situation récente. Pour l'instant, seule la situation de 1999 est connue pour les deux régions françaises. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que la notion même de nationalité n'est pas comparable entre les deux pays et qu'il est extrêmement difficile de dénombrer les doubles nationaux de manière cohérente. Le tableau 5 ne doit donc être considéré qu'avec beaucoup de prudence.

Tableau 5. Population résidante selon l'origine

<i>Origine</i>	<i>Gve-2006</i>	<i>Nyon-2006</i>	<i>Genevois fr.</i>	
			<i>Ain-1999</i>	<i>Hte-S. 1999</i>
française	21 103	3 783	61 798	150 432
suisse	274 190	57 429	2 087	4 445
autres	150 013	18 659	12 193	11 533
Total	445 306	79 871	76 078	166 410
française	5%	5%	81%	90%
suisse	62%	72%	3%	3%
autres	34%	23%	16%	7%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources: OCSTAT, SCRIS, INSEE

On peut supposer que la proportion de Suisses résidant dans le Genevois français a nettement évolué depuis 1999. A noter aussi qu'il serait intéressant de distinguer les fonctionnaires internationaux des autres résidents dans la mesure où leur mobilité peut dépendre de facteurs explicatifs spécifiques. Côté suisse, le type de permis et l'appartenance, ou non, à un pays de l'UE est aussi un élément important en regard avec la problématique de l'intégration ou de la mobilité.

g) La structure des ménages⁽¹⁹⁾

Les caractéristiques des ménages dépendent tant des comportements démographiques des résidents que des spécificités des migrants. On soulignera aussi les relations vraisemblables entre les caractéristiques du parc de logements et la structure des ménages de chaque région.

C'est Genève qui a, en moyenne, les ménages de plus petite taille ; en comparaison des autres régions, le canton a plus fréquemment des ménages de personnes seules et moins de couples avec enfants⁽²⁰⁾. Par contre les familles monoparentales comme les personnes en ménage collectif sont plus nombreuses. Nyon se caractérise par une forte proportion de couples avec enfants et donc une taille moyenne des ménages plutôt élevée (2,43 personnes par ménage). Les deux régions du Genevois français ont une structure assez similaire, avec peu de couples sans enfant ; comme dans le district de Nyon, les familles monoparentales y représentent 7 % des ménages privés.

h) Les mouvements quotidiens

Les mouvements quotidiens (OCSTAT, 2007) entre lieu de domicile et lieu de travail soulignent les interdépendances entre régions (figure 4). Le fait d'avoir pris en compte dans notre périmètre le district de Nyon⁽²¹⁾ et la zone d'emploi du Genevois français montre bien que la notion même d'agglomération permet de définir un lieu de vie avec une forte mobilité interne (travail, loisirs, achats...).

On remarque que, bien que la population de Nyon soit du même ordre de grandeur que celle de la partie Ain du Genevois, les déplacements entre Nyon et le canton de Genève sont un peu plus nombreux qu'entre le pays de Gex et Genève. Au sud-est, on constate que les frontaliers qui viennent de l'extérieur de notre périmètre d'étude ne sont pas en nombre négligeable (Annecy, Bonneville et Thonon). Les deux tiers résident néanmoins dans la partie française de l'agglomération de

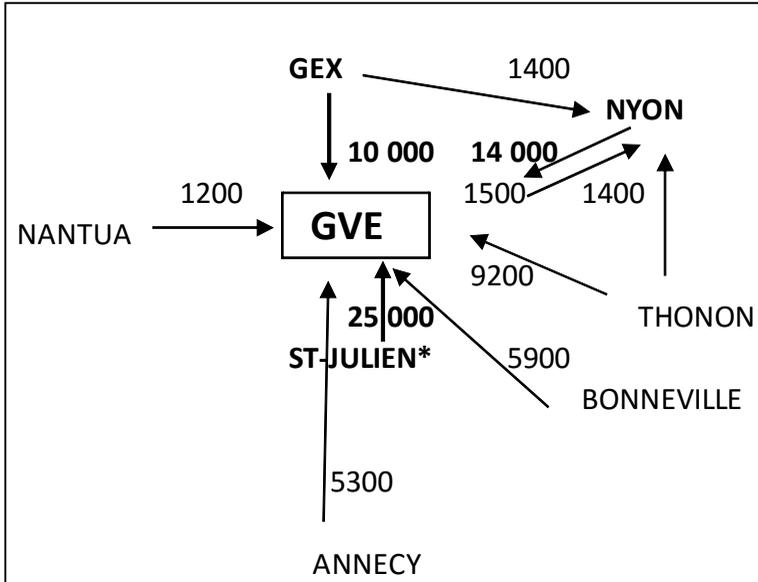
(19) Pour Genève et Nyon, tant l'OCSTAT que le SCRIS ont publié des projections de ménages.

(20) A Genève, les ménages avec enfants ont en moyenne moins d'enfants.

(21) Une grande proportion du district fait partie de l'agglomération de Genève, au sens de l'OFS qui prend en compte notamment les flux de navetteurs (voir aussi l'analyse de Martin Schuler, 2004).

Genève. En plus des frontaliers (non-Suisses avec un permis de frontaliers), il y a vraisemblablement près de 30 000 Suisses ou doubles nationaux qui résident en France voisine.

Figure 4. Frontaliers (2006) et navetteurs (2000)



* Dont 13 300 depuis Annemasse

i) Situation dans la profession

L'analyse⁽²²⁾ des permis de frontaliers selon la situation dans la profession montre que, du côté Ain, on trouve plus fréquemment des « employés subalternes » (48 %) que des « ouvriers qualifiés » (43 %) alors que du côté Haute-Savoie, c'est le contraire (43 % contre 50 %). Les « directeurs » sont en plus forte proportion côté Ain : 4 % contre 2 % en Haute-Savoie.

A noter que, sur le schéma ci-dessus, il manque les mouvements quotidiens entre la Suisse et la France et il faut tenir compte du fait que les fonctionnaires internationaux n'ont pas besoin de permis de frontaliers. Alors qu'en 2006, on dénombrait (OCSTAT, 2007) 15 800

(22) Tableaux OCSTAT situation décembre 2006.

fonctionnaires ou employés permanents occupés dans une organisation internationale (OIG ou OING) à Genève, 6 800 résidaient en France et 1 600 dans un autre canton (dans la région de Nyon le plus souvent). Seuls 14 % d'entre eux sont Suisses.

Une publication récente (SRED, 2007) complète ce bref panorama ; on y apprend que le nombre d'apprentis et d'étudiants⁽²³⁾ résidant en France et suivant une formation à Genève est passé de près de 600 en 1995 à 2 360 en 2006. En ce qui concerne les élèves de l'enseignement public ou privé, le tableau 6 montre que l'apport de la Haute-Savoie et du canton de Vaud n'est pas négligeable.

Tableau 6. Elèves⁽¹⁾ du bassin franco-valdo-genevois scolarisés à Genève, selon leur lieu de domicile

<i>Aire géographique</i>	1995	2006	croissance
Genève	65 550	77 330	+ 18%
Ain	860	1 350	+ 57%
Haute-Savoie	1 150	2 410	+ 110%
Vaud	1 720	2 260	+ 31%
autres cantons	410	800	+ 95%
Total	69 690	84 150	+ 21%

(1) y. c. secondaire II, sans l'université

j) Interdépendances démographiques entre les régions

Une des difficultés majeures de l'exercice prospectif consiste à conserver une cohérence entre le choix des hypothèses relatives aux migrations touchant chaque région avec chacun des scénarios retenus. Certains facteurs explicatifs, sous-tendus par les scénarios, induisent des effets conjoints dans les quatre régions, mais pas forcément avec la même intensité ; d'autres facteurs peuvent au contraire justifier des variations opposées entre les régions, explicables par des complémentarités. Cette « sensibilité » régionale propre à chaque phénomène (et a priori non stable dans le temps) est bien sûr extrêmement complexe à observer et à décrire. Nous ne pouvons

(23) Hautes Ecoles Supérieures et Université de Genève.

appréhender que certains aspects de la réalité dans cette première étude prospective.

Parmi les informations disponibles, le lieu de destination des migrants est intéressant à prendre en compte. Les chiffres de l'émigration à partir du canton de Genève donnent quelques idées sur l'interdépendance entre les régions de la périphérie de l'agglomération par rapport à son centre (tableau 7).

Tableau 7. Emigrés du canton de Genève selon la destination (en 2006)

<i>Aire du canton de Genève</i>	<i>Suisses</i>	<i>Etr sans F.I.</i>	<i>Fonc internat.</i>	Ensemble
Genevois de l'Ain	419	119	132	670
Genev. de Hte-S.	1 071	324	21	1 416
District de Nyon	840	599	114	1 553
Total	2 330	1 042	267	3 639
	Répartition entre les trois régions			
Genevois de l'Ain	18%	11%	49%	18%
Genev. de Hte-S.	46%	31%	8%	39%
District de Nyon	36%	57%	43%	43%
Total	100%	100%	100%	100%
	Répartition pour chaque région			
Genevois de l'Ain	63%	18%	20%	100%
Genev. de Hte-S.	76%	23%	1%	100%
District de Nyon	54%	39%	7%	100%
Ensemble	64%	29%	7%	100%

Source : OCSTAT

On constate qu'en 2006, 3 639 résidents du canton ont quitté Genève pour aller habiter dans sa périphérie. Un peu moins des deux tiers (64 %) étaient des Suisses. 43 % sont partis dans le district de Nyon, 39 % dans la partie Haute-Savoie du Genevois et 18 % dans la partie Ain. Les fonctionnaires internationaux ayant quitté Genève ont choisi Nyon ou le pays de Gex.

En complément, les statistiques du SCRIS permettent de distinguer les flux migratoires selon le type de mouvements (avec l'étranger, avec un autre canton, ou avec une autre commune du canton). On observe ainsi que la population du district de Nyon gagne des résidents grâce - par

ordre d'importance - aux migrations d'étrangers depuis l'étranger, aux migrations d'étrangers depuis un autre canton, et aux arrivées de Suisses depuis un autre canton (Genève étant largement en tête des cantons concernés) [tableau 8].

Tableau 8. Solde migratoire du district de Nyon
(moyenne annuelle 2002-2006)

<i>Origine</i>	<i>arrivées-départs</i>	
Suisses	avec l'étranger	-183
	avec d'autres cantons	+241
	migr. intraVaud	-80
Etrangers	avec l'étranger	+670
	avec d'autres cantons	+348
	migr. intraVaud	+13
Ensemble	avec l'étranger	+487
	avec d'autres cantons	+589
	migr. intraVaud	-68
	Total	+ 1 008

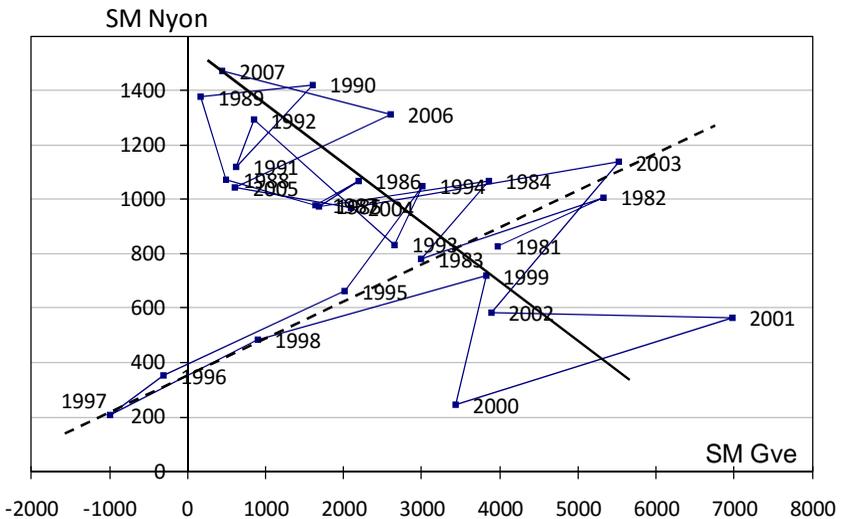
Les statistiques suisses peuvent encore illustrer l'existence de complémentarités entre la croissance de Nyon et celle de Genève ; en mettant en regard, annuellement, le solde migratoire du district de Nyon avec celui du canton de Genève, on est frappé par l'allure du graphique (figure 5).

Deux phénomènes peuvent être perçus. Le premier, mis en évidence sur le graphique à l'aide de la droite oblique (trait continu), montre fréquemment que lorsque le solde genevois est faible, celui de Nyon est en général élevé, et lorsque le solde genevois est important, de l'ordre de +5 000, le solde du district vaudois est plutôt faible. La droite illustrant cette tendance indique qu'à une variation du solde migratoire du canton de Genève de +1 000, correspond, grosso modo, une variation du solde migratoire pour le district de Nyon de -200. Cette observation confirme l'idée de l'existence de complémentarités mises en évidence par le jeu des variations du nombre de logements construits dans chaque région.

Le deuxième phénomène qui peut être perçu est qu'il existe aussi parfois des mouvements conjoints mis en évidence par la droite en pointillés : durant la période 1996-1998, le solde migratoire était à un faible niveau

dans les deux régions, alors que juste avant et juste après, ils étaient tous deux à un niveau élevé. Ces variations peuvent facilement être interprétées : le dynamisme démographique s'explique pour les deux régions par les mêmes causes, tel le niveau de la conjoncture économique, et ce de manière simultanée. La pente de la droite bleue semble indiquer que, en ce qui concerne la situation des années quatre-vingt-dix, le solde migratoire de Genève est plus « sensible » que celui de Nyon à une variation du niveau de la conjoncture économique.

Figure 5. Solde migratoire de Nyon en regard avec celui du canton de Genève 1980-2007



Description des scénarios

Présentation générale

Quatre scénarios ont été retenus avec une variante pour l'un d'eux (tableau 9).

Les trois premiers scénarios se situent dans un contexte de conjoncture économique favorable (emploi en croissance, pas de crise économique notable). Le quatrième présume de l'arrivée d'une dégradation de la situation économique d'ici quelques années ; il ne s'agit cependant pas d'un scénario « catastrophe ». L'évolution du parc de logements à

Genève a été considérée comme un facteur important puisque c'est lui qui permet de distinguer les trois premiers scénarios. Pour le dernier, il semble logique de supposer que les projets immobiliers seront moins nombreux en cas de situation économique détériorée.

Tableau 9. Différences principales entre les quatre scénarios

N°	Conjoncture économique	Parc immobilier genevois
1	reste favorable	développement lent
2	reste favorable	densification accrue*
3	reste favorable	extension de l'agglomération
4	dégradation	abandon de certains projets

* La densification du canton permet de diminuer la pression démographique sur les régions périphériques

Variante 2b : densification particulièrement soutenue

A noter qu'il n'existe pas de scénario correspondant au rejet éventuel des accords bilatéraux sur la libre circulation en 2009, dont les effets démographiques, difficilement mesurables, auraient un impact négatif considérable.

Scénario 1 : croissance principalement à la périphérie de l'agglomération

Pour Genève, la politique actuelle de densification et d'expansion modérée des zones à bâtir est poursuivie. Dans les autres territoires, les politiques de densification, de polarisation et de limitation de l'étalement urbain sont appliquées, ce qui leur permet d'avoir une capacité d'accueil importante.

En liaison avec les accords bilatéraux, la période 2002-2011 correspond pour la Suisse à une période de transition avec une forte pression démographique ; ce phénomène est un peu moins marqué à Genève car un certain nombre de Suisses s'installent dans le Genevois français.

Alors que les deux régions du Genevois français ont vu une croissance exceptionnellement forte sur la période 1999-2005, on suppose que la croissance ralentit lors de la période 2007- 2015 pour se stabiliser à un niveau encore assez élevé.

Pour le canton de Genève, ce scénario se situe à mi-chemin entre les scénarios B et C établis par l'OCSTAT en 2005.

Pour le nouveau district de Nyon, le scénario un est proche du scénario de base du SCRIS (Menthonnex, 2007).

Scénario 2 : croissance démographique marquée au centre

Dans le canton de Genève, la politique actuelle de densification et d'expansion modérée des zones à bâtir est visiblement accentuée. Dans les autres territoires, les politiques de densification, de polarisation et de limitation de l'étalement urbain sont appliquées, mais la capacité d'accueil n'est que partiellement utilisée.

Par rapport au scénario 1, le canton de Genève renforce sa croissance démographique grâce à une politique active dans le domaine du logement. Les effets ne sont cependant notables que depuis 2015 (densification, surélévation de certains immeubles, réaménagement Praille-Acacias, déclassement de la zone agricole, etc.).

Pour le district de Nyon et pour la zone d'emploi du Genevois français, la pression démographique diminue grâce au développement du parc immobilier de Genève. Ces régions conservent cependant des attraits et continuent à se développer. A noter qu'entre 2001 et 2005, le nombre d'emplois⁽²⁴⁾ a augmenté de 2,5 % dans le canton de Vaud, de 4,5 % dans le canton de Genève et de 6,8 % dans le district de Nyon ; en mars 2008, on apprend que l'arrivée simultanée de plusieurs sociétés internationales vont doubler le nombre d'emplois dans la région de Rolle.

A Genève, le solde migratoire se stabilise à +2 500 par année dès 2020. On peut estimer que pour ce scénario, la croissance du parc immobilier genevois devrait être proche de +2 200 par année. Le pays de Gex et Nyon restent deux régions prisées par les fonctionnaires internationaux.

Scénario 2b : variante théorique proche des visées politiques actuelles

Par rapport au scénario 2, ce scénario envisage un niveau de construction particulièrement important pour les régions périphériques. Les objectifs évoqués dans le Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier (PDHT) se réalisent pratiquement pour les dix prochaines années dans les trois régions périphériques ; par contre, le développement du parc de

(24) Recensement des entreprises, secteurs secondaires et tertiaires.

logements du canton de Genève est inférieur⁽²⁵⁾. Dès 2010, les grands projets genevois commencent à se réaliser conformément aux planifications les plus optimistes, c'est à dire dans des délais encore plus courts que ceux imaginés dans le scénario 2. Par rapport au scénario 2, le développement de Genève est alors marqué par une vitalité particulière qui se manifeste tant par une croissance de l'emploi que par une évolution de la population résidante. Alors qu'à court terme l'effet démographique est essentiellement visible dans la périphérie de l'agglomération, à plus long terme, Genève voit sa population augmenter ; une partie de cette augmentation est en liaison avec une moindre croissance du reste de l'agglomération (la pression démographique diminuant sur la périphérie), le reste de l'augmentation correspond à un accroissement net positif sur le total de l'agglomération. Autrement dit, dans le cadre de ce scénario qui s'accomplit dans une situation économiquement favorable, la réalisation des projets genevois a contribué à dynamiser toute l'agglomération transfrontalière.

Dans ce scénario, l'agglomération gagne en 2030 21 000 habitants de plus que dans la situation du scénario 1 ou du scénario 2.

Scénario 3 : développement de l'agglomération au-delà du périmètre d'étude

Dans le canton de Genève, la politique actuelle de densification et d'expansion modérée des zones à bâtir n'est que partiellement mise en œuvre, à cause des divers blocages. Dans les autres territoires, les politiques de polarisation et de limitation de l'étalement urbain ne sont que partiellement appliquées ; vu le remplissage rapide des zones à bâtir, la demande est alors reportée à l'extérieur de l'agglomération.

On observe une extension du périmètre de l'agglomération genevoise liée aux prix du terrain, aux zones constructibles rares dans les centres et aux difficultés de densifier les zones urbaines. A Genève, malgré la forte demande de logements, seuls quelques projets de constructions immobilières se réalisent (oppositions multiples et fortes aux nouveaux projets).

(25) Proche de la situation observée en 2006 et 2007.

Les taux de croissance démographiques des régions diminuent au profit des régions situées à l'extérieur du périmètre retenu pour cette étude.

En Haute-Savoie, l'amélioration du réseau de transport (A41) permet de venir travailler facilement à Genève depuis plus loin (Annecy et au-delà, par exemple). Sur le département de l'Ain, le sud du pays de Gex, Collonges et Bellegarde, ainsi que la région d'Oyonnax se développent particulièrement. Côté Suisse, l'influence de l'agglomération s'étend au-delà du district de Nyon, mais entre alors en concurrence avec le développement de l'agglomération lausannoise.

Dans ce contexte de forte demande de logements durant une période économiquement favorable, il a été supposé que Genève réalise aussi certains projets immobiliers. Ainsi, avec un solde migratoire qui tend vers +1 200 personnes par année, Genève se situe dans une situation semblable à celle du scénario 1. Plus précisément légèrement en dessous dans la mesure où il a été supposé que le développement démographique réalisé à l'extérieur de l'agglomération limitait quelque peu la « pression » sur le centre.

Bien que, pour le périmètre étudié, la croissance est moindre que celle décrite pour le scénario 1, l'agglomération de Genève a une croissance totale identique, le surplus « débordant » du périmètre retenu.

Scénario 4 : croissance ralentie par une conjoncture économique défavorable

La conjoncture économique se dégrade dès 2010 et a comme conséquence une diminution nette de la croissance démographique. Il ne s'agit cependant pas d'un scénario « catastrophe ».

A Genève, la situation économique plutôt mauvaise (avec un impact sur le marché de l'emploi) explique le report de plusieurs projets immobiliers. Le solde migratoire reste cependant faiblement positif (+800 par année).

Pour les deux régions du Genevois français, le solde migratoire est plus faible pour ce scénario que pour le scénario 2 ; autrement dit, l'effet induit par la conjoncture défavorable est légèrement plus important que l'impact du décongestionnement dû au développement du parc immobilier genevois (sc 2). Pour Nyon, ces deux effets sont du même ordre de grandeur.

Pour toutes les régions, les soldes migratoires diminuent clairement, un peu plus, là où la proportion d'étrangers est importante. A noter toutefois que le nombre de fonctionnaires internationaux est moins sensible aux variations relatives à la situation économique.

Le choix des hypothèses

Les hypothèses retenues pour chaque scénario se différencient essentiellement par les choix relatifs à l'évolution à venir des migrations.

Au niveau de la mortalité, les tendances observées ont été prolongées de la même manière quel que soit le scénario (tableau 10). Les écarts (faibles) entre les régions subsistent mais tendent à se combler. Entre 2005 et 2030, les hommes gagnent 4,2 années de durée de vie et les femmes 3,4 années.

Tableau 10. Espérance de vie à la naissance, agglomération de Genève

e_0	2000	2005	2007	2010	2015	2020	2025	2030
e_0 hommes	77,5	78,8	79,9	80,4	81,1	81,7	82,3	83,0
e_0 femmes	83,6	84,2	84,9	85,4	86,0	86,5	87,0	87,6

En comparaison des dernières projections effectuées au niveau suisse par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS, 2006), la mortalité vers 2005 est plus faible pour l'agglomération, par contre la croissance de l'espérance de vie est légèrement plus lente. Les écarts entre l'espérance de vie à la naissance postulée pour la région genevoise (scénario moyen) et celle choisie par l'OFS pour la Suisse tendent à diminuer au fil du temps, pour devenir très faibles vers 2030.

Au niveau de la fécondité, les indicateurs conjoncturels de fécondité ont été choisis afin que le nombre de naissances, obtenu par calcul pour chacune des quatre régions, soit conforme aux résultats attendus à l'année de départ. Ainsi pour 2007, la fécondité a été fixée à 1,78 enfant par femme (Genevois de l'Ain), à 1,76 enfant par femme (Genevois de la Hte-Savoie), à 1,79 enfant par femme (district de Nyon) et à 1,42 enfant par femme pour le canton de Genève. Ainsi l'indicateur de fécondité moyen pour l'agglomération est de 1,58 enfant par femme. Pour les années suivantes, il a été supposé que la fécondité se maintenait au même niveau dans les deux régions françaises et qu'elle augmenterait

très légèrement dans les deux régions suisses. En 2030, la fécondité atteindrait alors 1,61 enfant par femme pour l'agglomération.

Au niveau des migrations, le choix des hypothèses a été essentiellement effectué en termes de solde migratoire par région et par année. Pour ces choix, il a été tenu compte des intentions retenues pour chaque scénario ; il a aussi été nécessaire d'estimer les interdépendances jugées plausibles entre les soldes migratoires des quatre régions. Dans un deuxième temps, des hypothèses complémentaires ont été établies, pour chaque région, sur les liaisons entre le niveau du solde migratoire et la structure par âge et par sexe du solde migratoire.

A noter aussi que les choix retenus ont encore été ajustés sur la base de l'estimation de l'accroissement du parc de logements. Sans faire de projections de ménages détaillées⁽²⁶⁾, l'estimation de la croissance des ménages (donc des logements principaux) a été faite en divisant la population totale de chaque région calculée par la taille moyenne des ménages jugée vraisemblable.

Le tableau 11 donne une vision globale des choix retenus pour les différents scénarios.

Tableau 11. Solde migratoire par région selon le scénario
(moyenne annuelle sur la période 2006 à 2030)

<i>Aire géographique</i>	<i>sc1</i>	<i>sc2</i>	<i>sc2b</i>	<i>sc3</i>	<i>sc4</i>
Genevois de l'Ain	+ 750	+ 570	+ 640	+ 560	+ 350
Genev. de Hte-S.	+ 1 190	+ 880	+ 1 030	+ 630	+ 540
District de Nyon	+ 820	+ 650	+ 690	+ 720	+ 600
Genève	+ 1 400	+ 2 130	+ 2 530	+ 1 210	+ 930
Agglomération	+ 4 160	+ 4 230	+ 4 890	+ 3 120	+ 2 420

Pour les trois régions « périphériques » (les deux régions du Genevois français et Nyon), l'apport migratoire est le plus important dans le contexte du premier scénario (scénario proche de la situation actuelle). Dans l'hypothèse d'une densification accrue du canton de Genève (sc2), la pression démographique sur les trois régions périphériques se réduirait et explique alors la diminution du niveau des soldes migratoires (sc2 par rapport au sc1). Le scénario 3 décrit la situation

(26) Des travaux approfondis existent cependant pour Vaud et Genève.

d'une expansion territoriale de l'agglomération : les soldes migratoires diminuent dans les quatre régions du périmètre d'étude mais l'agglomération «de fait» s'étend au-delà. Dans ce cadre, nous avons jugé que la région en Haute-Savoie avait plus de possibilités de se développer au-delà de notre périmètre d'étude (dans la direction de Thonon, de Bonneville, et d'Annecy).

Le quatrième scénario est le seul qui postule une détérioration de la conjoncture économique ; cela se traduit par un impact sur l'emploi et sur l'abandon - ou le report - de certains projets immobiliers. Ainsi, pour les quatre régions d'étude, le solde migratoire est plus faible ; la diminution est un peu moins importante pour Nyon qui bénéficie de l'apport des fonctionnaires internationaux⁽²⁷⁾ (comme pour la partie Ain, il est vrai) et de l'appoint d'étrangers plutôt aisés.

La figure 6 est un complément intéressant ; il permet de décrire les hypothèses relatives aux migrations nettes en visualisant pour chaque scénario deux points, l'un (d) pour la situation en début de période (moyenne 2007-2018), l'autre (f) en fin de période (moyenne 2019-2030).

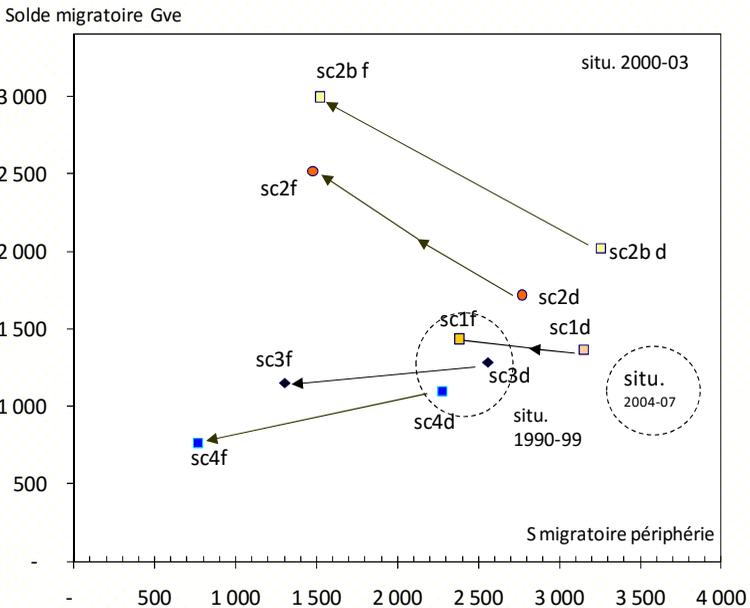
Chaque point met en regard le niveau du solde migratoire pour le canton de Genève (en ordonnée), avec celui pour les trois autres régions réunies (« S. migratoire périphérie »).

Deux zones sont mises en évidence sur le graphique au moyen d'un cercle en pointillés ; un, plus à gauche, situe le niveau moyen des soldes migratoires durant la période 1990-1999, l'autre dans la période 2004-2007. Pour la période récente, il s'agit d'une estimation puisque les statistiques pour les régions françaises ne sont pas encore connues. Entre ces deux périodes, vers 2000-2003, le solde migratoire du canton de Genève est nettement plus élevé (il « sortirait » du graphique).

Quel que soit le scénario, il a été considéré que, pour les trois régions périphériques, la situation récente correspond à une croissance extrêmement forte qui ne durera pas. Cette hypothèse explique le fait que, sur le graphique, tous les premiers points (d, période 2007 à 2018) sont plus à gauche de la situation actuelle (à l'exception du scénario 2b) et que les deuxièmes points (f, période 2019 à 2030) sont eux-mêmes à gauche des premiers points.

(27) Leur nombre est moins sensible à la conjoncture économique.

Figure 6. Solde migratoire annuel moyen pour Genève, et pour les trois autres régions sur la période 2007-2018 (d) et sur la période 2019-2030 (f)



On constate ainsi que le scénario 1, plutôt proche des conditions actuelles, évolue à terme vers une situation semblable à celle observée durant les années quatre-vingt-dix.

Les scénarios 3 et 4 montrent une diminution des soldes migratoires ; la diminution étant clairement plus marquée pour les régions périphériques.

Le scénario 2 comporte déjà, en première période, un solde migratoire un peu plus élevé pour Genève et un peu plus faible pour les trois autres régions. En fin de période, le canton a un apport migratoire nettement plus important que celui des trois autres régions réunies (le point se situe à gauche de la diagonale du graphique).

La variante du scénario 2 (sc 2 b) situe le premier point (période 2007-2018) de telle manière que la croissance du parc immobilier correspondant est proche de celui envisagé dans le PDHT (poursuite de la croissance actuelle dans les trois régions périphériques et augmentation visible du parc immobilier à Genève). Le deuxième point

correspond à l'hypothèse d'une très forte densification du canton accompagnée d'importants mouvements migratoires de la périphérie vers le centre.

Pour la période 1999-2006, l'estimation de la croissance démographique du Genevois français retenue est plus optimiste, mais plausible. Ainsi, par rapport aux autres scénarios, le taux de croissance annuel moyen sur cette période passe de 1,74 % à 1,80 % pour le Genevois.

Pour la période 2007-2017, les objectifs du PDHT ont été utilisés comme repères⁽²⁸⁾:

- Genevois de l'Ain : + 850 logements par an ;
- Genevois de Hte-S : +1 500 logements par an ;
- District de Nyon : + 700 logements par an ;
- Canton de Gve : +1 600 logements par an et 2 500 « dès que possible ».

Au niveau de l'agglomération, les 5 000 logements/an sont atteints, voire dépassés entre 2010 et 2018.

Par rapport au scénario 2, le solde migratoire (de 2007 à 2017) est plus élevé de 18 % pour la partie Ain, de 28 % côté Haute-Savoie, de 10 % pour Nyon et de 18 % pour le canton de Genève.

Quant à la situation de la période 2020-2030, par rapport au scénario 2, le solde migratoire de Genève est un peu plus élevé (+3 080 à la place de +2 600 grosso modo). Alors que la situation de Nyon n'a pas été modifiée, les deux régions françaises voient une très faible augmentation du solde migratoire. Cela sous-entend que l'augmentation à Genève va gonfler la population totale de l'agglomération et non pas « décharger » la périphérie. On garde l'idée d'une périphérie plutôt dynamique. Cependant, les constructions de logements dans la périphérie sont moins importantes sur cette période que pour 2007-2017 (l'effet de complémentarité décrit dans le scénario 2 est conservé sans être amplifié). Au niveau de l'agglomération, on n'atteint plus les 5 000 logements par an, ce qui nécessiterait un boom de la construction à

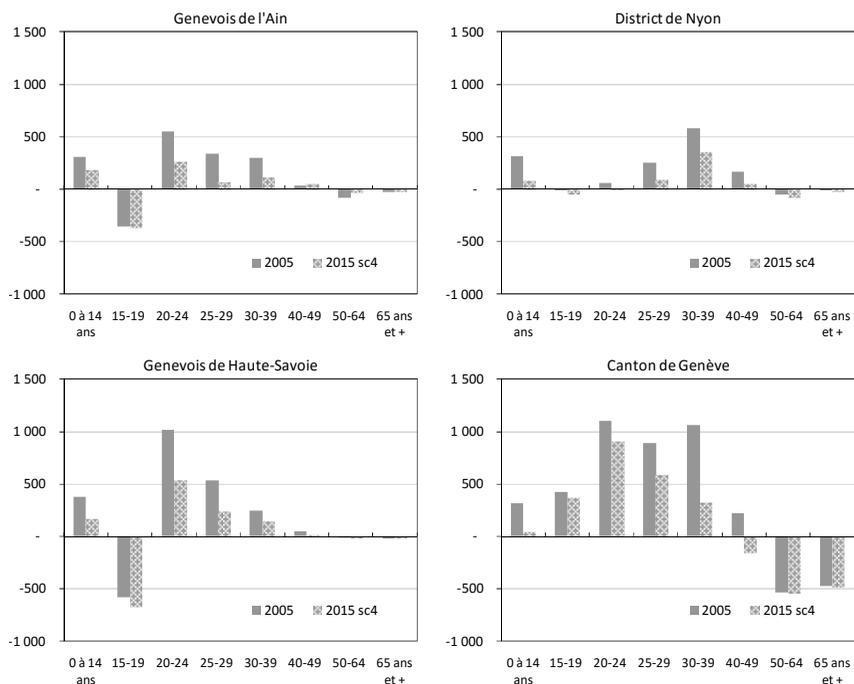
(28) Il a été tenu compte du fait qu'il y a de petites différences dans le descriptif des régions. A noter que pour ces « réglages », on est tributaire de l'estimation de la variation de la taille des ménages.

Genève conjointement à une poursuite du niveau actuel, très élevé, dans la périphérie.

La structure par âge

Pour chaque région, il a été supposé que la répartition par âge du solde migratoire dépend du niveau des migrations. L'observation passée montre en effet qu'en général les migrations des jeunes actifs sont particulièrement « sensibles » à la situation générale. Les histogrammes suivants (figure 7) illustrent, pour chaque région, la structure par âge du solde migratoire dans des cas extrêmes.

Figure 7. Solde migratoire par âge, selon le total élevé ou faible



Principaux résultats

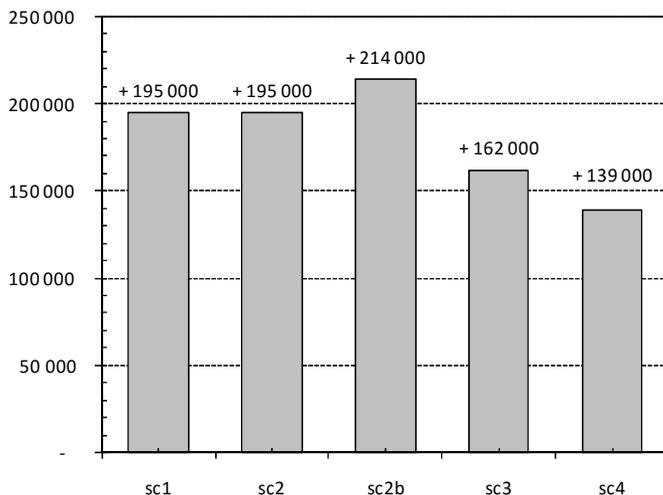
Préalablement, on rappellera que les projections sont établies sur la base de la population par âge de mars 1999 pour les deux régions françaises,

alors que, côté suisse, il a été tenu compte des informations détaillées connues jusqu'en 2006 et de la population totale, connue au 31.12.2007. La synthèse des projections, présentée ici, privilégie la période à venir 2008 à 2030. Pour la période 2000-2007, on ne perdra pas de vue que les données relatives aux deux régions françaises, et donc aussi au total de l'agglomération, résultent déjà d'une estimation. L'INSEE pourra fournir des statistiques plus robustes dès 2009 au niveau régional. Les résultats suivants illustrent le rôle des scénarios sur les principaux résultats et décrivent l'influence respective de l'accroissement naturel et des migrations. Finalement, les projections seront situées dans un contexte géographique plus large.

Comparaison entre les scénarios : accroissement de la population

Au vu des résultats obtenus pour les quatre scénarios et pour la variante du scénario 2, les projections indiquent une croissance de la population résidante de l'agglomération comprise entre 139 000 et 214 000 habitants d'ici 2030, c'est-à-dire sur une durée de 23 années (figure 8).

Figure 8. Accroissement de la population totale (période 2008 à 2030)

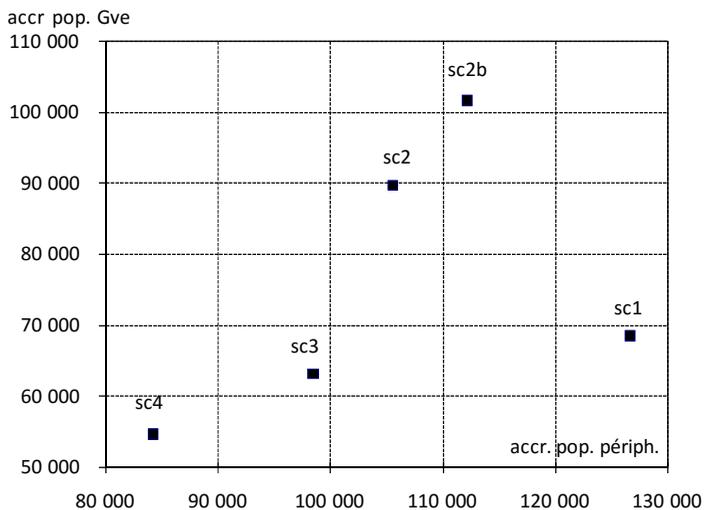


Le scénario 2 b, le plus proche de la vision décrite par le PDHT et par certaines déclarations politiques sur la forte densification du canton, correspond à la croissance de l'agglomération la plus forte. Le scénario 4, qui correspond à une situation où la conjoncture économique

s'est dégradée, montre logiquement une croissance plus faible. Le scénario 3 illustre la croissance de la population résidant dans le périmètre d'étude dans des conditions proches du scénario 1, mais avec un développement de l'agglomération au-delà de ses « frontières » actuelles ; ainsi par comparaison avec le scénario 1, on en déduit que près de 33 000 habitants (195 000 - 162 000) habiteraient au-delà du périmètre d'étude, dans une agglomération étendue.

Alors qu'au niveau du total de l'agglomération, les deux premiers scénarios sont très proches, ils correspondent à une situation bien différente : le premier scénario est le reflet de tendances observées, le deuxième illustre une densification du canton de Genève accompagnée d'une diminution de la pression démographique sur les trois régions périphériques. Cette distinction centre-périphérie est soulignée dans le graphique 9 qui distingue la croissance des trois régions réunies (le Genevois français et Nyon), en abscisse, de celle du canton de Genève, en ordonnée.

Figure 9. Accroissement de la population du canton de Genève en regard avec celui des trois autres régions, selon le scénario (période 2008-2030)



Ainsi on constate que, par rapport au scénario 1, le scénario 2 aboutit à 21 000 habitants de plus pour Genève et 21 000 de moins pour la « périphérie ». Par rapport au scénario 2, la variante 2 b cumule une plus forte croissance pour Genève (12 000 en plus, essentiellement après

2010) et pour les trois autres régions (9 000 en plus, principalement sur la période 2005-2015). Dans le cadre du scénario 3, la croissance de la population envisagée pour Genève est à peine plus faible que pour le scénario 1, alors que, pour les régions périphériques, la croissance diminuerait de 33 000 habitants au profit de zones plus éloignées. Une conjoncture économique défavorable pourrait toucher la croissance démographique tant du canton de Genève que des autres régions ; la croissance de la population calculée passe de +195 000 (sc1 ou 2) à +139 000 pour le scénario 4. Cela représente une diminution de 56 000, soit un accroissement moindre de l'agglomération de 29 % induit par une conjoncture économique défavorable et par l'abandon de certains projets immobiliers.

Le tableau 12 indique, pour chaque région et chaque scénario, la croissance de la population calculée en nombre absolu et en nombre relatif (les croissances les plus hautes sont indiquées en **gras**, les plus faibles en *italique*). Ainsi, sur la période 2008-2030, la population de l'agglomération augmenterait de 17 % pour le scénario 4 et de 26 % pour le scénario 2b.

Tableau 12. Accroissement de la population (période 2008 à 2030)

<i>Aire géo.</i>	<i>sc1</i>	<i>sc2</i>	<i>sc2b</i>	<i>sc3</i>	<i>sc4</i>
Genevois de l'Ain	+ 35 000	+ 29 000	+ 31 000	+ 29 000	+ 22 000
	+ 39%	+ 33%	+ 34%	+ 32%	+ 24%
Genev. de Hte-S.	+ 60 000	+ 50 000	+ 54 000	+ 41 000	+ 38 000
	+ 31%	+ 26%	+ 28%	+ 21%	+ 20%
District de Nyon	+ 31 000	+ 26 000	+ 27 000	+ 29 000	+ 24 000
	+ 38%	+ 32%	+ 34%	+ 35%	+ 30%
Genève	+ 69 000	+ 90 000	+ 102 000	+ 63 000	+ 55 000
	+ 15%	+ 20%	+ 23%	+ 14%	+ 12%
Agglomération	+ 195 000	+ 195 000	+ 214 000	+ 162 000	+ 139 000
	+ 24%	+ 24%	+ 26%	+ 20%	+ 17%
				+ 33 000*	

* extension de l'agglomération hors de son périmètre actuel [33 000 = 195 000 -162 000]

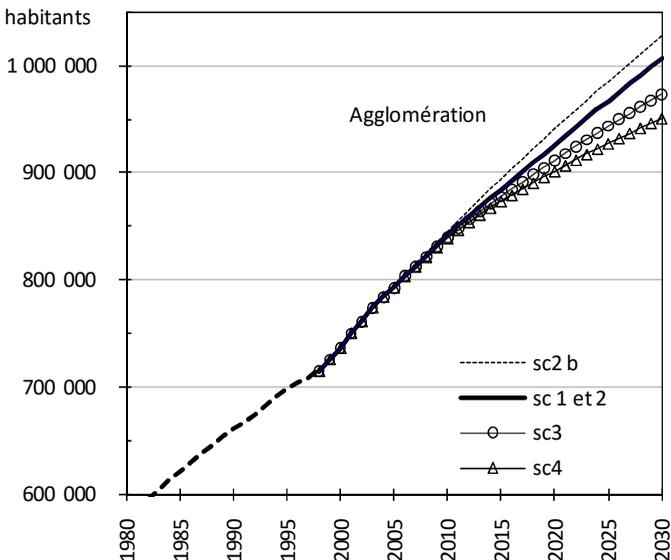
La comparaison entre les quatre régions montre que le canton de Genève (qui représente 55 % de la population de l'agglomération) explique une part importante de la croissance de l'agglomération : entre 35 % pour le scénario 1 et 48 % pour le scénario 2b. En nombre relatif, la croissance

des autres régions est cependant plus importante, quel que soit le scénario. Les taux « records » sont enregistrés pour la partie Ain du Genevois (+39 % dans le cadre du scénario 1) et pour le district de Nyon (+38 % pour le scénario 1).

Effectifs totaux de la population

Alors que la population de l'agglomération a dépassé les 600 000 habitants vers 1983, elle a atteint 800 000 habitants en 2006 (23 ans plus tard). Les projections nous indiquent que le seuil de 900 000 habitants pourrait être atteint d'ici 2016 ou 2020 selon le scénario envisagé. Le chiffre emblématique de 1 000 000 d'habitants serait atteint en 2030 dans le contexte des scénarios 1 ou 2. Les projections conformes à la variante 2 b montrent que ce nombre pourrait être atteint trois ans plus tôt. Dans le contexte des scénarios 3 ou 4, les calculs étant interrompus à l'horizon 2030, il faut extrapoler les tendances générales pour estimer que c'est vers 2035 (sc 3) ou vers 2043 (sc 4) que le million d'habitants serait atteint dans le périmètre d'étude ; à noter qu'il est peu probable que le scénario 4, qui postule une conjoncture économique défavorable, se réalise sur une aussi longue période.

Figure 10. Projections de population selon le scénario



La figure 10, qui décrit l'évolution de la population résidante totale, montre que les écarts entre les scénarios envisagés ne sont pas négligeables : en 2020, la population calculée de l'agglomération varie entre 901 000 et 940 000 habitants selon le scénario retenu, et en 2030, entre 951 000 et 1 028 000 habitants (figure 10).

Il ne faut pas perdre de vue que la description au niveau de l'agglomération cache des situations qui peuvent être fortement dissemblables par rapport à la répartition spatiale à l'intérieur même de l'agglomération. Les populations totales correspondant aux projections des scénarios 1 et 2 sont presque identiques, cependant le scénario 2 postule une croissance plus marquée du parc de logements du canton de Genève accompagnée d'une diminution de la pression démographique sur les régions périphériques (tableau 13).

Tableau 13. Population résidante en 2030 par région et par scénario

au 31.12.	2000	2007*	2030-sc1	2030-sc2	2030-sc2b	2030-sc3	2030-sc4
Genevois de l'Ain	79 285	90 598	126 044	120 097	122 251	119 398	112 333
Genève de Hte-S.	172 137	192 203	252 022	241 819	247 071	233 037	230 024
District de Nyon	71 125	81 893	113 203	108 311	109 377	110 423	106 292
Genève	413 585	447 584	516 128	537 276	549 283	510 719	502 251
Agglomération	736 132	812 278	1 007 397	1 007 502	1 027 981	973 577	950 901

* sc1

Résultats pour l'agglomération (total des quatre régions)

L'agglomération transfrontalière de Genève compte près de 783 000 habitants en 2005 et a probablement déjà franchi les 812 000 habitants durant l'année 2007. En 2030, la population projetée atteint entre 951 000 et 1 028 000 habitants suivant le scénario retenu (tableau 14). La croissance de la population, calculée sur la période 2005-2030, est comprise entre 158 000 (sc 4 : situation économique dégradée) et 234 000 habitants (sc 2b, croissance qui se maintient à un fort niveau⁽²⁹⁾ durant les dix prochaines années, suivie rapidement d'une forte

(29) Conformément au Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier de décembre 2007.

densification du canton de Genève). Dans l'hypothèse où la situation économique reste favorable et où le parc immobilier du canton de Genève ne se développe que modérément (sc 1), la population devrait croître un peu moins (+215 000). A noter que les évolutions de la population totale pour les deux premiers scénarios sont très proches (superposés sur la figure 10) ; cependant le développement régional est différent selon les régions. Dans le cadre du scénario 2, il est supposé que Genève développe notablement son parc de logements et permet ainsi de diminuer la pression démographique sur les trois régions périphériques. Les résultats du scénario 3 ont une signification un peu différente ; comparativement au 1^{er} scénario, il est postulé que l'agglomération se développe au-delà du périmètre d'étude qui, lui, est identique pour toutes les variantes. Ainsi cela sous-entend que l'écart calculé entre les scénarios 1 et 3 (34 000, différence entre 1 007 000 et 973 000) correspond à un développement particulier, au-delà de la frontière actuelle de l'agglomération.

Tableau 14. Population résidante selon le scénario (agglomération)*

31.12.	SC1	SC2	SC2b	SC3	SC4
1974	538 663	538 663	538 663	538 663	538 663
1981	583 846	583 846	583 846	583 846	583 846
1989	653 476	653 476	653 476	653 476	653 476
1998	714 597	714 597	714 597	714 597	714 597
2005 ⁽¹⁾	792 839	792 839	793 937	792 727	792 727
2010	841 739	841 181	844 851	840 192	838 586
2015	884 145	883 270	893 981	877 729	873 219
2020	925 457	925 115	940 195	911 372	901 411
2025	967 076	967 049	985 183	943 525	927 377
2030	1 007 397	1 007 502	1 027 981	973 577	950 901

* Estimation à partir de 2010

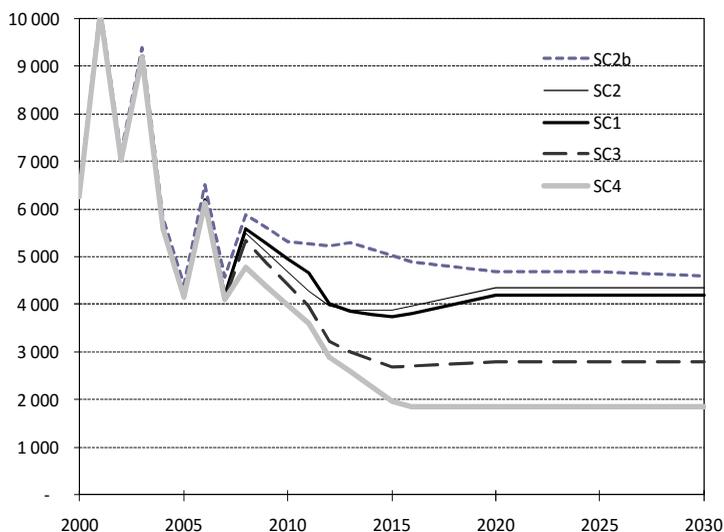
(1) Effectif 2005 estimé en partie (pour Genevois de l'Ain et de Haute-Savoie)

La figure 11, qui décrit l'évolution du solde migratoire (les arrivées moins les départs), est utile pour comprendre les résultats obtenus puisque ce sont essentiellement les hypothèses sur les migrations qui distinguent les scénarios. On constate que la somme des quatre soldes

migratoires régionaux est pratiquement identique pour les scénarios 1 et 2 alors qu'il y a des différences marquées au niveau de chacune des quatre régions.

Par rapport à la situation récente, quel que soit le scénario, il a été supposé que le solde migratoire tend plutôt à diminuer ; un peu plus lorsque la situation économique est détériorée (sc 4), un peu moins dans la variante 2b. On rappelle que, dans le contexte du 3^{ème} scénario, la croissance de l'agglomération se poursuit au-delà du périmètre d'étude au « détriment » de la croissance de l'agglomération actuelle.

Figure 11. Solde migratoire selon le scénario

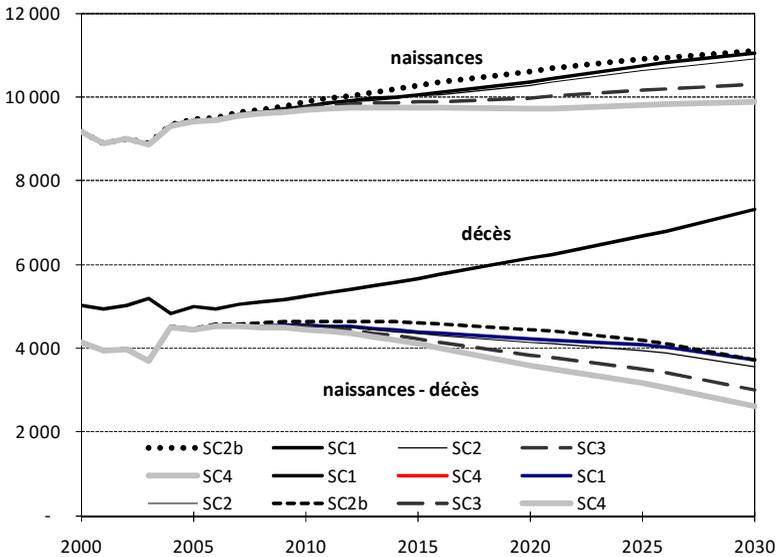


Le niveau du solde migratoire va influencer sur l'évolution de la population totale et sur sa structure par âge. Ainsi, indirectement, le nombre de naissances comme celui des décès (mais dans une moindre mesure) va être dépendant des hypothèses sur les migrations. Le nombre de naissances calculé pour la période 2006-2030 passe de 244 000 à 260 000 selon le scénario⁽³⁰⁾ ; le nombre de décès, peu sensible au choix du scénario, du moins dans le cadre de l'horizon temporel retenu, est pratiquement de 150 000 sur la période. L'accroissement naturel (les naissances moins les décès) est donc compris entre 94 000 et 110 000.

(30) Le calcul qui prend en compte une hypothèse de solde migratoire nul dès 2007 montre que l'apport des naissances se réduirait à 22 000 sur la période 2006-2030.

En comparaison du solde migratoire, dont la somme cumulée sur la période 2006-2030 vaut entre 65 000 et 124 000, l'accroissement naturel explique une part importante de la croissance démographique : 47 % pour le scénario 2b et 59 % pour le scénario 4. La figure 12 montre, au niveau de l'agglomération, une stabilité de l'accroissement naturel durant les dix prochaines années, suivie d'une baisse, plus ou moins accentuée selon le scénario.

Figure 12. Accroissement naturel selon le scénario



L'augmentation de la population (158 000 à 234 000 selon le scénario, d'ici 2030) et le vieillissement de la pyramide des âges modifieront la structure par âge actuelle. Alors que la population totale calculée s'accroît de 20 % (sc 4) à 29 % (sc 2b), le groupe des moins de 20 ans augmente de 10 % à 21 % selon le scénario (cf. figures 13 et 14), celui des 20 à 39 ans de 5 % à 16 % et celui des 40 à 64 ans de 11 % à 21 %. Chez les plus âgés, l'augmentation est d'un autre ordre : +80 % pour les 65 à 79 ans révolus, et +138 % pour les 80 ans et plus (autrement dit, on assistera à un doublement de leur nombre avant 2030). On constate que l'évolution à venir des plus de 65 ans est peu dépendante du scénario retenu ; la croissance, qui s'explique par les générations du babyboom de la fin des années quarante, apparaîtra d'abord chez les jeunes retraités, puis chez les plus vieux.

Figure 13. Population par groupe d'âge : jeunes et vieux

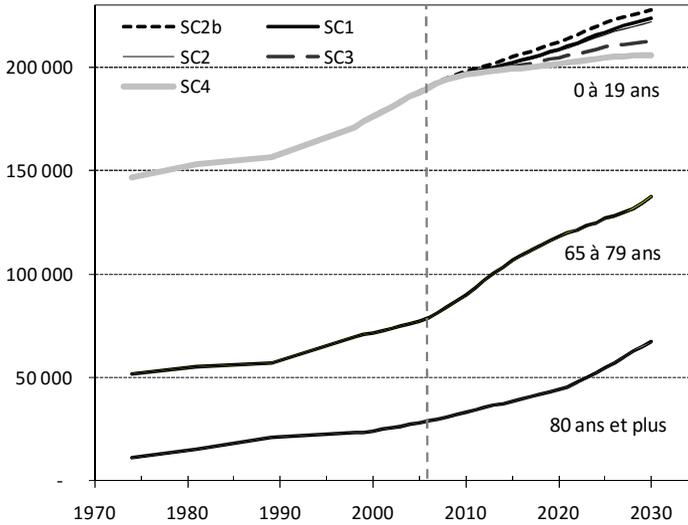
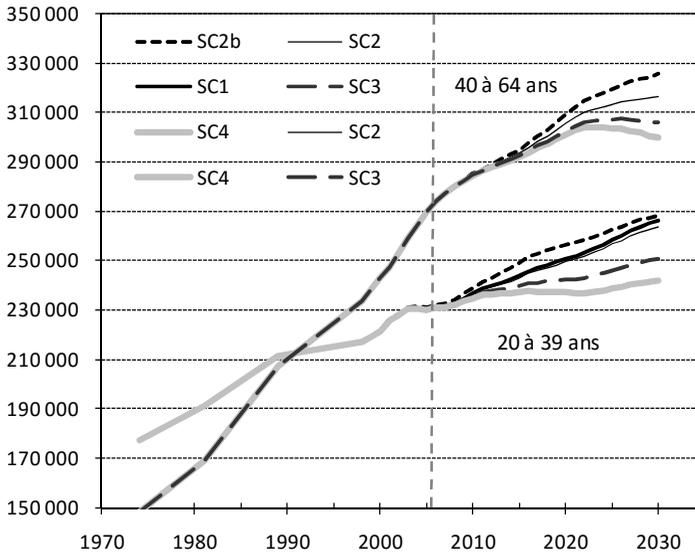


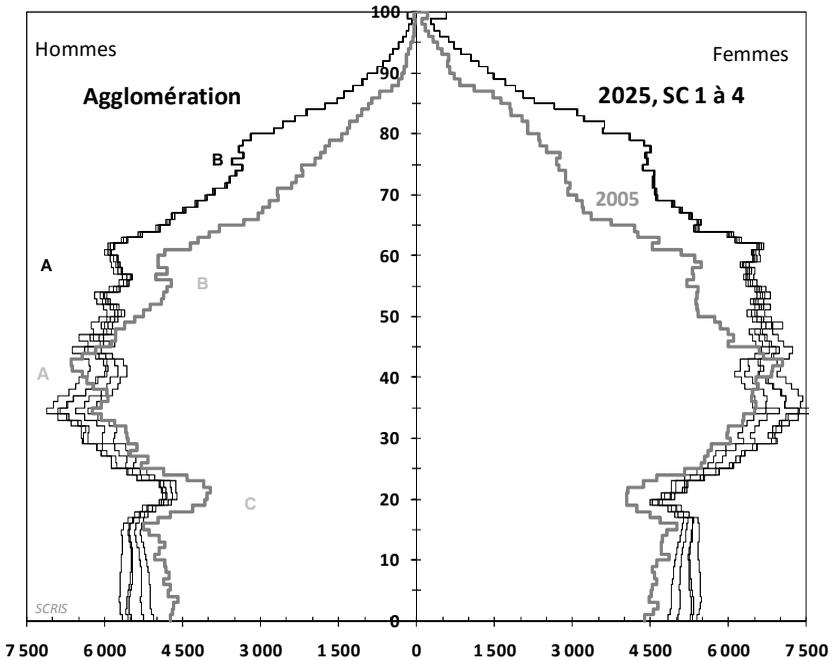
Figure 14. Population par groupe d'âge : 20 à 64 ans



Pour la population en âge d'être active, tant le groupe des plus jeunes (20-39 ans) que celui des 40 à 64 ans augmenteront à l'avenir. L'évolution du rapport entre ces deux groupes (P20-39 / P40-64) montre

un processus de vieillissement régulier sur la période 1970-2007, qui devrait s'interrompre : le rapport était de l'ordre de 1,2 au début des années septante, de 1 en 1990 (égalité numérique entre les deux groupes) et de 0,84 actuellement. A l'avenir, il ne devrait plus beaucoup varier (si ce n'est que, dans le contexte des scénarios 3 ou 4, le nombre de jeunes actifs augmentant un peu moins vite, le rapport pourrait alors descendre au-dessous de 0,8).

Figure 15. Population résidante par âge et par sexe en 2025



La pyramide des âges est utile pour visualiser certains effets de générations ou d'âges (figure 15). On remarque, sur la pyramide 2005, les générations nombreuses des années 1965 (A), qui atteindront 60 ans en 2025 ; ce phénomène n'est pratiquement visible que dans les deux régions suisses. Par contre les générations du babyboom des années quarante sont visibles (B) dans les quatre régions ; les générations concernées sont celles de 1943 à 1950, côté suisse, et celles de 1946 à 1950, côté français.

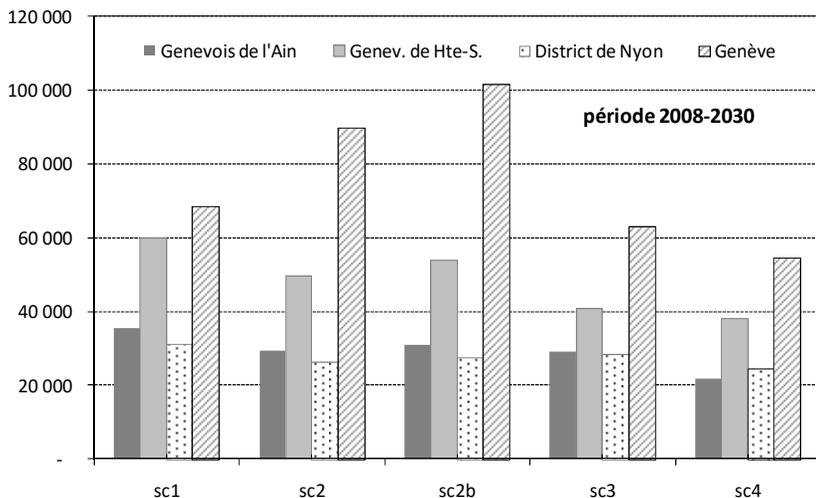
On observe encore qu'entre 17 et 24 ans les effectifs de l'agglomération sont particulièrement faibles (C) ; cela s'explique par la structure par âge des migrations, et notamment les nombreux départs de jeunes qui quittent les trois régions périphériques vers 17-18 ans.

Comparaisons entre scénarios

Accroissement de la population

La figure 16 met en évidence, pour chaque scénario, l'accroissement de la population calculé pour chacune des quatre régions pour la période 2008 à 2030. On trouve presque toujours la même « hiérarchie » : Genève en tête, suivi du Genevois haut-savoyard, puis de la partie Ain du Genevois, et Nyon, les accroissements pour ces deux dernières régions étant assez proches.

Figure 16. Accroissement de la population selon le scénario, par région



Pour décrire de manière plus précise les écarts entre les scénarios, le tableau 15 met en évidence l'écart de l'accroissement de la population pour un scénario donné par rapport au scénario 1. Le 1^{er} scénario est pris ici comme scénario de référence pour faciliter la description ; il ne faut pas pour autant le considérer comme étant « le plus probable ».

Tableau 15. Accroissement de la population (période 2008-2030)

Aire géographique	Ecart par rapport au scénario 1				en % de l'accr. total (sc1)			
	sc2	sc2b	sc3	sc4	sc2	sc2b	sc3	sc4
Genevois de l'Ain	-5 947	-4 632	-6 449	-13 515	-17%	-13%	-18%	-38%
Genev. de Hte-S.	-10 204	-6 005	-18 909	-21 922	-17%	-10%	-32%	-37%
District de Nyon	-4 892	-3 826	-2 781	-6 911	-16%	-12%	-9%	-22%
Genève	21 148	33 155	-5 409	-13 876	31%	48%	-8%	-20%
Agglomération	105	18 692	-33 548	-56 224	0%	10%	-17%	-29%

Par rapport au scénario 1, l'écart le plus remarquable s'observe pour le canton de Genève. Avec le scénario 2, l'accroissement de population est de 21 000 (ou 31 %) plus élevé. Pour la variante 2b, l'écart augmente encore : +33 000 (ou 48 %). On remarque ensuite que, dans le scénario 4, la croissance de population des deux régions françaises diminue notablement : côté Ain de 13 500, soit -38 % par rapport au scénario 1 ; côté Haute-Savoie de 22 000, soit 37 % de moins que pour le scénario 1. Un des résultats intéressants à souligner est que, lorsque Genève densifie notablement son territoire (sc 2, avec une croissance de 21 000 de plus que celle du scénario 1), l'accroissement des trois régions périphériques diminue de 17 % grâce à la réduction de la pression démographique.

Dans le troisième scénario (l'agglomération s'étend au-delà du périmètre d'étude), l'impact sur la population est relativement plus marqué pour les deux régions françaises que pour le district de Nyon (entouré par le lac, le Jura et l'agglomération lausannoise). Le quatrième scénario, qui illustre une situation où la conjoncture économique s'est dégradée, montre une « résistance » dans le dynamisme démographique un peu plus forte pour les deux régions suisses.

Il ne faut pas oublier que tous ces résultats sont la conséquence d'hypothèses sur les migrations qui sont parfois difficiles à déterminer. Le tableau 16 décrit, toujours par rapport au scénario 1, le cumul des soldes migratoires propres à chaque région et à chaque scénario. On constate, par comparaison entre les deux tableaux, que le rapport entre eux n'est pas simple ; les caractéristiques démographiques des régions

étant différentes (répartition par âge de la population, des migrations, fécondité, mortalité).

Tableau 16. Solde migratoire (cumul sur la période 2008-2030)

Aire géographique	Ecart par rapport au scénario 1				en % de l'accr. total (sc1)			
	sc2	sc2b	sc3	sc4	sc2	sc2b	sc3	sc4
Genevois de l'Ain	-4 485	-2 906	-4 690	-9 890	-25%	-16%	-26%	-56%
Genev. de Hte-S.	-7 670	-4 073	-13 955	-16 165	-27%	-14%	-50%	-57%
District de Nyon	-4 242	-3 298	-2 383	-5 393	-22%	-17%	-12%	-28%
Genève	18 276	28 193	-4 692	-11 900	56%	87%	-14%	-37%
Agglomération	1 878	17 917	-25 720	-43 348	2%	18%	-26%	-44%

Taux de croissance annuels de la population

L'utilisation des taux de croissance de la population résidante totale facilite la comparaison entre le dynamisme démographique des quatre régions d'étude. Le tableau 17 situe la croissance régionale durant les premières années de projections.

Tableau 17. Taux de croissance annuel (période 2008-2010)

Aire géographique	sc1	sc2	sc2b	sc3	sc4
Genevois de l'Ain	1,77%	1,72%	1,90%	1,67%	1,59%
Genev. de Hte-S.	1,43%	1,38%	1,56%	1,32%	1,30%
District de Nyon	2,19%	2,13%	2,14%	2,09%	2,08%
Genève	0,79%	0,79%	0,80%	0,79%	0,70%
Agglomération	1,19%	1,17%	1,24%	1,14%	1,08%

Ces taux peuvent être situés par rapport au niveau observé⁽³¹⁾ dans le passé. Sur la période 2007-2010, la croissance envisagée dans les différents scénarios est légèrement moindre que celle de la période récente. On peut cependant la qualifier de « forte », avec deux régions qui ont un taux de croissance de la population proche de 2 % (la partie

(31) Il faut garder à l'esprit que la croissance démographique des deux régions françaises n'est bien connue que jusqu'en 1999. L'INSEE pourra donner des informations plus précises en 2009.

Ain du Genevois et Nyon) et Genève - canton ville - qui a un taux de croissance de l'ordre⁽³²⁾ de 0,8 %.

On constate que, pour ces premières années de calculs, les écarts entre les scénarios sont faibles ; la variante 2b voit des taux de croissance un peu plus forts et, pour le scénario 4, les taux sont légèrement plus faibles. On soulignera que le taux moyen déterminé au niveau de l'agglomération reste supérieur à 1 % quel que soit le scénario.

Les taux moyens⁽³³⁾, calculés sur la période 2011-2020, montrent un peu plus de contraste entre les scénarios. Pour le scénario 2, la croissance des trois régions périphériques est plus basse de 0,2 % par rapport au premier scénario, et celle de Genève augmente du même ordre de grandeur. Les écarts entre le scénario 4 et le scénario 1, ou 2b, deviennent importants (tableau 18).

Tableau 18. Taux de croissance annuel (période 2011-2020)

<i>Aire géographique</i>	<i>sc1</i>	<i>sc2</i>	<i>sc2b</i>	<i>sc3</i>	<i>sc4</i>
Genevois de l'Ain	1,53%	1,35%	1,45%	1,31%	1,03%
Genev. de Hte-S.	1,26%	1,08%	1,21%	0,93%	0,87%
District de Nyon	1,45%	1,28%	1,39%	1,35%	1,18%
Genève	0,59%	0,75%	0,87%	0,56%	0,51%
Agglomération	0,95%	0,96%	1,08%	0,82%	0,73%

Par rapport au point de départ des calculs, Nyon voit sa croissance démographique clairement freinée : 1,45 % à 1,18 % selon le scénario, alors qu'elle se situait à 2,5 % dans les années 2005- 2006.

La croissance de la population des régions durant la période 2021-2030 montre encore des changements par rapport au tableau précédent (tableau 19). Les taux sont tous plus faibles dans les trois régions périphériques alors que, pour Genève, ils sont stables ou un peu plus élevés (sc2 et 2b). Dans le scénario 2b, la forte croissance pour Genève (+0,95 %) dépasse légèrement celle du pays de Gex qui, elle, est nettement ralentie par rapport à la situation actuelle.

(32) Avec 0,8 % de croissance sur la durée, une population double en 87 ans, avec 1,4 % en 50 ans et avec 2 % en 35 ans.

(33) On trouve en annexe les graphiques des taux de croissance par année pour chaque région.

Tableau 19. Taux de croissance annuel (période 2021-2030)

<i>Aire géographique</i>	<i>sc1</i>	<i>sc2</i>	<i>sc2b</i>	<i>sc3</i>	<i>sc4</i>
Genevois de l'Ain	1,27%	0,97%	0,90%	0,98%	0,68%
Genev. de Hte-S.	1,04%	0,81%	0,79%	0,62%	0,55%
District de Nyon	1,16%	0,90%	0,88%	1,03%	0,82%
Genève	0,60%	0,84%	0,95%	0,53%	0,44%
Agglomération	0,85%	0,86%	0,90%	0,66%	0,54%

L'agglomération dans son contexte régional

L'espace transfrontalier franco-valdo-genevois

L'agglomération transfrontalière de Genève s'insère intégralement dans l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois composé du département français de l'Ain et de celui de Haute-Savoie, du canton de Vaud et du canton de Genève.

Tableau 20. Projections de population

<i>Aire géographique</i>	<i>Pop 2005</i>	<i>Pop 2020</i>		<i>Pop 2030</i>	
		sc bas	sc haut	sc bas	sc haut
Ain [1]	558 065	651 676 + 17%	665 651 + 19%	712 271 + 28%	742 175 + 33% *
Haute-Savoie [1]	685 041	795 426 + 16%	812 517 + 19%	864 268 + 26%	900 586 + 31% *
Vaud [2]	650 791	730 903 + 12%	763 726 + 17%	773 928 + 19%	834 288 + 28% *
Genève [3]	440 982	sc 4	sc 2	sc 4	sc 2
		480726 + 9%	493980 + 12%	502251 + 14%	537276 + 22% *
Total	2 334 879	2 658 731 + 14%	2 735 874 + 17%	2 852 718 + 22%	3 014 324 + 29% *

Sources : [1] Insee/ Rhône-Alpes 2008 ; [2] SCRIS- 2007 ; [3] Rapport technique 2008, OCSTAT-SCRIS

* Accroissement depuis 2005

Différentes projections de population récentes ont été réunies⁽³⁴⁾ afin de se faire une idée du dynamisme démographique des deux départements français et des deux cantons suisses et, en définitive, de l'impact de l'évolution de l'agglomération sur le territoire de référence (tableau 20).

En comparaison avec les projections nationales (tableau 21), les projections concernant l'espace transfrontalier montrent toutes une croissance de la population nettement plus forte.

Tableau 21. Projections nationales (en milliers)

Pays	Pop 2005	Pop 2020		Pop 2030	
		sc bas	sc haut	sc bas	sc haut
France [1]	60 702	64 290	65 680	65 810	68 590
		+ 6%	+ 8%	+ 8%	+ 13%
Suisse [2]	7 415	7 529	8 431	7 343	8 923
		+ 2%	+ 14%	- 1%	+ 20%

Sources : [1] Insee, projections de pop. 2005-50, migrations basses et migr. hautes ; [2] OFS, C-00-2005 (bas), OFS, B-00-2005 (haut)

L'INSEE situe la croissance du département⁽³⁵⁾ de l'Ain (qui comprend aussi une partie de l'agglomération lyonnaise) entre +28 % et +33 % entre 2005 et 2030, la croissance de la Haute-Savoie se situant deux points en dessous. La variante haute du canton de Vaud est proche de la variante basse des départements français. Il n'est pas étonnant que la population du canton de Genève, déjà très dense, voit ses projections⁽³⁶⁾ un peu au-dessous des trois autres régions.

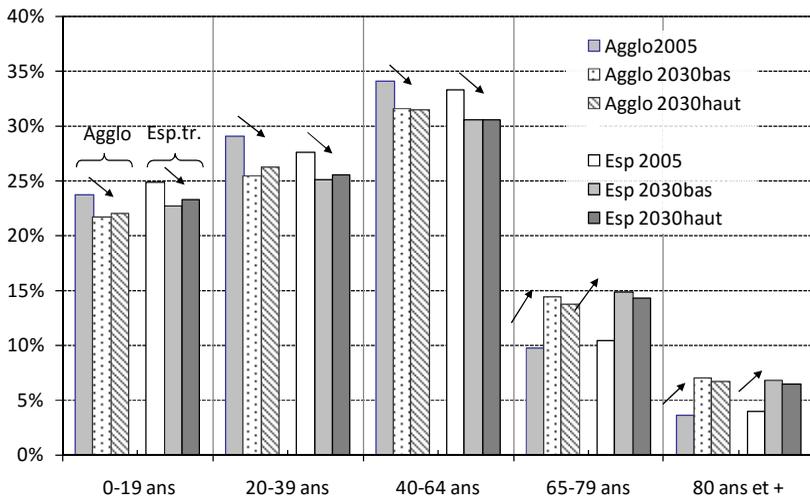
La figure 18 décrit la structure par âge de la population pour l'agglomération transfrontalière de Genève et pour l'espace transfrontalier qui comporte des effectifs de population trois fois plus importants que l'agglomération.

(34) Calculées par l'INSEE-Rhône-Alpes en 2007 avec Omphale 2000 pour les deux départements, par le SCRIS (2007) pour Vaud et, pour Genève, les calculs présentés dans cet article ont été repris.

(35) Pour les projections de ces deux départements, les scénarios de l'INSEE postulent une évolution de la mortalité semblable à celle choisie pour la France métropolitaine (tendance centrale), à une fécondité constante et, pour les quotients de migrations nettes, une poursuite des tendances 1990-2005 ($\pm 0,001$ pour la variante haute et la variante basse).

(36) Pour la comparaison, ce sont les scénarios 2 et 4 qui ont été retenus.

Figure 18. Structures par âge de l'agglomération de Genève et de l'espace transfrontalier



Pour chacun des deux périmètres, on trouve successivement, pour un groupe d'âge donné, le poids du groupe d'âge en 2005, puis en 2030 variante « basse » et en 2030 variante « haute ». On remarque que leur structure est comparable et se caractérise par un vieillissement. La proportion des résidents de plus de 65 ans (la somme des deux derniers groupes) passe de 13 % en 2005 à 20 % ou 21 % en 2030 pour l'agglomération, et de 14 % à 21 % ou 22 % pour l'espace transfrontalier. Autrement dit, environ la moitié de la croissance de la population à venir se situera chez les plus de 65 ans (tableau 22).

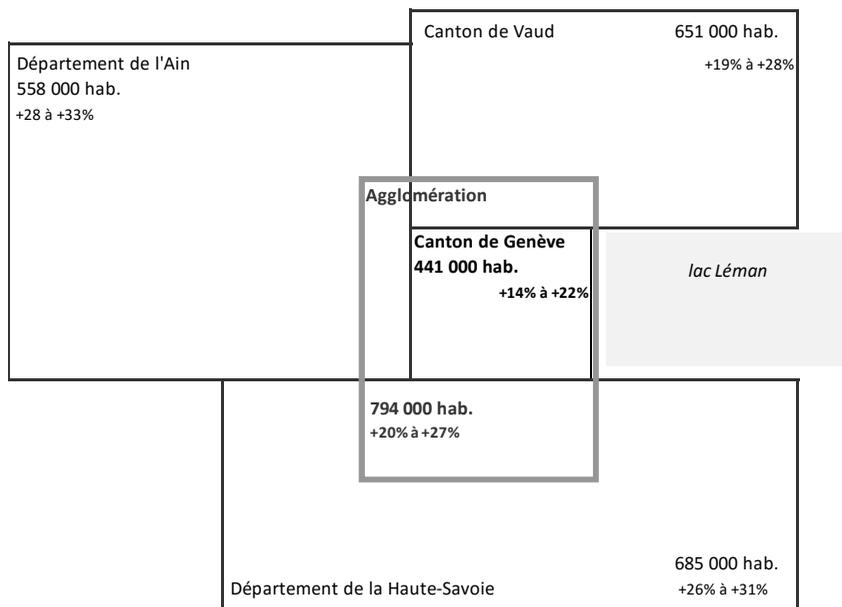
Tableau 22. Croissance de la population entre 2005 et 2030

Groupe d'âges	Agglo. de Genève		Espace transfrontalier	
	sc. bas	sc. haut	sc. bas	sc. haut
0 à 64 ans	+ 60 000	+ 115 000	+ 237 000	+ 394 000
65 ans et plus	+ 98 000	+ 100 000	+ 285 000	+ 292 000
Total	+ 158 000	+ 215 000	+ 522 000	+ 686 000
65 ans et + / total	62%	47%	55%	43%

Durant la période 2005-2030, l'agglomération transfrontalière de Genève contribue pour 17 % à la croissance de la population de l'Ain

(grâce à la partie Ain du Genevois), pour 25 % à la croissance de la Haute-Savoie (avec sa partie du Genevois), pour 19 % à la croissance du canton de Vaud (avec Nyon), et, bien sûr, pour l'entier de la croissance du canton de Genève. L'espace franco-valdo-genevois devrait voir sa population croître dans une fourchette comprise entre 517 000 et 680 000 habitants ; sur cet accroissement, on peut considérer que 31 % est directement lié au développement démographique de l'agglomération transfrontalière de Genève (en fait entre 30 et 34 %, selon le scénario retenu⁽³⁷⁾).

Figure 19. L'agglomération transfrontalière dans l'Espace franco-valdo-genevois



L'agglomération transfrontalière de Genève particulièrement dynamique au centre de l'espace transfrontalier

Le développement de l'espace transfrontalier est certainement marqué par ses principales voies de transports, elles-mêmes conditionnées par les caractéristiques géophysiques du territoire et par le développement

(37) En excluant les situations extrêmes, comme une croissance maximum pour l'agglomération de Genève et minimum pour l'Ain, la Haute-Savoie et le canton de Vaud.

des zones urbaines, lieux de vie et de culture où on observe notamment une forte concentration des emplois.

L'agglomération transfrontalière de Genève se situe entre l'agglomération de Lausanne-Morges (à 60 km) et celle de Lyon (à 110 km à vol d'oiseau). Ces trois agglomérations, qui se situent toutes trois dans le bassin du Rhône, constituent l'axe de développement principal de l'espace transfrontalier. En outre, on soulignera le développement de la population le long du « sillon alpin » avec, à une trentaine de kilomètres au sud de Genève, la zone d'emploi d'Annecy (229 000 habitants en 1999), celle de Chambéry (208 000 habitants) en Savoie, et celle de Grenoble (563 000 habitants) en Isère.

A la fin du XXème siècle, l'agglomération de Lausanne-Morges (concept OFS) comprend 296 000 habitants, celle de Genève (définie dans cette étude) 720 000 habitants et celle de Lyon 1 624 000 habitants (La Lettre de l'INSEE, 2004), établie sur la base de la zone d'emploi.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Grand Lyon, l'INSEE a effectué des projections démographiques en 2004 établies en tenant compte des tendances 1990-1999. Il en résulte que l'agglomération pourrait dépasser les 1 900 000 d'habitants en 2030 (+19 % depuis 1999).

En ce qui concerne l'agglomération genevoise, on a vu que les projections situent la population entre 790 000 et 1 031 000 habitants en 2030 selon le scénario, soit, par rapport à 2000, entre +32 % et +43 %. Ces calculs montrent une croissance démographique particulièrement soutenue. Pour ce qui est de l'agglomération Lausanne-Morges, elle pourrait atteindre 376 000 habitants en 2030 (scénario «de base»); la croissance 2000-2030 pourrait être comprise entre +21 % et +31 %.

Références bibliographiques

ACANTHE, 2007, *Vers une métropole lémanique, analyse et perspectives immobilières*, Acanthe SA, 62 p.

CILSE et DDE74, 2006, *Etude des besoins en logements en Haute-Savoie 2005-2010*, 36 p.

CRFG (Comité régional franco-genevois), 2007, *Plan directeur de l'habitat transfrontalier, première charte d'engagement (PDHT)*, 63 p. sans les annexes.

CRFG, 2007, *Charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, stratégies et priorités 2030*, 93 p. sans les annexes.

INSEE, SCRIS et OCSTAT, 1996, *Projections démographiques 1990-2020 pour l'espace franco-valdo-genevois*, 40 p.

INSEE, 2004, *Bilan sur l'utilisation potentielle des ELP sur la zone d'étude de l'Observatoire transfrontalier Ain et Haute-Savoie*, Rapport d'expertise H 0501, INSEE Rhône-Alpes, 42 p.

INSEE, 2007, « Aire urbaine de Lyon », *La Lettre de l'INSEE*, n° 79, INSEE Rhône-Alpes, 4 p.

PRIOUX F., 2007, « L'évolution démographique récente en France : la fécondité à son plus haut niveau depuis plus de trente ans », *Population-F*, 62, 3, pp. 489-532.

MENTHONNEX J., 2007, *Perspectives démographiques, population, ménages, logements 2006-2006*, Vaud, SCRIS, 72 p. [Rapport disponible sur www.scris.vd.ch]

OCSTAT (Office cantonal de la statistique), 2006, *Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Enquête 2005. Données statistiques*, Genève, 24 p.

OCSTAT, 2007, *Travailleurs frontaliers du canton de Genève en 2006. Données statistiques*, Genève, 21 p.

OFS (Office fédéral de la statistique), 2006, *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse, 2005-2050*, 75 p.

SCHULER M., 2004, *Agglomération et aires urbaines dans l'espace transfrontalier Ain-Haute-Savoie-Vaud*, Genève [disponible sur le site www.statregio-francosuisse.net, fiche thématique 9].

SRED (Service de la recherche en éducation), 2008, « Les élèves du bassin franco-valdo-genevois scolarisés à Genève », *Note d'information du SRED N° 33* [www.geneve.ch/sred/publications/notesinfo].

Jacques MENTHONNEX

Projections démographiques pour l'agglomération transfrontalière de Genève

L'agglomération transfrontalière de Genève se situe entre l'agglomération de Lausanne-Morges (à 60 km) et celle de Lyon (à 110 km à vol d'oiseau). Ces trois agglomérations, qui se situent toutes trois dans le bassin du Rhône, constituent l'axe de développement principal de cet espace transfrontalier.

La population projetée atteint entre 950 000 et 1 033 000 habitants en 2030 alors qu'elle a vraisemblablement déjà franchi les 812 000 habitants en 2007.

Ce travail, qui a posé quelques difficultés pratiques liées au fait que deux cantons suisses et deux pays sont concernés, s'inscrit dans un contexte marqué par deux facteurs nouveaux :

- Au niveau fédéral, une politique vise à encourager la densification des agglomérations liée à des subventionnements des transports publics.
- Une volonté politique du canton de Genève de développer son parc de logements en utilisant notamment des friches industrielles.

Les différents scénarios établis pour le noyau de l'agglomération (le canton de Genève) et ses trois régions périphériques (le district de Nyon, la zone d'emploi du Genevois français en distinguant la partie Ain et celle de Haute-Savoie) permettent d'illustrer l'impact démographique que pourrait avoir un développement du parc de logement du canton de Genève sur les autres régions.